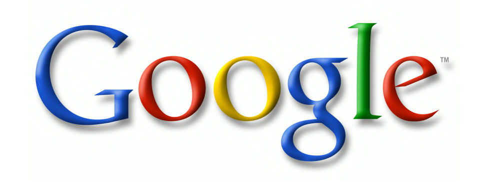
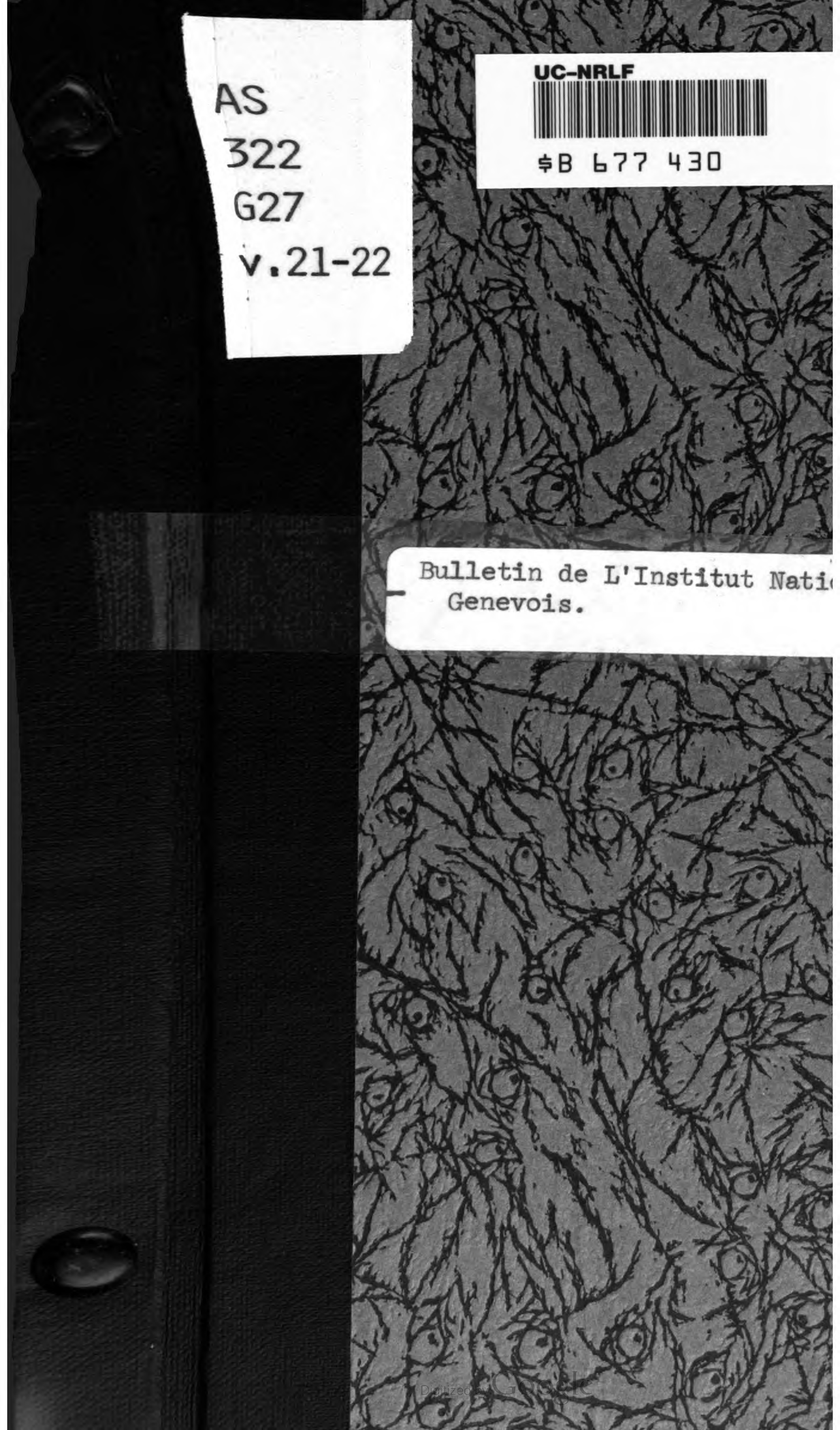




UC-NRLF
$B 677 430
Bulletin de L'Institut Nati
Genevois.

J. Hornung

BULLETIN

DE

L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

BUREAUX

DE L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Président de l'Institut : M. Charles Vogt, professeur à l'Université.

Vice-Président : M. Jules Vuy.

Secrétaire général : M. Henri Fazy.

Bibliothécaire-adjoint : M. Charles Menn, sculpteur.

Section des Sciences naturelles et mathématiques : Président, M. le professeur Charles Vogt. — Secrétaire, M. le Dr Reverdin.

Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire : Président, M. Jules Vuy, notaire. — Vice-Président, M. A. Verchère, directeur du Gymnase. — Secrétaire, M. H. Fazy. — Secrétaire-adjoint, M. C. Menn.

Section de Littérature : Président, M. le professeur F. Amiel. — Vice-Président et Secrétaire, M. le professeur A. Oltramare. — Secrétaire-adjoint, M. le professeur J. Duvillard.

Section des Beaux-Arts : Président, M. F. Diday. — Vice-Président, M. Silvestre. — Secrétaire et Conservateur des tableaux, M. C. Menn. — Trésorier, M. George Becker.

Section d'Industrie et d'Agriculture : Président, M. L. Archinard. — Vice-Président, M. Janin-Bovy. — Secrétaire, M. C. Menn. — Trésorier, M. L. Faton.

COMITÉ DE GESTION

Outre le Président et le Secrétaire général de l'Institut, MM. F. Diday ; — A. Flammer, notaire ; — Olivet, docteur ; — P. Vaucher, professeur ; — J. Vuy, notaire.

BULLETIN

DE

L'INSTITUT

NATIONAL GENEVOIS

TRAVAUX DES CINQ SECTIONS

1° DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES; 2° DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE; 3° DE LITTÉRATURE; 4° DES BEAUX-ARTS; 5° D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE.

TOME XXII

GENÈVE
CHEZ GEORG, ÉDITEUR, LIBRAIRE DE L'INSTITUT GENEVOIS
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA SUISSE

1877

N° 41. 1876.

BULLETIN

DE

L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS OUVERT PAR LA SECTION DE LITTÉRATURE

Lu à la Séance annuelle du Jeudi 27 Mai 1875

Par H.-Fréd. AMIEL.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 1er Juin 1873, la Section de Littérature offrait un prix de 800 francs à la meilleure *Étude historique et critique sur les Romanciers et le Roman dans la Suisse de langue française.*

Le sujet semblait d'un choix particulièrement heureux. Bien circonscrit dans son étendue d'un siècle environ, étoffé sans être trop riche, indigène et local sans manquer d'horizon et de lointain, ce sujet avait en outre la double chance de la nouveauté et du relief.

Pour la première fois, pouvoir passer la revue complète des conteurs trop dispersés des cantons de la Suisse romande; les faire valoir dans leur individualité respective, leur assigner

leur place dans l'œuvre commune, dégager de leurs peintures ou de leurs fictions, un ensemble de traits distinctifs, un type de famille et de race, la physionomie spéciale de nos mœurs, par opposition à celles des peuples circonvoisins; puis, s'élevant à des considérations plus hautes, déterminer la part actuelle du roman dans notre mouvement intellectuel et l'avenir possible de ce genre littéraire dans notre pays, — n'y avait-il pas là de quoi tenter plus d'un jeune talent ? D'ailleurs que de noms illustres ou considérables, que d'étoiles à saluer dans cette revue : J.-J. Rousseau, Mme de Staël, Mme de Charrière, Charles Didier, Tœpfer, pour ne parler que des morts. Et dans le présent, comme en se rapprochant de la date où nous sommes, le critique devait voir encore se multiplier et se diversifier la flore soumise à ses observations !

La section était donc autorisée à beaucoup attendre de ce concours. Dix-huit mois plus tard, le 1er Janvier de cette année, elle dut rabattre de ses espérances. Au lieu de cinq ou six concurrents dont on avait vaguement entendu parler, un seul était prêt, un seul du moins se présenta. Première déconvenue de notre part, mécompte qui ne semblait pas de très-bon augure et qui, en effet n'a pas été le seul, comme le verdict du Jury vous l'apprendra tout à l'heure.

Mais pour mettre de l'ordre dans cet examen, commençons par une description sommaire du mémoire reçu.

Ce manuscrit est de deux cents pages environ.

Une courte introduction (12 pages) traite du Roman en général et de ses transformations depuis ses origines jusqu'à nos jours. Le sujet proprement dit, l'étude demandée par le programme du concours, tient 180 pages. Cette étude est divisée en cinq chapitres, tout simplement et chronologiquement intitulés : XVme, XVIme, XVIIme, XVIIIme, XIXme siècles. Le dernier

seul est subdivisé intérieurement en deux périodes, savoir: avant et après 1848.

Enfin une conclusion de trois pages sert de couronnement à l'étude entière.

Quant au contenu (la table des matières a par parenthèse été oubliée par l'auteur), les ouvrages dont il est parlé sont: pour le xvme siècle, *Fier-à-bras le Géant* qu'ont retrouvé et décrit nos bibliophiles Guill. Favre et Gaullieur; pour le xvime, *le Baron de Fœneste*, qui n'est qu'à peine nommé; pour le xviime siècle les *Entretiens des Voyageurs sur la mer*, par Gédéon Flournois, analysé avec complaisance.

Au xviiime siècle, la matière se développe; l'auteur traite de Rousseau, Senebier, Butini, Vernes de Suze, J.-L. Mallet, Joël Monod, Samuel Constant, Mme de Montolieu, Mme de Charrière.

Au xixme, c'est d'abord Mme de Staël, Benjamin Constant, Sismondi, Charles Didier, Mallet d'Hauteville, Tœpfer qui défilent devant le lecteur. C'est ensuite et dans ce dernier quart de siècle Mmes Tourte, Long, de Gasparin, Olivier, Geisendorf, Mlles Rilliet, Couriard, Frossard, Vadier; MM. Urbain et Juste Olivier, Louis Favre, Antoine Carteret, Charles Dubois et Victor Cherbuliez.

Le dénombrement, on le voit, est assez complet. Pour les sources consultées, ce sont principalement les ouvrages de Senebier, Gaullieur, Sayous, Vinet et Daguet.

Après cette nomenclature un peu aride, et pour vous faire faire connaissance directe avec l'auteur, nous citerons la conclusion de son travail (page 186 et suivantes) (1).

« Arrivés *sur* les limites de notre sujet, ne ferons-nous pas

(1) C'est le Jury qui souligne les incorrections.

« comme le voyageur qui, parvenu au terme de sa course, « jette un dernier regard sur la route suivie et résume ses « impressions ? Et ces impressions, les plaçant sous quatre « *chefs,* nous les *formulerons* comme suit :

« Quelle a été la part prise par la Suisse française à la lit- « térature *romancière* en général ?

« Quel est le caractère de ses œuvres d'imagination !

« Dans quel genre *voyons-nous que* ses romanciers aient le « mieux réussi ?

« Et de tous ces genres, lequel *étant le plus propre à con-* « *venir* à la société de la Suisse française doit être *aussi celui* « *qu'auront* à cultiver de préférence nos romanciers ?

« Il nous semble que la Suisse de langue française a pris, « eu égard à l'étendue de son territoire, une part réellement « très-honnête à la littérature *romancière ;* à diverses repri- « ses, elle a ajouté des éléments nouveaux aux anciens et « fourni des principes régénérateurs et vivifiants à la vieille « *souche.* La science, il est vrai, a été plus que le roman cul- « tivée, mais quel nom dans la science *opposer à l'influence* « *exercée* par Rousseau, Mme de Staël, Benjamin Cons- « tant ?

« La plupart des œuvres d'imagination de la Suisse fran- « çaise ont un caractère plus sérieux qu'en France, *outre que* « *comme* nous l'avons vu, elles sont plus intimes, il en est « peu qui n'aient *un but de morale,* d'éducation, de philoso- « phie *à revendiquer :* les romanciers sont moins *artistiques* « que ceux de la France.

« Le roman de mœurs est certainement le genre que les « romanciers suisses ont cultivé avec le plus de succès, le ro- « man exclusivement psychologique *brouille un peu leurs* « *idées.* M. Victor Cherbuliez est *le seul* qui s'en soit tiré *à* « *honneur,* mais *il* est passé à la France. En Suisse, *quoi qu'on*

« *dise*, la vie est pratique, on combat les regrets, les tristes-
« ses, par *les actions* et si parfois on se prend à *verser* dans le
« sein d'un ami *les luttes* ou les déboires qu'on a éprouvés,
« c'est toujours sans perdre de vue les événements qui ont pu
« survenir, *les figures* qui ont diversifié et animé ces *incidents* :
« *de là* le roman de mœurs qui a en même temps la profon-
« deur, la délicatesse d'analyse, le sentiment *que* chez un écri-
« vain français on ne trouvera (et pas toujours) *que* dans le
« roman exclusivement psychologique.

« Notre société plus simple et moins ardente dans la re-
« cherche des émotions, nous dirions volontiers des émotions
« rongeantes, destructives du vrai sentiment de l'âme, et des
« situations hasardées que celle de Paris, semble de plus en
« plus préférer le roman de mœurs ; *elle s'y sent comprise*,
« elle s'y trouve dans un milieu qui est le sien, elle y *surprend*
« ses impressions, sa manière de voir et de sentir. La faveur
« croissante que notre public accorde aux œuvres *fictives* de
« ce genre le montre bien ; courage donc, romanciers !.....

« Ne vous préoccupez du passé que pour les enseignements
« et les modèles qu'il vous donne et rappelez-vous ce que di-
« sait Joël Cherbuliez, celui qui faisait tous ses efforts pour
« que le roman *entrât dans une période* de véritable prospé-
« rité : « Le pouvoir du romancier pour entraîner la foule au
« bien et au mal est incontestable, et certes il y a plus de
« gloire à s'en servir pour répandre de bonnes semences,
« pour lutter contre le vice et la corruption qu'à suivre ser-
« vilement le courant de la mode et à se faire le complaisant
« flatteur des plus mauvais penchants de l'âme. »

Cette brève analyse et ce fragment textuel vous donnent une idée approximative du Mémoire qui fut soumis en Janvier à l'appréciation d'un Jury composé de trois personnes, MM. les professeurs Ch. Berthoud, de Neuchâtel, Joseph

Hornung et Ed. Humbert, de Genève. Ces Messieurs, après en avoir pris connaissance chacun à loisir et séparément et en avoir ensuite conféré entre eux, ont abouti sur ce travail à une conclusion identique. Mais, aucun d'eux n'ayant pu se charger du rapport, c'est le président de la section qui, sur leur désir, à leur place et avec leurs notes, résume leurs impressions de détail et consigne leur jugement final.

Tout d'abord, le Jury se plaît à reconnaître et à louer dans ce Mémoire les trois mérites suivants : des préparations consciencieuses, le goût du bon ordre et du complet, enfin une certaine indépendance personnelle dans les vues. L'auteur, en effet, grâce à ses recherches et lectures préliminaires, a réuni tous les matériaux d'une bonne étude, et quoique une érudition exacte puisse encore signaler dans ce morceau des lacunes, des erreurs, des confusions de noms et de dates et trop de citations empruntées plutôt que puisées à la source, l'auteur a cependant, tout au moins dans son domaine spécial, une information recommandable. — De même si l'ordonnance adoptée par lui n'est pas la meilleure, tant s'en faut, si ses appréciations personnelles sont souvent contestables, les deux aptitudes dont il fait preuve à cette occasion n'en sont pas moins un titre à l'estime.

Voilà pour les qualités ; malheureusement les défauts de l'œuvre sont beaucoup plus accusés et plus nombreux.

Le Jury lui reproche de laisser beaucoup à désirer au point de vue historique, plus encore au point de vue critique, et bien davantage au point de vue littéraire.

J'indique rapidement les raisons données à l'appui de ces trois griefs.

Quant à la première des trois défectuosités signalées, les diverses parties qui ont trait à l'histoire littéraire générale, aux métamorphoses du roman, à la formation de la Suisse française,

aux rapports de la société avec le roman sont d'une regrettable faiblesse. Dans cette étude considérée comme récit continu, les événements se suivent, dit-on, mais ne s'enchaînent ni ne s'engendrent; il ne reste au lecteur aucune impression d'ensemble et la conclusion elle-même (comme vous l'avez pu voir il y a un instant) manque de netteté.

Au point de vue critique, le Jury a remarqué avec surprise combien peu les notions essentielles, par exemple celle du roman, de ses conditions, de ses ressources, de ses variétés et de sa poétique, ou celle du réalisme et de l'idéalisme dont notre auteur se sert constamment, combien peu ces notions ont été analysées et comprises par lui, à quel point elles demeurent superficielles, indécises, et même louches. Les définitions n'ont nulle part la précision, la justesse, la clarté indispensables. Les jugements sont peu sûrs. Que l'auteur ait des prédilections privées (ainsi pour Vernes de Luze et pour Louis Favre, qu'il met carrément au-dessus de tous les autres nouvellistes et romanciers dont il a fait la revue; ainsi encore pour Joël Cherbuliez qui paraît son aristarque favori), qu'il ait même des caprices, c'est là son droit sans doute, mais il a le tort de confondre ces préférences tout individuelles et arbitraires avec un principe de classification vérifié, valable pour le prochain, et, après réflexion, lui-même peut-être en conviendra de bonne grâce.

Pour la troisième défectuosité, savoir l'imperfection verbale, elle se comprend moins que les deux autres. Faut-il en accuser l'inexpérience d'un début, au moins dans ce genre d'ouvrage, ou la précipitation d'une plume attardée? Quelle que soit la cause de cette insuffisance, il est difficile de méconnaître le fait et l'auteur lui-même a trop lu de bons ouvrages pour conserver d'illusion sur ce point. Evidemment son œuvre n'était qu'à l'état de matière première et ne devait

pas encore sortir de la pénombre de l'atelier. Cette matière attendait une forme, mais elle ne l'a pas reçue. Ce travail n'est, en deux mots, ni composé ni écrit. Il n'est pas composé, car ses parties ne constituent pas un tout lié, gradué, proportionné, où chaque chose soit à sa vraie place, dans sa dimension relative et légitime, où il n'y ait ni longueurs inutiles, ni écourtements immotivés, ni redites, ni contradictions. Ainsi, pour ne prendre qu'un seul exemple, pourquoi Flournois occupe-t-il dix pages, Vernes de Luze onze pages dans cette étude, quand Mme de Gasparin et Victor Cherbuliez n'en obtiennent chacun que la moitié d'une ? Il n'y a pas là calcul, intention, parti pris, mais pur hasard. La disproportion gratuite est un des défauts les plus saillants de ce mémoire où l'accident l'emporte tellement partout sur la préméditation qu'on est conduit à supposer que l'auteur a seulement cousu ensemble les feuillets des notes prises par lui au fur et à mesure de ses lectures préparatoires.

Ce travail n'est pas rédigé non plus. L'impropriété des termes, l'incorrection, l'inélégance habituelle, la prolixité traînante de la phrase, l'incohérence des images, l'à peu près du sens et de l'idée déparent presque d'un bout à l'autre cette longue ébauche où l'auteur n'a pas du tout surveillé sa plume, n'oubliant ainsi dans un concours littéraire qu'une seule chose, la littérature, c'est-à-dire le style.

Conclusion. — En présence de défectuosités aussi nombreuses et aussi graves, le Jury, comme on l'a pressenti, a décidé, quoique à regret mais à l'unanimité, qu'il n'y avait pas lieu à décerner de prix ni d'accessit.

Craignant même d'attacher à un nom, probablement nouveau et protégé encore par l'anonyme, le souvenir toujours fâcheux d'un insuccès, il a préféré n'accorder à ce concurrent, d'ailleurs estimable et laborieux, et qui pourra mieux

réussir une autre fois, aucune mention particulière, afin de n'être pas obligé d'ouvrir son billet cacheté.

De plus, considérant l'intérêt que présente le sujet annoncé et l'avantage qu'il y aurait pour notre public à le voir traité d'une manière digne de son importance, imaginant aussi comme probable ou possible que le temps accordé, soit dix-huit mois, ait été insuffisant pour les préparations indispensables, le Jury, en déposant son mandat, a recommandé à la section l'idée de prolonger ce concours ou de le reprendre dans des conditions nouvelles.

Pour terminer, j'ajoute comme Président que la Section de littérature, dans sa dernière séance, a confirmé la sentence du Jury et pris bonne note de sa recommandation. Nous espérons aussi, lors d'une autre séance annuelle, avoir l'occasion de vous entretenir, dans un langage un peu moins scolaire, de résultats plus brillants.

H.-Fréd. AMIEL, *professeur.*



RAPPORT

DU

Jury chargé d'examiner les Traductions de Ballades Allemandes envoyées au Concours de l'Institut National Genevois (1876)

SECTION DE LITTÉRATURE

Mesdames et Messieurs,

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que la Section de Littérature de l'Institut national genevois avait choisi pour sujet du concours dont nous rendons aujourd'hui compte le genre de la traduction en vers. S'il est en effet un genre d'essai poétique qui soit moins en faveur, c'est bien celui-là, et, nous devons l'avouer, avec quelque apparence de raison. Supposons en effet réalisés par impossible tous les bonheurs imaginables, il restera toujours contre le genre proposé précisément son titre qui flatte peu l'amour-propre, et la traduction, la traduction poétique surtout, semblera le plus ordinairement, malgré de brillants exemples, un aveu de manque d'imagination, d'impuissance, pour dire le mot. C'est déjà une tâche délicate et difficile que de rechercher l'origine d'un poëme, sa genèse, l'idée qui en a été le germe, les

intentions secrètes, l'intonation de l'âme de l'auteur, d'en savourer dans la langue originale la grâce, la fraîcheur, le rhythme, de pénétrer toutes les beautés de détail qui concourent à un effet unique, puissant, grandiose ou délicat, discret ou énergique, de goûter les parfums de cette fleur divine qui s'appelle la poésie et qui console l'âme de toutes ses tristesses, mais c'est un labeur bien téméraire et bien ingrat, Messieurs, que de vouloir reproduire pour des oreilles étrangères une impression subtile qu'il est difficile d'analyser, et qui résulte de l'accord mystérieux de la pensée intime avec l'harmonie extérieure de cette langue, dans le milieu de laquelle s'est produite cette vibration de l'âme. Quand en outre, pour surcroît de difficultés, l'on est condamné à se servir pour ces reproductions d'un instrument aussi rebelle que la langue française, cette langue singulière qui ne souffre pas la médiocrité, et qui offre si peu de ressources pour la dépasser, cette langue qui manque de richesse, de souplesse et d'éclat, on est tenté de désespérer de l'œuvre et de renoncer à une tâche impossible. Je ne veux pas rouvrir ici un débat qui semble épuisé, ni énumérer des difficultés dont vous êtes tous convaincus. Il existe un fait, c'est que la traduction en vers, tout impossible qu'elle paraisse, est pour ainsi dire une nécessité, et de plus, elle a fourni des preuves éclatantes de la perfection qu'elle peut atteindre. Ces preuves sont présentes à l'esprit de chacun. Nous sommes habitués à l'impossible dans la littérature française. C'est le propre de notre langue que de se plier à qui la sait plier, de se faire la servante de qui la peut maîtriser, coursier rétif et généreux qui ne désarçonne que l'écolier, interprète qui ne manque jamais à la patience, au génie, au travail, admirable écho de toutes les aspirations, de toutes les volontés. Les autres langues de l'Europe pourraient donc transporter dans leur domaine les

œuvres universelles de l'esprit humain, et le français seul resterait en arrière dans l'isolement de l'orgueil et de la faiblesse! La langue de Corneille, de Racine, d'André Chénier, de V. Hugo, de Lamartine ne trouverait pas d'accents pour reproduire Gœthe et Schiller, Pope et Milton, quand elle a osé se rapprocher de Virgile! Evidemment il y aurait exagération et injustice à le prétendre. Nous pouvons du moins essayer de sauver quelque chose des poètes étrangers, en les faisant goûter dans notre langue. La traduction parfaite est un idéal impossible, mais elle est aussi impossible aux autres langues qu'au français. Toujours il restera un je ne sais quoi qui résistera à nos efforts, car il est impossible que deux esprits soient l'écho parfait l'un de l'autre, que deux êtres humains marchent exactement dans les mêmes sentiers. Nos poètes français présentent aux étrangers le même genre de difficultés. Pourquoi ne ferions-nous donc pas pour la poésie ce que le dessin et la peinture font pour les formes, la musique pour les sons? Les fleurs de la création sont également inaccessibles à la reproduction par les hommes, et pourtant les peintres les traduisent sur la toile, le dessinateur sur le papier; des doigts agiles les imitent dans leur port, leur couleur, leur apparence lointaine, et ces imitations nous ravissent encore, bien qu'elles n'aient ni la grâce ni le parfum de l'humble fleur des champs. Avec un charbon, avec un crayon l'artiste sait donner la forme et le relief, et nous, nous avons mieux qu'un crayon et qu'un charbon, nous avons, malgré ses défauts, la langue la plus intelligente, la plus contenue, la plus noble de l'Europe moderne. Le musicien fait des transpositions, et le piano nous traduit les poèmes de l'orgue, et même d'un concert d'instruments. Comme l'on traduit d'un instrument pour l'autre, une langue ne peut-elle traduire une autre langue? Ce que réalise l'artiste, nous pouvons au moins

le sentir. C'est bientôt fait que de se décourager avant l'œuvre et de condamner d'avance ce qu'on n'ose hasarder. Il est impossible de songer ici à la prose. La prose est un interprète trompeur; elle ressemble à l'original poétique comme les plantes desséchées de l'herbier du botaniste ressemblent aux créations animées et colorées de la nature infinie. L'herbier est utile, nécessaire même à la science, mais peut-il faire ressembler ses collections jaunies à la tige frissonnante, aux couleurs harmonieuses des plantes de la nature? Nous donnera-t-il le jeu des rayons sur la verdure émaillée, la suavité des odeurs pénétrantes, la vie en un mot? Pour traduire la poésie, il faut la poésie. N'est-ce pas une chose à essayer que de marcher dans les pas des génies et d'en suivre les traces dans leurs habitudes mêmes de pensée? Nous croyons donc que la traduction poétique n'est pas toujours trahison, nous croyons que le français n'est pas un membre déshérité de la famille européenne, nous croyons qu'il nous importe de pénétrer dans les procédés de la pensée étrangère, de nous habituer à lutter avec elle, sinon pour la vaincre sur son terrain, mais pour la comprendre et la faire comprendre.

Comme toutes les œuvres difficiles, la traduction en vers porte avec elle sa récompense. Elle est, avec l'interprétation philologique, l'unique façon de se rendre un compte exact des chefs-d'œuvre étrangers; elle les suit dans tous les recoins, pour ainsi dire, découvrant les intentions moins évidentes, étudiant leurs nuances les plus fines, se pénétrant de leur essence même, et doublant le charme de la lecture par une prise de possession intime et complète. Il va de soi que l'on ne doit traduire ainsi que les pièces capitales, car elles seules sont d'étude fructueuse. Mais, saura-t-on jamais ce qu'on aura gagné de justesse d'esprit, de précision, d'invention même après le travail patient et minutieux qui prend note

de tout pour tout reproduire avec fidélité ? Quel exercice de style vaut une analyse semblable, quand elle est consciencieuse ? Quelle imagination faut-il pour rivaliser de couleur, de rhythme, de mouvement avec un original dont on admire les perfections ! Quelle joie quand on a réussi après bien des épreuves, bien des essais laborieux ! Quand de cette forte et féconde gymnastique l'on passe à la composition libre sur un sujet que l'on s'est donné, combien l'on sent qu'on est devenu plus sévère envers soi-même, qu'on se laisse moins entraîner par les accidents de la route, que le goût s'est raffermi, que le remplissage disparaît, que la pensée s'exprime avec plus de netteté et d'éclat ! Si l'on commençait habituellement par des tentatives de ce genre, nous aurions moins de ces poésies vagues et indécises par lesquelles l'on débute souvent, et l'on se serait rendu à soi-même un service dont on reconnaîtrait chaque jour la valeur.

D'ailleurs, nous lisons trop peu les poètes étrangers, et il nous est pourtant éminemment utile de les étudier pour avoir sous les yeux d'autres types, d'autres tons, d'autres effets. L'imagination s'élargit au contact de formes nouvelles, de dessins nouveaux. L'on apprend à aimer d'autres saveurs que celles de la langue maternelle, et l'on s'habitue à penser autrement et à mieux comprendre ceux que nous aimerons quand nous les comprendrons.

La Section de Littérature a donc jugé utile de mettre au concours des essais de ce genre, et le jury a eu le plaisir de reconnaître qu'elle avait eu raison.

En juillet 1875 le concours s'est ouvert, offrant un prix de 500 francs à la meilleure reproduction en vers français de quatre ballades allemandes. La Section avait choisi les ***Grues d'Ibycus***, de Schiller, pour le genre antique, ***Petit Roland***, ***d'Uhland***, pour le genre chevaleresque, le ***Bonhomme Eckart***,

de Gœthe, pour le genre fantastique, et la chanson du *Brave homme*, de Bürger, pour le genre populaire. Ce sont autant de chefs-d'œuvre des plus grands maîtres, très-différents de couleur et de style, et par conséquent très-propres à servir de pierre de touche pour le talent des concurrents. Le terme du concours était le 1er mars 1876.

A cette date il s'était présenté une trentaine de concurrents, et aussitôt un jury fut nommé pour examiner leurs travaux. Sa tâche était longue et épineuse, car ce n'était pas moins de 120 pièces qu'il fallait comparer avec l'original et passer en revue sous des aspects très-variés, la fidélité verbale, l'approximation du rhythme allemand, la couleur du sujet, le style et le naturel. Il fallait en outre combiner ces appréciations de manière à exprimer, au sujet de chacun des concurrents, un jugement qui fût la résultante de toutes les impressions diverses. Malgré l'extrême difficulté de s'entendre sur des matières où le goût individuel est souverain, nous avons eu la satisfaction, Mesdames et Messieurs, de tomber immédiatement d'accord sur les résultats sommaires que voici.

Sur les trente concurrents cinq durent être exclus d'abord pour n'avoir pas rempli les conditions du programme, et cinq autres pour n'avoir donné que des essais informes et impossibles. Un second triage en élimina neuf de nouveau pour n'avoir guère montré que des intentions. Il resta donc à examiner de plus près onze pièces, qui forment pour ainsi dire le cœur du concours. Ce premier résultat était du reste assez encourageant puisqu'il nous montrait que plus du tiers des concurrents avaient compris les intentions de la Section, et avaient fait de sérieux et louables efforts pour remplir les conditions proposés.

La lutte ainsi concentrée entre un petit nombre d'essais distingués, nous avons opéré un nouveau choix, quatre d'entre

eux se séparant des autres par leur excellence relative, tandis que les sept autres montraient bien tous du mérite, mais un mérite trop mélangé pour pouvoir aspirer à la distinction du prix.

Ces quatre pièces furent soumises derechef à un nouvel examen minutieux qui nous en fit reconnaître *trois* comme sensiblement égales entre elles, la quatrième restant un peu au-dessous. Les trois pièces supérieures portent les numéros d'ordre 13, 14 et 18; le n° 13 porte l'épigraphe tirée de Gœthe : *Si tu te contentes de saisir la Muse aux cheveux, ton œuvre est peu de chose; l'esprit et l'art, à leur suprême degré de perfection, raniment tous les hommes;* le n° 14 a la devise: *Tradultore, traditore*, et le n° 18 est désigné par les mots *Tamen laudanda voluntas*. La quatrième enfin, le n° 23, porte une longue épigraphe tirée de Cervantes sur l'effet produit par la traduction.

Je vais essayer maintenant de résumer nos impressions sur ces quatre pièces, l'élite du concours.

Le n° 13 commence par exposer, en périodes un peu trop chatoyantes et prétentieuses, une théorie très-ingénieuse sur le rhythme dans les traductions en vers, le tout avec accompagnement de croches et de doubles croches. Cette théorie est basée sur les accentuations prosodiques qui doivent être sensiblement de même nombre et de même couleur musicale dans l'original et la traduction, et produire des effets analogues. L'auteur est évidemment un prosodiste consommé, un versificateur très-expérimenté dans la partie matérielle de son art, et en même temps c'est un poète sachant sentir vivement et exprimer avec hardiesse. Nos accents toniques français, si faiblement qu'ils marquent la terminaison des mots, lui servent à reconstruire dans nos vers, à l'instar du grec moderne, comme une imitation de la prosodie antique, et nous sommes

étonnés de voir des ïambes et des anapestes français, basés sur l'accent tonique déterminant les langues, reproduire avec bonheur les mouvements rhythmiques d'une langue infiniment supérieure sous ce rapport, tout en respectant les règles de la versification ordinaire. C'est une énorme difficulté que l'auteur s'est imposée, et il en a généralement triomphé avec une aisance très-remarquable au milieu de la gêne d'une traduction très-fidèle. Nous reconnaissons la valeur incontestable de cette tentative, bien qu'il en résulte dans le vers une certaine monotonie d'accent que l'alexandrin surtout supporte difficilement. Nous faisons une exception pour le Fidèle Eckart traduit par l'auteur en vers de onze syllabes, reconnus inadmissibles dans la poésie française, en dépit et à cause de tous les essais que l'on a tentés ; cette pièce ne pourrait être imprimée sous ce rhythme hérétique.

Malgré la gêne que le souci de la forme a dû imposer au n° 13, nous trouvons dans ses traduction de l'élégance, de la fidélité, un vif sentiment de l'art, quelque chose de sérieux et de vibrant dans l'accent, et aussi une sorte d'impatience d'être contenu dans les limites si sévères. C'est un esprit ardent et convaincu, ingénieux et subtil, mais qui a les défauts de ses qualités, plus de brillant que de pureté, plus d'éclat que de fini, des hardiesses équivoques, des duretés, des inversions peu naturelles, des images étranges. Je voudrais citer des exemples pour appuyer nos remarques, mais je crains paraître injuste et sévère en séparant de leur contexte des expressions hasardées que ce contexte justifie pour ainsi dire en une certaine mesure. Quelques strophes des *Grues d'Ibycus* nous ont paru particulièrement réussies.

Le n° 14 est plus modeste, moins fougueux que le n° 13, mais il n'est pas moins consciencieux. Il n'expose pas de brillantes théories musicales et rhythmiques, il n'a pas les auda-

ces d'expression de son concurrent, mais il présente un tel ensemble de qualités estimables que nous n'hésitons pas à le placer au même rang. Le nº **14** est arrivé à remplir les conditions du programme par des voies très-différentes de celles du nº **13** ; celui-ci a l'oreille pleine de la musique de l'original, et il veut la transcrire en français, en forçant même un peu son instrument, celui-là est frappé du côté plastique, et ses yeux distinguent nettement les créations des poètes qu'il imite. Il est aussi fidèle que le nº **13**, mais il a plus de grâce et de souplesse dans l'emploi de ses moyens et de ses effets; il paraît plus volontiers renoncer à sa personnalité pour suivre de plus près son modèle dans la peinture des formes, et pour se l'assimiler davantage. Il ne néglige aucun des détails qui font valoir l'ensemble, non plus que les traits particuliers et les nuances qui concourent à l'effet total. Les rhythmes sont bien choisis, mais l'expression trahit souvent la traduction par une gêne sensible, quelques strophes manquent d'élégance et de fermeté, plusieurs vers sont malheureux, en quelques endroits les couleurs ne sont pas exactement dans le ton, et l'on sent parfois quelque effort pour se soutenir. Nous avons affaire à un travail intelligent, réfléchi, patient, réussi dans l'ensemble, mais présentant des défaillances de détail qui ne se seraient probablement pas produites dans une composition originale. Nous sommes persuadés pourtant qu'une révision soigneuse ferait disparaître bon nombre de ces taches et de ces légères imperfections.

Le nº **18** donne lieu à peu près aux mêmes observations ; la différence des caractères se trahit seulement en ce qu'ils n'ont pas réussi dans les mêmes pièces. Leur intelligence du texte est la même, ainsi que pour la couleur des sujets leur valeur est égale ; peut-être y aurait-il en faveur du nº **18** une légère supériorité de style et de fidélité rhythmique, mais elle

est rachetée dans le nº 14 par une exécution plus égale. Celui-ci a le moins réussi dans *Petit Roland*, et le nº 18 dans le *Bonhomme Eckart ;* tous deux ont eu un bonheur presque égal dans les *Grues d'Ibycus*, tous deux ont eu relativement moins de succès dans la *Chanson du Brave Homme*, tous deux ont le même genre de défaillance et le même genre de mérite. Il est donc impossible d'établir une distance appréciable entre ces deux concurrents.

Voilà les trois traductions qui nous ont paru mériter un prix par leurs efforts, mais nous ne saurions mettre aucun de ces concurrents au-dessus des deux autres. Ils forment un groupe inséparable, chacun se recommandant par des qualités spéciales. Nous estimons donc que ce groupe mérite le prix offert par la Section, malgré les desiderata que nous venons de relever.

A un rang un peu inférieur au prix nous plaçons le nº 29, celui qui porte l'épigraphe de Cervantes, à cause des longueurs, des à peu près, des tâtonnements qui gâtent même *Petit Roland* et le *Bonhomme Eckart*, les mieux réussis de ces imitations. L'auteur a de l'aisance, des mouvements lyriques, du souffle même et nombre de vers bien frappés, mais il a accompagné sa traduction d'une multitude de variantes entre lesquelles il n'a pas su se décider, le texte n'est pas serré d'assez près, l'original n'a pas toujours parfaitement été compris dans le ton et les nuances, quelques strophes sont d'une grande faiblesse relative, et les négligences dans la correction de la langue sont assez graves pour compromettre à elles seules le succès de l'auteur. Il a un talent réel, mais il lui faut apprendre à choisir, à se satisfaire difficilement, et à ne pas trop se fier à une facilité qui peut séduire et l'empêcher d'arriver à une plus grande perfection.

Enfin nous devons mentionner honorablement les nºˢ 5 et 6. Le nº 5 porte l'épigraphe :

Il est tard, oui, bien tard ; mais va, travaille encore :
Un coucher peut avoir ce qui manque à l'aurore.

Cette épigraphe découragée et poétique caractérise fort bien l'œuvre ; nous sommes en présence d'un homme de goût et d'expérience, d'une plume littéraire et cultivée, mais qui a perdu peut-être l'habitude de cette lutte austère, de la vigueur indispensable pour rendre avec précision un original que l'on comprend et que l'on admire, mais devant lequel on a perdu courage. C'est une imitation lointaine, un coucher de soleil dans les vapeurs de l'Occident après le rayonnement lumineux d'un beau jour. Les vers sont mous et lâches, parfois incorrects, et bien des expressions sont mal choisies, à côté du sens réel.

Le n° 6, sous la devise *non lauro, Laurae* présente beaucoup d'inégalités, une traduction généralement trop libre, des strophes qui ne rappellent plus le rhythme original, des épithètes risquées pour amener la rime, des consonnances désagréables, des licences de français et de versification. *Petit Roland* est la pièce la plus imparfaite ; dans les autres on remarque du sentiment poétique et d'heureuses intentions qui auraient dû être plus générales et plus suivies.

Voilà, Mesdames et Messieurs, le compte-rendu de notre travail. Nous l'avons terminé avec la conviction que le concours a été fécond et utile. L'on a travaillé avec conscience et souvent avec un vérible bonheur. Le cinquième des pièces a mérité des éloges et une distinction. Même dans les travaux que nous n'avons pu mettre en évidence, il y a bien souvent des éclairs de talent qui sont une promesse et un heureux présage de qualités qui ne demandent que du travail pour se développer et produire des fruits. C'est ce travail consciencieux que nous avons voulu encourager en multipliant les récom-

penses ; il faut apprendre à lutter avec les difficultés pour arriver à s'en jouer plus tard, et tel qui vient d'éprouver un échec comprendra que le succès est dans la persévérance, dans la hauteur du but proposé, et dans l'exercice constant de toutes nos facultés.

POUR LE JURY,

J. DUVILLARD, *Professeur*, *Rapporteur*.

Nous insérons ici, comme exemple, quelques-unes des meilleures traductions envoyées, et nous empruntons pour cela à chacun des trois lauréats qui se sont partagé le prix, deux de ses quatre ballades.

LES GRUES D'IBYCUS

Pour se rendre à la lutte sainte
Qui, sur l'isthme étroit de Corinthe,
Rassemble tous les Grecs joyeux,
Ibycus, l'ami cher aux dieux,
A quitté Rhegium. — Il assure
Ses pas sur un léger bâton ;
Et, l'âme inspirée, il murmure
Les vers que lui dicte Apollon.

Il voit déjà l'Acrocorinthe.
Saisi d'une pieuse crainte,
Il pénètre sous les pins verts
De la forêt du dieu des mers.
Là, rien ne trouble le silence
Qu'un large escadron d'oiseaux gris
Qui suit le poète et s'élance
Au sud, vers les brûlants pays.

— « Salut ! oiseaux d'heureux présage,
Qui m'écoutiez dans mon voyage
A travers les flots incertains !...
Nous avons les mêmes destins :
Nous venons des lointaines terres
Chercher un abri passager...
Qu'il nous donne des jours prospères,
Le dieu gardien de l'étranger ! »

Au sein de la forêt ombreuse
Il hâte sa marche joyeuse :
Dans un sentier étroit, soudain
Deux brigands barrent son chemin.
Le poète veut se défendre ;
Mais, sans force, tombe ce bras
Qui tient le luth, mais ne peut tendre
L'arc homicide des combats.

Il appelle à l'aide, il conjure
Les dieux ; mais, sous la voûte obscure,
Aussi loin que sa voix s'étend,
Rien ne se montre de vivant.

— « Dois-je donc ici rendre l'âme ?
Ici, sur un sol étranger,
Frappé par le bras d'un infâme,
O ciel ! et nul pour me venger !... » —

Couvert de blessures mortelles,
Il tombe. Soudain, un bruit d'ailes
Révèle à ses regards fermés
La troupe des oiseaux aimés.
— « Oiseaux ? si nulle voix humaine
Ne dénonce mon assassin,
Faites-le ! » — Ces mots dits à peine,
La vie abandonne son sein.

On le trouve nu. Sa blessure
Est béante et le défigure,
Mais un *Corinthien* reconnaît
L'hôte chéri qui lui venait :
— « Te retrouver ainsi, poète !
Quand j'espérais du pin sacré
Devant tous couronner ta tête
Et de ta gloire être éclairé ! » —

Au bruit de la mort du poète,
Les hôtes venus à la fête
Sentent le deuil remplir leur cœur ;
La Grèce entière de douleur
Frémit, et le peuple aux Prytanes
Accourt, dans le noble dessein
D'apaiser sur l'heure ces mânes
Avec le sang de l'assassin.

Mais comment retrouver sa trace
Parmi cette imposante masse,
Parmi ces flots tumultueux
Attirés par l'éclat des jeux ?
Est-ce quelque voleur immonde,
Ou bien quelque lâche rival ?
Seul, celui qui voit tout au monde,
Hélios, sait le secret fatal.

Peut-être dans la foule immense,
Il marche fier quand la vengeance
Le cherche ; et sans honte il jouit
Du fruit de son crime inouï ;
Au seuil de la demeure sainte
Peut-être brave-t-il les dieux,
Ou pénètre-t-il dans l'enceinte
Où l'on se presse pour les jeux ?

Les gradins suffisent à peine,
Les étais, sous la vague humaine,
Rompent presque... Tout frémissant,
Le peuple grec est là présent.
La fourmillante populace,
En arcs de plus en plus ouverts,
Jusques au ciel monte et s'entasse
Mugissant ainsi que les mers.

Qui peut compter, qui peut redire
Les peuples que la fête attire?
Hôtes aimés, ils sont venus
De la ville de *Thésêus*,

De Sparte, des côtes d'Aulide,
Des Iles, du sol enchanteur
D'Asie, ainsi que de Phocide...
Tous attendent l'horrible chœur.

Suivant une coutume ancienne,
Les Euménides sur la scène
Paraissent et font gravement
Le tour du théâtre à pas lent.
Ces femmes, notre humaine race
Ne les porta point dans son sein,
Et leur taille immense dépasse
La stature du genre humain.

Le sang ne rougit point leurs faces,
Des torches aux lueurs *vivaces*
S'agitent dans leurs maigres mains,
Des manteaux noirs battent leurs reins ;
Sur leurs fronts, en boucles légères,
Ne voltigent pas de cheveux,
Mais des serpents et des vipères
Y tordent leurs anneaux visqueux.

Et dans une ronde serrée
Elles disent l'hymne sacrée
Qui, pénétrant au fond du cœur,
Enlace et trouble le pécheur.
Le chant vengeur des Erinnyes
Éclate et consume les sens,
Et ses sauvages harmonies
Des luths repoussent les accents.

— « Heureux qui garde l'innocence,
L'âme pure de son enfance !
Notre courroux ne le suit pas,
Partout il peut porter ses pas
Dans le grand chemin de la vie !
Mais malheur au meurtrier ! *Lui*
Voit sa trace toujours suivie
Par nous les filles de la *nuit ;*

S'il met son salut dans la fuite,
Nous nous lançons à sa poursuite,
Et bientôt son pied fugitif
Dans nos lacs demeure captif.
Nous le harcelons sans relâche,
— Son repentir nous touche peu, —
Et nous poursuivons notre tâche,
Même au séjour du sombre dieu. —

Après ces chants mêlés de danse,
Il règne un funèbre silence,
Et chacun croit qu'à son côté
Va surgir la divinité.
Puis, suivant la coutume ancienne,
Les sombres vengeresses font
A pas lents le tour de la scène,
Et disparaissent dans le fond.

Longtemps encor chacun écoute,
Longtemps encor chaque esprit doute
S'il n'a pas eu là, devant *lui*,
Les filles mêmes de la *Nuit.*

Et tous bénissent la puissance
Qui du destin tresse les remords,
Qui plonge dans la conscience,
Mais fuit la lumière des cieux...

Tout à coup, partant de la place
Où se presse la populace,
Ces mots : — « Vois donc, Timothéus !
Vois donc, les oiseaux d'Ibycus ! » —
Aussitôt le ciel devient sombre :
Rasant les gradins les plus hauts,
Le cou tendu passe un grand nombre,
Un *grand* nombre de *gris* oiseaux.

« D'Ibycus !... » soudain la tristesse
Renaît à ce nom. Tel se presse
Le flot sur le flot dans la mer,
Tel ces mots se heurtent dans l'air.
— « D'Ibycus que chacun regrette,
Frappé par un bras criminel !...
Qu'en dit-il ? Qu'est pour le poète
Ce vol d'oiseaux passant au ciel ? » —

Et toujours la clameur augmente,
Et prompt comme la foudre ardente
Un soupçon traverse les cœurs :
— « O puissance des dieux vengeurs !
C'est l'assassin, qu'on le saisisse,
Ses remords mêmes l'ont livré !...
Qu'on l'arrête avec son complice !...
Vengeons le poète sacré !... »

Vainement il voudrait reprendre
La parole qu'il fit entendre,
A quoi bon, d'ailleurs? sur leurs traits
La pâleur grave leurs méfaits.
La scène en tribunal se change,
Et ces scélérats odieux
Confessent leur crime que venge
La *foudre* implacable des dieux!

L. Tognetti.

LE CHANT DU BRAVE HOMME

Que mon chant jusqu'au ciel s'élance,
Comme l'orgue aux sons éclatants!
Pour honorer tant de vaillance,
Il faut non de l'or, mais des chants.
Et, grâce à Dieu! j'ai des chants qu'on renomme
Pour célébrer et chanter le brave homme!

L'ardent sirocco tout à coup
Souffle des italiques plages;
Comme brebis fuyant un loup
Devant lui volent les nuages.
Il passe, il va, balayant les guérêts,
Brisant la glace et tordant les forêts.

La neige, sur l'Alpe élevée,
Fond ; partout un torrent mugit,
Un lac resserre la vallée
Et de l'Adige qui grossit
Le flot grondant et tumultueux passe
En chariant d'énormes blocs de glace.

Auprès de Vérone est un pont
Aux puissantes arches de pierre,
Au milieu, dans une maison,
Le péager de la rivière
Demeure avec sa femme et son enfant.
« Ô péager ! il faut fuir à l'instant ! »

Le flot contre sa maisonnette
Gronde, gronde avec un bruit sourd ;
Vite il s'élance sur le faîte :
Quel tumulte affreux alentour !
« Pitié ! pitié ! divine Providence !
Sommes-nous donc perdus sans espérance ? »

Le long de l'un et l'autre bord
Les glaçons entrechoqués roulent ;
Sous les flots au puissant effort
Arcades et piliers s'écroulent.
Le péager, sa femme et son enfant,
Hurlaient plus fort que le fleuve et le vent !

Les glaçons entrechoqués roulent
Et sous leurs coups multipliés,

A chaque bout du pont s'écroulent
L'un après l'autre les piliers.
Vers le milieu l'écroulement s'avance :
« Pitié ! pitié ! divine Providence ! »

Une foule de curieux
Petits et grands, sur le rivage
Se tordent les bras, mais nul d'eux
D'être un sauveur n'a le courage.
Le péager, sa femme et son enfant,
Hurlaient plus fort que le fleuve et le vent !

Chant du brave ! vais-je t'entendre
Vibrer comme l'orgue éclatant ?
O mon chant ! vas-tu nous apprendre
Quel sera ce brave ? ô mon. chant !
Vers le milieu l'écroulement s'avance,
O brave ! ô brave ! il faut ton assistance !

Au galop de son coursier fier,
Un noble comte accourt vers l'onde.
Qu'agite-t-il ainsi dans l'air ?
C'est une bourse pleine et ronde :
« Deux cents écus à l'homme valeureux
Qui sauvera ces pauvres malheureux ! »

Quel est le brave ? Est-ce le comte ?
Dis-moi, dis-moi, mon brave chant !
Pardieu ! comme brave on le compte,
J'en sais un plus brave pourtant !
O brave ! ô brave ! il faut ton assistance,
Car toujours plus l'écroulement s'avance !

Le comte, la bourse à la main :
« Allons, qui de vous se hasarde ?
Allons, qui montre le chemin ? »
Chacun l'entend et... bien s'en garde !
Hélas ! en vain péager, femme, enfant,
Hurlaient plus fort que le fleuve et le vent !

Et tandis que la vague monte
Et que plus haut hurlent les vents,
Le courage descend, ô honte !
Sauveur ! accours, il en est temps !
O ciel ? piliers après piliers s'écroulent ;
Avec un bruit strident les vagues coulent.

Vois ce simple gars mal vêtu
D'une blouse rude et grossière,
Avec son gros bâton pointu,
Sa taille vigoureuse et fière.
Vois ! il arrive, il écoute, il comprend
Et voit sans peur le danger imminent.

Il saute, à la garde du Maître !
Dans le premier bateau pêcheur ;
Et malgré le vent, le flot traître,
Il arrive au but sans malheur.
Fatalité ! fatalité maudite !
Pour tous les trois la barque est trop petite !

Trois fois, dans son bateau pêcheur,
Il se rit du vent, du flot traître ;

Trois fois, abordant sans malheur,
En lieu sûr il peut tous les mettre.
A peine est-il à bon port, hors des flots,
Que la maison s'effondre sous les eaux.

Qui donc, qui donc est le brave homme?
Dis-moi, dis-moi, mon brave chant!
Peut-être bien que pour la somme
Jouait ses jours le paysan;
Que sans le comte excitant son envie,
Il n'eût pas mis à ce jeu-là sa vie.

« Brave ami, dit le comte, prends!
Tiens! prends, voici ta récompense! »
Dites! quels braves sentiments!
Pardieu! comme ce comte pense!
Mais bien plus haut et bien plus noble était
Le bon cœur qui sous la blouse battait!

« Je ne me vends pas pour nulle somme;
J'ai peu, c'est vrai, mais ne veux rien;
Donnez votre or à ce pauvre homme
Qui vient de perdre tout son bien. »
Quand il eut dit ces honnêtes paroles,
Sans plus attendre, il tourna les épaules.

Comme l'orgue aux sons éclatants,
Que mon chant jusqu'au ciel s'élance!
Pour honorer tant de vaillance,
Il faut non de l'or, mais des chants;
Et, grâce à Dieu, j'ai des chants qu'on renomme
Pour célébrer à jamais le brave homme!

L. TOGNETTI.

LES GRUES D'IBYCUS

Pour la lutte des chars et du chant, — quand la Grèce
Tout entière en émoi vers Corinthe s'empresse,
Le rhapsode Ibykus, de combattre *envieux*,
Prend ce noble chemin sous la garde des dieux.
A sa lèvre, du miel de l'Hymette nourrie,
Phœbus même enseigna l'art du rhythme divin.
Il part donc, saluant Rhégium, sa patrie,
Plein du dieu, le bâton à la main.

Mais déjà, sur les monts dont s'incline l'épaule,
Son regard de Corinthe aperçoit l'acropole.
Il s'avance, pieux, de frissons pénétré,
Dans le bois à Neptune autrefois consacré.
Nul passant ne s'y montre: un nuage de grues
Par les airs vogue seul lentement, du côté
De la vaste Libye aux ardeurs inconnues,
Immuable séjour de l'été.

« Recevez, leur dit-il, mon salut, — troupe aimante
« Qui suiviez de ma nef la carène écumante.
« Des présages heureux je vous prends pour conseils :
« Mes destins désormais sont aux vôtres pareils;

« Car de loin nous venons, et d'un droit tout semblable
« Nous allons implorant quelque toit passager.
« Ainsi daigne à nos vœux se montrer favorable
« Jupiter qui défend l'étranger! »

Cependant, d'un pied sûr, à travers le feuillage
Hardiment jusqu'au fond du bois sombre il s'engage;
Quand deux hommes cachés aux buissons du sentier
Ont bondi secouant les éclairs de l'acier.
Il résiste, il combat: son courage l'inspire.
Mais la force bientôt fuit ses doigt généreux,
Car ses doigt n'ont tendu que les nerfs de la lyre
Et non l'arc du guerrier vigoureux.

Vainement, à la fois, vainement il atteste
Les mortels et tous ceux de la voûte céleste;
Aussi loin que ses cris sont portés par le vent,
Nul recours, nul espoir, pas un être vivant:
« Sort fatal !... Et périr dans les piéges du crime,
« Par le glaive assassin, sur un sol étranger
« Où personne de pleurs ne suivra la victime,
« Où personne ne doit la venger!

Puis il tombe percé de deux lames aiguës.
Or, voilà près de lui que repassent les grues:
Il entend, — (car hélas! il ne peut plus les voir),
La clameur qu'elles font au moment de s'asseoir.
« Si du meurtre accompli nul témoin ne s'élève,
« Leur dit-il, de vos voix prêtez-moi le secours.
« Révélez.... » A ces mots qu'avec peine il achève
Son regard s'est éteint pour toujours.

L'on trouva sous les pins le cadavre rigide.
Au seul bruit de ce lâche et barbare homicide,
Un ami d'Ibykus de Corinthe est venu
Qui tremblant de douleur l'a bientôt reconnu.
« Est-ce ainsi que mes yeux te retrouvent, cher hôte,
« Quand, pour prix de tes chants, don sublime des cieux,
« J'espérais t'applaudir en ta gloire plus haute
« Couronné du laurier radieux ?... »

Il gémit. Et le peuple accourant pour la fête,
Cette plainte l'émeut; chaque voix la répète;
Parmi toute la Grèce elle éclate soudain :
Tous les cœurs ont perdu le rhapsode divin !
On s'assemble, on se porte au palais des prytanes :
De colère enflammé, chacun vient supplier;
Chacun veut d'Ibykus satisfaire les mânes
Par le sang du cruel meurtrier.

Mais comment distinguer, à quel signe équitable
Découvrir ou la trace ou la main du coupable
Dans ce flot d'étrangers qui se hâtent nombreux
Et qu'attire la pompe éclatante des jeux ?
Est-ce un traître, jaloux insulteur de la lyre ?
Un brigand, par l'appât du butin alléché ?...
Hélios, seulement, Hélios le peut dire,
Lui pour qui nul secret n'est caché.

Et peut-être, tandis que partout la vengeance
Le poursuit, — il est là, ce méchant, qui s'avance
D'un pas ferme à travers tant de Grecs assemblés,
Sûr de voir tous ses vœux par le crime comblés.

Insultant jusqu'aux dieux, — sur leurs stèles d'albâtre
Il leur offre peut-être un rameau suppliant;
Ou, pressé par la foule aux abords du théâtre,
Il y monte le front souriant?...

Les trois rangs étagés de colonnes antiques,
Vestibules, gradins, vomitoires, portiques,
Où se rue et s'engouffre un torrent curieux,
Sous le poids croulent presque et fatiguent les yeux.
Mille sourdes rumeurs — de ces vagues humaines
Sortent comme le bruit orageux de la mer,
Et plus haut, d'arc en arc, s'éloignant incertaines,
Pour mourir dans les plaines de l'air.

Qui pourrait vous compter, vous nommer, — colonies,
Nations et tribus en ce lieu réunies?
Là sont ceux de l'Aulide et d'Athène, et puis ceux
D'Elatée et de Sparte, et vingt peuples fameux
Qui du vaste orient et de toutes les îles
Sont venus acclamer le poëte vainqueur.
Déjà même on entend les cymbales agiles
Annoncer le cortége du chœur.

Pas à pas, mesurant sa démarche attentive,
Grave et sombre, selon l'ancien mode, il arrive;
Et, du fond du théâtre émergeant à son tour,
Lentement de l'orchestre il décrit le contour.
Non, ces corps ne sont point corps de femmes mortelles;
Nul hymen n'engendra ces spectres *béants* :
Leur figure terrible et leur taille sont celles
Que reçurent d'un dieu les géants.

Le pan noir d'un manteau sur leurs pieds tombe et flotte;
Dans leurs doigts décharnés se balance et tremblote
Un flambeau d'où descend une sombre lueur ;
De leur face aucun sang ne bannit la pâleur.
Et l'on voit, pour cheveux, frisonner sur leurs têtes,
Non ces boucles au frêle et mobile dessin,
Mais d'immondes serpents qui hérissent leur crêtes,
Des aspics tout gorgés de venin.

Ce chœur tourne lugubre, escorté d'épouvante.
Puis commence le chant, — mélopée âpre et lente
Qui, perçant tous les cœurs de son rhythme fatal,
Noue autour du coupable un lien infernal.
Ecoutez !... N'est-ce point l'Euménide en délire ?...
La pensée et le souffle à la fois se perdant,
Chacun tremble, muet de terreur. Nulle lyre
N'accompagne cet hymne strident.

« Bienheureux, bienheureux, dit la voix des Furies,
« Qui n'a point mis sa lèvre à des coupes *flétries !*
« Calme et fort, celui-là ne craint pas notre main :
« Librement de la vie il poursuit le chemin.
« Mais malheur ! oui, malheur à qui trompe, à qui brave
« Par un meurtre furtif le remords qui le suit !
« Sur ses pas nous marchons, sans repos, sans entrave,
« Nous les pâles enfants de la Nuit.

« Vainement d'échapper il nourrit l'espérance :
« Des rapides vautours nous avons l'aile immense ;
« Nous jetons à son pied le lacet ténébreux
« Qui bientôt le ramène en nos piéges *affreux ;*

« Nous allons, le poussant à des gouffres plus sombres,
« (Car aucun repentir ne nous touche jamais);
« Et jusque dans l'empire inflexible des ombres
« Ce coupable est à nous désormais! »

Ainsi chante, dansant, le funèbre cortége.
Sur la vaste assemblée immobile à son siége
Longtemps pèse une horreur, un silence pieux:
L'on croirait se sentir en présence des dieux.
Puis le chœur de la strophe a repris la réponse: *
Il s'ébranle, — et d'un pas à dessein ralenti,
Par un servil reculé se retire et s'enfonce,
Comme au bord de l'Erèbe englouti.

Sans oser démêler le réel du mensonge,
L'esprit doute, troublé des chimères du songe;
Et chacun rend hommage à ce sombre pouvoir
Qui voit tout, qui de nul ne se laisse entrevoir,
Qui conduit de Clotho le fuseau redoutable,
Porte au fond de tout cœur de sévères arrêts,
Et, du sort pénétrant le mystère insondable,
Cache au jour ses augustes secrets.

Tout-à-coup retentit dans la foule attendrie,
Aux gradins les plus hauts, une voix qui s'écrie:
« Eh! vois donc, - Timothée, - eh! vois donc, par Bacchus,
« Loin d'ici s'envolant les témoins d'Ibykus...

* Cette réponse est l'antistrophe qui, succédant (comme chacun sait) à la strophe chantée pendant une marche de droite à gauche, se reprenait accompagnée de l'évolution en sens envers.

A l'instant l'on put voir une troupe de grues
S'éloigner dans l'azur éclatant et vermeil,
Et d'un noir tourbillon plus épais que les nues
Obscurcir en passant le soleil.

Ibykus! ce nom cher à la Grèce éplorée
De nouvelles douleurs gonfle l'âme ulcérée;
Et, de même qu'un flot par un autre est porté,
Court partout mille fois tristement répété :
« Ibykus! l'éloquent héritier de la lyre!
« Ibykus! qu'une main sacrilége a frappé!
« Des oiseaux... ses témoins?... Que peut bien vouloir dire
« Ce langage au vertige échappé?... »

Et bientôt le soupçon va gagnant plus *pénible;*
On pressent je ne sais quel indice terrible;
On s'agite, et l'on crie, hésitant, stupéfait :
« Euménides, c'est vous dont la force a tout fait!
« Par vos soins d'Ibykus la vengeance est *meilleure;*
« Le coupable en nos mains vient s'offrir aujourd'hui.
« Saisissez l'inconnu qui parlait tout-à-l'heure
« Et son pâle complice avec lui! »

Misérable! il voudrait sur sa lèvre tremblante
Retenir, mais trop tard, la parole imprudente.
Il regarde, éperdu, frémissant par degrés :
Son forfait se révèle en ses traits altérés.
On l'arrache à son banc, près du juge on le traîne :
Le théâtre se change en un saint tribunal;
Et les deux meurtriers sont couchés sur l'arène
Par le foudre vengeur et fatal.

J. ABRASSART.

LA CHANSON DU BRAVE HOMME

La chanson du brave homme, elle sonne aussi haut
Que la trompe de l'orgue et l'airain de la cloche.
— Qui va droit au devoir quand l'abîme est tout proche,
L'or ne peut le payer : c'est la lyre qu'il faut.
Gloire à Dieu qui m'a fait de ma voix qu'on renomme
Un présent pour chanter et louer le brave homme !

Du rivage africain le vent chaud s'est enfui,
Et soufflant à travers l'Italie au ciel sombre
Il pourchasse, pressés, des nuages sans nombre,
Comme un loup dispersant des troupeaux devant lui.
La forêt et la plaine à sa rage s'entr'ouvrent ;
De glaçons tourmentés lacs et fleuves se couvrent ;

Et la neige fondue à la cime des monts
Se répand en torrents qui partout retentissent. —
Sous leur nappe déjà les prés verts s'engloutissent ;
Le grand fleuve s'étend tout gonflé de limons,
Et le long de ses bords passent comme une houle
Mille blocs ébréchés que la vague déroule.

Mais la masse des eaux se déchaîne en un lieu
Où s'allonge, porté sur vingt arches massives,
Le granit d'un vieux pont s'appuyant aux deux rives.

Une étroite maison le domine au milieu :
Là demeure le garde, et son fils, et sa femme.
« Péager, péager, recommande ton âme! »

L'onde bat les piliers, et, joignant ses efforts,
Le vent gronde à l'entour de la hutte du garde.
Le pauvre homme bondit vers le toît ; — il regarde...
Il contemple éperdu la tempête au-dehors.
« Dieu clément! prends pitié! vois le sort qui m'accable!...
« Il n'est plus de salut qu'en ta main secourable!... »

Les glaçons çà et là roulent, roulent toujours
Quelques blocs s'arrêtant, d'autres blocs les arrachent;
Le flot monte : et des bouts du vieux pont — se détachent
Les supports, les arceaux qu'il entraîne en son cours.
— Et le garde tremblant, et l'enfant, et la femme
D'effroi hurlent plus haut que le fleuve qui brame. —

Les glaçons coup sur coup frappent, frappent toujours :
Pierre à pierre, une pile après l'autre s'écroule.
Dans le gouffre écumant du remous qui les foule
L'œil poursuit leurs débris de détours en détours,
Et bientôt du vieux pont la clef seule résiste...
« Dieu clément! Dieu clément! que ton bras nous assiste!»

Sur la rive lointaine, accourus à l'instant,
De témoins de tout âge une troupe se presse.
Chacun crie, et frissonne, et se tord de détresse :
Mais tenter le péril nul n'y songe pourtant.
— Et sans cesse le garde, et l'enfant, et la femme
En vain hurlent plus haut que le fleuve qui brame. —

Sonne donc, ô chanson du brave homme, — aussi fort
Que la trompe de l'orgue et l'airain de la cloche !
O mon chant le plus beau, nomme-le, s'il s'approche,
Nomme-le, ce sauveur qui se rit de la mort :
Il est temps !... du vieux pont la clef seule résiste...
— Viens, brave homme, brave homme? Et que Dieu nous
assiste !

Mais un comte au front noble et de cœur noble encor
Au galop d'un coursier fend la foule interdite.
Que nous tend cette main que dans l'air il agite ?
Une bourse en ses flancs renfermant un trésor.
« S'il se trouve quelqu'un qui se voue et s'expose,
« A-t-il dit, — cent ducats sont offerts à qui l'ose ! »

Ah ! le brave, dis-moi, quel est-il aujourd'hui ?
N'est-ce point ce fier comte, ô mon chant héroïque ?
— Par le ciel ! oui, le comte est vaillant, magnifique ;
Mais j'en rêve un plus noble, un plus brave que lui.
Viens, brave homme ! apparais dans ta force sereine,
Par des restes du pont la ruine est prochaine ;

Car toûjours et plus haut souffle un vent furieux ;
Car toujours et plus haut le flot gronde et s'élance ;
Car toujours et plus bas tombe hélas ! l'espérance...
Vite, vite, sauveur ! apparais à nos yeux :
De minute en minute un pilier crie et ploie ;
L'arche cède... et la vague orgueilleuse tournoie.

« Un rameur ! un rameur !... Qui donc veut s'embarquer ?»
Et le comte en sa main tend la bourse remplie.
Ils sont là, des milliers que leur crainte humilie,

Des milliers dont pas un n'oserait se risquer,
O misère !... — Et le garde, et l'enfant, et la femme
En vain hurlent plus haut que le fleuve qui brame!

Cependant, près du bord, par le bruit amené,
Voyez-vous ce manant tout souillé de poussière?
Ses habits sont tissus d'une toile grossière,
Mais l'honneur est écrit sur ce front basané.
Il écoute le comte ; il entend sa promesse ;
Il regarde ce pan ruiné qui se dresse ;

Puis sans peur, confiant dans la grâce de Dieu,
D'une barque aussitôt détachée il s'empare.
Repoussé par le flux, par le vent qui s'effare;
Il poursuit... et du fleuve il atteint le milieu.
Mais la barque, ô malheur! (il le voit, il hésite!)
Pour les prendre d'un coup est hélas! trop petite.

Et trois fois de sa rame il se fraye un chemin :
Repoussé par le vent, par le flot qui dérive,
Il retourne trois fois, et trois fois il arrive
Rapportant tout entier son sublime butin. —
Or, à peine la barque a touché le rivage
Que le pont en débris roule comme un orage.

Quel est-il, le brave homme? A présent, le sais-tu
Et peux-tu le nommer, ô mon chant héroïque? —
— Ce manant, de ses jours ah! sans doute il trafique !...
C'est le son des ducats qui *contraint* sa vertu!...
Eh! qui donc risquerait ou son sang, ou sa vie,
Si de l'or qui les paye il n'avait nulle envie?

« Prends, ami, — dit le comte appelant le rameur.
« Cette bourse est le prix de ton mâle courage! »
— Certe, il faut applaudir à qui tient tel langage :
Mais par Dieu! si le comte en lui porte un grand cœur,
Plus céleste vraiment, plus superbe et jalouse
Est cette âme qui brûle, ô manant, sous ta blouse!

« Je ne vends pour de l'or ni mon cœur, ni mon sang :
« Quoique pauvre, il suffit chaque soir que je mange;
« Mais ta bourse, permets que le garde l'échange
« Contre un toît qu'aucun flot ne balaye en passant. »
Ainsi dit l'étranger. — Et tandis qu'on l'écoute,
A grands pas il s'éloigne au détour de la route.

Sonne, sonne, chanson du brave homme! — plus haut
Que la cloche d'airain et que l'orgue sonore.
Qui — d'un cœur si vaillant — se dévoue et s'ignore,
Ah ! comment le payer?... C'est la lyre qu'il faut.
Gloire à Dieu qui m'a fait de ma voix qu'on renomme
Un présent pour chanter à jamais le brave homme!

J. Abrassart.

L'ENFANCE DE ROLAND

Triste, à l'ombre d'un rocher creux
Gémissait dame Berthe.
Son fils, bel enfant vigoureux,
Foulait la mousse verte.

« O Milon, ô mon noble époux !
« Heureuse de te plaire,
« Pour toi, j'ai bravé le courroux
« Du roi Charle, mon frère ;

« Et du Rhin, le flot irrité
« T'a pris à ma tendresse.
« Pour ton amour, j'ai tout quitté,
« Et ton amour me laisse.

« Approche, Roland, mon cher fils,
« Toi ma gloire et ma joie.
« Qui seul peux charmer les soucis
« Dont mon âme est la proie.

« Ecoute. A la ville, descends
« Mendier pour ta misère.
« Puissent des cœurs compatissants
« Soulager ta mère ! »

Charle est assis avec ses preux
A sa table royale.
Les serviteurs gais et nombreux
Circulent dans la salle.

Et voix, flûtes, harpes et cors
Mettaient la joie à l'âme ;
Mais point n'entendait leurs accords
Berthe, la triste femme.

Des mendiants, trop à l'étroit
Dans la grand'cour gothique,
Mangent, grâce aux bienfaits du roi.
Que leur fait la musique ?

Par l'huis ouvert, le souverain
Voyait leur groupe étrange.
Au milieu d'eux, paraît soudain
Un gars, beau comme un ange.

De quatre couleurs, ses habits,
Présentent l'assemblage.
Fier, entre les pauvres surpris,
Il se fraie un passage.

Sans gêne, comme on fait chez soi,
Roland passe la porte,
Et va, sur la table du roi,
Prendre un plat qu'il emporte.

« Eh! pense Charle, qu'est ceci ? »
Mais comme il laisse faire,
Chacun des convives aussi
Se montre débonnaire.

Bientôt l'enfant revient encor,
Front superbe, œil qui brille,
Marche au roi, prend le hanap d'òr
Où le vin clair pétille.

« Halte-là, drôle ! » fait le roi
D'une voix de tonnerre.
Roland regarde sans effroi
Le grand prince en colère.

Charle voit ce calme parfait,
S'étonne, puis s'apaise.
« Tout autant que dans la forêt
« On est chez nous à l'aise?

« On prend mes plats, comme au rameau
« La sorbe ou la cerise,
« Et mon noble vin, comme l'eau
« Que dans le fleuve on puise ? »

— « Les fruits sauvages, l'eau du Rhin,
« C'est bon pour la vassale.
« A ma mère, les mets, le vin
« De la table royale. »

« Oh ! oh ! mon gars, est-ce cela ?
« A ce compte, ta mère
« Est princesse. Sans doute elle a
« Bourgs, soldats et bannière.

« Quel est son écuyer tranchant ?
« Et qui remplit sa coupe ?
— « Mes deux mains. L'une, emploi charmant,
« Verse ; l'autre découpe. »

— « Dis-nous, qui garde son castel ? »
— « Mes yeux que rien n'effraie. »
— « Nomme son gentil ménestrel ! »
— « Ma voix sonore et gaie. »

— « Bons serviteurs, par le ciel bleu !
« Mais pourquoi ta livrée
« Des couleurs de l'arc du bon Dieu
« Est-elle bigarrée ? »

— « De chaque quartier d'Aix, huit gars
« Que je mis dans la poudre,
« M'ont donné, de drap quatre parts,
« Qu'ensemble j'ai pu coudre. »

— « De par Dieu ! ta mère a beau fils
« Un guerrier qu'on redoute.
« Des mendiants de ce pays,
« C'est la reine sans doute.

« Je veux la voir. Holà, seigneurs !
« Vite, cherchez la dame.
« Qu'on l'amène avec les honneurs
« Que sa gloire réclame. »

Les seigneurs se lèvent ; l'enfant
A Charle rend la coupe ;
Puis sort, et d'un pas triomphant,
Guide la noble troupe.

Quelques instants se sont passés,
Et debout sur la porte,
Le maître voit, à pas pressés
Revenir son escorte.

« Malheur à moi, railleur trop prompt !
« Cet enfant plein d'audace
« A qui je viens de faire affront,
« C'est le fils de ma race !

« Je vois au milieu de mes gens,
« Ma sœur, une princesse,
« Sur le bâton des indigents
« Appuyant sa faiblesse ! »

Berthe arrive et tombe à genoux,
La prière à la bouche.
Mais Charle a repris son courroux :
Son œil brille farouche.

Et Berthe devant ces éclairs,
Pâlit, baisse la vue;
Mais Roland lève ses yeux clairs
Sur le roi qu'il salue.

Lors le monarque avec douceur:
« J'abjure ma colère,
« En faveur du fils, ô ma sœur,
« Je pardonne à la mère. »

Berthe se relève: « Merci
« Frère, de ta clémence.
« Sache-le, l'enfant que voici,
« Sera ta récompense.

« Preux digne de son roi, mon fils
« Etendra tes frontières;
« Cent couleurs de pays conquis
« Orneront ses bannières.

« Se servant aux festins des rois,
« Libre, la main hardie,
« Roland fera par ses exploits,
« L'orgueil de sa patrie.

Berthe VADIER.

LE BONHOMME ECKART (1)

Vite à la maison ! car dans le bois noir
Les méchants lutins errent chaque soir.
Si nous rencontrons les Houldes avides,
Les vilaines sœurs nous vont courir sus,
Boire notre bière et nous n'aurons plus
A porter chez nous que des cruches vides.

Les petits fuyaient, lorsque devant eux,
Paraît un vieillard d'aspect gracieux ;
« Enfants, n'ayez peur ; si la soif courrouce
« Les Houldes, laissez leur groupe altéré
« Ici vous rejoindre et boire à son gré.
« Sa méchante humeur sera douce. »

En poussant des cris aigus, triomphants,
Les Houldes bientôt joignent les enfants.
A la bière blonde, elles font grand'fête,

(1) Nous avons adopté le vers de 10 syllabes, avec la césure au milieu, comme nous paraissant se rapprocher le plus du rhythme original.

Vident chaque vase aux flancs arrondis;
Puis le tourbillon des follets hardis
Regagne des bois l'ombreuse retraite.

Les pauvres petits sanglotaient bien fort,
Mais le doux vieillard les arrête encor;
« Enfants, soyez gais. » — « Oh non ! chez le père
« La grondée attend et les coups aussi. »
— « Non, mes chers agneaux, soyez sans souci,
« Car tout ira bien, mais sachez vous taire.

« L'enfant qui me voit a la bonne part;
« Je suis votre ami, je suis cet Eckart
« Dont on vous conta d'étonnantes choses.
« Vous en serez sûrs, pourvu qu'au logis,
« Quoi que vous voyiez, comme des souris
« Vous restiez muets. Adieu ! bouches closes. »

Ils sont arrivés. Devant leurs parents,
Les vases posés, ils restent tremblants.
Les coups vont pleuvoir, et drus et rapides,
Point. Une liqueur claire comme l'or
Se fait voir. On verse, on verse à plein bord,
Et sans que jamais les cruches soient vides.

Et l'on boit encor, et l'on boit souvent;
Et cela dura jusqu'au jour suivant.
Mais aux questions faisant sourde oreille,
Comme l'avait dit Eckart, les petits
Demeuraient muets comme des souris.
Ils parlent enfin. Adieu la merveille !

Mes petits amis, lorsque par hasard
Quelqu'un qui vous aime, un maître, un vieillard
Vous donne un conseil qu'il vous en souvienne.
Surtout, parlez peu, je le dis encor,
Car sachez-le bien, le silence est d'or ;
Par lui vous aurez cruche toujours pleine.

Berthe VADIER (1).

---

(1) Nous croyons devoir rappeler ici que les plis ayant été décachetés à la Séance générale du 15 juin 1876, les noms suivants ont été proclamés :

Mlle BERTHE VADIER, de Genève.		
M. L. TOGNIETTI, id.	}	Prix ex-æquo.
M. J. ABRASSART, de Louvain.		

Ont en outre obtenu des *Mentions honorables :*

MM. FRÉD. CAUMONT, de Bâle.
PH. JÆGER, de Fribourg.
J. GUILLEMIN, de Chalon-sur-Saône.

SÉANCE GÉNÉRALE

DU 15 JUIN 1876

PRÉSIDENCE DE M. JULES VUY, VICE-PRÉSIDENT DE L'INSTITUT

En l'absence de M. le professeur Charles Vogt, M. Jules Vuy, vice-président, occupe le fauteuil.

Appelé presque à l'improviste à l'honneur de présider la séance, M. Vuy annonce qu'il ne l'ouvrira point par un discours écrit. Le temps matériel lui eût manqué pour le faire; des travaux de longue haleine doivent d'ailleurs être lus dans cette séance. Il s'efforcera donc d'être bref, mais il est deux devoirs qu'il ne peut et qu'il ne doit pas éluder : l'un, de rappeler les collègues que nous avons perdus, de leur donner un souvenir, l'autre d'indiquer sommairement les travaux de l'Institut durant l'année qui vient de s'écouler, et de constater ainsi que l'activité des différentes sections a été digne d'éloges.

La Section des Sciences naturelles et physiques a perdu, depuis la dernière séance générale, un homme de cœur et de talent, le docteur Fauconnet, auteur de plusieurs ouvrages estimés de botanique sur des montagnes ou des contrées voisines de Genève, sur le Salève, les Voirons et le Bas-Valais. M. Vuy saisit cette occasion pour dire aussi quelques mots du

docteur Duchosal dont M. le Président de l'Institut a déjà parlé l'année dernière.

La Section des Beaux-Arts regrette la mort d'un de ses membres effectifs, M. Daniel Gevril, qui fut, tour à tour, vice-président et secrétaire de cette section; une notice spéciale de quelques pages lui sera consacrée dans cette séance même.

La Section d'Industrie et d'Agriculture, comptant un grand nombre de membres, en a perdu proportionnellement aussi davantage que les autres sections : MM. Christian Klauss, fabricant de creusets, Finaz, confiseur, Alexandre Mottier, Charles Viollet, Dentand-Jamin, architecte, Birckel, adjoint pendant près de trente années, et Louis Blanchet, tous dévoués à l'Institut et qui lui ont rendu des services, chacun dans la limite de ses forces. Le dernier, M. Blanchet, avait inventé, pour les billets de banque, actions et autres titres semblables, un papier spécial qui rendait la contrefaçon des plus difficiles et l'imitation rigoureuse absolument impossible; MM. les professeurs Charles Vogt et Daniel Colladon ont fait chacun, sur cette invention utile, un rapport des plus favorables.

La Section de Littérature a perdu l'un de ses plus jeunes membres et l'un des plus âgés: M. Moïse Hornung, mort à Alger où il s'était rendu dans l'intérêt de sa santé gravement compromise, et M. Adolphe Pictet, une de nos gloires nationales, un de ces noms connus au loin dans le monde savant, une de nos illustrations les plus appréciées. M. Vuy se proposait d'entrer dans quelques développements sur l'un et sur l'autre, sur le second surtout; il abrége à regret, aussi bien à leur égard qu'à l'égard d'autres membres décédés, un travail particulier de M. Amiel, professeur, roulant sur eux, et devant être lu dans la séance même. M. Vuy ne peut toutefois s'empêcher de rappeler avec quelle bonne grâce M. Adolphe Pictet

s'associa à nos travaux, autant que le lui permettait une infirmité naturelle, une grave surdité, et de faire ressortir, en même temps, que, si M. Pictet se distingua, d'une manière supérieure et originale, et s'il a laissé un grand nom, c'est qu'il joignait à une science investigatrice, excessivement sagace et profonde, un talent éminent de style et d'écrivain; il suffit, pour s'en convaincre, de relire le rapport, très-simple en apparence, qu'il nous communiqua, il y a quelques années, dans une de nos séances générales, son volume sur le « beau », et cette excursion à Chamonix, œuvre exquise dans laquelle il ne se montra pas inférieur à l'un des écrivains les plus connus de notre époque, à l'un de ceux qui ont su le mieux utiliser toutes les ressources et le mieux faire ressortir le génie de notre langue.

M. Adolphe Pictet rappelait dignement, dans les lettres et les sciences, un nom justement glorieux parmi nous, dans un autre domaine, celui de Pictet de Rochemont dont le nom aurait dû être donné, depuis longtemps, à l'une des places ou à l'une des rues de Genève agrandie.

La Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire, regrette la perte de trois de ses membres, MM. Silva, Blavignac et Hammann.

Le docteur Louis Silva, un des Savoisiens naturalisés à Genève, en 1860, s'était fait connaître, entre autres, par ses études littéraires et par des cours publics, notamment par son cours sur l'hygiène qui avait eu un véritable succès.

Jean Daniel Blavignac, né à Plainpalais en l'année 1818, a laissé un nom bien connu dans le monde savant; il a embrassé, dans ses études, un champ de travail des plus étendus. L'archéologie, l'histoire, l'architecture, la numismatique, les sciences héraldiques, etc., le préoccupèrent tour à tour. De bonne heure il se distingua à l'Ecole des Beaux-Arts et à la

nouvelle Ecole industrielle; passionné pour les lettres et les sciences, il était déjà artiste tout jeune. Il fit paraître successivement diverses publications, dont quelques-unes sont d'une haute importance. Il me suffira de mentionner l'*Armorial genevois*, et surtout son *Histoire de l'architecture sacrée, du quatrième au dixième siècle, dans les évêchés de Genève, de Lausanne et de Sion*; ce dernier ouvrage est son œuvre capitale. Ce livre a ouvert à la science une voie nouvelle; les autres publications de Blavignac sont assez nombreuses; elles ont toutes un véritable mérite.

Notre collègue, dont la mort prématurée est si regrettable, laisse, dit-on, des manuscrits nombreux; quelques-uns sont à peu près achevés: l'*Histoire des enseignes d'hôtellerie*, la *Cloche aux différents âges*, l'*Histoire de Carouge*, un *Dictionnaire universel de l'Archéologie et des Arts*, et plusieurs autres ouvrages sérieux. On peut affirmer, sans crainte, que le nom de Blavignac restera parmi ceux dont s'honore, à juste titre, notre patrie.

Hermann Hammann, né à Hanau, en 1817, était venu, il y a plus de quarante ans, s'établir à Genève; il se fit bientôt remarquer avantageusement, soit par son talent, soit par son caractère, et fut naturalisé citoyen genevois. Il a donné plusieurs cours publics de dessin et publié de nombreuses gravures. Ses ouvrages: *Des arts graphiques destinés à être multipliés par l'impression* (1857), et les *Souvenirs d'un voyage en Suisse par un iconophile* (1860), ne sont point oubliés. Il a été bibliothécaire de la Société des Arts, président de la classe d'Industrie et de celle des Beaux-Arts. Il a joué un rôle actif et utile dans les séances de deux de nos sections : la Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire, et la Section des Beaux-Arts; il s'y est fait connaître, d'une manière très-favorable, par de nombreuses lectures. Deux

beaux travaux de lui ont été publiés dans nos *Mémoires ;* le second venait de paraître peu de jours avant sa mort. La Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire, avait voté, peu de temps auparavant, l'impression d'un troisième Mémoire que l'Institut avait écouté avec le plus vif intérêt. Est-il besoin de rappeler ici son *Portefeuille historique et artistique de la Suisse*, dont dix livraisons ont été publiées? Hammann avait été nommé, quelques années avant sa mort, professeur d'histoire de l'ornementation à l'Ecole d'Art appliqué à l'industrie. Il avait aussi rendu de grands services comme conservateur du Musée Fol. Simple et avenant, il avait conservé, pour les arts et les sciences, tout l'enthousiasme de la jeunesse, et, jusqu'à sa dernière heure, il s'est distingué par des œuvres utiles, par des productions pleines de mérite, et par son dévouement à notre pays. Il est vivement à regretter qu'il n'ait pu, comme Blavignac, mettre à exécution les projets qu'il nourrissait. Dans la dernière semaine de sa vie, nous nous proposions de faire incessamment ensemble une course archéologique, retardée par diverses circonstances; il voulait copier les vieilles sculptures d'une crypte peu connue et qui ne manque point d'intérêt. Le nom d'Hammann restera, comme celui de Blavignac; ces deux noms ne peuvent que faire honneur à l'Institut National Genevois.

A ces pertes dont il serait superflu de constater l'importance, il en faut ajouter d'autres encore, celles de plusieurs de nos membres correspondants, à chacun desquels M. le Vice-Président consacre quelques mots. MM. Cunisse, inspecteur des télégraphes en France, H. Du Pasquier, de Neuchâtel, Aymar-Bresson, de Paris, Edgar Quinet, J.-F. Girard, professeur à Bâle, Emile Kopp, professeur à l'école polytechnique fédérale, chimiste éminent, l'un des créateurs de la chimie atomique, Juste Olivier, romancier, historien et poète, et J.-J. Blumer,

président du Tribunal Fédéral, homme d'Etat et savant distingué, auteur d'un grand ouvrage sur les démocraties suisses, de publications fédérales justement appréciées, et qui a donné, à Glaris, une vigoureuse impulsion aux études historiques. La mort de M. Blumer a causé des regrets universels que M. Vuy déclare avoir d'autant plus vivement partagés qu'il connaissait M. Blumer depuis l'époque où celui-ci n'était encore qu'étudiant.

Les sections ont, du reste, rivalisé de zèle durant l'année qui vient de s'écouler; l'activité de l'Institut a été satisfaisante. Le nombre des Mémoires, qui ont été lus, est considérable, il fait honneur à notre corps savant. M. le Vice-Président indique successivement quels ont été les travaux de l'année. Quant aux publications, la Section d'Industrie et d'Agriculture a continué, avec succès, son *Almanach de la Suisse romande;* un Mémoire de M. Hammann a été imprimé; il a paru un volume du Bulletin et un nouveau volume va être incessamment distribué aux membres de l'Institut.

De nouveaux membres ont pris place dans nos rangs et comblé des vides regrettables. Malgré les pertes qu'il a faites, l'Institut est en voie de prospérité.

TRAVAUX

DE

LA SECTION DE LITTÉRATURE

depuis le mois de Février 1876

M. le prof. *Hornung* a rendu un compte intéressant du livre de M. Lenthéric sur les Villes Mortes du golfe de Lion; M. le prof. *Giraud-Teulon* y a joint quelques renseignements piquants dûs à sa parenté avec l'auteur et à sa parfaite connaissance du pays. — M. *Giraud-Teulon* et M. *Droz* nous ont transportés en Orient, en nous parlant l'un de la profonde décrépitude des Turcs, et l'autre des ridicules de la moderne Athènes.

MM. *Droz*, *Guillemin* et *Carcassonne* ont lu des poésies très-appréciées de l'assistance. M. *Carcassonne* a profité d'une *légende* dont la scène se passe en partie près de Genève pour exprimer en vers touchants et chaleureux sa gratitude envers notre ville.

M. le prof. *Amiel* a présenté une traduction de la légende du *vieux fer* de Gœthe, et deux traductions de Léopardi, remarquables par leur extrême fidélité d'accent et de forme.

M. *Charles Ritter* a parlé de G. Elliot, et nous a présenté la traduction du portrait de Bulshods pour faire mieux saisir le genre de l'auteur anglais. Ces analyses fines, vraies, pénétrantes seraient considérées chez nous comme peu dramatiques et longues.

M. le prof. *Vaucher* a rendu compte à propos de 1848 de deux ouvrages importants, les *Cahiers de Ste-Beuve* publiés par Troubat, et *Souvenirs* par Maxime du Camp.

Enfin M. l'avocat Louis *Vaucher* a lu une petite comédie très-gaie : *Les Domestiques*, qui montre sous un nouveau jour le talent de l'auteur de Morgarten.

DISCOURS

DE

M. LE PROFESSEUR AMIEL

PRÉSIDENT DE LA SECTION DE LITTÉRATURE

Prononcé dans la Séance du 15 Juin 1876

MESDAMES ET MESSIEURS,

Gœthe, qui était un homme d'ordre, avait l'habitude de faire chaque année son bilan intellectuel. J'ai bien souvent pensé qu'une récapitulation analogue serait désirable pour notre pays, pour notre canton, par exemple, ou pour le groupe ethnographique que nous appelons la Suisse romande. Nous saurions ainsi un peu mieux ce que nous sommes et où nous en sommes, ce que nous avons et ce qui nous manque. J'ai même, à diverses reprises, dans l'ancienne *Revue Suisse* et dans le *Bulletin de l'Institut genevois*, essayé de pareils comptes-courants annuels, à la fois bibliographiques et littéraires. Mais je dois avouer que cette idée n'a pas eu d'écho et que la tentative est restée sans imitateurs. Peut-être la

jeune *Revue Suisse*, feuille périodique qui a débuté à Genève voici quelques mois, reprendra-t-elle en sous-œuvre cet essai, qui donnerait des résultats curieux, à condition que l'esprit de suite le continuât pendant un ou deux lustres.

Aujourd'hui, profitant de l'occasion, esquisserai-je le tableau de l'activité littéraire de la Suisse romande dans l'année écoulée ? Non ; ce sujet serait beaucoup trop vaste. Au lieu de la Suisse romande, bornons-nous à la Section de Littérature, et même, pour simplifier encore ma tâche et ne pas disperser votre attention, restreignons-nous à deux points : le mouvement dans notre personnel et les prix offerts par nous. En d'autres termes, nos pertes, nos recrues, nos concours, tels sont les objets dont j'ai à vous entretenir, et je le ferai brièvement.

I

Depuis quelques années, les pertes de notre Section ont été nombreuses et cruelles : MM. Bétant, André Cherbuliez, Longchamp ont suivi Petit-Senn, Gide et Blanvalet, les érudits et les philologues nous quittant après les moralistes et les poètes. Cette dernière année a été encore plus impitoyable que les précédentes. En six semaines, du 26 novembre au 7 janvier, elle nous a enlevé quatre collègues, inégaux d'âge et de célébrité, différents d'aptitude et de carrière, et originaires de trois de nos cantons, mais réunis tous les quatre par la mort et par nos regrets, et tous nous appartenant ; l'un, M. Adolphe Pictet, en qualité de membre émérite ; deux autres, MM. Girard, Blumer et Juste Olivier, en qualité de membres correspondants ; le quatrième, M. Moïse Hornung, comme membre honoraire.

Ce n'est pas ici le lieu ni le moment d'une étude approfondie sur chacun d'eux : cette séance entière n'y suffirait pas. Aux journaux les biographies du lendemain et l'expression du sentiment public, au bulletin les notices étendues et détaillées. La seule chose ici possible, et la seule que désire sans doute cette assemblée relativement aux amis qui ne sont plus, c'est de nous remémorer leurs titres au souvenir. Acquittons-nous de ce dernier devoir, en commençant par le plus jeune et en finissant par le plus âgé.

---

1. Une sorte de faveur sympathique s'est toujours attachée aux morts prématurées, en particulier à celle des hommes de talent : Hégésippe Moreau et Gilbert en France, Monneron et Henri Durand chez nos voisins vaudois, en fournissent la preuve. On aime ces jeunes victimes pour ce qu'elles ont donné et surtout pour ce qu'elles promettaient. C'est un intérêt semblable qu'inspire le nom de M. Moïse Hornung, mort à Isly, près d'Aiger, à l'âge de Malfilâtre, à 33 ans.

Sorti d'une de nos communes rurales et vraiment fils de ses œuvres, commis par nécessité dans un des établissements financiers de Genève, mais lettré par vocation comme le chansonnier qui fut Béranger, Moïse Hornung consacrait tout son temps à l'étude de son choix.

Présenté et agrégé à notre section comme membre honoraire (puisqu'une inadvertance philologique de cette loi, du reste si efficacement libérale, qualifie d'*honoraires* les plus jeunes et les plus nouveaux d'entre nos membres), volontaire de la littérature, fort assidu à nos séances, il essaya d'abord parmi nous un talent qui devait obtenir assez vite une publicité plus étendue.

Ce talent, d'une trempe fine et d'un grain délicat, annonçait un humoriste de la famille de Xavier de Maistre. *Quinze jours aux Ormonds* et l'*Excursion en Savoie* nous montrent le jeune auteur, touriste en marche et voyageur en zigzags, faisant la chasse aux impressions comme d'autres aux coléoptères. Nature alerte, mobile, sensitive, frêle, fantasque, lutine, adorant l'imprévu, il cueille partout au vol des images, croque des échappées, happe des éclairs et lance des malices. Involontairement il fait songer à cet être nerveux, électrique, irritable entre tous, à l'oiseau-mouche ou au colibri. Les patrons de ce nouveau-venu sont évidemment notre Tœpffer et plus encore l'anglais Sterne.

Après le voyage capricieux, il a aussi abordé deux genres où la vraisemblance impose plus de tenue et où l'improvisation ne suffit plus : la Nouvelle et la Comédie. *Mon Roman*, lu dans cette enceinte même, esquisse légère de ce même crayon furtif, aux traits menus, précis et gracieux, retrace les impressions châtoyantes d'une jeune paysanne de la plaine genevoise qui a passé une journée à la montagne, près de Jaman. *Soyons comme il faut*, comédie en un acte, couronnée ici par vous, laisse percer une qualité nouvelle, l'observation de mœurs, et de plus une pointe de comique amer, assez propre à surprendre chez Moïse Hornung, dont le caractère était à la fois doux et modeste, timide et affectueux.

Nous apprenons avec plaisir que la famille se propose de publier les Reliquiæ de ce jeune littérateur, enlevé, comme Galloix, presque au début d'une carrière où il commençait déjà à attirer l'attention, et qui a été le Benjamin de notre ancien président, le poëte Blanvalet.

Les trois autres vies que nous avons à revoir, beaucoup plus longues et partant plus remplies, ont toutes les trois été vouées à une activité incessante, mais leur emploi a été bien divers.

2. Ch.-François Girard, mort à Bâle, âgé de 64 ans, est le type de l'excellent professeur, et les épithètes qui viennent sur les lèvres, quand on songe à lui, c'est laborieux, judicieux, consciencieux. J'en devrais dire bien davantage, s'il s'agissait ici de l'homme privé, de cette existence exemplaire, consacrée au devoir, ennoblie par toutes les vertus solides et modestes, et couronnée dans sa durée comme dans sa fin, des plus précieuses bénédictions patriarcales. Mais c'est l'homme de lettres et non l'homme de bien dont je dois ici vous rappeler les traits.

Orphelin de père à trois ans, et le plus jeune de quatre frères et sœurs, Girard eut longtemps une vie étroite, presque nécessiteuse ; il ne s'assura l'indépendance qu'assez tard et par une invincible opiniâtreté au travail. Comme étudiant et même comme écolier, il devait gagner son pain. Neuchâtelois de naissance, vaudois par son éducation, qui se fit à Orbe et à Lausanne, c'est à Bâle qu'il devait dépenser ses jours. Il y arriva vers 1836, déjà ministre du saint Evangile. C'est là que, protégé de Vinet, puis son remplaçant, puis son successeur soit au Gymnase et au Pedagogium, soit à l'Université, il se trouva pendant quarante années représenter officiellement les lettres françaises dans une ville de langue allemande : situation d'avant-garde, difficile en tout temps, périlleuse après un devancier tel que Vinet. Girard répondit vaillamment aux obligations de ce poste honorable. Il s'y fit, en dépit d'une réserve presque craintive, écouter, rechercher, considérer, honorer, et obtint, quand la maladie sonna pour lui la retraite quelques mois avant sa mort, les plus flatteurs témoignages d'estime que puisse accorder une société peu portée aux démonstrations. L'enseignement sans trève devint ainsi l'occupation et le fond de sa vie ; et de nombreux cours d'histoire littéraire, souvent adressés aux gens du monde et ré-

digés avec le plus grand soin, sont restés entre les mains de ses fils, comme une belle part de l'héritage paternel.

Homme de goût et de conviction, critique éclairé et studieux de l'école littéraire et religieuse de Vinet, Girard a beaucoup écrit et même passablement publié. Sans parler de traductions, telles que la *Vie de la duchesse d'Orléans*, par Schubert, ou les *Lettres d'Alexandre de Humboldt à Varnhagen von Ense*, traductions excellentes, car il faisait bien tout ce qu'il faisait, on lui doit de très-nombreux articles, signés ou anonymes, dans la *Revue Suisse*, la *Bibliothèque universelle* et le *Journal de Genève*. Notons en outre que trois fois il prit part à des concours de quelque importance, et que chaque fois il fut couronné. L'une des questions traitées par lui était, si je me souviens bien, les conditions de la bonne littérature populaire; une autre, la plus grave, avait été celle que posa M. Haldimand, en 1849, a propos de la crise religieuse du canton de Vaud. Girard, qui avait exposé ses vues, sous la forme de *45 lettres d'un citoyen des Etats-Unis*, partagea le prix avec l'avocat Jottrand, de Bruxelles.

Plus soucieux de renommée littéraire, et moins préoccupé, Girard aurait pu même développer certaines aptitudes d'invention, de finesse, d'enjouement et d'observation, que révèlent ses *Scènes de la vie bâloise* au temps de la bataille de St-Jacques, et surtout la plus récente de ses productions, la jolie nouvelle intitulée *Notre Dame des Neiges*. Mais chez lui tout fut subordonné à sa tâche centrale, et son œuvre véritable, nous l'avons dit, fut le professorat.

3. Bien différente est la physionomie de JUSTE OLIVIER, né en 1807, à Eysins, dans le canton de Vaud, mort à Genève, dans sa 69e année Depuis le jour de son enfance, où sa mère lui dit : « Fais une chanson pour ton père, » jusqu'à son

dernier soupir, il fut et resta poète, exclusivement, incurablement poète. Ce n'est pas qu'il n'ait tenté et réalisé, même avec distinction, bien d'autres choses. En effet, il a donné, sa vie durant, des leçons et des conférences. Il a été professeur en titre et en fonction aux Académies de Neuchâtel et de Lausanne. Il a écrit et publié trois volumes d'études historiques. Observateur sagace et pénétrant, il a, pendant quinze ans de séjour à Paris (1845-1860), étudié la société française et décrit sur place les aspects changeants de ce caléidoscope littéraire et moral, dans cette *Chronique de Paris*, qui demeure, après tout, son meilleur ouvrage en prose. Mais tous ces travaux ne sont qu'accessoires, épisodiques dans son existence; le cœur et l'âme étaient à la poésie.

Notre jeune poète, qui avait treize ans à l'apparition des *Méditations* de Lamartine, et quinze à l'avènement des *Odes et Ballades* de Victor Hugo, devait être et fut un romantique. Mais son romantisme, quoique éveillé par celui de France, ne fut point l'imitation docile et le simple écho de ce dernier. Même lorsqu'il en reproduisait encore la forme et l'accent, même au début, l'inspiration lui venait d'ailleurs; la couleur et les sujets étaient déjà indigènes, comme le prouvent *Julia Alpinula* et le *Poëme de Grandson*, éclos un peu avant 1830. Ces deux beaux sujets sont tout patriotiques, tout helvétiques. Juste Olivier était si foncièrement Suisse, que rien ne l'a pu franciser, ni son intérêt littéraire, ni sa longue fréquentation des littérateurs parisiens, entr'autres de Sainte-Beuve, ni son séjour de cinq lustres sur les bords de la Seine.

Précisons davantage encore. Le romantisme d'Olivier, c'est le romantisme vaudois, qui diffère sensiblement du nôtre, inauguré à la même date, vers 1828, par Imbert Galloix. La patrie du poète d'Eysins, c'est la patrie de Vaud, ce canton privilégié par la nature entre tous les autres. On peut même

resserrer encore ce cadre géographique. La partie la plus romantique du canton de Vaud, c'est le bassin de l'Avençon; l'Eden de Juste Olivier commence aux grèves de Clarens et monte aux gazons d'Anzeindaz, entre le haut rempart des Diablerets et les escarpements de l'Argentine. En résumé, Olivier est le père de la poésie vaudoise, et le vrai berceau de cette poésie est Gryon, le haut village. C'est là, c'est au vallon des Plans, l'oasis enchanteresse, qu'Henri Durand, Monneron, Lèbre, Oyex, Rambert, sont venus ensuite en pélerinage, et c'est de là qu'ils sont partis. Ce romantisme n'est donc pas seulement helvétique et vaudois, il est alpestre; Olivier est un montagnard, et sa poésie sent la rosée et les hauteurs, l'alpage et le châlet, la gentiane, le rosage et la liberté. Et ce romantique, qui est un des nôtres, est un lyrique.

En vain a-t-il pratiqué beaucoup de genres, tenté beaucoup de routes, ses pas le ramenaient toujours au même bercail. Juste Olivier a écrit six nouvelles (1) et trois romans de plus longue haleine (2); il a composé trois nouvelles en vers, d'un type original et d'un sens philosophique (3); il s'est essayé deux fois dans le récit épique, quatre fois dans la forme dramatique (4). N'importe, partout et toujours, à son insu et en dépit de lui, le lyrisme a prévalu, a dominé, a submergé le reste et, osons le dire, a nui à ses autres œuvres, en ne faisant pas aux genres qui reposent sur d'autres conditions que le lyrisme, leur part légitime et leur droit.

Le lyrisme d'Olivier a même un caractère à lui. Il est à la

(1) *Sylvestre Malessert.* — *Le dernier Tircis.* — *Dans cent ans.* — *Rose Souci.* — *La Fonte des neiges.* — *Les Fins-Hauts.*

(2) *Luze Léonard.* — *Le Batelier de Clarens.* — *Le Pré aux noisettes.*

(3) *Héléna.* — *Donald.* — *Jean Wysshaupt.*

(4) *La Comédie des fleurs.* — *Chapeau de grésil.* — *Le Nuage.* — *L'Aveugle.*

fois rêveur, pensif et subtil; c'est-à-dire qu'il fait entrevoir plus qu'il ne montre; qu'il cherche toujours quelque chose au-delà du sentiment même qu'il exprime; qu'il complique et ennuage les choses simples.

Nous touchons ici aux deux défauts de ce talent; le manque de plasticité et le manque d'homogénéité. Olivier ne peut s'oublier dans ses créations ni leur donner la force de vivre par elles-mêmes; il ne réussit guères non plus à fondre tout à fait l'idée et l'image, l'abstrait et le concret dans ce métal corinthien qu'on appelle le style.

Mais quelle fraîcheur et quelle intimité, quelle savoureuse cordialité de touche et quelle musique intérieure; que de choses délicieuses, charmantes, touchantes, délicates ou profondes dans les trois recueils lyriques intitulés: *Les deux voix*, les *Chansons lointaines*, les *Chansons du soir.*

Les deux principales trouvailles d'Olivier sont d'abord la ronde villageoise ou enfantine élevée jusqu'au symbole philosophique, dont *Frère Jacques* et les *Marionnettes* sont les plus beaux spécimens; et ensuite l'idylle rustique, qu'il aurait dû, à mon sens, cultiver davantage, car le *Poëme des campagnes* et l'anecdote de *Gédéon et de Judith* sont des tableaux ravissants, qui se détachent en lumière dans ses quinze volumes. Ajoutons-y les deux strophes immortelles qui commencent ainsi:

Il est, amis, une terre sacrée,

et nous aurons ce qui survit de Juste Olivier dans les mémoires les plus distraites et les plus oublieuses.

Distraction, oubli, quels mots viennent de m'échapper? C'est qu'en effet la destinée d'Olivier, vue dans son ensemble, est mélancolique. J'ai, dit-il quelque part au public et en vers,

J'ai chanté pour mes amis,
Pour tous ceux que j'aime;
J'ai chanté pour mon pays
Et sur plus d'un thème.
Chants d'antomne ou chants d'avril,
Quelqu'un s'en souviendra-t-il?
Brise printanière,
Courras-tu dans la moisson?
Adieu, chanson, ma chanson
Dernière.

« J'ai, disait-il aussi, en prose, à un confident, vers la fin de sa vie, j'ai suivi ma pente et fait pour le mieux ; tout en conscience. Mais l'existence fut pour moi un flot tumultueux dans une terre aride ; une aspiration éternelle vers les cîmes et une constante préoccupation des besoins journaliers. Jamais d'avenir assuré, jamais un tranquille lendemain. Le repos même du soir ne m'est pas accordé à l'heure où je suis parvenu, las, fatigué, découragé, attristé. Tel fut le commencement, telle sera la fin. » (Lettre de Fritz Berthoud.)

Les soucis matériels, les tristesses de l'exil ne furent pas même sa peine la plus cuisante. Cette peine lui vint de ses concitoyens. Qui l'aurait cru ? Lui, le chantre des glaciers et des campagnes, l'initiateur de la poésie alpestre et rustique, et le fondateur d'une Revue nationale qu'il soutint d'abord seul avec le concours de la femme distinguée qui porte son nom (je veux parler de la Revue suisse, toujours regrettée), lui, l'introducteur de Ste-Beuve à Lausanne, l'historien enthousiaste de la patrie vaudoise, lui, qui a tant aimé, décrit, célébré ce pays, dont il est une des gloires, a fini, nous affirment les témoins les plus autorisés, par n'y plus rencontrer qu'une respectueuse indifférence.

Comment s'expliquer ce phénomène affligeant ? Est-ce,

comme le dit l'Évangile, parce que nul n'est prophète dans son pays ? Non, car, avant d'être homme fait, peu après 1830, Olivier avait été applaudi, triomphant, populaire. Est-ce affaire de vogue et de mode ? Peut-être. Serait-ce que sa poésie a greffé trop d'art et d'arrière-pensées sur sa naïveté première ? Il y a quelque apparence. Ou serait-ce que les Béotiens, ce peuple prolifique et migrateur entre tous les peuples, qui a des colonies partout, ne sont pas aussi rares qu'on le voudrait sur nos magnifiques rivages ? Ce n'est pas impossible. Toutefois, je suggérerai une autre explication, je n'ai pas dit une excuse. Olivier a bien été l'incarnation poétique de son pays natal, et ceux du dehors le sentent ; mais ceux du dedans, par insouciance, cécité et ingratitude, dédaignent de s'en apercevoir. Se chérissant eux-mêmes, ils méconnaissent celui qui leur a donné la conscience de leur personnalité nationale. Ils ont tort. Pauvre Ysolier, en te créant, le trouvère de Gryon avait préfiguré son sort ; mais il avait annoncé aussi une réparation, et nous espérons bien qu'elle viendra pour lui.

4. Avec Adolphe Pictet, né à Genève en 1799, mort à Genève en décembre dernier, à 76 ans, nous entrons dans une organisation psychologique d'un autre ordre, et dans une tout autre sphère d'activité.

Adolphe Pictet était un grand esprit, équilibré et harmonieux, doué des curiosités et des capacités les plus diverses, qui s'est montré à l'aise, compétent et même supérieur dans tous les sujets dont il lui a plu de s'occuper, et cette intelligence libre et vaste avait encore doublé sa largeur et son indépendance par la philosophie.

Sa phère d'activité n'a plus rien de local ; Pictet est bien né à Genève, mais rien en lui n'est spécifiquement genevois.

Il n'a ni les tics, ni les préjugés, ni les goûts, ni les tendances de ce milieu. Son horizon est européen, sa pensée est cosmopolite.

Son existence fut favorisée presque à tous les points de vue: issu d'une des premières familles de sa ville natale, élevé dans le célèbre institut de Hofwyl, formé à Paris et en Allemagne, entré de bonne heure en relations personnelles ou épistolaires avec une quantité d'hommes illustres, tels que Stapfer, Victor Cousin, Schelling, Hegel, Gœthe, toutes les portes lui furent ouvertes et son mérite n'eut pas de peine à se faire jour.

Quelle était la nature de ce mérite, aux environs de la 30e année (1)?

Si nous voulons le définir, nous dirons que, pour ses idées Pictet était un métaphysicien de l'école de Schelling, un disciple de cette forte doctrine qui, en 1800, était la philosophie de la nature, et, én 1840, devint la philosophie de la Révélation. Formé successivement dans une ferme-école, dans une école polytechnique et dans l'école des hautes spéculations de la pensée, son quartier-général devait se fixer ultérieurement dans la linguistique. Quant à ses analogues français, A. Pictet fait songer un peu à Charles de Rémusat, « le premier des amateurs en toutes choses, » a dit une fois, si je ne me trompe, Jules Janin. Mais je le rapprocherais plus volontiers encore de J.-J. Ampère, cet esprit si dispos, si ouvert, si voyageur, si savant et si littéraire, dont un autre critique prétend que la spécialité, c'est *tout*.

Mais voyons-le sept ans plus tard, jugé par un écrivain français de primo cartello.

(1) Nous empruntons ici quelques passages à une notice publiée par nous il y a vingt ans, et par conséquent oubliée. Cet emprunt-là n'appauvrit personne et d'ailleurs ce qui a été vrai reste vrai.

« Damné major! » écrit en septembre 1836, dans son carnet, cet auteur qui passait alors par Genève. Ces deux mots cabalistiques se lisent dans la dixième des *Lettres d'un voyageur*, épître adressée par Georges Sand à Charles Didier, notre compatriote. Cette femme de génie, alors dans toute la fulguration de son existence orageuse, et dans l'audace errante de ses études de libre-penseur, raconte avec une pétulante gaîté une course artistique faite à Chamounix et Fribourg. Ses amis étaient Liszt, le prince des virtuoses, et Daniel Stern, cette femme de si haute pensée et de gravité philosophique. Quelle société! et aujourd'hui, quel rapprochement mélancolique suggèrent ces noms! Charles Didier est parti longtemps avant les autres, mais la mort vient de réunir une seconde fois les joyeux compagnons de 1836. Daniel Stern et Georges Sand, les deux femmes les plus remarquables qui aient paru depuis Mme de Staël, ont survécu à peine quelques mois à M. Adolphe Pictet, et Liszt seul pourrait encore parler de ce voyage.

Le major fédéral que décrit Georges Sand, « à la figure de Méphistophélès et aux excellentes manières, l'amateur d'absolu, le fin railleur, » accusé plaisamment d'un tour de Jarnac, le matin du départ de Chamounix, vous devinez son nom. Vers cette époque, le chercheur genevois était aux prises avec un problème capital, celui du rapport légitime entre l'imagination et la pensée, la science et l'art, la création et la critique, la philosophie et la poésie. Sans doute, il espéra le résoudre de fait en étudiant sur le vif les règles secrètes du génie musical et poétique, personnifiés dans deux de ses compagnons de voyage : de là l'excursion. Plus tard, se trouvant mis en cause publiquement, l'homme d'esprit dut faire une réplique à sa manière : de là le conte fantastique intitulé *Une course à Chamounix*, publié en 1838, badinage profond, escarmouche toute socratique, où, à propos de rêve, de paysage,

d'orgues de Barbarie, de poupées de bois, de fenêtre ouverte sous le ciel nocturne, les plus sérieuses questions de philosophie sociale, d'esthétique et de psychologie sont agitées dans le plus élégant style, et avec une verve de pensée qui se cache sous la bonhomie. Ce volume de 200 pages, tout pétillant d'idées fortes, parsemé d'images brillantes, le plus littéraire qu'ait écrit M. Pictet, est en même temps le seul où il ait laissé transparaître quelques légers indices de son être individuel.

Le débat, résumé dans une symphonie improvisée par Liszt sur l'orgue colossal de Fribourg, se termine par la réconciliation dans l'harmonie, et le traité de paix est scellé par ces grandes paroles: « N'oublions jamais que l'art et la science, la poésie et la pensée, le beau et le vrai, sont les deux archanges qui étendent leurs ailes d'or sur l'Arche de l'Alliance dans le temple de l'humanité. »

Ce conte est du reste une énigme pour le bon sens vulgaire, et si vous passez jamais par Saint-Gervais-les-Bains, cherchez dans la Bibliothèque de l'établissement, vous pourrez vous y donner l'amusant spectacle de l'esprit annoté par la satire et du sens commun d'un Philistin pataugeant dans la fantaisie orientale.

Quelles étaient ses occupations?

« Sur quoi le major, est-il dit dans le conte fantastique, se remettant à ses occupations ordinaires, lut un chapitre du *Mahabharata*, joua une fugue de Bach, planta un carré de choux et fit deux fusées à la congrève. » Voilà un quadrige d'occupations difficiles à mener de front par un seul homme, car chacune est une monture qui réclame son cavalier. Néanmoins, chacune a fourni sa carrière. Laissant de côté l'agronomie, sur laquelle nous ne savons plus rien, ses études militaires ont fait parvenir A. Pictet jusqu'au grade de colonel

fédéral, le plus élevé dont dispose, en temps de paix, l'armée républicaine de la Suisse, et l'ont conduit à des inventions redoutables du ressort de l'ingénieur, pour lesquelles il a été appelé à Paris par le ministère de la guerre, à Londres par l'Amirauté, et dont l'une a été achetée par l'Autriche. Ses études artistiques l'ont mené jusqu'à la théorie du beau dans tous les ordres de sa manifestation. Ses études scientifiques l'ont porté plus loin et plus haut encore, et c'est dans cette direction que nous allons le suivre.

D'abord elles l'ont mené au professorat, qu'une surdité précoce le força toutefois à abandonner assez vite, non sans avoir introduit chez nous une science nouvelle, l'*Esthétique*, et donné des cours neufs sur les *Epopées nationales*, la *Dramaturgie comparée* et la *Littérature allemande.*

Ensuite elles ont établi sa réputation dans deux ordres de connaissances, comme théoricien de l'art et spécialement comme linguiste. Trois ouvrages sont les bases de sa renommée :

Le premier a pour titre : *Du Beau dans la Nature, l'Art et la Poésie.* C'est le cours de 1839, publié en 1856. Ecrit dans un beau style didactique, aisé et posé dans sa marche, riche et concis dans l'expression, net et précis dans ses contours, maître de lui pour ainsi dire, ce traité laisse au lecteur toute sa liberté morale et se contente de répandre sur tous les sujets qu'il examine cette lumière calme et intellectuelle qui rassure, éclaire et persuade l'esprit par la seule force de l'évidence ou de la probabilité. Cette bonne foi dans la dignité, cette tranquillité sereine de l'exposition ont de la puissance et du charme.

Le second est le Mémoire sur l'*affinité des langues celtiques avec le sanscrit* (1837), dans lequel Pictet, deux ans avant Bopp, sut arracher à la prudence circonspecte des linguistes

et obtenir pour le groupe entier des langues, et par conséquent des peuples celtiques, droit de bourgeoisie dans la famille aryenne, et entrée obligatoire dans le cercle des études consacrées à cette section privilégiée de la plus noble des races humaines. Il a retrouvé les titres historiques de ces peuples à demi-disparus, il a approfondi leurs origines, leurs idiomes, leurs croyances religieuses, leurs doctrines philosophiques, et, pour cette région obscure de la science, il est devenu une autorité.

Le troisième, l'œuvre capitale de A. Pictet, s'appelle *Les origines Indo-Européennes* ou les Aryas primitifs, essai de paléontologie linguistique, 2 volumes; le premier paru en 1859, le second et dernier en 1863.

Ici, prenant place dans le petit cénacle des maîtres de la science, de cette science encore nouvelle et déjà merveilleuse de la philologie comparée, parmi les Eichhoff, les Pott, les Grimm, les Diefenbach, les Schleicher, A. Pictet a exhumé des catacombes du passé le peuple préhistorique d'où descendent presque tous les grands peuples de l'histoire, l'ancêtre commun des peuples de l'Inde et de la Perse, des Celtes, des Gaulois, des Germains des Latins et des Grecs. Par un labeur patient de vingt années et par un exercice intense et méthodique de pénétration, j'ai dit presque de divination, il a ressuscité, dans son existence et dans sa civilisation, ce monde évanoui depuis 40 siècles pour le moins, et du même coup s'est construit à lui-même son monument.

En outre, A Pictet laisse en portefeuille trois choses: une seconde édition toute prête de son grand ouvrage, édition considérablement augmentée dans sa première partie; — des matériaux linguistiques importants, en particulier sur la géographie de l'ancienne race gauloise; — enfin des Pensées, que l'on dit être tout-à-fait dignes de cette noble et haute intelli-

gence, demeurée intacte jusqu'à la fin et fidèle à ses plus anciennes aspirations.

A. Pictet, qui a obtenu deux fois, à l'Institut de France, le grand prix Volney, était connu à l'étranger bien plus qu'à Genève. Dans nos petites républiques affairées, chacun a bien autre chose en tête que de s'informer des différents ordres de grandeur intellectuelle et d'ailleurs chacun se croit au niveau de ceux qu'il peut coudoyer dans la rue. Mais le temps rétablit la hiérarchie des valeurs, et en 1900, quand un autre Senebier rédigera le livre d'or plus complet des illustrations genevoises, A. Pictet sera classé à son rang, comme notre premier esthéticien, notre premier indianiste, l'un de nos meilleurs écrivains, de nos plus rares et plus éminents esprits.

II

Tel est le tableau de nos deuils. J'y pourrais ajouter, si le temps ne nous pressait, d'autres pertes littéraires de la Suisse romande, entre autres, celles de deux Neuchâtelois ; l'un, poète à ses heures et sage à la manière antique, l'auteur de : *Mes Loisirs*, Frédéric Caumont, mort le mois dernier à 69 ans, et l'autre, Frédéric de Rougemont, l'érudit, le théologien, le géographe, le mythologue, le publiciste, l'infatigable écrivain, qui a résumé les immenses travaux d'une longue vie dans *Les Deux Cités*, savante esquisse d'une philosophie de l'histoire, Rougemont, ce compatriote remarquable et distingué, que les journaux de notre ville ont pourtant laissé disparaître sans une parole d'adieu. Mais assez de tristesse comme cela. Ces pertes ont une contre-partie que nous n'avons garde d'oublier. Nous pouvons le dire avec une juste satisfaction,

ces derniers mois, la Section de Littérature a fait d'excellentes recrues. Les vivants semblent se serrer pour masquer des vides douloureux et pour remplacer les défunts, dont ils méditent l'exemple. Ainsi, nous avons vu se joindre à nous, comme membres correspondants :

M. Fritz Berthoud, de Neuchâtel, l'ami d'Olivier et de Gleyre, l'auteur sympathique, ingénieux, élégant et fin des trois volumes de scènes et de tableaux intitulés : *Sur la Montagne.*

M. Herminjard, de Lausanne, le savant investigateur, qui possède son XVIme siècle comme personne, et qui édite avec un tel luxe d'érudition consciencieuse l'importante *Correspondance des Réformateurs.*

M. Rodolphe Rey, de Genève, qu'une santé frêle semblait devoir condamner à une vie oisive, mais à qui sa rare énergie a permis d'être écrivain et qui s'est fait connaître par deux ouvrages de grand mérite : *La Renaissance politique de l'Italie* et *Le Léman*, pays et peuples de ses bords.

M. Louis Favre, le premier romancier indigène qu'aient eu les vallées de Neuchâtel, auteur apprécié par G. Sand et si connu à Genève par ses *Nouvelles jurassiennes*, *André le Graveur*, *le Robinson de la Tène*, etc.

En outre, nos séances se sont enrichies de nouveaux membres honoraires : MM. les professeurs Wertheimer, Giraud-Teulon, Scheler sont du nombre, ainsi que M. Carcassonne, le poète provençal, auteur des *Bulles d'Air*, et M. Louis Vaucher, dont le drame patriotique, intitulé : *La Bataille de Morgarten*, a récemment occupé la presse suisse.

III

Si notre Section a pour première mission de grouper les amis trop dispersés de la littérature, soit dans Genève, soit dans la Suisse romande, elle en a une seconde, comme vous le savez, celle de solliciter et d'éveiller les talents encore inconnus. Ceci m'amène aux deux derniers concours dus à notre initiative.

L'un est encore ouvert, puisque son terme est le 1er juillet 1877. Nous offrons 1,200 fr. à la meilleure ***Étude historique et critique sur les Romanciers et le Roman dans la Suisse de langue française, à partir de la Nouvelle Héloïse jusqu'au moment actuel.*** — Avis à tous les intéressés, au public et aux journaux.

L'autre concours s'est fermé il y a trois mois, et nous avons aujourd'hui à vous rendre compte de son résultat. Je dirai que la lutte a été brillante. Je rappelle qu'il s'agissait de traduire en vers quatre ballades allemandes, choisies parmi les plus distinguées du genre. Trente concurrents ont répondu à l'appel. Des envois sont arrivés de Paris, de Bruxelles, de Vienne, d'Alsace et de toutes les parties de la Suisse, témoignant, par l'affluence des réponses, en faveur de l'opportunité de notre question. Le prix offert par nous était de 500 francs. Un jury de trois membres a été nommé en mars. Ce jury, composé de :

M. Édouard Humbert, professeur à la Faculté des Lettres de Genève ;

M. Charles Berthoud, ancien professeur à l'Académie de Neuchâtel ;

M. Joseph Duvillard, professeur au Gymnase de Genève ;



a soumis à un examen attentif et minutieux les pièces présentées, et lecture de son verdict motivé et détaillé va vous être donnée par M. Duvillard, qui a été désigné comme rapporteur de ce concours.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE PEINTURE DE PAYSAGE

Ouvert par la Section des Beaux-Arts

LU A LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 15 JUIN 1876 PAR M. F. DIDAY

PRÉSIDENT DE LA SECTION

Mesdames et Messieurs,

Dans le but de provoquer un encouragement utile, comme aussi dans l'intérêt de l'art et des artistes du pays, la Section des Beaux-Arts de l'Institut National Genevois, dans une de ses séances de l'année 1875, a proposé par l'organe de son Président un concours de peinture dans le genre du paysage. Ce concours a eu lieu d'après un programme qui déterminait : 1° les dimensions minimum et maximum des tableaux ; 2° le genre de paysage à reproduire, la contrée à peindre, l'heure du jour, la saison et en général tout ce qui pouvait rendre égales pour les concurrents les difficultés matérielles de la peinture et par conséquent faciliter le jugement du Jury.

Jusqu'à présent les divers concours de peinture, principale-

ment dans le genre du paysage, ont été assez difficiles à juger, attendu que le choix du sujet et du genre était entièrement laissé à la liberté de l'artiste ; il résultait de ce fait que le Jury se trouvait en présence d'ouvrages de genres complétement opposés, présentant souvent des difficultés d'exécution très-inégales ; la comparaison étant très-difficile pour ne pas dire impossible et l'appréciation était laissée en quelque sorte au caprice des Jurés. En effet, pour citer un exemple, comment déterminer d'une manière impartiale le mérite ou la supériorité d'un tableau représentant un beau soleil couchant comparé avec un effet orageux ? En supposant que l'un et l'autre soient rendus avec la poésie qui leur est propre et avec une égale vérité, n'y a-t-il pas là deux ordres d'idées, deux sentiments complétement opposés, impossibles à comparer l'un avec l'autre. Dans ce cas, le jugement a grande chance de n'être que le résultat d'un goût tout personnel, mais la véritable supériorité de l'un sur l'autre sera bien difficile à établir.

Dans cette occurrence, et afin d'arriver autant que possible aux conditions d'égalité désirables dans un concours de paysage, le Section des Beaux-Arts, après sérieuse discussion, a adopté pour le programme du concours de cette année : *Un beau soir sur les Rives du Léman*. Ce programme très-simple nous a paru offrir l'avantage de déterminer d'une manière précise le choix du sujet, en donnant toute liberté pour l'arrangement et la composition du site, et en laissant à l'imagination de l'artiste l'interprétation de la nature.

Dans ces conditions d'égalité, il a été décidé que le tableau jugé le meilleur obtiendrait un prix de mille francs, l'auteur restant libre possesseur de son œuvre.

Les tableaux qui viendraient ensuite, classés par ordre de mérite, obtiendraient des mentions *très-honorables* ou seulement *honorables*.

Le Jury, nommé à cet effet, a été composé de sept membres, dont trois de la section des Beaux-Arts, et 4 élus par MM. les Artistes exposants.

Le Jury, ainsi constitué, s'est réuni au complet, le 30 mars dernier, dans la salle de l'Institut, où tous les tableaux, au nombre de quinze, avaient été exposés pendant huit jours.

Quelques observations très-fondées ayant été faites à l'occasion de l'éclairage des tableaux, on a placé près de la fenêtre un chevalet, sur lequel chaque tableau a été transporté, et apprécié dans des conditions exactement semblables.

Je vous demande pardon, Mesdames et Messieurs, d'entrer dans ces détails un peu minutieux, mais vous en saisirez l'importance pour un concours de peinture où l'éclairage du tableau joue un certain rôle. Du reste, nous n'avons rien négligé pour rendre le jugement du Jury impartial et équitable.

Voici maintenant le résultat du premier tour de scrutin pour le prix à décerner à l'artiste qui a le mieux exécuté les conditions du programme.

Le tableau portant pour devise *Post Lucem Tenebræ* a obtenu six suffrages et le tableau portant la devise *Ouchy* a obtenu un suffrage. En conséquence le prix de mille francs a été décerné à l'auteur du tableau portant la devise *Post Lucem Tenebræ.*

Le second tour de scrutin pour la mention *très-honorable*, a donné six suffrages au tableau portant la devise : *Te souvient-il du lac tranquille*, etc., et un suffrage au tableau portant pour devise *Ouchy*. En conséquence une mention très-honorable est accordée à l'auteur du tableau portant la devise *Te souvient-il du lac tranquille*.

Le troisième tour de scrutin pour la mention honorable a

donné l'unanimité, soit sept suffrages, au tableau portant la devise *Ouchy*.

Enfin un quatrième tour de scrutin a donné également l'unanimité pour une mention honorable à l'auteur du tableau portant pour devise une ligne droite.

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les décisions du Jury, qui obtiendront, nous l'espérons, votre assentiment.

Il nous reste maintenant à décacheter les plis et à proclamer officiellement le nom des Lauréats.

Le Section a tout lieu de s'applaudir du résultat de ce concours. Vu le chiffre alloué pour le prix elle eût pu espérer un plus grand nombre de concurrents. Cependant 15 artistes ont concouru et c'est un chiffre déjà respectable. L'essentiel, d'ailleurs, c'est que la qualité prime la quantité.

Nous terminerons en annonçant que la Section des Beaux-Arts s'occupe en ce moment d'une question intéressante pour les artistes en général ; elle a décidé de prendre sous son patronage une publication d'eaux-fortes faites par les artistes du pays, ce genre de gravure, très-apprécié, promet de devenir une œuvre nationale ; elle a été accueillie avec empressement par presque tous les artistes et dessinateurs du pays, et peut, si elle est poursuivie avec zèle et bien dirigée, devenir pour chacun de ceux qui y contribueront une source de succès et de profit.

Nous espérons l'année prochaine, dans le rapport de la Section, mentionner d'une manière satisfaisante les résultats de cette tentative (1).

(1) Les plis ayant été décachetés par M. le Président de l'Institut, les noms des Lauréats ont été proclamés dans l'ordre suivant :

M. Léon GAUD, de Genève, a obtenu le prix de *mille francs;*

M. Ch. VUILLERMET, de Lausanne, une mention très-honorable ;

M. Eug. BURNAND, de Moudon, une mention honorable ;

M. Ferd. HODLER, à Genève, une mention honorable.

NOTICE

SUR

DANIEL GEVRIL

PAR

M. JULES VUY

Vice-Président de l'Institut National Genevois

Il y a bientôt cent ans, notre territoire genevois actuel présentait un spectacle triste à certains égards, et qui ne manquait point toutefois d'originalité ni d'intérêt.

Les longues luttes intestines du dernier siècle avaient fini par amener l'intervention étrangère : un millier de Genevois au moins s'expatriaient et allaient chercher, dans d'autres contrées, cette vie calme, laborieuse, exempte d'orages, qu'ils semblaient ne plus pouvoir trouver dans leur propre pays. Chaponnière s'éloignait tout jeune de son beau Léman ; celui qui devait s'appeler le général Dufour allait bientôt naître dans le grand-duché de Bade, sur les bords du lac de Constance.

A quelques pas de Genève, dans un petit coin de terre qui lui avait longtemps appartenu, qu'elle avait cédé à la Savoie

par le traité de 1754, s'élevait une ville d'une étendue modeste, une espèce de port franc, dans l'endroit même où, durant les guerres du XVIme siècle, on s'était souvent battu d'une manière acharnée; plusieurs années avant la révolution française, la liberté de conscience la plus entière y était proclamée, non-seulement pour les divers cultes chrétiens, mais encore pour les Israélites eux-mêmes; elle y était loyalement pratiquée.

Chose singulière, et qui le paraîtra bien davantage, si l'on veut se reporter à cette époque de notre histoire, ce fait saillant se produisait sous le règne et les auspices d'un roi catholique, d'un monarque absolu, dont le souvenir pourrait servir, encore aujourd'hui, de leçon à bien des Etats contemporains.

Ainsi, dans l'espace de quelques kilomètres, d'un côté une émigration abondante, de l'autre l'arrivée d'une population nouvelle, industrieuse, dont les descendants ont donné au canton de Genève des hommes distingués dans divers domaines de la pensée et de la science.

C'est ainsi que la famille Gevril, originaire du Locle, dans les montagnes neuchâteloises, vint s'établir à Carouge; elle compta bientôt un des siens dans le conseil municipal de la ville naissante; elle profita de la liberté étendue, de la large tolérance que favorisait le gouvernement piémontais. Ces principes nouveaux fonctionnaient avec régularité dans ce coin de terre, au moment où la dynastie de Savoie, qui n'avait marchandé à Carouge ni sa bienveillance ni ses faveurs, prit à son tour la route de l'exil.

Fils de Jonas-Pierre-François Gevril, horloger, Daniel Gevril, notre collègue, naquit à Carouge, le 14 Brumaire an XII. De bonne heure, il eut un goût prononcé pour les beaux-arts; il fut un des meilleurs élèves d'un excellent mai-

tre, M. Reverdin, professeur de dessin à l'école du Calabri ; au nombre de ceux qui faisaient avec lui, non sans succès, des études à l'académie d'après nature, figurait notre illustre paysagiste et ami, M. François Diday. Gevril était un des élèves les plus avancés ; il passait, parmi ses collègues, pour un bon dessinateur. Son goût le portait de préférence à l'étude du portrait à l'estompe, genre dans lequel il réussissait fort bien.

Il eut alors un de ces succès de jeunesse dont il ne faut point s'exagérer l'importance, mais qui sont, pour celui qui débute dans la carrière, un précieux encouragement.

A la suite d'un affreux assassinat commis à Plainpalais, deux hommes avaient expié leur crime sur l'échafaud. L'un d'eux, de beaucoup le plus coupable, avait fait preuve, jusqu'à la dernière heure, d'une espèce de rage féroce qui avait vivement impressionné la population. L'autre, faible de caractère et qui s'était laissé tristement entraîner au crime, avait manifesté un repentir sincère, profond ; il avait inspiré autour de lui ce sentiment de sympathie et de pitié qu'on est si heureux de pouvoir éprouver encore pour nos semblables, même les plus dégénérés.

Après l'exécution, les têtes des condamnés firent le sujet d'une étude d'après nature : l'un, les traits hideux, crispés, révoltants ; l'autre, respirant dans toute sa physionomie cette sérénité inattendue que donne parfois à l'homme déchu un véritable repentir. La copie de Gevril fut remarquée, elle attira les regards d'un de nos premiers magistrats, qui en fit l'acquisition ; elle doit exister encore dans la collection de l'un de nos concitoyens.

Gevril, qui était essentiellement modeste, et qui parlait peu de lui, aimait à se rappeler ce premier succès qui lui avait fait éprouver, paraît-il, la joie la plus vive. Il y a des impres-

sions de jeunesse qui ne s'effacent point et dont on se souvient, dont on jouit, durant la vie entière, comme si elles étaient présentes encore.

Gevril n'avait guère que dix-neuf ans lorsqu'il fut appelé à Orbe, dans le pensionnat que dirigeaient avec talent, depuis une année, M. et Mme Venel. Sous une direction habile, ferme et paternelle, les études qu'on faisait à Orbe étaient soignées ; on trouvait plus encore dans la vieille ville vaudoise. Il y avait là toute une société choisie, des soirées littéraires et dramatiques, ce bon sens et ces bonnes manières qu'on remarquait en Gevril, qui s'étaient développées à Orbe, et que, malheureusement, notre éducation démocratique ne comporte pas toujours. Outre la population locale, qui fournissait son contingent à ces distractions élevées, quelques grandes familles, les Boissier, les de Bonstetten, etc., ne dédaignaient pas de prendre part à ces réunions qui avaient un vrai cachet de simplicité, quelque chose de patriarcal dont nous n'avons plus guère l'idée. Il y avait là de véritables éléments de succès que tendaient à faciliter les qualités exquises de Mme Venel.

Gevril, qui s'acquittait d'une manière distinguée de ses devoirs comme professeur de dessin, et qui poursuivait sans relâche, dans ses moments de loisir, ses chères études artistiques, prit une part active à ces soirées aimables ; on remarquait déjà sa belle voix qui devait faire sensation, quelques années plus tard, en particulier, dans cette fête où M. le Syndic Rigaud représenta Genève avec tant de dignité et à laquelle assistait Châteaubriand.

Disons en passant, puisque nous sommes sur ce point, que nos meilleurs poètes s'adressaient volontiers à Gevril pour faire valoir leurs œuvres. A la demande de l'auteur, il chanta, en 1834, les strophes composées par Chaponnière pour le roi

de la Navigation, M. Hentsch, un nom populaire, ***un bon roi*** :

« Il n'adopte point la ressource
« De créer des budgets rongeurs ;
« Il ne prend rien dans notre bourse.
« Il veut n'imposer que nos cœurs. »

Notre cher poète Petit-Senn, qui n'avait pas la bosse de la modestie aussi développée que Gevril, s'adressait volontiers au peintre carougeois pour faire valoir ses vers dans les grandes réunions ; je trouve, au bas d'une de ses lettres, ce ***post-scriptum*** qui dépeint assez exactement l'ermite de Chêne : « Veuillez dire, ***à haute voix***, que je suis l'auteur de la chanson, pour des raisons ***majeures*** autres que celles d'amour-propre. » Les mots ***à haute voix*** étaient ajoutés après coup et le mot ***majeures*** était souligné.

Pour en revenir à Orbe et à ces années intéressantes, que Gevril considéra toujours comme les plus belles de sa vie, je dois rappeler qu'il fut un des acteurs de ce théâtre de société qui eut une vogue méritée et qui n'était point à dédaigner.

Il joua, par exemple, dans le Philoctète de La Harpe, pièce à trois personnages principaux, avec deux hommes dont le nom n'a point passé inaperçu : l'un d'eux, noble vaudois, M. de Ribeaupierre, jeune encore aujourd'hui dans sa vieillesse, eut plus d'un triomphe et créa plus d'un rôle, à Paris, sous le nom de Marius ; l'autre sut se faire connaître aussi et prouver, malgré les préjugés contraires, que, quoique Genevois, on peut aimer les lettres et y réussir ; je veux parler de Charles Didier, l'auteur de ***Rome souterraine***.

C'est à Orbe que Gevril se lia intimement avec Louis

Agassiz, un peu plus jeune que lui, et que nous comptons maintenant au nombre de nos illustrations nationales ; c'est à Orbe aussi qu'il connut Albert Richard, Richard d'Orbe, comme on l'appela longtemps, notre poète national, l'auteur vaillant et énergique de Schwanau et de Morat.

Dans cette atmosphère calme et retirée, sympathique aux arts, aux lettres et aux sciences, en relation avec des personnes d'un véritable mérite, Gevril passa quelques années heureuses, dans lesquelles se développa le beau talent dont il ne tarda pas à faire preuve comme peintre de portraits.

L'établissement d'Orbe ayant été transféré à Champel, en 1832, Gevril revint dans sa petite ville natale ; il ne cessa point d'être un des professeurs du pensionnat.

A dater de son retour, commence sa réputation ; il s'était mis à peindre à l'huile, sous les auspices des ouvrages et des conseils de Hornung, dont il fut aussi l'élève ; il eut toujours une prédilection marquée pour la peinture de ce maître. Au point de vue du dessin, il lui était supérieur ; pour la peinture et le coloris, il se rattachait directement à lui, sans l'imiter servilement, et en conservant toujours une certaine originalité. Il avait souvent, comme son maître, une couleur vigoureuse, ferme et transparente ; pour l'obtenir, il employait à peu près les mêmes moyens. Ses portraits, peints finement et largement, sont toujours d'une parfaite ressemblance, grâce à son habileté comme dessinateur. Ils ont, en général, beaucoup de vie et de relief ; ils donnent à Gevril, dans l'école genevoise, une place distinguée. Au nombre des meilleurs, on peut citer le portrait de M. Naville, de Vernier, qui a été gravé par Noël, celui d'un de nos bons peintres, Constantin, dont la Section des Beaux-Arts de l'Institut genevois a fait l'acquisition. Ce portrait, bien réussi, est un bel échantillon de son talent ; on y trouve, à un haut degré, les qualités

essentielles de la peinture de portrait, vérité de couleur et expression du modèle.

Citons encore les portraits de M. Girod, de Thoiry, de M. Pictet-Baraban, de M. Albert Richard, du Dr Fontanel, et d'autres encore, un, en particulier, que je ne puis citer ici; œuvres excellentes auxquelles des artistes de talent et de vrais connaisseurs donnent de grands éloges.

La révolution du 7 octobre 1846, dont l'influence sur notre pays fut si grande, et qui maintint chez nous, durant quelques années, des principes d'une haute tolérance, causa, dans la vie de Gevril, une véritable perturbation. Ainsi qu'il arrive d'ordinaire, dans les moments de crise politique, les beaux-arts étaient en souffrance, les leçons diminuaient, les commandes de portraits avaient presque complètement cessé : il se vit obligé de fermer son atelier de Genève, qui constituait à peu près son unique ressource.

Comme il était sans fortune, il se trouva dans une position précaire et gênée. Il avait été fidèle, jusqu'à la dernière heure, à l'ancien gouvernement; s'il admirait, comme poésie, la belle chanson d'un de nos chanceliers, M. Morhardt :

« Le sept octobre a détrôné les rois ! »

il répugnait à sa délicatesse et à son honneur de jeter la pierre aux vaincus. Les appétits mesquins, les dénigrements serviles ou intéressés, qui s'éveillent si facilement dans de pareilles circonstances, n'épargnaient point l'artiste inoffensif. Il ne parvenait pas, malgré son mérite, à obtenir dans le collége de Carouge la place qu'il postulait, une modeste place de maître de dessin.

Il rencontra, d'un autre côté, dans un noble cœur, dans un ami de jeunesse, auquel la révolution seule put frayer le che-



min à une chaire dans l'Académie de Genève, un soutien des plus persévérants. La poste lui apportait, de Plainpalais, le 12 décembre 1848, la lettre suivante :

« Mon cher Gevril,

« Vous recevrez, selon toute apparence, votre nomination au premier jour. Si elle n'a pas été faite en même temps que les autres, c'est que quelqu'un a tâché de vous desservir auprès de qui de droit. J'ignore qui et comment, mais ce quelqu'un en sera pour ses frais de méchanceté. Ainsi rassurez-vous.

« Votre dévoué

A. R. (1).

Le poète de Morat, auquel je demandais, tout récemment encore, s'il avait jamais eu l'occasion de recevoir des lettres de Gevril, ou de lui en adresser, me répondit qu'il ne se souvenait pas de lui avoir jamais écrit. Pour moi, je suis charmé de lui prouver le contraire par la citation qui précède et que je me permets de faire ici sans son autorisation.

Grâce à la hauteur de vues de M. James Fazy, qui savait ne point se mettre à la remorque de certaines petitesses, Gevril fut nommé maître de dessin au Collége de Carouge. Sa vie s'écoula dès lors silencieuse et active, durant des années ; plusieurs de ses bons portraits datent de cette époque.

Un séjour de quelques semaines à Paris, lors de l'exposition de 1855, fut un événement pour Gevril qui ne sortait guère, et lui permit de faire, sur la peinture, de nouvelles et sérieuses études. En 1860, il représenta, avec une distinction

(1) Albert Richard.

parfaite, le canton de Genève à l'exposition de Besançon. Il fut, dès lors, en correspondance avec un écrivain bien connu de cette ville, M. Auguste Castan ; il envoyait à la Bibliothèque de Besançon ses exemplaires des Mémoires et des Bulletins de l'Institut national genevois ; le Comité de gestion a décidé de continuer cet envoi. J'ajoute ici que, depuis le succès de jeunesse dont j'ai parlé tout à l'heure, il en remporta d'autres ; la Classe des Beaux-Arts, en particulier, lui décernait une médaille, en 1849, quelques semaines précisément après sa nomination comme maître de dessin au Collége de Carouge. Il en recevait la nouvelle par l'intermédiaire de M. Auguste de la Rive.

Il était aussi devenu membre de l'Institut national genevois ; il fut, tour à tour, comme membre effectif, secrétaire et vice-président de la Section des Beaux-Arts.

Le seul enfant que Dieu lui avait donné, était mort jeune. Mme Gevril était décédée depuis un certain temps ; aussi Gevril était-il bien seul. Je le voyais souvent, plus souvent encore que d'habitude, dans les deux dernières années de sa vie. Il y a des pressentiments qui ne trompent point : je remplissais un devoir, en tâchant, autant qu'il dépendait de moi, de donner un peu de distraction à une vie honorable, essentiellement isolée et solitaire.

Nous parlions ensemble belles-lettres et beaux-arts ; ce petit domaine, que nous nous réservions, n'était point envahi par la foule ; le nombre de ceux qui s'intéressaient à de pareils sujets n'était point trop considérable dans la petite ville devenue faubourg de Genève. Loin du bruit et de la poussière, nous avons pu goûter ensemble plus d'une jouissance élevée et sereine, passer ensemble plus d'une heure paisible et savoureuse.

« Gevril, a bien voulu m'écrire un peintre du plus haut

« mérite, était d'une modestie exemplaire, d'un caractère ai-
« mable et doux, ne parlant presque jamais de lui, rendant
« justice, avec enthousiasme, au talent de ses confrères, il
« eut toutes les qualités qu'on aime à rencontrer chez un
« ami.

« Il aurait pu, comme tant d'autres, se faire valoir lui-
« même ; il ne l'a jamais fait, et la place qu'il occupe, dans
« l'art, il ne la doit qu'à son talent.

« Il se voua, de bonne heure, à l'enseignement, et c'est
« particulièrement dans cette branche de l'art, qu'il a prati-
« quée avec succès un grand nombre d'années, qu'on lui doit
« une véritable reconnaissance. »

Mon témoignage n'ajouterait rien à ces quelques lignes si justes et si bien senties, résultat de l'estime et de l'amitié que lui portait l'éminent artiste, ou, comme il a bien voulu me l'écrire, que nous lui portions tous les deux.

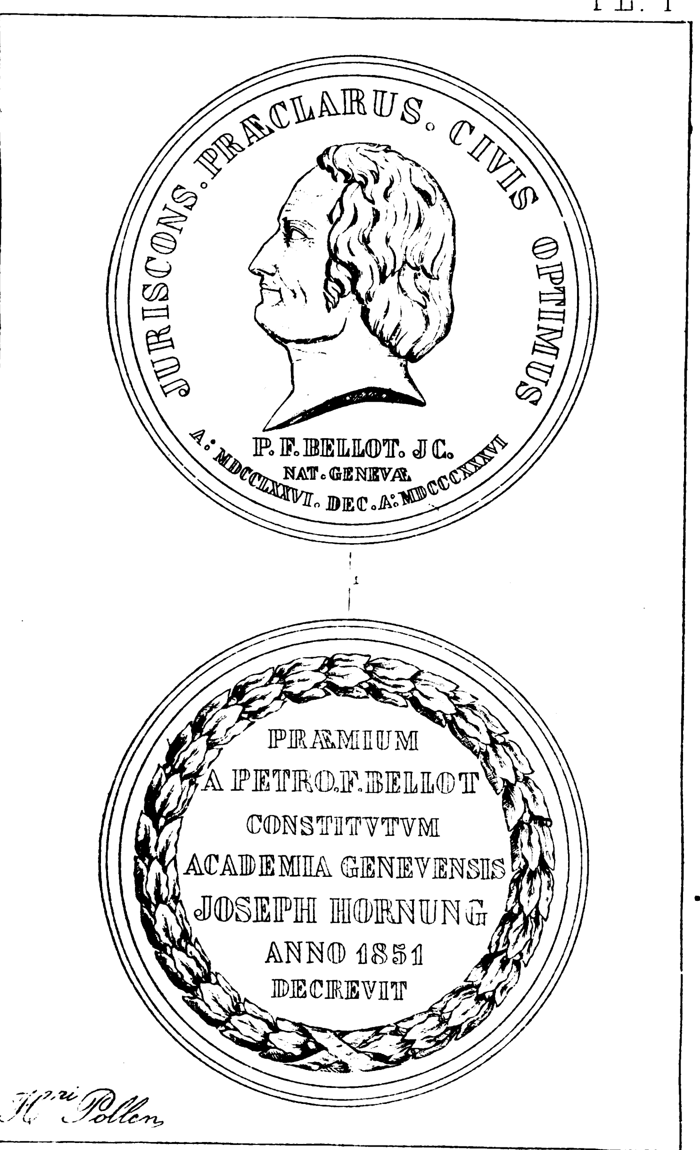
L'artiste carougeois était sans fortune ; toutefois, avec le peu qu'il a laissé, il a voulu faire une bonne œuvre en donnant un souvenir à son culte, aux pauvres de sa ville natale et à la bibliothèque naissante de son petit collége (1).

Sa mémoire ne sera point oubliée par ceux qui l'ont connu.

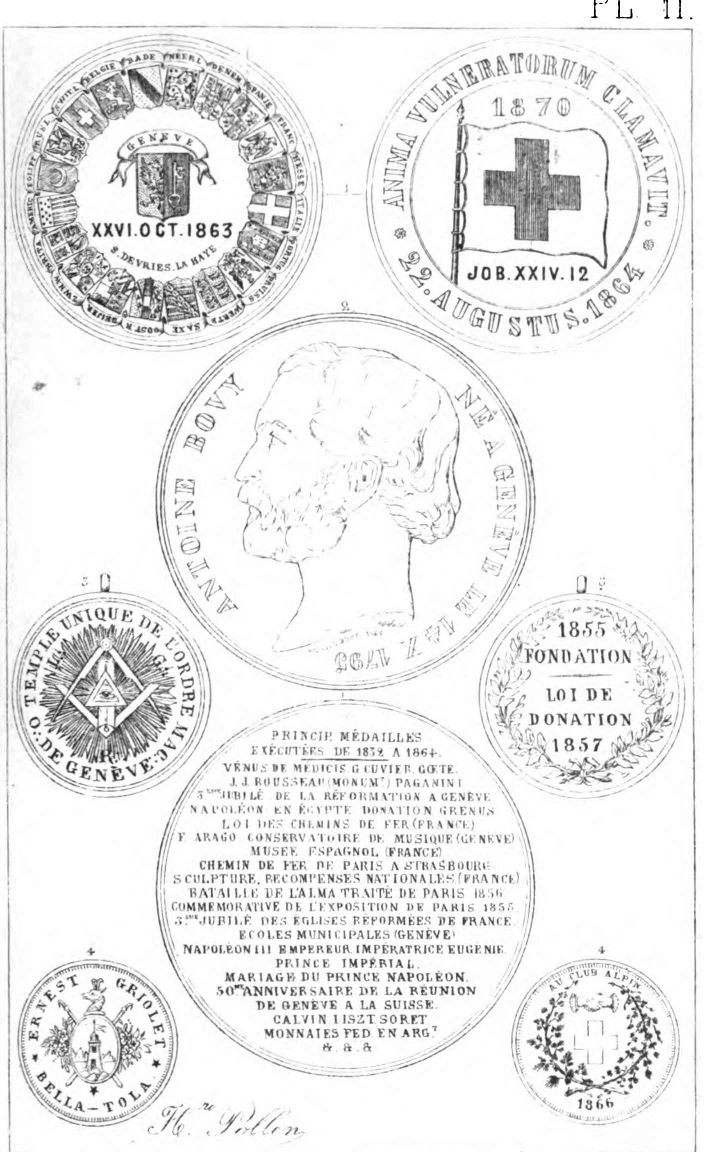
JULES VUY.

Carouge, juin 1876.

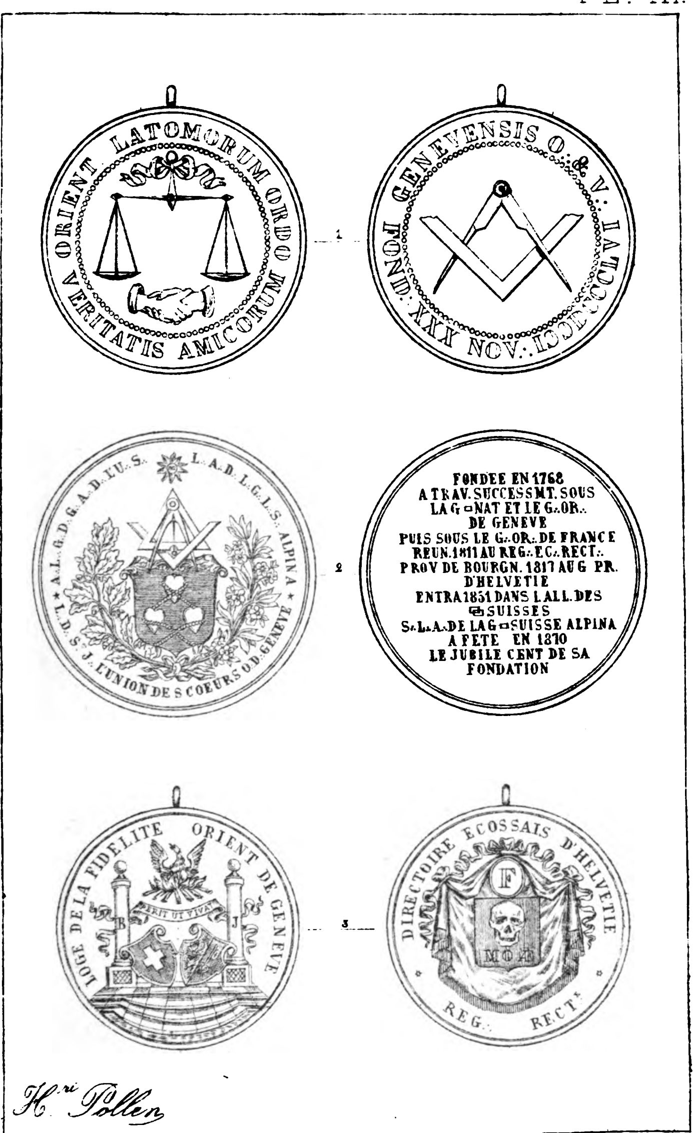
(1) Gevril est décédé à Carouge le 18 juillet 1875.


JURISCONS. PRÆCLARUS. CIVIS OPTIMUS
P. F. BELLOT. J C.
NAT. GENEVÆ
A: MDCCLXXVI. DEC. A: MDCCCXXXVI
1
PRÆMIUM
A PETRO.F.BELLOT
CONSTITVTVM
ACADEMIA GENEVENSIS
JOSEPH HORNUNG
ANNO 1851
DECREVIT
H.ri Pollen

PL. II.

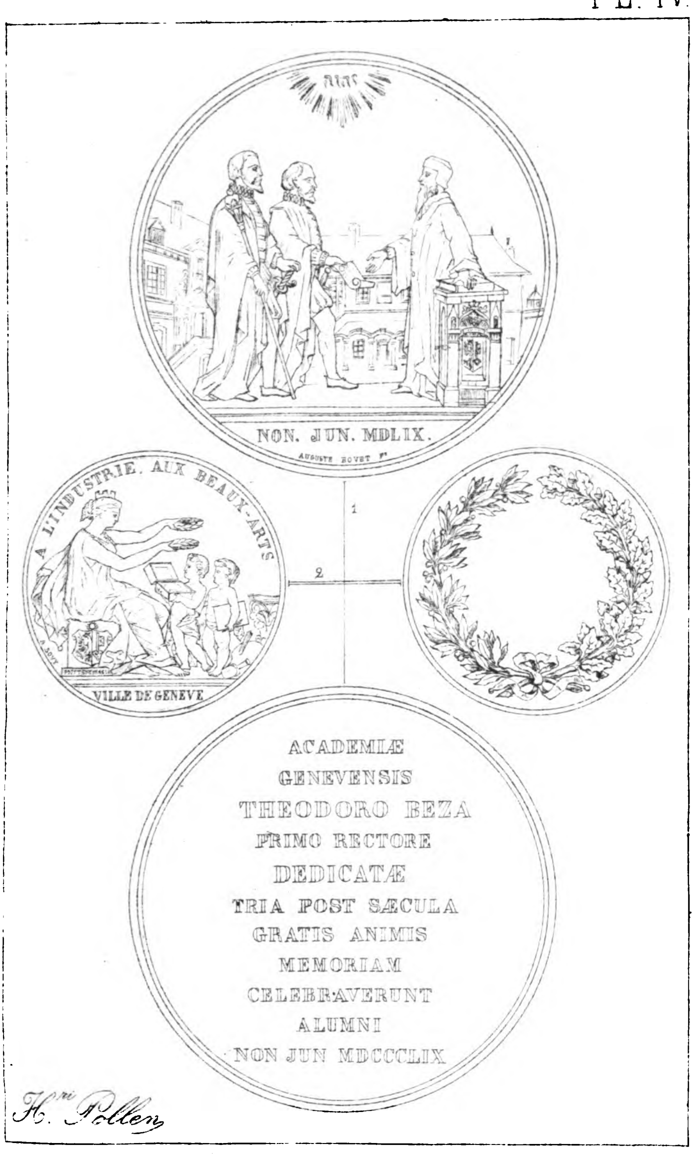

GENEVE
XXVI. OCT. 1863
S. DEVRIES. LA HAYE
1
ANIMA VULNERATORUM CLAMAVIT.
1870
JOB. XXIV. 12
22. AUGUSTUS. 1864
2
ANTOINE BOVY
NÉ A GENÈVE LE 14 7bre 1795
3
TEMPLE UNIQUE DE L'ORDRE MAC.
O∴ DE GENÈVE
1855
FONDATION
LOI DE
DONATION
1857
PRINCIP. MÉDAILLES
EXÉCUTÉES DE 1832 A 1864.
VÉNUS DE MÉDICIS. G. CUVIER. GŒTE.
J. J. ROUSSEAU (MONUM^{T}) PAGANINI.
3ME JUBILÉ DE LA RÉFORMATION A GENÈVE
NAPOLÉON EN ÉGYPTE. DONATION GRENUS
LOI DES CHEMINS DE FER (FRANCE)
F. ARAGO. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE (GENÈVE)
MUSÉE ESPAGNOL (FRANCE)
CHEMIN DE FER DE PARIS A STRASBOURG
SCULPTURE, RECOMPENSES NATIONALES (FRANCE)
BATAILLE DE L'ALMA. TRAITÉ DE PARIS 1856
COMMEMORATIVE DE L'EXPOSITION DE PARIS 1855
3ME JUBILÉ DES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE.
ECOLES MUNICIPALES (GENÈVE)
NAPOLÉON III EMPEREUR. IMPÉRATRICE EUGÉNIE.
PRINCE IMPÉRIAL.
MARIAGE DU PRINCE NAPOLÉON.
50ME ANNIVERSAIRE DE LA RÉUNION
DE GENÈVE A LA SUISSE.
CALVIN. LISZT. SORET.
MONNAIES FED. EN ARG^{T}
&. &. &
4
ERNEST GRIOLET
BELLA-TOLA
4
AU CLUB ALPIN
1866
H.^{ri} Pollen

PL. III.



ORIENT LATOMORUM ORDO VERITATIS AMICORUM
1
2
A.L.G.D.G.A.D.L'U.S. L.A.D.L.G.L.S. ALPINA
L.D.S.J. L'UNION DES COEURS O.D. GENEVE
FONDEE EN 1768
A TRAV. SUCCESSMT. SOUS
LA G.NAT ET LE G.OR.
DE GENEVE
PUIS SOUS LE G.OR. DE FRANCE
REUN. 1811 AU REG. EC. RECT.
PROV DE BOURGN. 1817 AU G PR.
D'HELVETIE
ENTRA 1851 DANS L'ALL. DES
SUISSES
S.L.A. DE LA G. SUISSE ALPINA
A FETE EN 1870
LE JUBILE CENT DE SA
FONDATION
3
LOGE DE LA FIDELITE ORIENT DE GENEVE
PERIT UT VIVAT
B
J
DIRECTOIRE ECOSSAIS D'HELVETIE
F
REG. RECT.

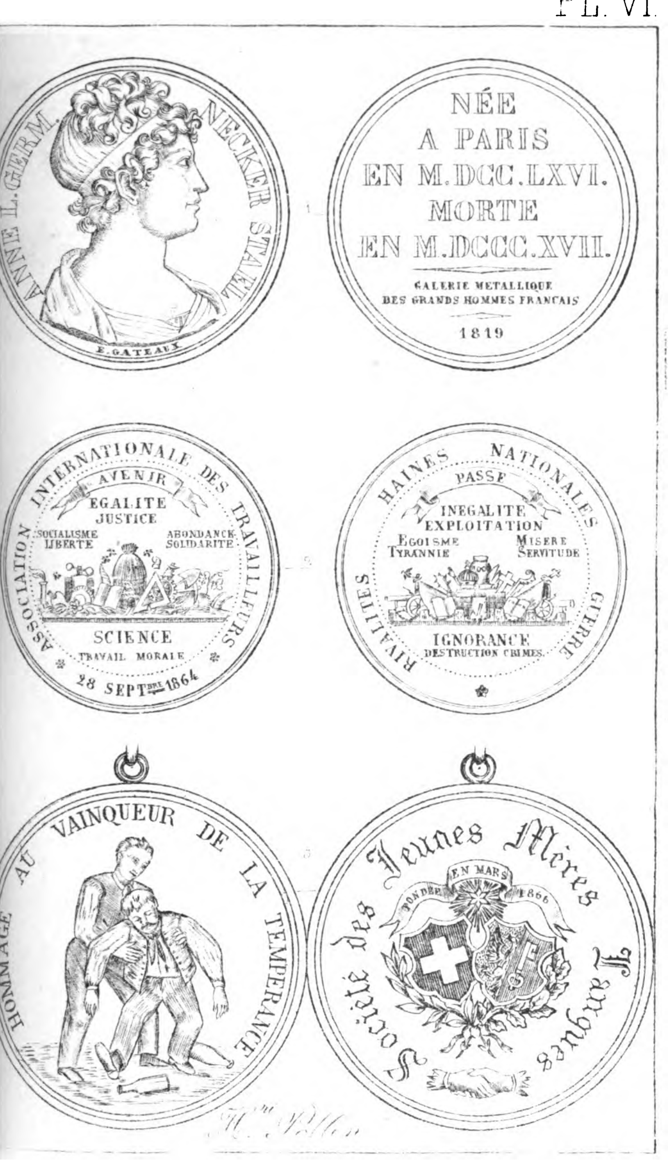
PL. IV.


NON. JUN. MDLIX.
AUGUSTE BOVY F.
A L'INDUSTRIE. AUX BEAUX-ARTS
VILLE DE GENEVE
1
2
ACADEMIÆ
GENEVENSIS
THEODORO BEZA
PRIMO RECTORE
DEDICATÆ
TRIA POST SÆCULA
GRATIS ANIMIS
MEMORIAM
CELEBRAVERUNT
ALUMNI
NON JUN MDCCCLIX

PL. V


SOCIETE DE L'ARQUEBUSE ET DE LA CARABINE
1841
1
LA
SOCIÉTÉ
RECONNOISSANTE
A.M.Fcois MAYLAN
POUR SES BONS
ET LONGSSERVICES
2
1ERE BROCHE
TIR DU 10 JUIN 1855
COULOUVRENIERE
POST TENEBRAS LUX
IHS
ABBAYE DES CARABINIERS
GENÈVE 1873

PL. VI.


ANNE L. GERM. NECKER STAEL
E. GATEAUX
NÉE
A PARIS
EN M.DCC.LXVI.
MORTE
EN M.DCCC.XVII.
GALERIE METALLIQUE
DES GRANDS HOMMES FRANCAIS
1819
1
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS
AVENIR
EGALITE
JUSTICE
SOCIALISME
LIBERTE
ABONDANCE
SOLIDARITE
SCIENCE
TRAVAIL MORALE
28 SEPTBRE 1864
2
HAINES NATIONALES
PASSE
INEGALITE
EXPLOITATION
EGOISME
TYRANNIE
MISERE
SERVITUDE
IGNORANCE
DESTRUCTION CRIMES
RIVALITES GUERRE
HOMMAGE AU VAINQUEUR DE LA TEMPERANCE
3
Société des Jeunes Mères Tanques
EN MARS
FONDÉE
1866

DESCRIPTION

DE

CENT MÉDAILLES GENEVOISES

INÉDITES

PAR

Charles ROUMIEUX

NUMISMATISTE

NICOLAS LAGISSE

1. *Av.*: Armes Lagisse (*a*) *Lég.*: *Seigneur Lagisse ses armes sous le bras.* Signé A. *Rev.*: Dans le champ, *Nicolas Lagisse Roy des Vollontaires 1676.* Or. Médaillon ovale. *Mod.*: *35 mill. sur 28.* Propriété de M. Vernes. (*b*)

ABRAHAM DUNANT

2. *Av.*: *Abraham Dunant Roy de l'Arquebuze l'an 1702,*

(*a*) Voir Galiffe Armorial genevois.

(*b*) N'ayant pas vu ce médaillon, nous en donnons la description telle qu'a bien voulu nous la communiquer M. Dufour-Vernes.



1703, 1704. Gravé en trois lignes dans le champ. *Rev.*: LE 30 JANVIER 1707 IAY EU LES 3 MEILLEURS A L'ARCQUEBUZE. Gravé en six lignes. Or. Méd. ovale. *Mod.*: *38 mill.* (Coupe de l'Arquebuse.)

PH. ANDRÉ GENENNE

3. *Av.*: Le lac sur lequel est une galère à voiles montée par vingt rameurs, dessous, à l'exergue, petit écu de Genève en relief. *Lég.*: *Entretiens le négoce. Rev.*: *Donné par Ph. A^dré^ Genenne Roy de la Navigation en 1764.* Gravé en cinq lignes dans le champ. Or. *Mod.*: *35 mill.* (Coupe de la Navigation.)

MOISE MAUDRY

4. *Av.*: Un socle sur lequel est un trophée ayant au centre une fourchette de mousquet, autour sont quatre drapeaux, un mousquet, une arquebuse, deux canons et un tonneau à poudre. Sur la face du socle est gravée en trois lignes l'inscription: *Donné par Guillaume Vignier Roy de l'Arquebuse le 2 Aoust 1773. Rev.*: Un socle sur lequel est la coupe de cette Société garnie de ses médailles et ornée de fleurs, au bas de celle-ci couronne et sceptre du roi. La face du socle porte cette inscription également gravée. *Remporté par Moïse Maudry Roy de l'Arquebuse le 2 Aoust 1774.* Or. *Mod.*: *39 mill.* (Coupe de l'Arquebuse.)

ROIS DE LA NAVIGATION

Ancienne aigrette

5. *Av.* : L'aigle impériale portant en cœur l'écusson de Genève émaillé, la couronne est ornée de roses, de rubis, d'émeraudes et de perles. Cet oiseau tient dans ses serres deux mousquetons et il est accosté de deux palmes auxquelles est suspendue une galère montée de huit rameurs, à sa proue est une pièce de canon et la poupe supporte une tente sous laquelle sont des personnages, et derrière laquelle flotte le drapeau amiral. (Forte feuille d'or plaquée sur argent et découpée.) *Hauteur.* : *10 cent.* (le Président.)

ALBERT HENTSCH

6. *Av.*: Une galère à voile contre laquelle est adossé l'écusson de Genève accosté d'une carabine, d'une cartouchière et d'une palme, à l'arrière plan, le lac et sur la gauche l'hôtel de la Navigation. *Lég.*: *Prix franc du 2 Juillet 1837*. *Rev.*: *Donné par Albert Hentsch roi de la Navigation*, gravé en cinq lignes, dans une couronne de laurier et de chêne. Or. *Mod.* : *40 mill.* (Coupe de la Navigation.)

J.-F. NOBLET

7. *Av.*: Trophée composé de deux carabines de Stand ; au milieu de celles-ci l'écu de Genève sommé d'un soleil rayonnant engagé un peu derrière et d'une banderolle portant la devise de cette ville, dans le bas une poire à poudre et deux

branches de chêne et de laurier un peu engagées sous le trophée. *Rev.* : A MONSIEUR J.-F. NOBLET ROI DE L'EXERCICE DE L'ARQUEBUSE ET DE LA CARABINE LE 13 AOUT 1837. En dix lignes dans une couronne de laurier. Or. *Mod.* : *45 mill.* (Coupe de l'Arquebuse.)

FRANÇOIS MEYLAN

8. *Av.*: LA SOCIÉTÉ RECONNAISSANTE A M. Fçois MAYLAN (*a*) POUR SES BONS ET LONGS SERVICES, gravé en six lignes dans une couronne de laurier fermée en bas par l'écusson de Genève sommé d'un soleil rayonnant à demi engagé derrière l'écu. *Rev.*: Un entablement portant une demi-colonnade sur laquelle sont gravées en gothique les initiales *F.-M.* Sur la colonne sont déposées une palme et une branche de laurier, deux carabines y sont appuyées et au pied il y a trois cartons de tir, un compas et un statut ou une liste à demi déroulée. *Lég.:* SOCIÉTÉ DE L'ARQUEBUSE ET DE LA CARABINE. *Ex.*: *1841*. Or. *Mod.*: *43 mill.* (M. François Meylan.) Pl. V, n° 1.

MÉDAILLE DU PRÉSIDENT

DES EXERCICES DE L'ARQUEBUSE ET DE LA NAVIGATION

9. *Av.* : Ecu de Genève se détachant sur un trophée composé d'un faisceau de licteur entouré de quatre drapeaux, d'une carabine de cible et de palmes. *Lég.* : POST TENEBRAS LUX. *Ex.* : MDCCCXLIII. *Rev.* : La république brandissant de la main droite une carabine. *Lég.* : EXERCICE DE L'ARQUEBUSE

(*a*) Le graveur a par erreur inscrit sur la médaille MAYLAN pour MEYLAN.

ET DE LA NAVIGATION. *Ex.*: PRO DEO ET PATRIA. Or. *Mod.*: *47 mill.*

J.-F. NOBLET

10. *Av.*: Petit écu de Genève, sommé d'un soleil rayonnant et d'une banderolle portant la devise de cette ville et se détachant sur deux carabines en sautoir accostées de deux branches de laurier. *Lég.* : AU PLUS BEAU COUP DU PRIX FRANC. Dans le bas, *1843*. *Rev.* : J^n^. F^s^. NOBLET ROI 29. 30 JUIN ET 1er JUILLET, en quatre lignes dans une couronne de laurier. *Lég.* : EXERCICE DE L'ARQUEBUSE ET DE LA CARABINE et au-dessous J. P. QUIDORT. Or. Creuse *Mod.* : *39 mill.* (Coupe de l'Arquebuse.)

Ier TIR DU STAND DE LA COULOUVRENIÈRE

11. *Av.* : Avenue et façade du Stand. *Rev.* : 1re BROCHE TIR DU 10 JUIN 1855. COULOUVRENIÈRE, gravée en trois lignes dans le champ. Vermeil. *Mod.* : *28 mill.* Pl. V, N° 2. (Prix remporté par M. Christian Süsz.) Deux autres médailles semblables, mais du module d'une pièce de cinq francs, ont été gagnées pour le tir à distance par deux tireurs dont les noms nous sont inconnus.

TIR D'INAUGURATION

DU STAND DE LA COULOUVRENIÈRE

12. *Av.* : TIR D'INAUGURATION . COULOUVRENIÈRE, en Lég. circulaire, et dans le centre 12 AOUT 1855 en deux lignes. *Rev.*:

Couronne formée de deux branches dont une de chêne et l'autre de laurier, dessus sont deux carabines en sautoir au centre desquelles pendent un sac en cuir et une poire à poudre. Or. Creuse. *Mod.* : *30 mill.* (M. Péter.)

SOCIÉTÉ DE L'ARQUEBUSE ET DE LA NAVIGATION

SOUVENIR DU 5 MAI 1860

13. *Av.* : Trophée composé de quatre drapeaux et de deux carabines contre lesquelles sont appuyés les écussons de Vaud et de Genève, au-dessus se détache la croix fédérale sur un soleil rayonnant, le trophée est accosté d'une branche de laurier et d'une palme. *Lég.* : *Souvenir du 5 Mai 1860*. *Rev.* : *La compagnie de carabiniers n° 10 du canton de Vaud, à la Société de l'Arquebuse et de la Navigation à Genève.* Gravé en 8 lignes dans le champ. Or. *Mod.*: *38 mill.* (Coupe de la Navigation.)

ARQUEBUSE ET NAVIGATION

GRAND TIR DE 1862

14. *Av.* : Trophée composé d'une ancre sur laquelle sont appuyées deux carabines en sautoir et au milieu de celles-ci sont accostés les deux écus de la Confédération et de Genève dans deux cartouches ornementés, quelques feuilles de laurier ressortent de dessous le trophée. *Rev.* : EXERCICES RÉUNIS ARQUEBUSE ET NAVIGATION, en légende circulaire et dans l'intérieur, TIR 1862 1er PRIX, gravé en trois lignes. Or. Creuse. *Mod.* : *40 mill.* (M. Eggly-Duvillard). Plusieurs médailles au

même type ont été gagnées à différentes époques par MM. Pattay, Blachier, Jaquet, Pommier, etc.

TIR NATIONAL 1865

15. *Av.* : Trophée composé d'une ancre et de deux carabines en sautoir portant au centre les deux écussons de la Confédération et de Genève dans deux cartouches ornementés ; au-dessous s'échappent quelques palmes et lauriers. *Rev.* : TIR NATIONAL GENÈVE 21 MAI 1865, en quatre lignes dans le champ. Or. *Mod.* : *45 mill.* Magnifique médaille d'une valeur de 500 francs, renfermée dans un écrin portant l'inscription OFFERTE PAR LE CONSEIL D'ÉTAT DE GENÈVE. Gagnée par M. Robert Baird de Lausanne.

SOCIÉTÉ DE L'ARQUEBUSE ET DE LA NAVIGATION
400me ANNIVERSAIRE

16. *Av.* : Une ancre dont la tige est couverte par l'écusson de Genève, au-dessus, dans un ruban, la devise de cette ville, sur l'ancre et sous l'écusson deux carabines en sautoir dans le champ, au milieu d'une couronne de laurier et de chêne. *Lég.* : EXERCICE DE L'ARQUEBUSE ET DE LA NAVIGATION. *Rev.* : Vue du lac sur lequel sont la barque de la Navigation, un bateau à vapeur et diverses petites embarcations, au-dessus la croix fédérale dans un soleil rayonnant. *Lég.* : 400ME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION. *Ex.* : GENÈVE 1475-1875 en deux lignes. *Signé* : S. Mognetti, fecit. Or et Arg. *Mod.* : *43 mill.* (a)

(a) L'exemplaire de ces médailles en or fût ajouté par la Société au prix

SOCIÉTÉ DE L'ARQUEBUSE ET DE LA NAVIGATION

400me ANNIVERSAIBE

17. *Av.*: Une ancre et deux mousquetons croisés, au-dessous *1475*. *Lég.* : PRO DEO ET PATRIA ; en haut, et au-dessous UN POUR TOUS, TOUS POUR UN. *Rev.* : 400me ANNIVERSAIRE GENÈVE 10 JUILLET 1875 dans le champ en cinq lignes. *Lég.* : *SOCIÉTÉ DE L'ARQUEBUSE ET DE LA NAVIGATION* entre deux cercles de grénetis. Laiton. *Mod.* : *22 mill.* (*a*)

ABBAYE DES CARABINIERS

18. *Av.* : Clef et l'aigle des pièces de cinq francs de Genève 1848. *Rev.* : Trophée formé du drapeau de la Confédération à gauche et de celui de Genève à droite, sur ces deux bannières sont posées en sautoir deux carabines Wetterli, le tout sommé de la croix fédérale dans un soleil rayonnant, et entouré de deux branches de laurier et de chêne. *Lég.* : En haut * ABBAYE DES CARABINIERS * et au-dessous GENÈVE 1875. *Signé:* S. MO-

d'honneur et gagné par M. Auguste Roth de Genève. Celles en argent au nombre de 320 furent très-recherchées et seront probablement très-rares dans quelques années.

(*a*) Nous ne mentionnons que pour la forme cette médaille ou plutôt ce jeton dont l'inscription est de côté, et qui est plutôt l'œuvre d'un ferblantier que d'un graveur, une partie du bénéfice devant être partagée suivant les annonces, entre l'Hospice général et les Inondés du Midi de la France, manière très-ingénieuse d'en assurer la vente. Nous aimons à croire que l'auteur n'aura pas fait une mauvaise affaire, et que ce moyen de réclame aura fourni aux malheureux un profit égal au sien.

NETTI (*a*). Arg. *Mod.* : *37 mill.* Frappée au nombre de 100 ex. Pl. V, n° 3.

SOCIÉTÉ DES ARTS

CLASSE D'AGRICULTURE

19. *Av.* : Deux bœufs attelés à une charrue, dans l'arrière-plan une partie de la ville de Genève et des Alpes. *Lég.* : SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE. *Ex.* : CLASSE D'AGRICULTURE en deux lignes. *Signé:* A. BOVET. *Rev.* : Champ uni, au milieu d'une couronne de fruits, d'épis et de fleurs très-entrouverte dans le haut, dans cette ouverture l'écusson de Genève entouré de lauriers, au-dessous soleil rayonnant et la devise dans un ruban. Arg. et Br. *Mod.* : *46 mill.*

EXPOSITION CANTONALE DES BEAUX-ARTS

20. *Av.* : Celui des pièces de 5 francs de Genève 1848. *Rev.* : Champ uni au milieu d'une couronne de laurier et de chêne. *Lég.* : EXPOSITION CANTONALE DES BEAUX-ARTS A GENÈVE. Arg. et Br. : Sans date ni signature. *Mod.* : *38 mill.* Sortant des ateliers de M. H. Bovy, le coin de l'av. gravé par A. Bovy.

MELPOMÈNE

21. *Av.* : Buste de cette déesse à droite, couronné de feuillages. *Lég.* : MELPOMÈNE. *Signé :* HUGUES BOVY. *Rev.* : PRIX AU

(*a*) Le coin de l'avers fût gravé en 1848 par Antoine Bovy.

CONCOURS DE GRAVURE EN MÉDAILLE OUVERT PAR LA CLASSE DES BEAUX-ARTS 1866, en huit lignes dans le champ et entouré d'un cercle de grénetis. *Lég.* : SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE. Arg. et Br. *Mod.* : *50 mill.* (Notre collect.)

SOCIÉTÉ DES ARTS

Prix De la Rive. (Décerné tous les 5 ans.)

22. *Av.* : La Société des Arts sous la figure d'une femme assise entourée de ses trois enfants représentant les trois classes de cette société. L'Agriculture debout à gauche appuyée sur une bêche et tenant des épis de blé, à ses cotés une ruche. Devant et assise à terre est la classe d'Industrie tenant un marteau et une roue d'engrenage, derrière elle un ballot et un fourneau de chimiste supportant un alambic. A droite est celle des Beaux-Arts appuyée sur le genou gauche de sa mère et tenant une palette et des pinceaux, à côté d'elle sont un chevalet, un portefeuille, un chapiteau et une équerre. *Lég.* : SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE. *Signé:* A^TE BOVET. F. *Ex.* : FONDÉE EN MDCCLXXVI. *Rev.* : Une couronne de chêne laissant libre le champ où doit être gravé le nom du lauréat. Au-dessus, dans l'ouverture de la couronne, les armes de Genève, avec la devise de cette ville dans un ruban sommant l'écu. Or et Arg. *Mod.* : *57 mill.* La Société en a fait frapper quelques exemplaires en bronze pour être données à des collectionneurs. (*a*)

SOCIÉTÉ DES ARTS

CENTIÈME ANNIVERSAIRE

23. *Av.* : Celui du nº 22. *Rev.* : CENTIÈME ANNIVERSAIRE

(*a*) Communication de M. Ad. Gautier, secrétaire de la Société.

MDCCCLXXVI, au milieu d'une couronne d'olivier de laurier et de chêne entourée d'une torsade de rubans portant incuse la devise de cette Société ARTIBUS PROMOVENDIS. *Signé:* HUGUES BOVY. Le coin de l'avers avait été gravé par Bovet. Br. *Mod.*: *57 mill.* Frappée au nombre de 200 ex. (Notre collect.)

VÉNUS DE MÉDICIS

24. *Av.* : Buste de Vénus à droite *Lég.* : ΑΦΡΟΔΙΤΗ (Aphrodite). *Rev.* : L'amour assis sur son flambeau dans un nuage au milieu d'une couronne de laurier et d'acacias. *Signé:* A. BOVY. F. Arg. et Br. *Mod.* : *45 mill.* (*a*) (Notre collect.)

SOCIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE

25. *Av.* : Le génie de l'Utilité tenant une palme de la main droite, dans le fond vue de Genève et des Alpes. *Lég.* : SOCIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE. *Signé:* ANT. BOVY. *Rev.* : Trois couronnes de chêne de laurier et de palmes entrelacées. *Lég.* : ÉDUCATION . INDUSTRIE . PAUPÉRISME. Dans l'intersection des trois couronnes. Arg. et Br. *Mod.* : *45 mill.* (M. Aug. Girod.)

INSTITUT GENEVOIS

SECTION D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE

26. *Av.*: Celui des pièces de 10 francs de Genève en argent 1848. *Rev.*: Champ uni au milieu d'une couronne de chêne

(*a*) Cette médaille fut faite par M. Antoine Bovy pour un concours de gravure à Genève, et lui valut le prix.

entourée d'une torsade. *Lég.* : INSTITUT GENEVOIS SECTION D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE. Sans date ni signature. *Mod.* : *48 mill.* Sortant des ateliers de M. H. Bovy, coin de l'av. gravé par A. Bovy. (Notre collect.)

INSTITUT GENEVOIS

SECTION D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE

27. *Av.* : Celui des pièces de 5 francs de Genève 1848. *Rev.* : Champ uni au milieu d'une couronne de chêne et de laurier. *Lég.* : INSTITUT GENEVOIS SECTION D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE. Arg. et Br. Tranche cannelée. *Mod.* : *38 mill.* Sans date ni signature. Sortant des ateliers de M. H. Bovy, l'av. gravé par A. Bovy. (Notre collect.)

ÉCOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

28. *Av.* : Dans le champ un trophée composé d'un livre ouvert ayant au-dessus un globe et dans les côtés un caducée, une lampe, un quart de cercle et une couronne de prix, le tout reposant sur une console. *Rev.* : TRAVAIL ET SUCCÈS en trois lignes dans une couronne de laurier. Arg. Sans signature. *Mod. 40 mill.* : (M. Aug. Girod.)

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

29. *Av.* : L'horticulture sous la figure d'une femme tenant la main droite appuyée sur une bêche et un vase de fleurs sur son bras gauche, derrière elle un autel couvert de feuillages,

à ses pieds des fruits, à sa droite une serre et à l'arrière-plan le lac, la Ville de Genève et le Mont Salève. *Lég.* : SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE GENÈVE. *Ex.* : FONDÉE EN 1855, en deux lignes. *Signé :* AUG^TE BOVET FECIT. *Rev.* : Champ uni dans une couronne de fleurs et de fruits, au bas de cette couronne armes de Genève avec la devise sommée d'un soleil rayonnant, et dans le haut de la couronne qui est entr'ouverte, une croix fédérale dans un soleil à quatre rais. Arg. et Br. *Mod.* : *55 mill.*

PRIX D'HORTICULTURE

30. *Av.* : Armes de Genève dans un cartouche ornementé sommé d'un soleil, dans lequel est entrelacé un ruban portant la devise de cette ville ; de chaque côté de l'écu pendent deux guirlandes de fleurs et de fruits, derrière lesquelles sortent deux palmes. *Lég.* : ARTIBUS PROMOVENDIS 1858. *Signé :* AUGUS^TE BOVET. *Rev.* : SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE, PRIX, en trois lignes dans le champ, au milieu d'une couronne de fleurs et de fruits. Arg. et Br. *Mod.* : *38 mill.* (Notre collect.)

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE LA SUISSE ROMANDE

31. *Av.* : La Suisse regardant à droite, le coude gauche appuyé sur le cou d'une vache et la main droite posée sur l'écusson fédéral, dont la moitié est masquée par les plis de sa robe ; à gauche, une ruche ; à droite, une charrue et une gerbe ; dans le fond, une chaumière, un lac et les Alpes. *Lég.* : SOC. D'AGRIC. DE LA SUISSE ROMANDE. *Ex.* : FONDÉE EN

MDCCCLVIII en deux lignes. *Signé:* A. BOVET. *Rev.* : Champ libre dans une couronne de fruits et d'épis, sur laquelle sont interposés les six écussons de Genève, Berne, Fribourg, Vaud, Valais et Neuchâtel. Arg. et Br. *Mod.* : *45 mill.* (Notre collect.)

SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE D'HORTICULTURE

32. Ces médailles, qui sortent de la Monnaie de Paris, sont toutes frappées sur des types uniformes représentant une corbeille de fruits ou de fleurs, une ruche, des instruments aratoires, etc., et au revers une couronne. Quelques horticulteurs, préférant comme souvenir une médaille aux couverts en argenterie décernés par leur Société, se firent envoyer de ces pièces qui, par leurs attributs, se prêtaient très-bien à la circonstance. Comme elles n'ont rien de genevois que l'inscription gravée au revers, nous ne les citons ici que pour éviter à des amateurs trop ardents de les classer dans leurs collections.

SOCIÉTÉ DE SECOURS AUX BLESSÉS

33. *Av.* : Armes de Genève dans un petit écu de forme rectangulaire, portant au-dessus, dans un ruban, le mot GENÈVE, et au-dessous XXVI OCT. 1863. *Signé:* S. DEVRIES. LA HAYE. Autour sont les armes des vingt Etats qui ont adhéré au Traité de Genève, et dont les noms sont placés au-dessus de chacun des écus dans l'ordre suivant, en commençant par le bas à gauche, OOSTR. BEIJER. Z. W. N. W. BRITA. AMERIC. EGIJPT. RUSL. SWIT. I. BELGIE. BADE. NEERL. DENEM. SPANIE. FRANC. HESSE. ITALIE. PORTUG. PRUISS. WURTB. SAXE. *Rev.* : Dans le

champ, drapeau de la Société de Secours aux blessés, portant une croix de gueules aux bras égaux sur champ d'argent ; au-dessus du drapeau 1870, et au-dessous JOB XXIV. 12. *Lég.* : Dans le haut ANIMA VULNERATORUM CLAMAVIT, et dans le bas * 22 AUGUSTUS 1864. * Arg. et Br. *Mod.* : *43 mill.* (Notre collection.) Souvenir de M. Gustave Moynier, Président de cette honorable Société. Pl. II, n° 1.

PRIX DU COLLÉGE

34. Cette médaille est en tout semblable au n° 123 de Blavignac, à l'exception des mots : *Prix de littérature*, placés à l'exergue, qui ont été supprimés pour les autres branches de l'enseignement.

PRIX
DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

35. *Av.* : Euterpe appuyée contre un socle sur lequel est une lyre ; elle tient de la main droite une couronne et de la gauche une flûte antique. *Lég.* : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GENÈVE,. *Signé :* A. BOVY FECIT. *Ex.* : PRIX. *Rev.* : Champ uni dans une couronne de laurier, dont les deux branches sont liées au bas par une rosace ayant au-dessus l'écusson de Genève sommé du soleil et de la devise de cette ville. Arg. et Br. *Mod.* : *53 mill.* (Notre collect.)

PRIX DES ÉCOLES

DE DESSIN, D'HORLOGERIE ET DES BEAUX-ARTS

36. *Av.* : La ville de Genève assise sur un socle portant les armes de cette ville avec la devise POST TENEBRAS LUX, et présentant de chaque main une couronne au-dessus de la tête des Génies de l'Industrie et des Arts. *Lég.* : A L'INDUSTRIE, AUX BEAUX-ARTS. *Ex.* : VILLE DE GENÈVE. *Signé :* A BOVY. *Rev.* : Champ uni entouré d'une couronne de laurier et de chêne. Arg. et Br. *Mod.* : *46 mill.* (Notre collect.)

PRIX DES ÉCOLES

DE DESSIN, D'HORLOGERIE ET DES BEAUX-ARTS

37. La même que la précédente. Arg. et Br. *Mod.* : *35 mill.* (Notre collect.) Pl. IV, nº 2.

SOCIÉTÉ GENEVOISE

POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX

Prix d'encouragement.

38. *Av.* : Celui de la médaille des chemins de fer : *Rev.* : Champ libre dans une couronne de laurier et de chêne. *Lég.* : * SOCIÉTÉ GENEVOISE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX. * Br. *Mod.* : *50 mill.* Il en a été frappé dix exemplaires en argent et vingt en bronze en 1872. (Notre collect.)

PRIX

DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

39. *Av.* : Façade du Conservatoire. La signature de S. MOGNETTI à l'*Ex.* : *Rev.* : Champ uni dans une couronne de laurier fermée en bas par l'écusson de Genève sommé d'un soleil flamboyant, et portant au-dessous incuse la devise POST TENEBRAS LUX. *Lég.* : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GENÈVE. Arg. et Br. *Mod.* : *41 mill.*

SOCIÉTÉ DES DÉLICES

40. *Av.* : Armes de Genève sommées d'un soleil rayonnant; au-dessous une couronne de laurier: *Rev.* : SOCIÉTÉ DES DÉLICES, gravé en anglaise au milieu d'une couronne de laurier. Arg. *Mod.* : *40 mill.*, sans date ni signature. (M. Aug. Girod.)

PRIX DE ?

TOUT POUR LA PATRIE

41. *Av.* : Écu de Genève entouré d'une guirlande de laurier et posé sur un cartouche sommé d'un soleil rayonnant et accosté de deux branches de palmes; au-dessus, dans un ruban, la devise POST TENEBRAS LUX, *Rev.* : *Tout pour la Patrie*, en trois lignes dans une couronne de laurier. Arg. *Mod.* : *35 mill.*, sans date ni signature. (M. Arnd Meyer.)

LA SUISSE FÉDÉRALE VICTORIEUSE

42. *Av.* : Minerve debout, un rameau d'olivier à la main, écrasant la Discorde étendue à ses pieds, l'écu de la Confédération est sur l'égide de cette déesse, placé entre elle et le Génie des Sept Cantons, auquel elle serre la main ; derrière ce dernier sont les drapeaux du Sonderbund. *Lég.* : LA SUISSE LIBÉRALE VICTORIEUSE. *Ex.* : PAIX UNION FRATERNITÉ. *Rev.* : 1847 NOVEMBRE FRIBOURG 14 ZUG 21 LUCERNE 24 UNTERWALD 25 SCHWYTZ 27 URI 27 VALAIS 29, en neuf lignes dans le champ, et autour, ARRÊTÉ DU 20 JUIL : DU 11 AOUT DU 24 OCT : ET DU 4 NOV : *Signé :* J. SIBER F.·. *Lég.* : *DIÈTE HELVÉTIQUE *ARMÉE FÉDÉRALE DUFOUR GÉN[L] EN CHEF, Zinc. *Mod.* : *37 mill.* (Notre collect.)

TIR FÉDÉRAL DE GENÈVE 1851

Écu de tir (*a*).

43. *Av.* : La République de Genève tenant une branche de laurier dans la main droite. Derrière elle, sur sa gauche, est la bannière fédérale, dont les plis enveloppent le drapeau de cette ville, sur lequel son autre main est appuyée ; dans le fond, la ville de Genève et le lac ; sur la gauche, le soleil levant. *Rev.* : GENÈVE CANTON SUISSE 1815. *Signé :* DORCIÈRE F. *Rev.* : Armes de Genève dans un cartouche ornementé sommé d'un soleil rayonnant au bas duquel est la devise de cette cité ; sous l'écusson, deux carabines en sau-

(*a*) Chaque tireur qui a fait les dix premiers cartons reçoit une prime de dix francs en deux écus de tir. Depuis 1855, ces pièces ont le module et la valeur d'une pièce de 5 francs.

toir; le tout entouré d'une couronne de laurier et de chêne. *Lég.* : TIR FÉDÉRAL DE GENÈVE JUILLET MDCCCLI. Arg. et Br. *Mod.* : *48 mill.*

TIR FÉDÉRAL DE GENÈVE 1851

10 FRANCS. (*Prix de tir.*)

44. *Av.* : Armes de Genève sommées d'un soleil flamboyant touchant le cordon; autour de l'écu, la devise POST TENEBRAS LUX. *Rev.* : 10 FRANCS 1851, en trois lignes au milieu d'une couronne de laurier. *Lég.* : RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE. *Signé :* ANT. BOVY. Arg. Tranche cannelée. Type et module des pièces de 10 francs 1848.

CERCLE DES ÉTRANGERS

Jeton de Sociétaire.

45. *Av.* : GENÈVE entre deux branches de chêne et de laurier, *Signé :* L. POLLET, SCULPT. *Rev.* : CERCLE DES ÉTRANGERS entre deux branches de rhododendrons (*a*). Arg. *Mod.* : *36 mill.* (M. Gosse.)

SOUVENIR DU CONCERT HELVÉTIQUE

46. *Av.* : Vue de Genève et du lac; à l'arrière plan, les Alpes; au-dessus, la croix fédérale dans un soleil rayonnant.

(*a*) Ce n'est pas à dessein que nous avons fait un revers des mots Cercle des Étrangers ; nous avions jugé convenable de mettre le mot Genève à l'avers, et ce calembour est un pur effet du hasard.

Lég. : SOUVENIR DU CONCERT HELVÉTIQUE. *Ex.* : GENÈVE 1856. *Signé :* A. B. *Rev.* : Groupe d'instruments de musique sur un champ uni. Arg. et Laiton argenté. *Mod.* : *25 mill.*

INAUGURATION

DU CHEMIN DE FER DE LYON A GENÈVE

47. *Av.* : Celui de la pièce de dix francs de 1848 et de 51. *Rev.* : Une locomotive portant, accostés sur son flanc gauche, les drapeaux de la France et de la Suisse ; à leur centre sont les trois écus de Paris, Lyon et Genève, placés en triangle et sommés d'un caducée : *Lég.* : INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DE LYON A GENÈVE. *Ex.* : 16 MARS 1858. *Signé :* A. BOVY. Arg. et Br. *Mod.* : *50 mill.* (Notre collect.)

3me JUBILÉ DE L'ACADÉMIE

48. *Av.* : Théodore de Bèze à droite, la main gauche appuyée sur la Bible, qui est placée sur un socle portant les armes de Genève ; en face de lui, le 1er Syndic de l'an 1559, Henri Aubert, la main gauche sur son épée et la droite sur un long bâton syndical appuyant sur son épaule ; à sa gauche est le 1er Secrétaire du Conseil, Michel Roset, faisant un pas pour présenter au réformateur un parchemin déroulé, sans doute le diplôme de recteur ; à l'arrière-plan, la cour de l'Académie ; au-dessus, la moitié inférieure du soleil portant au centre le nom de Jehovah. *Ex.* : NON JUN MDLIX. *Signé :* AUGUSTE BOVET FT *Rev.* : ACADÉMIÆ GENEVENSIS THEODORO BEZA PRIMO RECTORE DEDICATÆ TRIA POST SÆCULA GRATIS ANIMIS MEMORIAM CELEBRAVERUNT ALUMNI NON. JUN. MDCCCLIX en onze

lignes dans le champ. Arg. et Br. *Mod.* : *57 mill.* Pl. IV, nº 1.

FÊTE CANTONALE

DE MUSIQUE ET DE CHANT

49. *Av.* : Armes de Genève dans un cartouche ornementé. *Lég.* : CANTON DE GENÈVE. *Rev.* : Une lyre dans le champ. *Lég.* : FÊTE CANTONALE VOCALE ET INSTRUMENTALE dans le haut, et en dessous * DU 31 AOUT 1862. * *Signé :* R. V. Plomb. *Mod.* : *29 mill.*

PONT DU MONT-BLANC

50. *Av.* : Vue de Genève prise du quai du Mont-Blanc, embrassant le pont de ce nom, l'Ile Rousseau et le Salève à l'arrière-plan ; au-dessus, armes de Genève avec la légende. *Ex.* : INAUGURATION du PONT DU MONT-BLANC. *Signé :* A. BOVY. DIREXIT. *Rev.* : VOTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENÈVE LE 27 AOUT 1861. COMMENCÉ LE 5 FÉV^{r}. ACHEVÉ LE 31 DÉC^{bre} 1862. En neuf lignes, dans une couronne de chêne et de laurier. Arg. et Br. *Mod.* : *50 mill.*

PONT DU MONT-BLANC

51. *Av.* : Vue de la maison Fazy, du pont du Mont-Blanc de l'Ile Rousseau et du Grand-Quai. *Ex.* : P^{t} DU Mt BLANC. *Rev.* : COM^{cé} LE 18 FÉV^{ier} 1862. INAUG^{é} LE 29 DÉC^{bre} 1862, en 4 lignes dans une couronne de chêne et de laurier. Arg. et Etain. *Mod.* : *28 mill.*

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

52. *Av.* : Groupe composé d'une cheminée d'usine, une palette, un balancier, un livre, un ver à soie, au centre une ruche et des abeilles, à droite un niveau, un cric, une roue d'engrenage, une pelle, une pioche, et une charrue sous laquelle est une gerbe de blé. *Inscr.* : ÉGALITÉ JUSTICE SOCIALISME ABONDANCE LIBERTÉ SOLIDARITÉ en quatre lignes et sommé d'une banderolle dans laquelle est le mot AVENIR. *Ex.* : SCIENCE TRAVAIL, MORALE en deux lignes. *Lég.* : Dans un cercle de grénetis ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS * 28 SEPTBRE 1864. * *Rev.* : Canons, drapeaux catholique et impérial, morgenstern, sceptre, couronne, au centre un sac d'écus et à gauche mitre, crosse d'évêque, croix, code civil et chaîne, groupés autour et sur les marches d'un autel. *Inscr.* : INÉGALITÉ EXPLOITATION ÉGOISME MISÈRE TYRANNIE SERVITUDE, en quatre lignes et le mot PASSÉ au-dessus dans une banderolle. *Ex.* : IGNORANCE DESTRUCTION CRIMES en deux lignes. *Lég.* : Autour d'un cercle de grénetis * RIVALITÉS HAINES NATIONALES GUERRES. * Frappée en Br. au nombre de 100 exempl. *Mod.* : *38 mill.* (*a*) (Notre collect.) Pl. VI, nº 2.

TIR CANTONAL

53. *Av.* : Au milieu d'une couronne de chêne, trophée formé d'une cible sur laquelle sont deux carabines en sautoir une poire à poudre et une gibecière, en haut et derrière la cible

(*a*) Cette curieuse médaille ayant dû être faite très-promptement pour la section de Genève, le graveur ne la jugea pas assez bien finie pour la signer : nous respecterons sa modestie et sa réserve.

deux sabres, le tout surmonté d'un chapeau de tireur et dans un ruban au-dessus DEM VATERLAND ZUHR WEHR UND EHR. *Rev.* : TIR CANTONAL A GENÈVE 8-10 JUIN 1866 au milieu d'une couronne de laurier. Plomb. *Mod.* : *40 mill.*

CONGRÈS DE LA PAIX

54. *Av.* : La Paix debout, un flambeau dans la main droite, une branche d'olivier dans la gauche, foulant de ses pieds les insignes de la guerre et environnée des attributs du Commerce, de l'Industrie et des Arts. *Lég.* : SI VIS PACEM PARA LIBERTATEM. *Rev.* : Dans les rayons d'un soleil un triangle égalitaire, au milieu duquel est un bonnet phrygien et au-dessous deux mains unies avec l'inscription GENÈVE 9 SEPTEMBRE 1867. *Lég.* : CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA PAIX. Arg. Br. et Etain. *Mod.* : *34 mill.* Gravée précipitamment par H. Bovy, cet artiste ne jugea pas convenable de la signer.

NOTRE-DAME DE GENÈVE

55. *Av.* : Façade de l'église de Notre-Dame. *Lég.* : NOTRE-DAME DE GENÈVE. *Rev.* : Statue nimbée de Notre-Dame. *Lég.* : N. D. DE GENÈVE PRIEZ POUR NOUS. Petit médaillon ovale. Laiton et Arg. *Mod.* : *20 mill. sur 16.*

MONUMENT NATIONAL

56. *Av.* : Le monument national représentant la Suisse ayant son bras droit autour de la République de Genève et

tenant de la main gauche une épée et un bouclier, sur le socle l'inscription, D'APRÈS DORER. *Signé :* ANT. BOVY. *Lég.* : UN POUR TOUS TOUS POUR UN. * 12 SEPTEMBRE 1814. * *Rev.* : Au milieu d'une couronne de chêne CÉLÉBRÉ A GENÈVE LE 12 SEPTBRE 1864. *Lég.* : 50me ANNIVERSAIRE DE LA RÉUNION DE GENÈVE A LA SUISSE. Arg., Br. et Laiton argenté. *Mod.* : *47 mill.* Il en fut frappé 7,000 en bronze et 6,000 en laiton qui furent distribuées aux élèves des colléges et des écoles de la ville et de la campagne.

MONUMENT NATIONAL

57. *Av.* : Le monument national. *Lég.* : * UN POUR TOUS, TOUS POUR UN * au-dessous 12 SEPTEMBRE 1814. *Rev.* : CÉLÉBRÉ A GENÈVE LE 20 SEPTbre 1869 (*a*), au milieu d'une couronne de chêne. *Lég.* : 55me ANNIVERSAIRE DE LA RÉUNION DE GENÈVE A LA SUISSE. Sans signature. Laiton, ovale. *Mod.* : *38 mill. sur 33.* (Notre collect.)

TIR NATIONAL

En faveur du monument inauguré le 12 septembre 1864

58. *Av.* : Le monument national et la Lég. du N° 56. *Rev.* : TIR NATIONAL EN FAVEUR DU MONUMENT INAUGURÉ LE 12 7BRE 1864, en sept lignes au milieu d'une couronne de chêne. *Lég.* :

(*a*) La différence de date de cette médaille vient de ce que la fête du 50me anniversaire de la réunion de Genève à la Suisse (dont les médailles étaient déjà frappées) fut renvoyée par suite des malheureux événements du 22 Août 1864, et n'eut lieu qu'à l'érection du monument fait par Dorer. (Note de l'auteur.)

* 50me ANNIVERSAIRE DE LA RÉUNION DE GENÈVE A LA SUISSE. * Br. *Mod.* : *47 mill.* (Notre collect.)

CONCOURS MUSICAL

59. *Av.* : Armes de Genève sommées d'un soleil flamboyant, autour de l'écu la devise de cette ville dans un ruban. *Signé :* ANT. BOVY. *Rev.* : Champ uni au milieu d'une couronne de chêne. *Lég.* : CONCOURS MUSICAL GENÈVE. * 25 AOUT 1872. * Arg. et Br. *Mod.* : *50 mill.* (Notre collect.)

GRAND CONCOURS

DE MUSIQUE ET DE CHANT

60. *Av.* : Armes de Genève dans un cartouche ornementé et sommé d'un soleil rayonnant, autour une couronne de chêne et de laurier. *Lég.* : GENÈVE LE 25 ET 26 AOUT 1872. *Rev.* : Une lyre dans une couronne de chêne et de laurier. *Lég.* : GRAND CONCOURS DE MUSIQUE ET DE CHANT. Laiton. *Mod.* : *28 mill.* (Notre collect.)

GRAND CONCOURS

DE MUSIQUE ET DE CHANT

61. *Av.* : Une branche de laurier et une harpe posées en travers d'un cahier de musique à moitié déroulé (*a*). *Signé :*

(*a*) La grandeur disproportionnée de ce cahier nous a fait supposer qu'il était peut-être placé là pour envelopper la harpe,

DRENTWETT. *Lég.* : *IMTACTE FEST IM TONE REIN* en haut, et dans le bas SOLLUNSER THUN UND SINGER SEIN. *Rev.* : ERINNERUNG AN DAS MUSIKFEST IN GENF 1872 en six lignes dans une couronne de chêne. Zinc. *Mod.* : *32 mill.*

EXPOSITION NATIONALE

62. *Av.* : Celui de la médaille des chemins de fer. *Rev.* : Une couronne de laurier et de chêne entourant un champ laissé uni pour graver le nom du lauréat. *Lég.* : En haut EXPOSITION NATIONALE et au-dessous MUSÉE RATH A GENÈVE. *Signé :* A. BOVY. Arg. et Br. *Mod.* : *50 mill.*

JÉSUS-CHRIST

Médaille au type de la tête du Sauveur

63. Cette médaille est en tout semblable au n° 258 de Blavignac, la grandeur seule diffère. Elle fut gravée et frappée par Ant. Bovy pour M. de Villaine à Lyon et n'est citée ici que pour éviter de la confondre avec celle du numéro ci-dessus. Br. *Mod.* : *28 mill.*

FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

64. *Av.* : Le même que celui de la médaille du concours musical du n° 59. *Rev.* : Dans le champ LES CATHOLIQUES DE GENÈVE RECONNAISSANTS 1872, en quatre lignes et en lettres incuses et tremblées au milieu d'une couronne de chêne et de

laurier. *Lég.* : AUX FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES. Argent et Bronze. *Mod.* : *48 mill.* (*a*)

FÊTE DE GYMNASTIQUE

65. *Av.* : Armes de Genève dans un cartouche ornementé sommé d'un soleil rayonnant accosté de deux branches l'une de chêne et l'autre de laurier. *Lég.* : FÊTE GYMNASTIQUE 5 & 6 JUIN 1875. *Rev.* : La lutte suisse engagée entre deux gymnastes. Zinc. *Mod.* : *28 mill.*

SOCIÉTÉ DES JEUNES MÈRES LANGUES

66. *Av.* : Les deux écus accostés de la Confédération et de Genève entre deux branches de laurier et de chêne et sommés d'une étoile flamboyante surmontée d'un ruban dans lequel on lit FONDÉE EN MARS 1866, au-dessous deux mains unies. *Lég.* : Société des Jeunes Mères Langues. *Rev.* : Un homme ivre qu'un camarade soutient dans ses bras, à ses pieds sont deux bouteilles vides. *Lég.* : HOMMAGE AU VAINQUEUR DE LA TEMPÉRANCE. Laiton, gravée. *Mod.* : *46 mill.* Pl. VI, nº 3. Cette médaille était évidemment destinée à orner la poitrine de celui des membres de la Société qui avait la plus belle *topaze*, pour nous servir de l'expression pittoresque employée par les ouvriers horlogers.

(*a*) Cette médaille n'aurait mérité aucune description, son champ uni pouvant être exploité par des spéculations particulières, rien n'aurait empêché de faire graver à la place. A M. Carteret le peuple de Genève reconnaissant.



LOGE MAÇONNIQUE LA PERSÉVÉRANCE

Décoration de l'Atelier.

67. *Av.* : Insigne formé d'un compas et d'une équerre au centre desquels est une étoile à cinq rais portant au milieu la lettre G. *Lég.* : *J.·. et P.·. L.·. la Persévérance.* Arg. *Longueur 38 mill.* (Notre collect.)

LOGE MAÇONNIQUE LES AMIS DE LA VÉRITÉ

(*Insigne de l'Atelier*)

68. *Av.* : Une balance et deux mains unies maçonniquement dans un cercle de grénetis. *Lég.* : ORIENT LATOMORUM VERITATIS AMICORUM. *Rev.* : Un compas et une équerre entourés d'un cercle de grénetis. *Lég.* : GENEVENSIS O.·. & V.·. FOND.·. XXX NOV. IϽϽDCCCLVI. Laiton. *Mod.* : *35 mill.* (Notre collect.) Pl. III, nº 1.

TEMPLE UNIQUE

DE L'ORDRE MAÇONNIQUE (*Insigne de la Loge*)

69. *Av.* : Attributs maçonniques au centre d'un soleil dans lequel sont placées triangulairement les trois lettres L.·. G.·.R.·. *Lég.* : TEMPLE UNIQUE DE L'ORDRE MAÇ.·. O.·. DE GENÈVE. *Rev.* : 1855 FONDATION. LOI DE DONATION 1857, en cinq lignes dans une couronne d'acacias. Arg. *Mod.* : *27 mill.* (Notre collect.) Pl. II, nº 3.

LOGE MAÇONNIQUE LA FIDÉLITÉ
Insigne de l'Atelier

70. *Av.* : Entrée du temple avec les deux colonnes au milieu desquelles sont les deux écus accostés de Genève et de la Confédération, derrière les colonnes dans un philactère l'inscription PERIT UT VIVAT et au-dessus un phénix qui se consume sur un bûcher. *Lég.* : LOGE DE LA FIDÉLITÉ ORIENT DE GENÈVE. *Rev.* : Un manteau héraldique sur lequel est un écu de gueules portant en chef une tête de mort et en pointe les lettres MOÆ (*a*) au-dessus la lettre F dans un cercle. *Lég.* : DIRECTOIRE ÉCOSSAIS D'HELVÉTIE, RÈG RECT. Arg.*Mod.* : *32 mill.* Pl. III, n° 3.

LOGE MAÇONNIQUE LES AMIS FIDÈLES
Insigne de l'Atelier

71. *Av.* : Une équerre portant d'un côté l'inscription ORIENT DE GENÈVE, et de l'autre, AMIS FIDÈLES. Arg.

LOGE MAÇONNIQUE L'UNION DES COEURS
Insigne de l'Atelier. Jubilé centenaire de sa fondation

72. *Av.* : Un écu d'azur portant triangulairement en champ trois cœurs unis par un chaînon, et en cimier trois attributs maçonniques, un niveau, un compas et une équerre sommés de l'étoile flamboyante à cinq rais au milieu de laquelle est le monogramme de Jésus. L'écu est accosté de deux branches

(*a*) Mors Omnia Æquat.



dont une d'acacia et l'autre de laurier. *Lég.* : *A.·.L.·.G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·. S.·. L.·. A.·. D.·. L.·. G.·. L.·. S.·. ALPINA* L.·. D.·. ST-J.·. L'UNION DES CŒURS O.·. DE GENÈVE (*a*) *Rev.* : FONDÉE EN 1768 A TRAV. SUCCESSMT. SOUS LA G L. NAT. ET LE G.·. OR.·. DE FRANCE REUN. 1811 AU RÉG.·. EC.·. RECT.·. PROV DE BOURGN. 1817 AU G-PR D'HELVÉTIE ENTRA 1851 DANS L'ALL DES LL. SUISSES S.·. L.·. A.·. DE LA G.·. L.·. SUISSE ALPINA A FÊTÉ EN 1870 LE JUBILÉ CENT DE SA FONDATION (*b*). Cette inscription est sommée de l'étoile lumineuse ayant au centre la lettre G. Arg. *Mod.* : *38 mill.* Pl. III, n° 2.

PRIX P.-F. BELLOT

73. *Av.* : Tête du jurisconsulte Bellot à gauche. *Lég.* : JURISCONS. PRÆCLARUS CIVIS OPTIMUS. *Ex.* : P. F. BELLOT J. C. NAT. GENEVÆ A MDCCLXXVI, DEC. A: MDCCCXXXVI. *Signé:* A. BOVET. F. *Rev.* : PRÆMIUM A: PETRO. F. BELLOT CONSTITUTUM ACADEMIA GENEVENSIS CHARLES BROCHER A: MDCCCXXXVIII, en sept lignes incuses dans une couronne de chêne fermée au bas. Arg. *Mod.*: *64 mill.* Gravée par Aug. Bovet. Pl. I.

Monsieur Charles Brocher remporta comme prix pour des questions de droit une autre médaille portant ANNO 1841 et l'inscription du revers en relief. La troisième de ces médailles

(*a*) A La Gloire Du Grand Architecte De L'Univers Sous Les Auspices De La Grande Loge Suisse Alpina. Loge de S[t]-Jean L'union des Cœurs Orient De Genève.

(*b*) Fondée en 1768 à traversé successivement sous la Grande Loge Nationale et le Grand Orient de France réunis en 1811 au régime écossais rectifié Provincial de Bourgogne 1817 au Grand Provincial d'Helvétie entra en 1851 dans l'alliance des Loges suisses, sous les auspices de la grande Loge suisse Alpina a fêté, etc.

fut décernée à M. le professeur Joseph Hornung en 1851, voir la planche.

THÉODORE DE BÈZE

74. *Av.* : Buste du réformateur à droite. *Lég.* : THEODORVS BEZA ECCLE GENEV. OR. 1600. *Rev.* : Un arbre. Médaille de l'époque, gravée assez grossièrement. Bronze. *Mod.* : *46 mill.*

J.-SAMUEL BOVY

75. *Av.* : Un arbre cassé par le souffle d'un génie malfaisant, à côté est un autre arbre qu'un bon génie vient de replanter. *Ex.* : DEUS LABORIBUS TUIS BENEDICAT. *Rev.* : Le monogramme J S B en lettres fleurées et entrelacées au milieu d'une couronne de vigne et d'épis de blé. *Lég.* *LA NATURE ET L'AMITIÉ AU TALENT LE 24 NOVbre 1821.* *Signé:* LOUIS FOURNIER. Br. *Mod.* : *50 mill.* (*a*) (Notre collect.) L'avers de cette médaille a été gravé par A. Bovy il en fut frappé un seul exemplaire en argent qui est dans le tombeau de Samuel Bovy.

ANTOINE BOVY

76. *Av.* : Son buste à gauche. *Lég.* : ANTOINE BOVY NÉ A GENÈVE LE 14 XRE 1795. *Signé :* HUGUES BOVY. 1864. *Rev.* :

(*a*) Cette médaille fut frappée à Paris en commémoration de l'essai d'une nouvelle cage de balancier destinée à remplacer la précédente qui s'était rompue et fut offerte à M. Bovy par ses collègues.

PRINCIP MEDAILLES EXÉCUTÉES DE 1832 A 1864. VÉNUS DE MÉDICIS. G. CUVIER. GŒTHE. J.-J. ROUSSEAU (monument). PAGANINI. 3me JUBILÉ DE LA RÉFORMATION A GENÈVE. NAPOLÉON EN ÉGYPTE. DONATION GRENUS. LOI DES CHEMINS DE FER (FRANCE). CHEMIN DE FER DE PARIS A STRASBOURG. SCULPTURES. RÉCOMPENSES NATIONALES (FRANCE). BATAILLE DE L'ALMA. TRAITÉ DE PARIS 1856. 3me JUBILÉ DES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE. ÉCOLES MUNICIPALES (GENÈVE). NAPOLÉON III EMPEREUR. IMPÉRATRICE EUGÉNIE. PRINCE IMPÉRIAL. MARIAGE DU PRINCE NAPOLÉON. 50me ANNIVERSAIRE DE LA RÉUNION DE GENÈVE A LA SUISSE. CALVIN. LISZT. SORET. MONNAIES FÉDÉRALES EN ARGENT. ETC. ETC. ETC, En 23 lignes dans le champ. Br. : *Mod.* : *50 mill.* (Notre collect.) Pl. II, n° 2.

CALVIN

3me Anniversaire de sa mort.

77. *Av.* Son buste à gauche, coiffé du berret collant. *Lég.*: JOHANNES CALVINUS NATVS NOVIODVNI. 1509. MORTVS GENEVÆ 1564. *Signé :* H. BOVY. D'APRÈS A. BOVY. *Rev.* : Identique à celui décrit à la page 169 de Blavignac, seulement avec les mots 27 MAI 1864, au bas de la chaire, dans les entrecolonnements. Arg. et Br. *Mod.* : *60 mill.* (Notre collect.)

CALVIN

78. *Av.* : Buste du réformateur à gauche. *Lég.* : JOHANNES CALVINUS. Sans *Rev.* Arg. *Mod.*: *14 mill.* Sans lieu ni date. (Notre collect.)

DUFOUR-VERNES

79. *Av.* : Une jeune mère est assise, le bras gauche appuyé sur un berceau où repose son enfant, qu'elle contemple avec sollicitude. *Lég.* : HOC ERAT IN VOTIS. *Ex.* : 1862. * 1872. *Signé :* HUGUES BOVY. *Rev.* : Écus accostés de Dufour et de Vernes, ayant en pointe les armes de Genève qui les soutiennent, le tout entouré d'un ornement de fantaisie. *Lég.* : A AMÉLIE PAULINE CONSTANCE DUFOUR NÉE VERNES, et en bas SA FAMILLE RECONNAISSANTE. Un exemplaire en argent fut donné à Mme Amélie Dufour et dix-huit en bronze furent distribués aux membres de la famille (*a*). (Notre collect.)

GÉNÉRAL G. H. DUFOUR

80. *Av.* : Son buste à gauche. *Lég.* : GUILLAUME HENRI DUFOUR GÉNÉRAL. *Signé :* A BOVY. *Rev.* : AU PATRIOTISME, A L'ÉNERGIE PERSÉVÉRANTE, A L'ART ET A LA SCIENCE QUI DOTÈRENT LA SUISSE DE LA CARTE FÉDÉRALE. L'ÉTAT-MAJOR RECONNAISSANT. 1866. En onze lignes au milieu d'une couronne de chêne et de rhododendrons. *Mod.* : *50 mill.* Cette médaille fut frappée en or et offerte au général Dufour, à l'aide d'une souscription faite dans l'état-major fédéral. Il en fut également frappé plusieurs exemplaires en bronze pour les souscripteurs. (Notre collect.)

(*a*) Cette médaille fut frappée, en 1872, pour célébrer l'heureuse et presque inespérée naissance d'Humbert Edouard Camille Henri Dufour, arrivée après dix ans de mariage (Communication de M. Dufour-Vernes) ; c'est à son aimable obligeance que nous devons le plaisir de posséder un exemplaire de cette ravissante commémoration.

ANTHONY DURAND

81. *Av.* : NUMISMATICUS, sur un ruban qui entoure le monogramme A. D., pareil à celui d'Albert Durer. *Ex.* : Son écusson entre deux rosaces. *Rev.* : NATUS ANNO MDCCCIV, en capitales gothiques. Dans un cercle perlé, le monogramme de Londini (Londres). Cette médaille a été gravée à Genève au nombre de 14 exemplaires. Bronze. *Mod.* : *30 mill.* (*a*). (M. Durand fils.)

GUILLAUME FAREL

82. *Av.* : Statue du réformateur debout, tenant la Bible élevée au-dessus de sa tête, inaugurée à Neuchâtel le 4 Mai 1876. *Lég.* : 1489. * GUILLAUME FAREL RÉFORMATEUR * 1565. *Signé :* F. LANDRY. *Rev.* : LA PAROLE DE DIEU EST EFFICACE ET PLUS EFFICACE Q'UN GLAIVE A DEUX TRANCHANTS, en cinq lignes, et au-dessous, séparé par un trait, NEUCHATEL 1875 (*b*). Br. *Mod.* : *45 mill.*

JAMES FAZY

83. *Av.* : Son buste à gauche. *Lég.* : JAMES FAZY CITOYEN DE GENÈVE. *Signé :* A BOVY. *Rev.* : Dans le champ, au milieu d'une couronne de chêne : EN 1846 IL CONQUIT NOS LIBERTÉS

(*a*) A. Durand, Médailles et Jetons des numismates.

(*b*) L'inauguration de la statue de Farel devait avoir lieu au mois de novembre 1875 et fut renvoyée au mois de mai 1876, nous ne savons pour quel motif; c'est ce qui explique la date 1875 frappée sur cette médaille.

EN 1855 IL SAUVA L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE ; en huit lignes. *Lég.* : DEUX FOIS SON PATRIOTISME AFFRANCHIT LE PAYS. Une souscription fut ouverte pour offrir à J. Fazy une médaille en or ; il en fut frappé, en outre, en argent et en bronze, au nombre de 1,500 exemplaires. *Mod.* : *41 mill.*

JAMES FAZY

Médaille satyrique.

84. *Av.* : Son buste très-maigre à droite, coiffé d'un chapeau tyrolien, nez aquilin, moustache proéminante, grosses lunettes rondes, col fashionnable ; au reste, rien de ressemblant. *Lég.* : LE DIABLE ME PROTÉGE. *Rev.* : **5 Fr. 1859 :** en deux lignes dans le champ, au milieu d'une couronne de chêne et de laurier. Chacune des faces de cette médaille est entourée d'un grossier cercle de grénetis. Plomb fondu, tranche cannelée. *Mod.* : *40 mill.* (*a*). (Notre collect.)

JAMES FAZY

Jeton satyrique.

85. *Av.* : Sa tête à droite, le nez très-aquilin. *Lég.* : * ADIEU POUR TOUJOURS 1861. * *Rev.* : TRENTE ET QUARANTE ; en trois lignes dans le champ. *Lég.* : CERCLE DES ÉTRANGERS. Carton argenté. *Mod.* : *31 mill.* (*b*). (Notre collect.)

(*a*) Cette médaille a été distribuée à Lucerne en 1859, à l'occasion de la fête et du cortége historique de Fritschi, amzug. (Communication de M. Imhoofer-Blumer),

(*b*) Ce jeton provient d'une fête qui eut lieu à Soleure. Debout sur un char représentaut M[me] R....., la pouponnière modèle ; une femme, tenant un enfant dans ses bras, jetait à la foule ces cartons épigrammatiques.

SAINT FRANÇOIS DE SALES

86. *Av.* : S[t] François nimbé, assis à droite, la tête tournée de face, tenant de la main gauche un livre et écrivant à une table. *Lég.* : S. FRANCISCVS SALESIVS EPISC. GENEV. *Ex.* : MDCCCLXV. *Rev.* : ANNO CC. CVM. FRANC, SALES. ET. I. CVM. MARG. ALACOQ. INT. BB. COELIT. RELATA. EST. VIRGINES. SALESIANAE. PANORMI. A. MDCCCLXV, dans le champ en neuf lignes. Br. *Mod.* : *34 mill.* Sans signature (*a*). (Notre collection.)

SAINT FRANÇOIS DE SALES

87. *Av.* : Le même que le précédent. *Rev.* : Marguerite Alacoque à genoux devant un prie-Dieu ; Jésus est devant elle la bénissant. *Lég.* : B. MARGARITA ALACOQUE. VIRGO SALES IANA. VISIT. S. M. Sous les pieds de Jésus, PANORMI (Palerme) 1865. *Signé* : B. Z. F. Br. *Mod.* : *29 mill.* (Notre collection.)

ERNEST GRIOLET

88. *Av.* : Armes Griolet, composées d'un phare au sommet d'un pic alpestre (*b*). *Lég.* : Au-dessus de l'écu, ERNEST GRIOLET,

(*a*) Nous insérons la description de cette médaille de Fr. de Sales à cau[se] de la mention : EPISC. GENEV.

(*b*) L'aiguille de Bella-Tola, qui porte ce phare, fut donnée à M. Erne[st] Griolet par le Conseil d'Etat du Valais, en reconnaissance de ses bienfai[ts] envers les inondés de ce canton. Cet homme généreux y fit construire u[n] phare en fer qu'il dédia au Club Alpin, et l'inaugura par une fête à laquel[le]

et au-dessous * BELLA-TOLA * : *Rev.* : La croix fédérale sommée de deux mains unies (Symbole de Patrie et Amitié) entre deux branches, dont une d'arole et l'autre de mélèze du val d'Anniviers. Au-dessous 1866. *Lég.* : CLUB ALPIN. Frappée au nombre de cent exemplaires, dont deux en or et les autres en nickel. Coin gravé par Francis Chomel. *Mod.* : *22 mill.* Pl. II, n° 4.

GÉNÉRAL HANS HERZOG

89. *Av.* : Sa tête nue à gauche. *Lég.* : HANS HERZOG GÉNÉRAL. *Signé :* C. RICHARD. F. *Rev.* : La neutralité suisse personnifiée par une femme debout tête nue, la main gauche appuyée sur l'écusson helvétique, et tenant de la main droite un glaive. Dans le fond, à droite, sapins et pics alpestres ; à gauche, une borne-frontière sur laquelle se détache la croix fédérale ; au-dessous, sont écrits les mots : *Liberté*, en français, en allemand et en italien ; dans le lointain éclate un obus. *Lég.* : SOUVENIR DU SERVICE FAIT PAR L'ARMÉE FÉDÉRALE DU 16 JUILLET 1870 AU 25 MARS 1871. Br. *Mod.* : *51 mill.*

ANTOINE LÉGER

90. *Av.* : Son buste à droite. *Lég.* : ANTONIUS LEGERUS. *Rev.* : ECCL GENEVENSIS PASTOR S. S. THEOLOG PROF. NATUS IN MENSE OCTOB. 1652. DENATUS 18A IAN. 1719. En sept lignes ;

furent conviés les membres de cette Société. (Communication de M. Francis Chomel.) Comme on vient de le voir, ce jeton historique méritait bien sa description dans notre modeste ouvrage.

un petit ornement au-dessus et au-dessous de l'inscription. Br. *Mod.* : *33 mill.*

HYACINTHE LOYSON

91. *Av.* : Buste du réformateur à gauche. *Lég.* : HYACINTHE LOYSON. *Signé* : RICHARD. F. *Rev.* : APPELÉ A GENÈVE PAR LES CATHOLIQUES LIBÉRAUX LE 24 FÉVRIER 1873, en cinq lignes dans le champ. Br. *Mod.* : *40 mill.*

MERLE D'AUBIGNÉ

92. *Av.* : Son buste à droite. *Lég.* : MERLE D'AUBIGNÉ. *Signé* : HUGUES BOVY 1872. *Rev.* : LUTHER HIER STEH ICH ; ICH KANN ANDERS GOTT HELF MIR. AMEN. CALVIN UN CHIEN ABAYE S'IL VOIT Q'UON ASSAILLE SON MAYSTRE ; JE SEROYS BIEN LASCHE, SI EN VOYANT LA VÉRITÉ DE DIEU ASSAILLIE, JE FAISOYS DU MUET SANS SONNER MOT. KNOX TAKE FROM US LIBERTY, AND YOU TAKE FROM US THE GOSPEL. En treize lignes. Br. *Mod.* : *61 mill.* (Notre collect.)

G. MERMILLOD

93. *Av.* : Son buste à gauche. *Lég.* : DE LA TERRE D'EXIL MONSEIGNEUR BÉNISSEZ VOTRE PEUPLE. *Rev.* : Statue de Notre-Dame de Genève. *Lég.* : NOTRE DAME DE GENÈVE RAMENEZ NOTRE ÉVÊQUE. Arg. et Laiton. *Mod.* : *21 mill.* (*a*)

(*a*) Cette médaille fut frappée à Lyon en commémoration de l'exil de M. Mermillod qui eut lieu le 19 avril 1873.

GAB.-ANT.-JAQUES MULLER

94. : *Av.* Les deux écus de Muller et de la loge les Amis Fidèles accostés, le premier à l'aigle impériale sur champ de sable et le deuxième au champ de gueules portant un chien assis sur le parvis du temple, cet animal, emblème de la Loge ci-dessus, porte au cou un collier garni de clous; entre les deux écus est un soleil maçonnique sommé d'une banderolle portant la devise NEC ARDUA SISTUNT et au-dessous ces mêmes écus cette autre devise, QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE également dans une banderolle ayant en pointe une croix de templier. *Rev.*: AU T.·. C.·. F.·. T.·. R.·. F.·. GAB. ANT. JAQUES * MULLER * LA J.·. ET P.·. L.·. LES AMIS FIDÈLES A L'OR.·. DE GENÈVE, gravé en huit lignes dans le champ. Or. *Mod.*: *32 mill.* (*a*)

SORET

95. *Av.*: Tête nue à gauche. *Lég.*: FREDERICUS SORET GENEVENSIS. NAT. A. D. MDCCLXXXXV. *Signé:* A. BOVY. *Rev.* PERETISSIMO ARTIS NUMISMATICÆ INVESTIGATORI FAVENTES AMICI GENEVÆ MDCCCLXII. Br. *Mod.*: *50 mill.* (*b*) (M. H. Gosse.)

(*a*) Cette médaille d'une valeur intrinsèque de cent francs fut donnée à M. Muller par la Loge Les Amis Fidèles en reconnaissance des services qu'il avait rendus à cet atelier.

(*b*) Cette médaille à été frappée aux frais des amis de M. Soret pour rendre hommage à la véritable science de cet amateur distingué. Un exemplaire unique d'argent a été présenté à M. F. Soret. Il en a été frappé quatre-vingt-dix exemplaires en bronze pour les souscripteurs et pour être offerts aux principales collections publiques et sociétés numismatiques de

SORET

96. *Av.* : Sa tête nue à gauche. *Lég.* : FREDERIC SORET. *Signé* : A. BOVY, sans revers. Médaillon. Br. *Mod.* : *158 mill.* Inédite (*a*).

MADAME DE STAEL

97. *Av.* : Son buste à droite, les cheveux relevés et ceints d'un bandeau. *Lég.* : ANNE L GERMA. NECKER STAEL. *Signé* : E. GATTEAUX. *Rev.* : NÉE A PARIS EN M.DCC.LXVI. MORTE EN M.DCCC.XVII. — GALERIE MÉTALLIQUE DES GRANDS HOMMES FRANÇAIS. — 1819. Br. *Mod.*: *41 mill.* (M. Gosse.) Pl. VI, n° 1.

DE STOUTZ-DE CHAPEAUROUGE
Noce d'or.

98. *Av.* : Le temps, assis sur un rocher à gauche, sa faulx appuyée sur son épaule, et de la main droite couronnant l'amour qui tient dans sa main gauche un flambeau et dans la droite un arc microscopique (sans doute par allusion au peu de force qu'il peut avoir à cet âge) ; à ses pieds une corne d'abondance. *Lég.* : 50me ANNIVERSAIRE DE MARIAGE, *Signé* : HUGUES BOVY. *Rev.* : J. F. FR DE STOUTZ. JEANNE DE CHAPEAUROUGE. GENÈVE 1818. 16 MAI 1868. En quatre lignes au mi-

l'Europe. Cette médaille est donc destinée à rester toujours une rareté numismatique. (Descr. et notes de A. Durand. Médailles et Jetons des numismates.)

(*a*) Description et note de M. A. Durand. Médailles et Jetons des numismates.

lieu d'une couronne de roses, ayant un ruban tordu dix fois autour et portant gravé sur chacune de ses passes, ainsi que sur les deux bouts, les noms de leurs douze enfants, savoir : MARIE. AMÉDÉE. CAROLINE. ALEXIS. JULES. ERNEST. LOUIS. CHARLES. FREDERIC. HENRI. WUILLAM. PAULINE. Il en fut frappé une en or, six en argent et quinze en bronze. *Mod.* : *50 mill.* (*a*). (Notre collection.)

WILLIAM TURRETTINI

99. *Av.* : M. Turrettini, en costume de procureur général debout, la main gauche posée sur le code ouvert et dressé sur un socle portant les armes de Genève ; dans le fond, le lac, la ville de Genève et les Alpes. *Lég.* : INDÉPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE. *Ex.* : JANVIER 1851. *Rev.* : A WILLIAM TURRETTINI ANCIEN PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE — EN FIDÈLE GARDIEN DE LA JUSTICE IL SUT RÉSISTER A L'ARBITRAIRE — HOMMAGE RENDU PAR SES CONCITOYENS. JANVIER 1851 ; en dix lignes dans le champ au milieu d'une couronne de chêne et de laurier arrondie sous une torsade de rubans et très en relief. Gravée, par Aug. Bovet. Or. *Mod.* : *63 mill.*, renfermée dans un écrin en écaille à double fond (*b*).

(*a*) Cette médaille, dont nous devons à l'obligeance de M. Fréd. De Stoutz de posséder un exemplaire, n'a été distribuée qu'à des parents ; les coins ont été ensuite brisés.

(*b*) M. W. Turrettini conserve religieusement cette médaille comme souvenir de l'affection de ses concitoyens. Nous lui avons demandé, au risque de blesser sa modestie, de nous permettre d'en prendre la description, et il nous l'a accordé avec le plus gracieux empressement. (Note de l'auteur.)

TURIAN

100. *Av.* : Son buste à droite. *Lég.* : JANELLUS TURIANUS HORLOG. ARCHITECT. CREMONENSIS. *Rev.* : Une femme, portant sur sa tête une coupe d'où s'échappe de l'eau de chaque côté; au bas, des personnes reçoivent et puisent cette eau. *Lég.* : . . . . Sans date. Grand médaillon d'or au Musée de Tolède. Un exemplaire en bronze est entre les mains de M. le baron D'Auvillier (*a*).

ERRATUM

Les N[os] 35 et 90 se trouvent déjà décrits dans Blavignac, nous nous sommes aperçus trop tard de cette erreur pour pouvoir les retrancher.

(*a*) Nous mentionnons ce médaillon parce qu'il a trait à une famille genevoise dont l'ancêtre, ainsi que le décrit la légende de l'avers, était horloger et architecte, natif de Crémone, et fut appelé à Tolède par Charles-Quint pour régler des clepsydres ; il érigea des fontaines dans cette ville, ce qui est représenté au revers du médaillon ; il fit des horloges à sujets qui lui attirèrent les mauvaises grâces de l'Inquisition, et il faillit être brûlé pour sorcellerie. Crainte de nouvelles persécutions, il s'enfuit à Genève, où il devint la souche de cette famille encore vivante. Nous tenons cette note de M. Picard, qui la tient lui-même de M. le baron d'Auvillier, acquéreur de ce médaillon.

ÉTUDE CRITIQUE

DU

TABLEAU ÉCONOMIQUE DE QUESNAY

Par M. Charles SOLDAN.

INTRODUCTION

Origines de l'économie politique. — État des esprits au XVIIIe siècle. — Quesnay. — Sa conception des sciences sociales. — Son activité scientifique. — L'école des physiocrates. — Le *Tableau économique*. — L'intérêt et les difficultés qu'en présente l'étude. — Division du présent travail.

Si l'on examine quels sont les problèmes dont l'ensemble forme l'objet de l'économie politique, et qu'on se pénètre de la haute importance qu'en présente, pour l'individu comme pour l'État, une étude scientifique et approfondie ; si, d'ailleurs, on remarque avec quel intérêt sans cesse croissant toutes les nations civilisées et toutes les classes de la société suivent aujourd'hui les progrès de cette branche du savoir humain (ce dont on se convaincra aisément en parcourant la liste des ouvrages publiés chaque année sur les questions de

ce genre), l'on ne se douterait pas qu'il n'y a guère plus d'un siècle qu'ont été jetés les fondements proprement dits d'une science dont l'utilité ne peut être contestée et dont le besoin, semble-t-il, doit s'être fait sentir dans tous les âges. Tel est pourtant le cas : l'économie politique est l'œuvre du siècle passé, comme l'astronomie et la mécanique sont filles de l'époque de Képler et de Newton. Sans doute une histoire complète de la science économique ne devrait pas passer sous silence les opinions plus ou moins justes qu'ont émises sur l'économie sociale et la répartition des richesses Platon et Aristote, entre autres philosophes de l'antiquité ; assurément elle devrait encore rappeler à la mémoire la belle maxime de Sully sur l'agriculture, et attirer l'attention sur les efforts généreux qu'ont faits Vauban et Boisguillebert pour montrer les effets bienfaisants de la liberté du commerce et de l'échange; mais elle dirait aussi que tous ces hommes, choisis entre beaucoup pour servir d'exemple, n'ont pas fondé la science dans le vrai sens du mot. Celle-ci, en effet, ne consiste pas dans l'assemblage d'un certain nombre de règles essentiellement pratiques, n'ayant pas de connexion entre elles et dépourvues d'une démonstration rigoureuse ; elle suppose, bien au contraire, un ensemble de faits de même nature observés avec soin, décrits avec exactitude et rattachés à des lois communes. Si l'on applique ces principes à l'étude des faits économiques et qu'on entende par ce terme les divers phénomènes dont la richesse sociale est le théâtre, l'on est en droit de dire que l'économie politique n'a pas existé comme science avant le milieu du XVIIIme siècle.

Essayons maintenant de nous rendre compte des causes auxquelles elle a dû sa naissance et des circonstances qui ont présidé à son premier développement.

Après le règne de Louis XIV, une violente réaction se mani-

festa en France contre le système autoritaire de l'époque précédente. Dans les domaines les plus divers, le XVIIIme siècle fut l'antithèse la plus absolue de son prédécesseur. En politique, ce que l'on demandait, c'était, entre autres réformes, la suppression des entraves mises au commerce, l'allégement de la position du cultivateur, en un mot le retour à un système rationnel d'administration. L'on se rappelle, en effet, dans quelle triste position économique se trouvait la France, surtout la France agricole, après les dernières guerres malheureuses du Grand Roi. Quelques esprits éminents, frappés de cette misère générale, se demandèrent quelle pouvait en être la cause, et ils la trouvèrent bientôt dans les prohibitions et les règlements de toute sorte qu'avait adoptés Colbert comme des moyens très-efficaces de le seconder dans son but, celui d'encourager l'industrie des villes et d'abaisser celle des campagnes. Leurs attaques se dirigèrent donc d'abord contre ce système, connu sous le nom de *système mercantile*, dont ils n'eurent pas de peine à démontrer les erreurs et les effets pernicieux, attestés malheureusement par l'expérience même. Mais l'on ne se borna pas à détruire. Comprenant combien il est faux et dangereux de conclure de l'erreur démontrée d'une théorie à la justesse de la théorie opposée, les hommes qui voulaient le bien de la nation se mirent à chercher un système d'administration meilleur que le précédent, et ils furent ainsi conduits à explorer un domaine où avant eux on n'avait guère osé pénétrer, la science de l'homme et de la société. Il leur sembla que le meilleur gouvernement était celui qui laissât chacun libre de rechercher, dans la limite de son droit, son propre intérêt comme il l'entendait, et ils appuyaient cette opinion sur le raisonnement que voici : « Ce n'est pas par hasard, se disaient-ils, que les hommes se sont réunis en sociétés ; ils ont, pour agir ainsi, un but essentiellement marqué

par leur nature. Or leur constitution physique ne permet pas que les moyens de réaliser ce but soient arbitraires ; il y a donc une route *nécessaire* pour approcher le plus qu'il est possible de l'objet de l'association entre les hommes, et de la formation des corps politiques ; un *ordre* naturel, essentiel et général qui renferme les lois constitutives et fondamentales de toutes les sociétés. C'est cet ordre qui doit être la règle suprême de tout gouvernement ; on ne saurait l'abandonner entièrement sans opérer la dissolution de la société et bientôt la destruction absolue de l'espèce humaine (1). »

Telles étaient les pensées qui, au milieu du XVIIIme siècle, fermentaient dans l'esprit d'un certain nombre d'hommes qui joignaient à des connaissances vastes et profondes l'ardent désir de bien mériter de la patrie. Le premier qui les formula nettement fut François Quesnay. Nous n'avons pas à retracer ici, quelque intéressante et quelque instructive qu'elle soit, la vie de cet illustre savant (2) ; et nous devons nous borner à donner quelques indications sommaires sur son activité. Né dans un petit village (1694), élevé au sein des travaux de la campagne, il acquit de bonne heure ce talent d'observation et cette habitude de méditation propres à ceux qui ont continuellement sous les yeux le spectacle des forces de la nature, et il montra dès sa jeunesse cette prédilection pour l'agriculture qu'il conserva jusqu'à sa mort (1774) et qui forme l'un des traits caractéristiques de son système. Il avait embrassé la carrière de chirurgien, à laquelle il joignit plus tard la

(1) Tout ce raisonnement est tiré, avec de légères modifications, de Dupont de Nemours : *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle.* Introduction.

(2) On la trouvera dans la *Notice sur la vie et les travaux de François Quesnay*, par M. Eug. Daire.

médecine ; mais l'exercice de sa profession, dans laquelle il se fit un certain nom par ses écrits et ses controverses avec Silva, et les soins qu'il devait au roi, dont il était devenu le médecin ordinaire, ne l'empêchèrent pas de se livrer encore à d'autres occupations ; en particulier l'idée lui vint de prendre pour objet de ses études la société humaine. « Déjà connu, « dit à ce sujet l'un de ses disciples, Dupont de Nemours (1), « par d'excellents ouvrages et par ses succès dans un art où « la grande habileté consiste à observer et à respecter la na- « ture, il devina qu'elle ne borne pas ses lois *physiques* à « celles qu'on a jusques à présent étudiées dans nos colléges « et dans nos académies ; et que, lorsqu'elle donne aux four- « mis, aux abeilles, aux castors la faculté de se soumettre « d'un commun accord et par leur propre intérêt, à un gou- « vernement bon, stable et uniforme, elle ne refuse pas à « l'homme le pouvoir de s'élever à la jouissance du même « avantage. Animé par l'importance de cette vue et par l'as- « pect des grandes conséquences qu'on en pouvait tirer, il « appliqua toute la pénétration de son esprit à la recherche « des lois physiques relatives à la société, et parvint enfin à « s'assurer de la base inébranlable de ces lois, à en saisir « l'ensemble, à en développer l'enchaînement, à en extraire « et à en démontrer les résultats. Le tout formait une doc- « trine très-nouvelle, très-éloignée des préjugés adoptés par « l'ignorance générale, et fort au-dessus de la portée des hom- « mes vulgaires, chez lesquels l'habitude contractée dans leur « enfance d'occuper uniquement leur mémoire étouffe le pou- « voir de faire usage de leur jugement. »

Ce passage, tiré des écrits d'un des principaux disciples de Quesnay, nous donne l'occasion de faire au sujet de ses théories deux observations générales.

(1) *Origine et progrès*, etc. Introduction.

En premier lieu l'on voit que Quesnay, en jetant les fondements des sciences sociales, n'en avait pas encore séparé nettement les diverses branches distinctes aujourd'hui. Tandis que de nos jours l'on évite ou, du moins, l'on devrait éviter avec soin de confondre dans un même mélange l'économie politique pure, l'économie politique appliquée, l'économie sociale et la morale sociale, toutes ces diverses sciences — et on pourrait même y ajouter encore la politique et le droit social — sont pour lui comprises dans la « recherche du gouvernement le plus avantageux au genre humain. » Du reste on aurait tort de s'exagérer la portée de cette observation : la confusion dont il s'agit est plutôt théorique que pratique ; elle ne diminue en rien, par exemple, la force des arguments donnés par Quesnay en faveur de la libre concurrence en matière d'échange et de production, et il est facile de voir, en lisant ses écrits, qu'ils traitent presque exclusivement des *questions économiques*.

Le second point à remarquer dans la doctrine du médecin-philosophe, c'est sa conception *naturaliste* des sciences sociales. Il distingue, il est vrai, entre les lois physiques et les lois morales ; mais il se produit, suivant lui, d'un de ces domaines à l'autre, une réaction continuelle et nécessaire (1). Toute infraction aux lois physiques, par exemple, fait sentir son contre-coup sur les lois morales et réciproquement. Ainsi toute intervention de la volonté humaine qui aurait pour effet de troubler l'ordre naturel, lequel se maintient de lui-même, doit être évitée, car le mal qui en résulterait retomberait infailliblement sur celui-là même qui en est l'auteur. C'est, pour

(1) Du reste Quesnay entend par loi physique « le cours réglé de tout événement physique de l'ordre naturel évidemment le plus avantageux au genre humain. » *Droit naturel*, chap 5.

le dire en passant, cette manière d'envisager l'économie politique comme une science avant tout naturelle qui a donné naissance à la fameuse maxime physiocratique, formulée par Gournay : *Laissez faire*, *laissez passer*, et qui a été reprise dans le système économique de J.-B. Say et de son école.

Les théories économiques de Quesnay furent pour la première fois livrées au public en 1756, dans les articles *Fermiers* et *Grains*, de l'*Encyclopédie*. Mais son ouvrage capital, celui qui résume le mieux les principes fondamentaux de sa doctrine, fut le *Tableau économique* (1758). Cet écrit, de peu d'étendue d'ailleurs, comprenait primitivement :

1° Une *Table arithmétique* destinée à peindre aux yeux la naissance, la distribution et la reproduction des richesses annuelles de la nation ;

2° Les *Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole*, comprises sous le titre d'*Extrait des économies royales de M. de Sully*.

D'autres travaux de Quesnay parurent successivement dans le *Journal de l'Agriculture, du Commerce et des Finances*, ainsi que dans les *Éphémérides du citoyen*. Dupont de Nemours en a reproduit un certain nombre, entre autres les *Maximes*, le *Droit naturel* et l'*Analyse du Tableau économique* dans le livre intitulé *Physiocratie* qu'il publia en 1768 et dans lequel il avait réuni, comme il le dit dans la préface, quelques-uns des traités particuliers qui avaient servi à son instruction.

En publiant les ouvrages dont nous venons d'énumérer les principaux, Quesnay avait vraiment fondé une *science nouvelle*, et, tandis qu'auparavant on ne pensait pas même que les questions qu'il traitait pussent faire l'objet d'*une science*, bientôt elles constituèrent, aux yeux de quelques hommes qui,

au dire d'A. Smith, « avaient beaucoup d'esprit et de savoir (1) » *la science* par excellence (2). Il se forma ainsi autour du docteur une véritable secte qui comptait parmi ses membres des hommes restés illustres entre tous et qui ne fut pas même sans exercer une certaine influence sur le gouvernement du pays. Ces gens s'appelaient eux-mêmes *économistes*, mot dérivé de l'adjectif *économique* qu'ils employaient fréquemment dans leurs ouvrages; et ils se servaient, pour désigner leur science, du nom de *physiocratie*, qui veut dire « constitution naturelle des sociétés. » Il ne manque pas d'intérêt de remarquer à ce propos que l'expression *économie politique* n'était pas encore usitée à l'époque du fondateur de cette science, et que, de même, le terme de *physiocrates*, dont nous nous servons habituellement aujourd'hui lorsque nous voulons parler de Quesnay et de ses disciples, est d'une invention relativement récente (3).

Peu de temps avait suffi aux ouvrages de Quesnay pour lui acquérir de nombreux adhérents; ceux-ci, en expliquant et en développant les théories du maître, contribuèrent à les répandre dans le public et à attirer sur elles l'attention générale. Parmi les disciples et partisans de Quesnay il faut citer principalement MIRABEAU le père, connu par son *Ami des hommes*, sa *Philosophie rurale* (1763), sa *Théorie de l'impôt*, etc.; DUPONT DE NEMOURS, l'auteur d'un recueil intitulé *Physiocratie ou constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain* (1768) et du traité *de l'origine et des*

(1) *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, livre IV, chap. 8, page 113 du Tome V de l'édition d'Yverdon (1781).

(2) Voir le dernier alinéa de l'*Explication du Tableau économique* de l'abbé Baudeau.

(3) Voir sur ces questions Joseph Garnier, à l'article *Physiocrates* du Dictionnaire de l'économie politique.

progrès d'une science nouvelle (1768); MERCIER DE LA RIVIÈRE, dont l'ouvrage principal a pour titre l'*Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767); l'abbé BAUDEAU de qui est l'*Explication du tableau économique* (1770), ainsi que l'*Introduction à la Philosophie économique* (1771); enfin LE TROSNE qui a aussi publié divers écrits, entre autres l'*Ordre social* et le traité de l'*Intérêt social par rapport à la valeur, à la circulation, à l'industrie et au commerce intérieur et extérieur* (1777).

Il y avait en outre, à la même époque, un certain nombre de savants qui, sans reconnaître proprement Quesnay pour leur maître, professaient cependant des théories qui présentaient avec les siennes de grandes analogies, et qui pour cela doivent être indiqués ici. Dans cette catégorie il convient de nommer en premier lieu GOURNAY, dont la doctrine différait de celle de Quesnay sur plusieurs points; il forma une école distincte et eut plusieurs disciples, entre autres MALESHERBES. Enfin il faut encore citer, comme se rattachant à l'école principale, mais comme y occupant une place à part, CONDORCET qui combattit avec force le monopole, et TURGOT, qui, dans ses *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* (1766) a repris et continué avec beaucoup de bonheur le système des physiocrates, en y ajoutant une théorie du capital.

Un trait caractéristique des physiocrates, c'est que, comme le fait remarquer A. Smith (1), ils « suivaient fidèlement et sans aucune variation sensible » la doctrine de leur maître; « et « c'est pour cela, ajoute-t-il, qu'on trouve peu de variété « dans leurs ouvrages. » Il est vrai que, sur le terrain de la politique, leurs opinions furent plus ou moins divergentes de

(1) *Richesse des nations*, Livre IV Chap. 8, page 149 du Tome V.

celles du chef de l'école; mais en matière d'économie politique tous s'accordaient pour reconnaître son autorité et pour considérer ses écrits, surtout le *Tableau économique*, comme l'expression la plus parfaite et la plus fidèle de leur doctrine économique. On en jugera par ce qu'en dit Adam Smith (1): « L'admiration de tous les gens de la secte pour leur « maître, qui était un homme de la plus grande modestie et « de la plus grande simplicité, ne le cède point à celle d'au« cune ancienne secte de philosophes pour son fondateur. « Depuis que le monde existe, dit un auteur laborieux et res« pectable, le marquis de Mirabeau, il y a eu trois grandes « inventions qui ont le plus contribué à donner de la stabi« lité aux sociétés politiques, indépendamment de plusieurs « autres qui les ont ornées et enrichies. La première est l'in« vention de l'écriture, qui seule donne à la nature humaine « le pouvoir de transmettre sans altération ses lois, ses con« trats, ses annales et ses découvertes. La seconde est l'in« vention de la monnaie qui lie tous les rapports entre les « nations civilisées. La troisième est la table économique, le « résultat des deux autres, qui les complète en perfectionnant « leur objet, la grande découverte de notre siècle, et dont « notre postérité recueillera le fruit (2). »—On pourrait citer dans le même sens quelques passages de Dupont de Nemours qui décerne au *Tableau économique* le titre de « formule étonnante » et qui va même jusqu'à l'appeler un « livre sublime (3). »

Lors même qu'on peut à bon droit se défier *a priori* d'un

(1) *Ibidem*, page 150.

(2) Cet éloge, tiré de la *Philosophie rurale*, est aussi cité par Forbonnais (*Principes et observations économiques*, seconde partie, p. 166) qui a fait aux physiocrates une opposition systématique.

(3) *Origine et progrès*, etc. Introduction.

pareil enthousiasme, les témoignages qui précèdent suffisent pour montrer que le *Tableau économique* est un livre qui a fait époque et que, si sa valeur intrinsèque peut être mise en doute, son mérite historique comme point de départ du développement scientifique de l'économie politique est incontestable. C'est cette circonstance qui le recommande tout particulièrement à quiconque s'occupe de science économique ; il y a évidemment un haut intérêt à faire de cet ouvrage une étude critique, à voir jusqu'à quel point les théories qui y sont émises peuvent être acceptées par la science moderne et quels progrès l'économie politique a faits depuis son origine.

Malheureusement cette étude — celle que nous entreprenons dans ce travail — n'est pas aussi facile qu'elle est intéressante. Les difficultés qu'on y rencontre tiennent à plusieurs causes, dont voici les principales. En premier lieu le *Tableau économique* ne nous est pas parvenu tel que l'avait écrit Quesnay et tel qu'il a été imprimé en 1758 à Versailles, dans le palais et sous les yeux mêmes du roi. Cette édition, tirée à un très-petit nombre d'exemplaires seulement, ne se trouvait déjà plus dans le commerce en 1767. Nous n'en possédons qu'une *Analyse*, faite du reste par Quesnay lui-même, et réunie avec le *Droit naturel* et les *Maximes* dans le recueil *Physiocratie* de Dupont, où elle est suivie de sept *Observations*. Mais en outre il ressort des écrits de plusieurs auteurs de cette époque que le *Tableau économique*, même dans sa forme complète, paraissait, à cause de la difficulté réelle du sujet qui y était traité, assez inintelligible à un grand nombre de personnes, et c'est ce qui engagea le marquis de Mirabeau, l'abbé Baudeau et d'autres physiocrates encore à en donner des explications ; mais l'effet ne répondit pas à leur attente. « Très-« simple sous la plume du maître, dit sur ce point M. Eug.

« Daire (1), ce tableau fameux ne tarda pas, sous celle de plu-
« sieurs de ses disciples et du marquis de Mirabeau notam-
« ment, à se hérisser de tant de chiffres et à se compliquer
« de tant de figures bizarres qu'il revêtit l'aspect d'un épou-
« vantable grimoire. Ce fut une raison, sans doute, pour que
« beaucoup de gens affectassent de comprendre ce qu'ils
« n'entendaient pas; mais dans la réalité, cette œuvre, loin
« de porter la lumière sur les idées scientifiques de l'école,
« ne réussit qu'à les envelopper de ténèbres plus profondes.
« La pensée des Physiocrates n'avait pas besoin de ces formes
« cabalistiques pour se traduire ; et elle ressort bien plus, en
« effet, de l'exposition même de leur doctrine, que du secours
« qu'ils leur empruntèrent. »

Quant à nous, nous ne nous servirons qu'accessoirement des commentaires et des explications dont il vient d'être question, car notre objet est d'analyser et de discuter la pensée de Quesnay, telle qu'elle ressort de son *Tableau économique*. Notre travail se divisera ainsi tout naturellement en deux parties. La première sera consacrée à l'exposition du système de Quesnay dans ce qu'il présente de caractéristique et d'essentiel ; dans la seconde nous aurons à discuter la valeur du principe fondamental de sa doctrine économique, en cherchant à montrer quelles en sont les inconséquences et les erreurs et comment il faudrait la rectifier et la compléter ; nous y dirons également quelques mots de la méthode qu'il a suivie.

(1) *Introduction sur la doctrine des Physiocrates*, paragraphe VII, page XLIV.

PREMIÈRE PARTIE

EXPOSITION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU TABLEAU ÉCONOMIQUE.

---

§ 1.

Division de la société en trois classes. — Définition de ces classes.

Une première partie de l'*Analyse du Tableau économique* contient une récapitulation très-rapide des points principaux de la doctrine physiocratique. Elle est conçue comme suit :

« La nation est réduite à trois classes de citoyens : la « classe *productive*, la classe des *propriétaires* et la classe « *stérile*.

« La *classe productive* est celle qui fait renaître par la cul- « ture du territoire les richesses annuelles de la nation, qui « fait les avances des dépenses des travaux de l'agriculture, « et qui paye annuellement les revenus des propriétaires des « terres. On renferme dans la dépendance de cette classe tous « les travaux et toutes les dépenses qui s'y font jusqu'à la « vente des productions à la première main : c'est par cette « vente qu'on connaît la valeur de la reproduction annuelle « des richesses de la nation.

« La *classe des propriétaires* comprend le souverain, les « possesseurs des terres et les décimateurs. Cette classe sub- « siste par le revenu ou *produit net* de la culture, qui lui est

« payé annuellement par la classe productive, après que celle-
« ci a prélevé, sur la reproduction qu'elle fait renaître an-
« nuellement, les richesses nécessaires pour se rembourser de
« ses avances annuelles et pour entretenir ses richesses d'ex-
« ploitation.

« La *classe stérile* est formée de tous les citoyens occupés
« à d'autres services et à d'autres travaux que ceux de l'agri-
« culture, et dont les dépenses sont payées par la classe pro-
« ductive et par la classe des propriétaires, qui eux-mêmes
« tirent leurs revenus de la classe productive. »

Si l'on y regarde de près, l'on peut dire qu'au fond toute l'économie politique pure de Quesnay est contenue dans ces quelques lignes. L'énoncé qu'on vient de lire résume tous les principes fondamentaux de la doctrine physiocratique sur la formation et la distribution des richesses, et cela d'une manière très-ingénieuse, mais en même temps extrêmement concise, en sorte qu'au premier abord on a quelque peine à comprendre et à retenir tout ce qui y est renfermé. Il est donc nécessaire, avant de continuer et de voir comment Quesnay montre sur un exemple concret l'application des propositions qu'il a émises, de les développer quelque peu et de les examiner dans tous leurs détails. Ici nous pouvons nous adresser à l'abbé Baudeau, qui, dans son ***Explication du Tableau économique à M***^me^ ***de ****** (publiée d'abord dans les ***Ephémérides du citoyen***, puis tirée à part en 1770), a complété et éclairci avec une lucidité remarquable ce que l'*Analyse* présentait d'un peu trop succinct.

§ 2.

Définition de la reproduction totale. — Dépenses productives. — Avances annuelles, avances primitives et avances foncières.

L'objet propre du *Tableau économique*, c'est, comme le dit Dupont de Nemours (1), de montrer « quelles sont les opéra- « tions successives de la nature dans la reproduction annuelle « des richesses, et dans leur distribution annuelle à toutes « les classes d'hommes réunis en société sous la protection « d'une autorité souveraine. »

La première question qui se présente ici à l'esprit est la suivante : qu'est-ce que ces richesses annuellement produites et distribuées ? en quoi consistent-elles ? — Les physiocrates, ils nous le disent eux-mêmes (2), entendent par ces mots la masse totale des bienfaits de la nature reçue par les hommes dans l'espace d'une année ; en d'autres termes, les êtres des trois règnes animal, végétal et minéral que nous approprions annuellement à nos jouissances : voilà ce qui constitue pour eux la *production annuelle* ou *reproduction totale*, dont l'idée forme le point de départ de tout leur système.

Conservant toujours à l'esprit cette définition, nous pouvons faire un pas de plus et nous demander quelle est la cause productive de ces richesses, dont nous connaissons maintenant la nature, et quelles sont les conditions nécessaires pour les faire naître.

Nous venons de voir que la production annuelle est un pré-

(1) Voir l'*Avis de l'éditeur* qui précède l'*Analyse.*

(2) Voir sur ce point et sur tout ce qui suit l'*Explication du Tableau économique* de l'abbé Baudeau.

sent de la nature, qu'elle est engendrée par la fécondité de la *terre;* mais un simple regard jeté sur ce qui se passe autour de nous nous montre qu'elle est en même temps un fruit du *travail* de l'homme. La terre ne produirait pas ce qu'elle produit, si l'homme ne l'avait préalablement défrichée et s'il ne la cultivait pas incessamment; et pour recueillir la récolte, pour s'emparer à la chasse et à la pêche des animaux qui servent à notre nourriture, pour extraire du sol les métaux et les minéraux que nous utilisons, il faut encore du travail. Or ce travail de culture et d'exploitation suppose, de son côté, l'emploi de certains *capitaux*, sans lesquels il ne pourrait être effectué et sans lesquels, par conséquent, la production serait sinon nulle, du moins insuffisante. Il faut donc pour occasionner et préparer la reproduction un certain nombre de *dépenses*, auxquelles, vu le but dans lequel elles sont faites, les physiocrates ont donné le nom de *dépenses productives*.

Ces dépenses peuvent être groupées sous plusieurs chefs, suivant qu'elles sont faites une fois pour toutes ou qu'il faut les renouveler à des intervalles plus ou moins rapprochés. En effet, parmi les choses indispensables à une exploitation, il en est qui se détruisent par le premier usage qu'on en fait et qu'on doit par conséquent remplacer toutes les fois qu'on s'en est servi; c'est dans cette catégorie qu'il faut ranger, par exemple, les semences et graines, les engrais nécessaires pour fertiliser le sol, la poudre à canon employée dans les mines, etc., enfin la nourriture des travailleurs et des animaux affectés à la culture. La nécessité de se procurer ces choses, qui sont toutes des revenus de différentes sortes, donne lieu à une première espèce de dépenses productives, la plus immédiate et la plus voisine de la récolte, désignée par les physiocrates du nom d'*avances annuelles;* elles correspondent à ce qu'on appelle aujourd'hui le *capital circulant* ou *fonds de roulement.*

En continuant à suivre cette marche rétrograde, dont le point de départ est la récolte, on trouve une seconde espèce de dépenses qui, tout en étant nécessaires à la reproduction annuelle, n'ont pas besoin d'être renouvelées tous les ans, parce que les choses à l'achat desquelles elles sont affectées sont des capitaux qui ne se détruisent qu'à la longue; tels sont par exemple les outils, instruments, machines, animaux, etc. Cette seconde classe de dépenses productives, dont le but principal est d'épargner les dépenses journalières et annuelles, de multiplier la quantité ou d'améliorer la qualité des productions, forme dans le système physiocratique les *avances primitives;* elles correspondent à ce qu'on nomme généralement un *fonds* ou *capital de premier établissement.* Elles ne se renouvellent pas intégralement chaque année, mais elles ont besoin d'un *entretien*, c'est-à-dire de réparations successives, de rénovations plus ou moins éloignées, ou, pour employer le terme moderne, d'un *amortissement* et d'une *assurance.* Le taux de cet amortissement et de cette assurance devra naturellement varier suivant que les capitaux qui doivent être entretenus se détériorent plus ou moins rapidement ou lentement et qu'ils sont plus ou moins facilement ou difficilement destructibles.

Outre les avances annuelles et les avances primitives, les physiocrates distinguent encore une troisième espèce de dépenses productives, qu'ils appellent les *avances foncières.* Ils comprennent sous ce nom les dépenses qui, antérieures à toute espèce de culture ou d'exploitation, ont pour but de préparer le sol à la recevoir; ce sont celles, par exemple, qu'occasionnent le défrichement d'un terrain non encore cultivé, le desséchement d'un marais, la fertilisation d'une lande, la plantation d'une rangée d'arbres, etc. L'on voit que les avances foncières sont destinées à rendre le sol capable de produire, et non à contribuer à la production elle-même; mais cet objet

est d'une importance capitale et c'est pour cela qu'il faut considérer les avances foncières comme le véritable fondement du droit de propriété. C'est le défricheur qui est le véritable propriétaire; celui qui achète une terre toute défrichée ou qui l'acquiert par hérédité ne l'est, d'après les physiocrates, que parce qu'il est le représentant du premier défricheur.

§ 3.

Distinction entre le cultivateur et le propriétaire. — Des reprises et du produit net.

Après avoir examiné la cause de la richesse et les conditions de la reproduction, les moyens dont l'homme se sert pour provoquer en quelque sorte la fécondité naturelle de la terre, revenons à notre point de départ, la récolte, et voyons quels sont les éléments dont elle se compose relativement à sa distribution ou les portions en lesquelles elle doit naturellement se diviser. Ici, comme le montrent les physiocrates, il est nécessaire de bien distinguer les rôles respectifs de deux personnages qui concourent à la production, le propriétaire et le cultivateur. Cette distinction est un corollaire de celle qui a été établie plus haut entre les diverses sortes de dépenses productives. En effet le rôle du ***propriétaire*** consiste à faire les ***avances foncières;*** celui du ***cultivateur*** à faire les ***avances primitives*** et les ***avances annuelles*** de la culture et de l'exploitation. Ces deux personnages ont donc chacun un droit à une portion de la récolte; mais comment opérer le partage? L'équité non moins que l'intérêt bien entendu du propriétaire exige que le fermier soit remboursé intégralement, à la fin de

son bail, de toutes les dépenses qu'il a faites en vue de la culture ou de l'exploitation ; s'il en était autrement et que le cultivateur se trouvât en perte, le résultat de cette ***spoliation de l'agriculture*** serait que les fermiers iraient chercher ailleurs une profession plus lucrative, et que la terre du propriétaire, cultivée de plus en plus mal, aurait longtemps à se ressentir des funestes effets de cet état de choses. Au contraire, si le sort des cultivateurs est bon, la terre, mieux exploitée, produit bien davantage et en définitive c'est le propriétaire qui en profite. D'ailleurs l'état économique du souverain et des autres classes de la nation résulte naturellement de celui des propriétaires; de là la maxime physiocratique : ***Pauvres paysans, pauvre royaume; pauvre royaume, pauvre souverain*** (1).

Il ressort de toutes ces considérations que, lors du partage de la récolte entre le propriétaire et le fermier, celui-ci doit venir en premier lieu ; la part qu'il prélève sur la reproduction totale forme ce que les physiocrates appellent ses ***reprises***. Quant aux éléments dont se composent ces reprises, il est facile de voir qu'elles doivent comprendre tout d'abord une portion destinée à remplacer intégralement les avances annuelles ; puis, en second lieu, une part dans laquelle entrent à leur tour trois facteurs distincts :

1° L'intérêt du capital de premier établissement avancé par le cultivateur ;

2° L'entretien ou l'amortissement de ce capital ;

3° La compensation des risques et pertes, soit une prime d'assurance contre les accidents imprévus qui peuvent détruire partiellement ou totalement la récolte.

Lorsque le fermier a prélevé sur la récolte la portion qui

(1) Voir Dupont de Nemours, ***Origine et progrès***, etc., § XV.

constitue ses reprises, ce qui reste forme la part du propriétaire, désignée par les physiocrates du nom de ***produit net*** ou ***revenu disponible***. Le produit net (qui est toujours égal au chiffre de la reproduction totale moins celui des reprises) joue, par rapport au propriétaire, le même rôle que les reprises par rapport au cultivateur ; c'est l'intérêt et la récompense de ses avances foncières et le moyen de les entretenir, car il y a aussi des réparations et des reconstructions dont les frais sont à la charge du propriétaire. Il en résulte que, plus le produit net sera considérable, plus le propriétaire aura de capital à employer à la terre; plus, par conséquent, le sol deviendra fécond et plus les richesses de la nation seront grandes.

§ 4.

Distinction entre les subsistances et les matières premières. — De la façon et du trafic. — Des artistes. — Composition de la classe stérile. — Récapitulation des trois classes de la société.

En étudiant les dépenses productives qui précèdent la récolte et les portions en lesquelles celle-ci se partage une fois qu'elle a été obtenue, nous avons appris à distinguer entre deux classes de citoyens, les propriétaires et les cultivateurs. La considération de la nature intrinsèque des productions récoltées, ainsi que de l'objet de leur destination, nous fournira maintenant l'occasion de distinguer une troisième classe de personnes économiques.

Les physiocrates divisent toutes les productions naturelles en deux grandes catégories, les ***subsistances*** et les ***matières premières***. Ils entendent par ***subsistances*** toutes les productions

naturelles qui se consomment pour la nourriture de l'homme, en prenant ces mots dans un sens très-large, et en rangeant, par exemple, sous ce chef, les remèdes, le bois à brûler, la nourriture des animaux domestiques, et d'autres choses encore qui ne servent pas proprement à nourrir l'homme lui-même. Mais ce n'est pas tout que d'avoir à sa disposition des aliments en quantité suffisante ; nous avons encore besoin de maisons, de vêtements, de meubles, d'articles de luxe, etc. C'est à la fabrication de ces objets que sont employées les ***matières premières***, c'est-à-dire toutes les productions naturelles qui ne sont pas des subsistances.

Les produits bruts, c'est-à-dire tels qu'ils sortent des mains de la nature, ne sont pas généralement appropriés à la satisfaction de nos besoins. Le blé, pour servir à la nourriture de l'homme, doit préalablement subir toute une série d'opérations qui le transforment de diverses manières ; de même la laine, dont nous faisons nos vêtements, a dû passer par bien des mains et par bien des machines différentes avant de devenir propre à l'usage auquel nous l'employons. Il y a donc un art consistant à donner aux productions naturelles une forme utile ou agréable, et c'est cet art qui constitue la ***façon***. La matière brute, obtenue ou recueillie par le ***producteur***, doit, avant d'arriver au ***consommateur***, être appropriée par le ***façonneur*** aux services qu'elle est destinée à nous rendre. Les subsistances, comme les matières premières, ont besoin de cette façon, mais ces deux espèces de productions naturelles se distinguent nettement en ce qui concerne la manière dont elles sont consommées. Tandis que les subsistances subissent une consommation totale et instantanée par le premier usage qu'on en fait, les matières premières employées par l'art ne se consomment pas du tout, ou du moins ne s'usent que lentement et partiellement.

Outre les façonneurs il est encore, dans la société, un certain nombre de gens qui ne sont ni propriétaires, ni cultivateurs, c'est-à-dire qui ne contribuent à la production annuelle ni indirectement par les avances foncières, ni directement et immédiatement en faisant à leurs frais les avances primitives et les avances annuelles de la culture, et qui, pourtant, sont occupés à des travaux utiles ou agréables. Dans cette classe de gens les physiocrates rangent, après les façonneurs, les ***traficants*** et ***négociants***, dont l'occupation consiste à rassembler de tous côtés les productions naturelles plus ou moins façonnées, afin de les revendre aux consommateurs. En effet, les subsistances et les matières premières dont nous avons besoin sont souvent fort éloignées de l'endroit où nous voulons les consommer ou en user; le commerce qui les met à notre portée nous rend donc des services réels, et mérite, par conséquent, d'être justement rétribué.

Les physiocrates distinguent enfin une troisième classe de gens qui ne travaillent ni dans l'industrie manufacturière, ni dans le commerce, mais qui exercent aussi dans la société un ministère utile. Ce sont ceux qu'ils appellent ***artistes*** ou ***gens à talent***; on doit comprendre, sous cette dénomination, tous ceux qui se vouent aux professions libérales et qui vivent des travaux de leur esprit.

Pour plus de simplicité, les physiocrates ont donné un nom générique à tous les hommes qui n'interviennent pas dans la production, c'est-à-dire qui ne font ni les avances foncières, ni les avances primitives, ni les avances annuelles; ils les ont nommés, pour cette raison, ***classe stérile***. Turgot, considérant que cette classe vend son travail et reçoit en échange des subsistances et des matières premières, la désigne de préférence sous le nom de ***classe stipendiée*** (1).

(1) ***Réflexions sur la formation et la distribution des richesses***, § VIII.

En nommant la classe stérile, nous avons achevé l'énumération des diverses catégories de citoyens qui, dans le système physiocratique, composent la société économique. Récapitulons donc rapidement ces trois classes et les rôles que chacune d'elles est appelée à jouer.

I. *Classe des cultivateurs* ou *classe productive*. Elle fait les *avances annuelles* et les *avances primitives* de la culture, et prélève sur la reproduction totale ses *reprises*.

II. *Classe des propriétaires*, comprenant le souverain, les décimateurs et les possesseurs de terres. C'est à elle qu'incombent les *avances foncières* et que les cultivateurs payent le *revenu* ou *produit net*.

III. *Classe stérile*, composée des façonneurs, des traficants et des artistes. Elle n'a aucune influence directe sur la production.

Nous voilà ainsi revenus à ce qui forme le point de départ de l'*Analyse du Tableau économique*. Nous savons maintenant exactement quel rapport plus ou moins immédiat chacune des trois classes a avec la récolte des productions naturelles ; reste à savoir quelle position elle va prendre dans la répartition de la richesse annuellement produite. C'est ce second problème qui forme l'objet principal de l'*Analyse* et que nous allons maintenant aborder.

§ 5.

Distribution des richesses annuelles de la nation entre les trois classes productive, propriétaire et stérile.

La question de la distribution des richesses entre les trois classes économiques auxquelles est réduite la société étant passablement complexe et embrouillée, Quesnay prend un exemple concret pour rendre sa théorie plus sensible et pour fixer les idées.

Il suppose un royaume agricole, dont le territoire, porté à son plus haut degré d'agriculture, serait d'une étendue d'environ 130 millions d'arpents et la population d'environ 30 millions d'habitants. Comme, d'ailleurs, il s'agit d'exposer « l'ordre régulier de la distribution des dépenses payées et entretenues par la reproduction annuelle, » il faut supposer, en outre, que les prix des produits se déterminent naturellement sur un marché régi par la libre concurrence, et que le cultivateur n'ait à payer directement ou indirectement aucune charge autre que le revenu des propriétaires. Dans ces conditions, il faut, pour tenir le territoire en bonne valeur, un fonds d'exploitation d'environ douze milliards, à savoir dix milliards d'avances primitives et deux milliards d'avances annuelles.

Grâce à ces avances, la classe productive tire du sol une reproduction annuelle de la valeur de cinq milliards, quantité suffisante pour faire subsister avec aisance, chacun suivant sa condition, les 30 millions d'habitants qui sont supposés former la population fixe du pays. Il s'agit maintenant de montrer comment ces cinq milliards de produits, composés de quatre milliards de subsistances et d'un milliard de matières

premières, vont se distribuer dans la société, et, pour simplifier, nous ferons abstraction de l'intervention de la monnaie dans cette circulation ; cela ne changera rien au résultat final.

Avant de payer aux propriétaires la part qui leur revient, la *classe productive* prélève d'abord pour elle-même, à titre de reprises, trois milliards, à savoir deux milliards de subsistances et un milliard de matières premières. Sur ces reprises, deux milliards sont destinés à rétablir ses avances annuelles, consommées pour le travail direct de la reproduction ; quant au troisième milliard, il comprend l'intérêt, l'amortissement et l'assurance de son capital de premier établissement, le tout formant un dixième de ses dix milliards d'avances primitives. Mais les cultivateurs, ne pouvant façonner eux-mêmes les matières premières qu'ils ont tirées du sol, les échangent à la classe stérile, qui leur fournit en retour un milliard de produits manufacturés.

En retranchant des cinq milliards de reproduction totale les trois milliards de reprises de la classe productive, il reste deux milliards de subsistances qui sont remis par la classe productive à la *classe des propriétaires* et qui forment le revenu ou produit net de celle-ci. Suivant ce qui a été dit plus haut, ce revenu doit comprendre trois parts : celle des possesseurs des terres, celle des décimateurs ou la dîme, et celle du souverain ou l'impôt. Dans les données qui sont les nôtres on pourrait supposer, par exemple, que le souverain reçoive $^2/_7$ du revenu disponible, soit 571 millions, les décimateurs $^1/_7$ soit 286 millions, et les possesseurs des terres $^4/_7$, soit 1 milliard 143 millions. Quoiqu'il en soit, d'ailleurs, de cette répartition qui se fait à l'intérieur de la classe même des propriétaires, ceux-ci ne consomment pas eux-mêmes les deux milliards de subsistances qui constituent leur revenu ; ils n'en

gardent qu'un milliard pour eux-mêmes et ils échangent l'autre à la classe stérile contre des ouvrages manufacturés.

Après avoir étudié les rôles économiques de la classe productive et de la classe des propriétaires, il faut encore examiner les échanges que fait la *classe stérile*. C'est là, certainement, le point le plus délicat de toute la doctrine physiocratique, et il faut avouer que sur ce point l'*Analyse* pourrait s'exprimer plus explicitement qu'elle ne le fait. Tâchons pourtant de tirer parti de ce qu'elle dit, et remarquons d'abord que, dans le système de Quesnay, la classe industrielle, comme la classe productive et la classe des propriétaires, possède en propre des avances, c'est-à-dire un fonds de roulement, évalué dans le *Tableau économique* à un milliard, mais qu'à la différence des avances foncières, primitives et annuelles, les avances de la classe stérile ne sont pas productives. On va voir pourquoi.

Des trois milliards qui forment les reprises de la classe productive, celle-ci, comme il a été dit plus haut, dépense un milliard en achats d'ouvrages pris à la classe stérile. « Cette « dernière classe, dit l'*Analyse*, retient cette somme pour le « remplacement de ses avances, qui ont été dépensées d'abord « à la classe productive en achats de matières premières qu'elle « a employées dans ses ouvrages. Ainsi ses avances ne pro- « duisent rien ; elle les dépense, elles lui sont rendues et res- « tent toujours en réserve d'année en année.

« Les matières premières et le travail pour les ouvrages « montent les ventes de la classe stérile à deux milliards, « dont un milliard est dépensé pour la subsistance des agents « qui composent cette classe, et l'on voit qu'il n'y a là que « consommation ou anéantissement de productions, et point « de reproduction ; car cette classe ne subsiste que du paye-

« ment successif de la rétribution due à son travail, qui est
« inséparable d'une dépense employée en subsistances, c'est-
« à-dire ***en dépenses de pure consommation, sans régénéra-***
« ***tion de ce qui s'anéantit par cette dépense stérile, qui est***
« ***prise en entier sur la reproduction annuelle du territoire.***
« L'autre milliard est réservé pour le remplacement de ses
« avances, qui, l'année suivante, seront employées de nouveau
« à la classe productive en achats de matières premières pour
« les ouvrages que la classe stérile fabrique. »

Ce passage, un peu difficile à comprendre, est complété par les explications que donne l'abbé Baudeau sur la question dont il s'agit. Voici comment il décrit le rôle de la classe industrielle dans la distribution des richesses.

Des cinq milliards de production totale, la classe stérile en reçoit deux : dont un milliard de matières premières qui lui est fourni par la classe productive, et un milliard de subsistances qui est tiré du lot des propriétaires. Quant à cette dernière portion, la classe stérile la consomme immédiatement. Les matières premières, au contraire, sont façonnées par elle en produits industriels, lesquels se divisent à leur tour en trois parts et se distribuent de la manière suivante. Premièrement la classe stérile en retient pour elle-même le plus qu'elle peut (1) ; elle en échange ensuite une seconde part à la classe productive contre un milliard de matières premières qui rétablissent ses avances ; la troisième portion enfin est remise à la classe des propriétaires en échange d'un milliard de subsistances. Ainsi — et ceci est très-important — « ces trois
« portions ensemble ne valent intrinsèquement et originaire-
« ment que la cinquième partie de la récolte, et, après les

(1) Ici l'***Explication du Tableau économique*** est en désaccord avec l'***Analyse***, qui ne parle pas de cette première portion.

« façons, la classe stérile en rend deux portions seulement,
« pour l'échange desquelles, néanmoins, elle reçoit deux cin-
« quièmes de la production totale (1). » De cela résulte, par exemple, que, dans le cas où chacune des trois classes recevrait un tiers de tous les produits manufacturés, soit un quinzième de la reproduction totale (c'est le cas supposé par l'abbé Baudeau), les façons ou les services quelconques de la classe stérile coûteraient aux deux autres classes 300 pour cent. La valeur totale des ouvrages façonnés par la classe stérile, lesquels à l'état de matières premières brutes ne valent qu'un milliard, serait donc, suivant l'*Explication*, de trois milliards. D'après l'*Analyse*, au contraire, elle ne serait que de deux milliards.

Nous avons, dans ce qui précède, essayé de résumer les principes fondamentaux de la doctrine exposée dans le *Tableau économique*. Il est vrai que dans l'*Analyse* et dans les *Observations* dont elle est suivie, Quesnay fait encore allusion à un certain nombre de questions particulières que nous n'avons pas touchées ; il y parle, entre autres, de l'impôt foncier unique, du faste de subsistance et du luxe de décoration, de la nature du commerce extérieur et intérieur, de la libre concurrence, de la manière dont il faut calculer les richesses annuelles d'une nation agricole, de la circulation de la richesse et du rôle de la monnaie, etc. Mais un examen tant soit peu détaillé de ces divers points dépasserait de beaucoup le cadre de ce travail. Aussi les laisserons-nous de côté, d'autant plus qu'ils ne sont pas essentiels au sujet que nous traitons, lequel appartient exclusivement au domaine de l'économie politique pure, et que la manière dont les physiocrates résolvaient les

(1) *Explication du Tableau économique*, Chap. III. 12°.

problèmes qui viennent d'être énumérés découle naturellement des principes exposés plus haut.

Nous devons donc maintenant aborder la seconde partie de ce travail, dans laquelle nous aurons à critiquer le fond même de la doctrine économique des physiocrates, ainsi que la méthode qu'ils ont suivie.

SECONDE PARTIE

CRITIQUE DE LA DOCTRINE EXPOSÉE DANS LE TABLEAU ÉCONOMIQUE

---

§ 1.

Quel sens les physiocrates ont attribué au mot *stérile*. Vice de cette dénomination. — La classe industrielle est de fait productive. — Opinion d'A. Smith sur ce point.

La première chose qui frappe dans la doctrine de Quesnay, c'est sa conception du rôle économique de la classe stérile, et le nom même qu'il a imposé à celle-ci. Qu'il exalte l'importance de l'agriculture et qu'il s'efforce de réintégrer les cultivateurs dans l'estime qui leur est due, en cherchant à montrer quelle influence capitale ils ont dans la production de la richesse, cela n'a rien d'étonnant ; c'est une entreprise très-louable même et parfaitement justifiée à une époque où le système mercantile comptait encore de nombreux partisans. Mais que cette réhabilitation de l'industrie des campagnes se

fasse aux dépens de celle des villes, voilà qui est différent. Cette façon de parler qui représente la classe des artisans, des manufacturiers, des marchands, des artistes, etc., comme absolument stérile et ne produisant rien, a quelque chose d'exclusif qui fait qu'elle répugne facilement à l'esprit, et, en tout cas, elle est diamétralement opposée aux idées répandues dans le public. Aussi ce point de la doctrine physiocratique a-t-il été, dès son origine, vivement critiqué ; mais, comme il arrive si souvent dans toute controverse, les adversaires de Quesnay ont exagéré l'importance de l'erreur qu'ils prétendaient réfuter, et se sont laissés aller à prêter aux physiocrates des pensées qui n'ont jamais été les leurs. Quelques auteurs, Forbonnais notamment, cherchaient à insinuer dans leurs ouvrages que les partisans du *Tableau économique* considéraient la classe stérile comme une classe nuisible, en tout cas comme parfaitement inutile à la société. De telles accusations étaient évidemment exagérées, sinon calomnieuses ; il il n'y a qu'à lire, pour s'en convaincre, le § 9 du chapitre III de l'*Explication du Tableau économique* de l'abbé Baudeau, ainsi que l'*Explication sur le vrai sens du mot stérile appliqué à l'industrie*; du même auteur. Il en ressort clairement que les physiocrates n'ont jamais prétendu dire que la classe stérile fût inutile ou nuisible, mais qu'à leurs yeux ce terme signifiait simplement « classe non productive, classe « qui ne travaille pas immédiatement à multiplier les produc- « tions naturelles, classe qui ne fait pas à ses frais les avan- « ces de l'agriculture. » Après avoir ainsi rétabli la véritable signification du nom que Quesnay donnait à la classe industrielle, laissons de côté la question de savoir s'il n'aurait pas pu choisir une expression qui répondit mieux à sa pensée ou qui caractérisât mieux le rôle qu'il fait jouer à cette classe ; retenons à l'esprit la définition qui vient de nous être donnée

et examinons simplement si l'opinion des physiocrates sur le rôle de l'industrie et du commerce dans la production des richesses est fondée ou non.

« La classe stérile, dit Quesnay, ne subsiste que du payement successif de la rétribution due à son travail, qui est « inséparable d'une dépense employée en subsistances, c'est-« à-dire ***en dépenses de pure consommation, sans régénération*** « ***de ce qui s'anéantit par cette dépense stérile, qui est prise*** « ***en entier sur la reproduction annuelle du territoire.*** » En d'autres termes, elle ne fait que consommer, sans laisser de produit net. Même admis cela s'ensuit-il nécessairement qu'elle ne soit pas productive ? Evidemment non. Autre chose est de produire, au-delà du rétablissement de leurs avances annuelles et de l'entretien de leurs avances primitives, un revenu qu'ils ne consomment pas, comme le font les cultivateurs ; autre chose est de produire juste de quoi subsister et remplacer les avances qu'on a faites, comme c'est le cas de la classe industrielle. Mais on ne saurait nier que dans les deux cas il n'y ait une véritable *production*, plus forte dans le premier cas, moindre dans le second. Comment, en effet, la classe stérile pourrait-elle consommer si elle ne produisait pas ? Or elle subsiste, dit l'*Analyse*, du payement de la rétribution due à son travail ; reconnaissons donc que ce travail est productif. C'est, du reste, ce que les physiocrates avouent eux-mêmes, sinon formellement, du moins tacitement. On a vu plus haut (1) la manière très-explicite dont l'abbé Baudeau expose comment la classe stérile, en rendant deux portions seulement de la cinquième partie de la récolte, reçoit néanmoins, pour prix de la façon qu'elle y a ajoutée, deux cinquièmes de la production totale. Elle achète pour un

(1) Page 165 de ce travail.

milliard les matières premières dont elle a besoin; elle les façonne en ouvrage manufacturés; puis elle en revend deux parts pour un milliard chacune et elle garde pour elle-même une troisième part, d'un milliard également. Ainsi, tandis que la classe productive tire du sol, grâce à ses avances, cinq milliards de produits, dont elle consomne elle-même trois milliards et les propriétaires deux milliards, la classe stérile produit deux milliards de travail qui viennent s'ajouter à la valeur des matières premières à la façon desquelles ils sont employés. La production totale est donc de *sept*, non de cinq milliards. En effet, tous les échanges effectués,

la classe productive a....	2 milliards de subsistances...... 1 milliard de produits industriels..	3 mill.
la classe des propriétaires a	1 milliard de produits agricoles... 1 milliard d'ouvrages manufacturés	2 mill.
et la classe stérile.......	1 milliard de subsistances....... 1 milliard d'objets façonnés......	2 mill.
	Total.........	7 mill.

La différence établie par les physiocrates entre la classe agricole et la classe industrielle ne tient donc pas à ce que la première est productive et la seconde stérile; mais elle se réduit tout entière à ceci que la première produit plus qu'elle ne consomme (du moins qu'elle ne consomme matériellement), tandis que l'autre consomme elle-même tout ce qu'elle produit.

Cette première erreur du système physiocratique a été parfaitement aperçue par Adam Smith, dont nous citerons ici la réfutation, parce qu'elle est assez ingénieuse et qu'elle achèvera d'élucider complétement la question dont il s'agit. « On

« reconnaît, dit-il (1), que cette classe (la classe stérile) repro-
« duit annuellement la valeur de sa consommation annuelle,
« et continue au moins de faire exister le fonds ou le capital
« qui l'entretient et l'emploie. Or n'y eût-il que cette repro-
« duction, il paraît que cette classe est appelée mal à propos
« stérile. Nous ne qualifierions pas de mariage stérile celui
« qui ne produirait qu'un garçon et une fille pour remplacer
« le père et la mère, et qui, sans augmenter le nombre des
« individus qui composent l'espèce humaine, le conserverait
« tel qu'il est. Il est vrai que les fermiers et les garçons labou-
« reurs reproduisent un produit net, une rente quitte au pro-
« priétaire, en sus du fonds qui les fait subsister et travailler.
« Comme un mariage qui donne trois enfants est plus pro-
« ductif que celui qui n'en donne que deux, de même le tra-
« vail du fermier et de ses ouvriers produit certainement plus
« que celui des marchands, artisans et manufacturiers. Mais
« le produit supérieur d'une classe ne rend pas l'autre stérile
« et non productive. »

§ 2.

Pourquoi les physiocrates ont considéré la classe industrielle comme ne produisant rien. — La matérialité est pour eux le caractère fondamental de la richesse. — Conséquences nécessaires de cette erreur.

L'erreur qui a fait donner à la classe industrielle le nom de classe stérile semble de prime abord tellement évidente qu'on s'étonne de ce que les physiocrates y soient tombés et que, malgré les nombreuses attaques qu'a subies cette partie de

(1) *Richesse des nations*, Livre IV, Chap. 8, page 139 du Tome V.

leur doctrine, ils y aient persévéré. Comment a-t-il pu leur venir à l'esprit d'appeler non-productive une classe qui vit de son travail? C'est qu'ils ne se faisaient pas de la richesse et de la production de la richesse la même idée que nous. S'il est une chose qui ressorte clairement de tous leurs écrits, c'est bien celle que pour eux la *matérialité* est le caractère fondamental et essentiel de toute richesse, et l'on peut dire que c'est dans cette conception erronée du phénomène de la valeur qu'il faut chercher l'origine de toutes les erreurs principales dont leur système est entaché.

On a vu précédemment (1) comment l'abbé Baudeau définit la reproduction totale ou la richesse annuellement produite : c'est purement et simplement la *récolte* annuelle, l'ensemble des présents de la nature, la totalité des produits du sol dans les trois règnes animal, végétal et minéral. La distinction de toutes les productions naturelles en subsistances et en matières premières fait encore ressortir ce caractère essentiellement matériel des choses qui ont une valeur. Le *Tableau économique* met devant nos yeux quatre milliards de subsistances et un milliard de matières pemières; il néglige absolument les deux milliards de travail produits par la classe stérile, grâce à ses facultés personnelles.

Ces exemples suffisent pour montrer que les physiocrates ne concevaient d'autre richesse qu'une richesse matérielle; or c'est précisément là l'erreur capitale de leur système, l'erreur dont toutes les autres ne sont guère que des conséquences logiques. Il est absolument faux que la matérialité soit la condition indispensable de la richesse. En effet, il faut définir la richesse sociale l'ensemble des choses valables et échangeables; or, *toutes* les choses qui ont une valeur d'échange, et

(1) Page 153 de ce travail.



seulement ces choses, étant en même temps utiles et limitées dans la quantité, la *rareté* doit être considérée comme la cause nécessaire et suffisante de la valeur.

Cette rareté sera dans certains cas accompagnée de la matérialité; dans d'autres elle existera sans elle et aura pour conséquence une valeur non matérielle. En veut-on des exemples? Il n'en manque pas. La chaleur, la lumière, l'air atmosphérique, l'eau de la mer, etc., sont des choses matérielles; elles ne sont pas valables, quoique étant d'ailleurs utiles, parce que là où elles existent et quand elles existent, elles se trouvent en quantité illimitée. En revanche, les facultés personnelles et le revenu qu'elles produisent, le travail, sont des choses valables et échangeables, parce qu'elles sont rares; elles sont utiles et limitées dans la quantité, et c'est pour cela qu'on les vend et qu'on les achète, bien qu'elles ne soient pas matérielles. Il y a donc des choses matérielles qui ne font pas partie de la richesse sociale et d'autres, non matérielles, qui en font partie; or, si la matérialité n'est pas un phénomène essentiellement concomitant de celui de la valeur, elle ne saurait être la cause de celle-ci.

On pourrait se demander comment l'erreur qu'on vient de signaler a pu séduire l'esprit de Quesnay. Je crois, pour ma part, que l'origine en doit être cherchée dans une interprétation vicieuse de ce fait que chacun a à sa disposition des facultés personnelles, tandis qu'il n'en est pas de même pour les choses matérielles dont nous avons besoin. Les physiocrates semblent avoir pensé que, parce que chacun peut travailler, le travail n'a pas de valeur d'échange et que, par conséquent, il reste en dehors du domaine de l'économie politique. C'est du moins ce qu'on pourrait inférer de ce passage de Turgot (1) : « Le laboureur peut absolument

(1) *Réflexions*, etc., § V.

« parlant se passer du travail des autres ouvriers, mais aucun « ouvrier ne peut travailler si le laboureur ne le fait vivre. » — L'erreur de ce raisonnement est facile à saisir. Aucun ouvrier ne peut travailler s'il n'a de quoi vivre ; cela est sûr. Mais le laboureur lui-même pourrait-il vivre sans travail? Non; et s'il peut à la rigueur se passer du travail d'autres ouvriers, il ne peut du moins pas se passer du sien propre et il doit s'en payer le prix à lui-même. La terre ne produit pas ce que nous lui demandons, si elle n'est pas cultivée; et, puisque, même dans la production agricole, il faut du travail, que d'ailleurs les facultés personnelles sont limitées dans la quantité et qu'elles subsistent après le premier usage qu'on en fait, disons qu'elles constituent un capital productif de revenu, d'une espèce particulière. Ce *capital personnel* ne sera pourtant pas le seul ; la *terre* en est un autre ; le *capital mobilier* ou artificiel un troisième, et la collaboration des trois services producteurs est indispensable à toute production économique.

Si l'école physiocratique avait réfléchi à ce fait, bien simple pourtant, que le travail vaut et s'échange comme toute autre marchandise, elle n'aurait pas fait de la matérialité le caractère fondamental de la richesse. Faisons cependant, pour un moment, abstraction de cette erreur de leur doctrine, et plaçons-nous à leur point de vue : il nous sera alors facile de nous expliquer comment ils sont arrivés à des théories dont la réfutation nous est aisée et dont la conception même nous semble presque impossible, parce que nous entendons la richesse autrement qu'eux ne le faisaient.

Si l'on fait de la matérialité la cause essentielle de la valeur, il faut en effet, pour être logique, placer le principe de la production de la richesse dans la terre et considérer la classe agricole comme faisant vivre les deux autres. On va voir pourquoi.

Des trois espèces de capitaux admis par la science moderne, terre, capital mobilier et facultés personnelles, le dernier est immatériel; écartons-le donc et qu'il n'en soit plus question. Les deux premiers, au contraire, sont matériels; conservons-les par conséquent. Seulement, si nous continuons à raisonner en nous plaçant sur le terrain des physiocrates, il n'y a plus aucune raison pour maintenir la distinction établie entre ces deux sortes de capitaux, et nous pouvons considérer comme unique richesse la terre. En effet, ce qui distingue, à nos yeux, le capital foncier du capital mobilier, c'est que le premier est un capital naturel, tandis que le second est un capital artificiel, engendré par la terre et par l'homme. Mais, en adoptant le principe de matérialité, nous devons faire abstraction de l'intervention du travail dans la production, et ne considérer comme constituant la valeur du capital mobilier que la matière brute, produite par le sol, qui a concouru à sa création. Ainsi la terre sera l'unique source de toute richesse, parce que c'est d'elle que proviennent toutes choses matérielles.

On voit qu'en regardant la classe agricole comme seule productive les physiocrates ont été parfaitement conséquents à leur point de départ; ils l'ont encore été à l'égard du rôle qu'ils font jouer à la classe stérile. Refusant à celle-ci la faculté de produire, ils ne pouvaient logiquement lui accorder un capital productif de revenu; et, en effet, tandis que, dans leur système, la classe productive possède en propre, outre son fonds de roulement sous le nom d'avances annuelles, un capital de premier établissement sous le nom d'avances primitives, au contraire les avances de la classe stérile, consistant en matières premières destinées à disparaître sous cette forme dès le premier usage qui en est fait, ne constituent pas un capital proprement dit, mais une simple collection de revenus, c'est-à-dire un *approvisionnement*. Nous aurons du reste à revenir plus bas sur ce point.

§ 3.

Rôle de la rente foncière et du capital artificiel dans la production industrielle. — Analogie de la classe industrielle et de la classe agricole à cet égard. — Position de ces deux classes par rapport au progrès économique.

Nous avons montré plus haut (1) que la différence établie par les physiocrates entre la classe productive et la classe stérile se réduit en dernière analyse à ceci que la première laisse un produit net, au lieu que la seconde consomme tout ce qu'elle produit. Nous devons maintenant reprendre cette question et examiner si la classe industrielle, que nous savons être de fait productive, est réellement dans l'impossibilité de produire un revenu susceptible de nourrir une classe de propriétaires fonciers.

Le produit net que les cultivateurs tirent du sol et qu'ils payent annuellement aux propriétaires a son origine dans une propriété spéciale de la terre, sa fécondité naturelle. Les propriétaires qui ne veulent pas cultiver eux-mêmes louent leur capital foncier aux fermiers, ou, ce qui revient au même, ils leur en vendent le revenu, moyennant un fermage, en se réservant pour eux-mêmes la propriété du capital. De leur côté, les cultivateurs, qui ont besoin de la terre pour exercer leur industrie, achètent des propriétaires la rente foncière, et, la récolte obtenue, leur en payent le prix, débattu sur le marché des services producteurs.

Cela dit, revenons à la classe stérile. Ne se passe-t-il pas, pour l'industrie manufacturière et commerciale, quelque

(1) Page 170 de ce Mémoire.

chose de tout à fait analogue à ce que nous venons de voir se passer pour l'industrie agricole? En d'autres termes, la classe stérile ne se trouve-t-elle pas, par rapport à la production et à l'égard de la classe des propriétaires, dans une situation toute semblable à celle de la classe productive? Sans doute. Comme les agriculteurs, les manufacturiers, commerçants et artistes même, ont besoin de la terre pour exercer leur industrie ou leur métier, il leur faut un emplacement soit pour leur logement, soit pour leurs ateliers, machines, magasins, entrepôts, etc. La classe agricole et la classe industrielle font donc toutes deux un certain usage de la terre, et c'est en cela qu'elles se ressemblent. Elles diffèrent en ceci que cet usage n'est pas le même pour chacune d'elles. En effet, tandis que les cultivateurs utilisent la puissance productive du sol, les industriels tirent parti de la propriété qu'il a de fournir un emplacement à l'industrie et au commerce ; or, c'est là aussi un revenu, d'une espèce particulière, il est vrai, du capital foncier.

L'industrie des villes, comme celle des campagnes, peut donc donner naissance à un revenu foncier, et, grâce à celui-ci, entretenir une classe de propriétaires. C'est ce que les physiocrates ont méconnu, et encore ici il est facile de montrer que cette erreur provient en ligne directe de la conception matérialiste qu'ils se sont faite de la richesse. Ils ont reconnu le revenu du sol des campagnes, parce qu'il consiste dans la puissance productive de la terre et se traduit matériellement dans les productions annuellement renaissantes. Au contraire, la propriété du sol qu'utilisent l'industrie et le commerce, celle de leur fournir un emplacement où ils puissent s'exercer, ne se révèle à nous par aucune manifestation matérielle ; le revenu du sol des villes est un revenu immatériel, et les physiocrates ne pouvaient, par conséquent, le reconnaître.

Ainsi s'établit, en ce qui concerne le revenu foncier, l'analogie entre la classe productive et la classe stérile; nous allons la voir se rétablir encore à l'égard du rôle que joue le capital artificiel dans la production agricole et dans la production industrielle.

On a vu que, pour éviter les inconséquences, les physiocrates n'ont accordé à la classe stérile qu'un simple approvisionnement ou fonds de roulement en matières premières, tandis qu'ils ont assigné à la classe productive un véritable capital de premier établissement en outre de son fonds de roulement. Il n'aurait évidemment pas été logique de donner à la classe qu'ils appelaient *stérile* un capital *productif* de revenu. Le fait est pourtant que la classe industrielle, comme la classe agricole, possède en propre, outre son capital de roulement composé de revenus, un capital de premier établissement, ou que, du moins, elle en est locataire. Il ne lui suffit pas, en effet, d'avoir des matières premières pour les ouvrages qu'elle veut façonner et un capital destiné à couvrir ses frais généraux (qui consistent dans les fermages, salaires et intérêts qu'elle a à payer); il lui faut encore, pour exercer son industrie, des ateliers, machines, instruments, etc., c'est-à-dire différentes sortes de véritables capitaux mobiliers. De même qu'une ferme, une charrue, une herse, des bêches, etc., sont des choses indispensables au laboureur, de même un menuisier, par exemple, doit se pourvoir d'un atelier, de scies, de rabots et d'autres outils de toutes sortes qui constituent son fonds de premier établissement, car s'il n'avait à sa disposition que des matières premières, telles que du bois et des étoffes, il ne pourrait fabriquer des meubles.

Dans l'industrie, comme dans l'agriculture, le concours d'un capital mobilier, donnant naissance à un profit, est donc nécessaire à la production, et, si les physiocrates n'ont pas

aperçu cette vérité, c'est que dans la production industrielle le service producteur se transforme en une façon immatérielle, tandis que, dans la production agricole, il se change en subsistances ou matières premières. Sans doute ils reconnaissent que les produits industriels sont vendus plus cher, même beaucoup plus cher que les matières premières non encore façonnées ; « mais, disent-ils, cela n'augmente pas le revenu de la société, car la valeur que la classe stérile ajoute à la matière brute chaque jour, chaque mois, chaque année de son travail, ne fait que remplacer exactement ce qu'elle consomme pour sa subsistance pendant ce jour, ce mois, cette année (1). » A leurs yeux, le travail, chose immatérielle, n'a donc pas de valeur, et il semble vraiment qu'ils aient considéré l'industrie comme condamnée au travail ingrat des Danaïdes. Or ce point de vue est absolument faux. Non-seulement la classe industrielle est productive en ce sens qu'elle produit tout ce qu'elle consomme, mais elle est encore productive en ce sens qu'elle peut, tout aussi bien que la classe agricole, augmenter le revenu et le capital de la société. L'abbé Baudeau ne nous a-t-il pas dit (2) que la classe stérile garde pour elle-même une partie, un tiers, par exemple, des ouvrages qu'elle a façonnés ? Or, comment le pourrait-elle, si elle consommait tout ce qu'elle produit ? Comme la classe agricole, la classe industrielle peut donc contribuer au progrès économique : toutes deux y contribuent en augmentant par l'*épargne*, les capitaux dont elles sont possesseurs, en capitalisant leur revenu au lieu de consommer leur capital ; et en cela encore leurs rôles respectifs sont parfaitement ana-

(1) Voir sur ce point A. Smith, ***De la Richesse des Nations***, Livre IV, Chap. 8, page 123 du Tome V.

(1) Sur ce point, son opinion diffère de celle de Quesnay. Voir p. 165.

logues. C'est cette puissance de l'épargne que les physiocrates ont méconnue ; ils ont cherché un progrès éminemment matériel, et ils n'en ont trouvé d'autre que l'augmentation dans la quantité des terres et de la rente.

§ 4.

Récapitulation des rôles économiques des trois classes qui, dans le système de Quesnay, composent la société.

Après avoir rétabli le rôle des trois services producteurs dans la classe industrielle, et montré qu'ici comme ailleurs la collaboration de la terre, de l'homme et du capital mobilier est l'essence même de la production économique, récapitulons rapidement, en le rectifiant, le mécanisme exposé dans le *Tableau économique*, dont nous conserverons autant que possible les données.

I. La *classe des propriétaires*, comprenant le souverain, les possesseurs de terres et les décimateurs, possède en propre le *capital foncier*. Elle n'occupe pas elle-même toutes les terres qui lui appartiennent, mais elle en loue une partie à la classe agricole et une autre partie, négligée par les physiocrates, à la classe industrielle.

II. La *classe agricole* achète de la classe des propriétaires une partie de son *revenu foncier*, pour prix duquel elle lui paye deux milliards de fermage. À ce premier service producteur, elle associe son *travail* et le profit de son *capital mobilier*, composé d'un fonds de premier établissement de dix milliards et d'un fonds de roulement de deux milliards. Ainsi

pourvue, elle produit cinq milliards, dont deux sont dépensés en *fermages*, deux en *salaires* et un en *intérêts*.

III. Quant à la *classe industrielle* et *commerciale*, l'idée que les physiocrates se font de son rôle économique est, comme on l'a vu, complétement fausse. De fait, les industriels achètent, eux aussi, une partie de la rente des propriétaires ; ils y ajoutent les services producteurs de leurs facultés personnelles et de leur capital artificiel, et produisent ainsi une certaine quantité d'ouvrages manufacturés, dont le prix se dépense, comme pour la classe agricole, en fermages, salaires et intérêts.

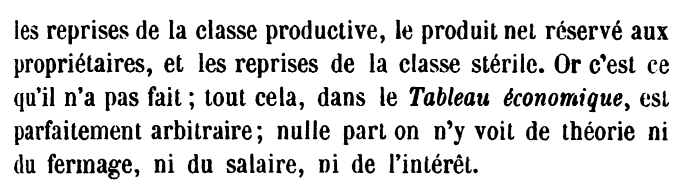
En somme, l'on voit que, si l'on introduit le point de vue de la production immatérielle dans la doctrine des physiocrates, l'on retrouve les trois classes productives généralement admises depuis J.-B. Say : *propriétaires fonciers, travailleurs et capitalistes*. On doit y ajouter encore celle des *entrepreneurs*, dont le rôle consiste à associer les trois services producteurs et à les faire collaborer dans la production. La classe des propriétaires a été reconnue comme telle par Quesnay ; sa classe productive et sa classe stérile se composent toutes deux d'entrepreneurs qui sont en même temps travailleurs et capitalistes, avec cette différence que l'industrie a besoin de plus de travail et de moins de profit, tandis que, pour l'agriculture, il faut plus de capital et moins de facultés personnelles.

§ 5.

Imperfections de la méthode adoptée par Quesnay.

Les critiques que nous avons faites jusqu'à présent au *Tableau économique* ont porté sur la doctrine même de Quesnay, notamment sur sa conception du rôle de la classe stérile; celle que nous allons présenter maintenant se rapporte plutôt à la *méthode* qu'il a adoptée.

C'est pour rendre sa théorie plus sensible, et pour la préciser mieux qu'il ne pouvait le faire en énonçant des lois abstraites, que le chef des physiocrates a eu recours à un exemple concret et mathématique : « on ne peut, dit-il, établir un calcul positif sur de simples abstractions. » Cette méthode, l'emploi de chiffres concrets dans une question économique, n'a rien que de parfaitement légitime, puisque la richesse sociale, qui forme l'objet de l'économie politique, est l'ensemble des choses valables et échangeables, et que la valeur d'échange est une grandeur mathématiquement appréciable. Mais ce qu'on peut à bon droit reprocher à Quesnay, c'est de ne pas avoir distingué les données premières, dont le choix ne dépendait que de lui, de celles qu'il aurait dû précisément en déduire en vertu de lois préalablement établies. Il pouvait choisir arbitrairement l'étendue et la population de son royaume hypothétique, la quotité des avances primitives et des avances annuelles de la classe agricole, le montant des avances de la classe stérile, et même encore le chiffre de la reproduction totale; mais, cela fait, il aurait dû nous dire comment et en vertu de quels principes il lui était possible, avec ces données premières, de déterminer rigoureusement


les reprises de la classe productive, le produit net réservé aux propriétaires, et les reprises de la classe stérile. Or c'est ce qu'il n'a pas fait ; tout cela, dans le *Tableau économique*, est parfaitement arbitraire; nulle part on n'y voit de théorie ni du fermage, ni du salaire, ni de l'intérêt.

Il est singulier que cette lacune n'ait pas frappé les physiocrates eux-mêmes, et on a quelque peine à s'expliquer comment ils ont pu se laisser aller à asseoir leur doctrine sur une base aussi peu solide. Il est vrai que Quesnay a voulu représenter dans son *Tableau économique*, non pas un état de production réellement existant, mais un état *idéal*, qu'il considère, du reste, comme susceptible d'être réalisé. Voilà pourquoi il suppose le territoire du royaume porté à son plus haut degré d'agriculture, une libre concurrence absolue, une entière sûreté de la propriété, etc. Cela ne le dispensait pas, toutefois, de prouver que, dans cet état et avec les données qu'il suppose, chacun trouvant la satisfaction de ses besoins, la nation serait au comble de la prospérité économique ; mais, au lieu de cela, il se borne à affirmer que les chiffres qu'il pose ont été calculés « d'après la règle la plus constante dans l'ordre naturel. » Quelle est cette règle ? C'est ce que les physiocrates n'ont garde de dire ; ils auraient sans doute été bien embarrassés, si on leur avait demandé de fournir une théorie de la rente et du fermage, du salaire et de l'intérêt.

Ainsi, l'exemple concret qu'a choisi Quesnay pour « calculer clairement » les rapports économiques des différentes classes de la société les unes avec les autres, n'a servi au fond qu'à montrer combien sa doctrine est incapable de les déterminer rigoureusement ; et, chose importante à noter, si ses efforts ont été vains, cela vient principalement de ce qu'il ne s'est pas fait du capital et du revenu une idée précise, qu'il n'a pas distingué nettement les trois services producteurs, rente,

travail et profit, qui concourent à toute production; enfin, en dernière analyse, de ce qu'il est parti d'une conception fausse de la richesse sociale.

§ 6.

Conclusion.

L'examen critique auquel nous venons de soumettre le *Tableau économique* n'a guère fait ressortir jusqu'ici que ce qui est à sa défaveur; il nous a fait voir qu'il y a dans la doctrine des physiocrates bien des erreurs, bien des lacunes, bien des imperfections. Parti d'une conception de la richesse que la science actuelle se refuse absolument à accepter, et négligeant deux des éléments de la production sur les trois qui sont aujourd'hui universellement admis, Quesnay est arrivé, conséquent d'ailleurs à son point de vue, à formuler un certain nombre de propositions erronées comme le principe dont elles sont déduites. Mais nous ne nous acquitterions que très-imparfaitement de notre tâche, si nous voulions nous borner à énumérer les erreurs dont son système est malheureusement entaché; notre travail alors ne mériterait pas le nom d'une *critique*, car il ne serait ni juste, ni impartial. Nous devons, au contraire, relever les qualités à côté des défauts, et, si nous montrons le mal, ne pas cacher le bien. Au lieu de condamner les physiocrates parce que leur doctrine est fausse sur bien des points, cherchons plutôt comment leurs erreurs s'expliquent et s'excusent, et, en tout cas, ne passons pas sous silence les mérites qu'on ne peut leur enlever.

En procédant de la sorte, nous verrions facilement que le point de vue exclusif auquel s'est placé Quesnay n'est en réa-

lité pas aussi blâmable qu'il le paraît à première vue. L'agriculture, cette utile industrie, avait été négligée, entravée, méprisée même sous le régime administratif de Colbert, qui, on le sait, était un partisan décidé du système mercantile. Grâce aux règlements et aux prohibitions destinées à favoriser l'industrie manufacturière, grâce encore aux taxes arbitraires levées sur les cultivateurs, le sol si fécond de la France rendait beaucoup moins qu'il ne l'aurait pu dans de meilleures conditions. Un pareil état de choses ne pouvait pourtant durer longtemps; une réaction ne tarda pas à se manifester; mais, comme tant d'autres, elle alla trop loin et ne sut se borner à être une réforme. Une réaction énergique contre le système mercantile et contre les mesures oppressives qui en découlaient, voilà, en un mot, ce qu'a été la doctrine physiocratique. Adam Smith a parfaitement compris le rôle qu'ont joué les théories économiques de Quesnay, et il le caractérise de la manière que voici : « Si un jeune arbre, dit-il (1) est trop « courbé d'un côté, il faut, suivant le proverbe, le courber « autant de l'autre pour le redresser. Les philosophes français « qui ont représenté l'agriculture comme la seule source du « revenu et de la richesse d'une nation, semblent avoir « adopté cette maxime proverbiale, et comme on avait fait « trop de cas de l'industrie des villes en comparaison de celle « de la campagne dans le plan de M. Colbert, on n'en fait « certainement pas assez dans le système opposé. »

Non-seulement pourtant les physiocrates ont le mérite d'avoir attaqué avec force les préjugés du système mercantile, et d'avoir protesté hautement contre les injustices qui en résultaient; ils ont encore un autre titre à notre estime. En voulant relever l'agriculture au rang que lui avait enlevé une

(1) *Richesse des nations*, etc., Liv. IV, Chap. 8, page 116 du Tome V.

politique étroite, et pour mieux réfuter ses adversaires, Quesnay chercha à s'appuyer sur des arguments solides, à étayer sa doctrine sur une base inébranlable, l'observation des faits unie au raisonnement. Il fut ainsi le fondateur d'une science inconnue comme telle jusqu'à lui, et, qui plus est, il sut attirer sur ses recherches l'attention générale et intéresser à ses travaux toute une école de savants. Telle est, malgré tous ses défauts, excusables d'ailleurs au début de la science, la gloire incontestable qui revient au système économique de Quesnay, et certes elle n'est pas à mépriser.

MÉMOIRE

SUR

LE DIAPASON

ADRESSÉ A

L'INSTITUT NATIONAL DE GENÉVE

PAR

Charles MEERENS

Membre Correspondant

Présenté et lu à la Séance du 28 Octobre 1876 de la Section des Beaux-Arts par G. BECKER

Monsieur le Président, Messieurs,

La question de l'étalon sonore a été mise à l'ordre du jour dans le monde musical par la publication de ma brochure : *Le diapason et la notation musicale simplifiée.*

C'est de cette question, — vous verrez plus loin les raisons, — que je me permets de vous entretenir.

Il serait oiseux d'insister encore sur l'importance d'un diapason uniforme et universel. Ces considérations ont été suffisamment débattues et la réalisation reconnue d'utilité générale en dehors même de mon modeste travail.

L'on doit donc se demander pourquoi, après bientôt vingt années de luttes stériles et, en dépit du vif désir d'une uniformité tonale qui se manifeste dans tous les pays, le diapason fixé à Paris en 1858 à 870 vibrations par seconde, n'a pas substitué les divers diapasons anciens restés généralement en usage.

Abstraction faite de la France où le gouvernement a imposé l'adoption du *la* de 870 vibrations, on ne compte guère que quelques localités éparses qui, à leur corps défendant, aient mis cette mesure en vigueur, et encore ne doit-on ces rares succès forcés qu'aux exigences de certains chanteurs qui faisaient de l'intonation des orchestres de théâtre une condition *sine qua non* de leurs engagements.

Cette opposition légitime que rencontre le *la* français, autant, sinon plus en France même que partout ailleurs, provient uniquement de ce que le nombre de 870 vibrations est incorrect et indigne de l'art.

Mon petit travail ci-dessus cité démontre que ce nombre eut dû être fixé à 864 vibrations pour répondre autant aux nécessités de la pratique, qu'à celles de la théorie de la musique. J'y signale les sommités de l'art et de la science partisants de ma proposition, parmi lesquels j'aurais pu mentionner l'extrait suivant du 8me volume de vos annales, contenant un mémoire de M. Elie Ritter, docteur ès-sciences, intitulé : *La gamme des musiciens et la gamme des géomètres ;* si cet intéressant mémoire, qui ne m'est tombé sous la main qu'à l'occasion du titre honorifique de *Membre correspondant de l'Institut National de Genève* que vous venez de me conférer, m'eût été connu à l'époque de l'impression de ma brochure.

Page 43, M. Ritter, sous l'influence de ses convictions pythagoriciennes, dit :

« Par conséquent lorsque, dans les applications, on est

appelé à exprimer le nombre absolu des vibrations relatives aux différentes notes, il serait avantageux de choisir pour point de départ, par exemple pour le nombre des vibrations accomplies dans une seconde par une corde qui fait entendre le son *ut* ou plutôt le son *la*, qui est la note du diapason, un nombre qui n'eut point d'autres facteurs premiers que 2 ou 3. Dans le décret qui a été rendu en France en 1859 (*Moniteur* du 25 février 1859), on a admis pour le *la* du diapason un son produit par un corps sonore qui accomplit 870 vibrations par seconde (1). CE NOMBRE NOUS SEMBLE MALHEUREUSEMENT CHOISI; si l'on avait pris 864, qui en est très-voisin, on aurait eu un nombre ne contenant que 2 et 3 comme facteurs premiers. Ce dernier nombre donne pour *ut* de la même gamme 512 vibrations; c'est le nombre qui a été pendant longtemps celui que l'on admettait dans la musique d'églises et les orgues. Comme il rend les calculs plus simples, nous terminerons en indiquant le nombre absolu des vibrations de toutes les notes de la gamme dans cette hypothèse. »

Notons que cette critique parut déjà en 1861, c'est-à-dire peu de temps après la décision de la Commission française du diapason, et à ma connaissance, c'est la première opposition qui ait pris date par document imprimé contre le fameux décret de Paris.

Il appartiendrait donc à l'Institut de Genève de rectifier, en appuyant cette donnée, la regrettable erreur du nombre anormal 870, en y substituant celui de 864 pour le *la*. Nul doute que cette heureuse initiative n'ait en peu de temps l'approbation de tous les pays du monde.

(1) L'article 2 du décret porte : Ce diapason donnant le *la*, adopté pour l'accord des instruments, est fixé à huit cent soixante-dix vibrations par seconde ; il prendra le titre de ***diapason normal!!***

Aucun scrupule ne doit arrêter le redressement urgent de l'erreur française, car elle est bien excusable. Non-seulement elle est complètement insignifiante au point de vue purement pratique et l'on peut passer outre ; mais à l'époque des travaux de la Commission de 1858, elle ne comportait pas toute l'importance théorique qu'elle revêt aujourd'hui. Nous devons convenir que sous certains rapports la question du diapason n'était pas encore mûre ; de là aussi l'indifférence de la plupart des Membres de la Commission qui n'ont, en réalité, pu voter qu'aveuglément la mesure, sous la pression d'une légitime déférence pour M. Halévy, membre de l'Institut de France, et qui en fut le seul et inconséquent promoteur, témoin les deux passages suivants tirés d'une lettre que m'a adressé l'éminent facteur d'orgue, M. A. Cavaillé-Coll, de Paris. Cette lettre est reproduite *in-extenso* dans le *Guide musical* du 10-17 août 1876.

Voici ces deux passages :

« J'avais vu à cette époque (1858) les Membres de la Commission, notamment MM. Auber, Berlioz et Lissajous ; tous ces messieurs étaient d'accords avec moi et m'engagèrent à persuader M. Halévy. Mais il était trop tard. M. Halévy avait son parti pris, il avait trouvé un vieux diapason rouillé chez un accordeur de pianos du conservatoire de Toulouse, et comme les meilleures voix nous venaient alors du midi, il en a attribué légèrement la cause à ce fameux diapason. La seule raison que me donnât M. Halévy, lors de ma visite, c'est qu'il *fallait faire quelque chose.* »

Et à la fin de sa lettre, M. Cavaillé-Coll dit :

« Il est donc regrettable qu'en France, où nous avons un diapason officiel établi et un contrôle sérieux, on n'ait pas mieux choisi cet étalon officiel. J'en ai voulu à notre ami,

M. Lissajous, pour s'être laissé entraîner, ***malgré ses convictions et celles de tous les gens sérieux***, au diapason Halévy. »

« Je vous demande pardon, Monsieur, de vous écrire à la hâte sur une question aussi sérieuse; mais si vous aviez l'occasion de venir me voir à Paris, je serais charmé de m'entretenir avec vous de cette affaire, qui intéresse tous les amis de l'art. Cette question est aussi importante, à mon avis, que celle de l'unité des poids et mesures. La langue musicale est la seule universelle. Il serait donc désirable, à tous les points de vue, que le VRAI diapason normal fût aussi universellement fixé et adopté.

« En attendant que votre désir et le mien se réalisent, veuillez agréer, Monsieur, mes bien sincères salutations.

« A. CAVAILLÉ-COLL. »

« Paris, 22 Juillet 1876. »

A l'époque des réunions de la Commission française, certes, les Membres auraient dû tenir compte des travaux scientifiques antérieurs qui se rapportaient à l'objet de leurs délibérations ; mais, en agissant ainsi, ils ne s'en seraient pas moins trouvés devant cette difficulté, alors inexpugnable, que le *la* théorique offrait trois valeurs différentes, suivant la doctrine que l'on veut préconiser, savoir :

1° $^5/_3$, qui est le *la* de la gamme des physiciens ;

2° 1.68179, qui est sa valeur du tempéramment égal,

et 3° $^{27}/_{16}$, qui est celui de la doctrine pythagoricienne.

En adoptant l'un, on est en contradiction avec les théories qui donnent naissance aux deux autres. Le désaccord des trois manières de voir ne cesserait qu'à la condition de choisir l'***ut*** comme note diapasonique, puisque c'est vers cette note, invariablement puissance de 2, que convergent les spéculations de

toutes les théories imaginables. Or, l'*ut* ne convient pas à l'accordage des orchestres actuels, parce que les instruments à archet sont tous montés d'une corde à vide *la* qui permet de prendre avec sûreté l'intonation type émise par un instrument à sons fixes.

Étant donné qu'il faille absolument le *la* comme note diapasonique, il était nécessaire de connaître sa vraie valeur numérique.

Mes travaux de théorie musicale donnent la solution de cette question, et comme ils sont notablement postérieurs à 1858, ils étaient ignorés de la Commission française du diapason.

Le sixième degré de la gammé s'exprime par $^{27}/_{16}$, en vertu du dénominateur 16, qui est une puissance de 2 indispensable pour assigner la fonction de tonique au premier degré, et le numérateur 27 revêt le *la* du caractère tonal de neuvième majeure de dominante.

Ces phénomènes physiologiques reposent sur des observations dont la science s'est enrichie, mais dont le développement en cette circonstance nous écarterait de notre sujet. A une prochaine occasion, j'aurai l'honneur de les démontrer dans tous leurs détails.

Le *la* $^{5}/_{3}$ appartient à la tonalité de *fa*, où il est médiante majeure, c'est-à-dire que la progression harmonique 3 : 4 : 5 représente l'accord *do-fa-la* dans le ton du quatrième degré 4, qui, en vertu de son expression puissance de 2, s'empare du rôle de tonique. Donc $^{5}/_{3}$ n'est pas un vrai *la* en *ut*.

On le voit, par une heureuse coïncidence, M. E. Ritter, qui s'appuie sur un raisonnement d'un autre ordre, est d'accord avec moi quant au résultat qu'il obtient pour la valeur du sixième degré $^{27}/_{16}$.

De plus, comme les instruments à archet, qui ont la priorité

à l'orchestre, s'accordent par quintes justes $^3/_2$, il faut bien que leur *la* vaille $^{27}/_{16}$ pour que l'*ut* atteigne la valeur théorique 2^n, conformément à l'objectif unanime des didacticiens.

Quant à la valeur du tempéramment égal, 1.68179, elle ne peut pas entrer en ligne de compte. Elle ne tranche pas les défauts organiques de l'art dans la question du nivellement de plusieurs instruments destinés à jouer ensemble ; ce serait une utopie que de vouloir obtenir, par le choix de ce *la* plutôt que d'un autre, l'unisson rigoureux de tous les degrés de leurs gammes respectives.

Le diapason n'est qu'une intonation-type à partir de laquelle chaque instrument reprend le mode d'accord qui lui est propre, soit le tempéramment égal pour les claviers, les quintes justes $^3/_2$ pour les instruments à archet, d'autres intervalles justes pour certains instruments à cordes, les aliquotes naturels des colonnes d'air, dont plusieurs sont anti-musicaux, pour les instruments à vent, auxquels le mécanisme des clefs ou des pistons introduit des modifications de longueurs fondamentales, variant selon les besoins ou les diverses factures, etc., etc. En outre, tous les intervalles musicaux changent de grandeur selon la fonction tonale qui leur incombe dans les diverses acceptions harmoniques ; ainsi, le même demi-ton, par exemple, peut devoir s'exprimer par $^{25}/_{24}$, $^{16}/_{15}$ ou $^{27}/_{25}$, suivant qu'il doit opérer une résolution de neuvième mineure de dominante, de note sensible ou de quatrième degré sur le troisième ; et les chanteurs, guidés par un instinct musical délicat, observent rigoureusement ces nuances de justesse, en dépit de l'accompagnement orchestral incapable de les suivre ; et remarquez bien que le premier de ces trois demi-tons n'a que la moitié de la grandeur du troisième.

Ce même dédale persistera toujours dans la musique où les

instruments à sons fixes doivent participer. Quel que soit le *la*, ou toute autre note choisie pour diapason, on n'obtiendra jamais qu'un déplacement de la seule note susceptible d'un unisson rigoureux dans l'élément orchestral, mais amenant des différences pour toutes les autres notes. L'intonation que l'on serait tenté de préférer pour atteindre la perfection ou une amélioration de cet état de choses, conduirait simplement de Carybde en Sylla.

Ainsi le *la* du tempéramment, qu'amène une mode d'accord factice pour la tolérance de tous les intervalles d'un instrument isolé, perd tous ses droits dans la solution de la question qui nous occupe.

C'est donc seul le *la* $^{27}/_{16} = 864$ qui doit être choisi pour diapason, et, par une heureuse circonstance, il offre seul aussi l'avantage de s'exprimer par un nombre entier, les deux autres étant 853.333..... et 861.07648.....

Sous le rapport de la fixation d'une mesure qui ne serait pas subordonnée à une donnée conventionnelle ou à un type conservateur, la question de l'étalon sonore était aussi relativement insoluble en 1858, et présente aujourd'hui un argument péremptoire (1).

Le tonomètre en usage à cette époque se composait de 56 fourchettes; sa combinaison, abstraite et provisoire, ne permettait pas de fonder sur le principe de la science le côté expérimental de la question du diapason.

L'appareil commençait par le son 440 vibrations, sa progression, marchant de 8 en 8 vibrations constituait les 56 sons suivants :

(1) Ces considérations sont tirées de l'appendice de la traduction italienne de ma brochure, par M. Gioacchino Muzzi, de Rome.

440	448	456	464	472	480	488	496	504	512
520	528	536	544	552	560	568	576	584	592
600	608	616	624	632	640	648	656	664	672
680	688	696	704	712	720	728	736	744	752
760	768	776	784	792	800	808	816	824	832
840	848	856	864	872	880.				

Cette combinaison, faute de mieux, ne formait qu'un simple appareil de contrôle. Chaque couple de deux fourchettes contiguës créait les quatre battements requis pour l'expérience directe, et si l'intervalle d'octave qui sépare les deux sons extrêmes 440 et 880, émis simultanément, était exempt de battements, tout l'appareil accusait nécessairement une justesse rigoureuse, sur laquelle on pouvait se fier. Les nombres absolus de vibrations de chacun des 56 sons devenaient indubitables.

Malheureusement le choix de ces nombres était insignifiant, ils ne répondaient pas aux vraies valeurs symboliques de la gamme archetype. Aucune raison ne militait en faveur d'une fourchette plutôt que d'une autre pour servir de diapason. Seul le rapprochement de l'intonation des deux fourchettes extrêmes avec celle du diapason ancien, alors en vigueur, fit nommer *la* les deux sons 440 et 880. On doit reconnaître que l'idée de construire cet appareil, en commençant accidentellement par un *la*, n'était rien moins qu'étrange, et n'était pas destinée à se maintenir.

En y appliquant les valeurs symboliques de la gamme des physiciens.

la		*si*		*do*		*ré*		*mi*		*fa*		*sol*		*la*
440		495		528		594		660		704		792		880
	$\frac{9}{8}$		$\frac{16}{15}$		$\frac{9}{8}$		$\frac{10}{9}$		$\frac{16}{15}$		$\frac{9}{8}$		$\frac{10}{9}$	
$\frac{5}{3}$		$\frac{15}{8}$		$\frac{2}{1}$		$\frac{9}{4}$		$\frac{5}{2}$		$\frac{8}{3}$		$\frac{3}{1}$		$\frac{10}{3}$

numéros d'ordre des fourchettes :

1re		12e			34e	44e	56e

on constate que plusieurs ne sont pas divisibles par 8, et par conséquent ne tombent pas sur une des 56 fourchettes. Ce sont le *si* 495, le *ré* 594, et le *mi* 660.

Ce ne fut que postérieurement aux travaux de la Commission française du diapason, que le célèbre constructeur d'appareils acoustiques, Rudolph Kœnig, conçut l'ingénieuse idée de concilier la pratique avec la théorie de cet instrument. Il porta à 65 le nombre des 56 fourchettes, en supprimant les 9 premières afin d'obtenir le son initial 512 (9e puissance de 2), répondant à l'*ut*, et en ajoutant les 18 suivantes à l'aigu, pour finir par l'octave 1024 de la première. Les voici :

– 512
– –
– 888 896 904 912
920 928 936 944 952 960 968 976 984 992
1000 1008 1016 1024.

Il en résulte ce précieux avantage que, non-seulement le *la*, mais tous les autres degrés de la gamme archetype existent de fait dans la série, et qu'il suffit de multiplier les valeurs

symboliques de la gamme par 2^n pour les transposer à toutes les octaves de l'échelle sonore pratique.

Le quatrième degré seul fait partiellement exception; d'ailleurs il ne s'exprime pas par $^4/_3$, comme on le croyait, et cette valeur devra toujours amener un nombre fractionnaire, attendu qu'aucune puissance de 2 n'est divisible par 3; la fraction périodique serait $^4/_3 \times 512 = 682.6666.....$ La vraie valeur du 4e degré est $^{27}/_{20}$. On peut, toutefois, lui donner une place dans la série des 65 fourchettes du nouveau tonomètre, en adoptant la doctrine de M. Renaud, conforme à la vraie pour toutes les autres notes. Cette doctrine amène l'expression $^{21}/_{16}$ pour le 4e degré, ce qui donne 672 vibrations à la 10e octave, et ce nombre correspond à la 21e fourchette.

Toutes les valeurs symboliques de la gamme deviennent ainsi des valeurs concrètes, et l'appareil les réalise à la 10e octave, entre 512 et 1024. Démonstration :

1re 2e 3e 4e 5e 6e 7e 8e 9e 10e
1—2—4—8—16—32—64—128—256—512—1024

Voici ces valeurs :

do	ré	mi	fa	sol	la	si	do
1	$\frac{9}{8}$	$\frac{5}{4}$	$\frac{21}{16}$	$\frac{3}{2}$	$\frac{27}{16}$	$\frac{15}{8}$	2
512	576	640	672	768	864	960	1024

Numéros d'ordre des fourchettes :

1re	9e	17e	21e	33e	45e	57e	65e

Ainsi la science possède aujourd'hui un instrument de contrôle infaillible, complet, parfait et définitif. S'il avait été connu en 1858, nul doute que la Commission du diapason n'en ait tiré le *la* normal 864, puisque la *Society of Arts* de Londres

adopta peu de temps après le décret parisien, malgré la rivalité de la mesure 870, un diapason de 880 vibrations, parce que c'était le *la* de l'ancien tonomètre existant de fait dans tous les cabinets de physique, et cela en dépit de la défectuosité ou plutôt de l'absence d'un principe suivi dans l'édification de l'appareil qui devait le donner.

En présence de la nouvelle combinaison qui a perfectionné le tonomètre et le rend pour ainsi dire immuable, il serait absurde de ne pas prendre son *la* comme diapason. Vouloir encore, par condescendance pour une espèce d'étourderie de la Commission française, maintenir un écart quelqu'imperceptible qu'il fut entre les sons pratiques et ceux de la théorie équivaudrait vraiment à une déviation anormale que l'on jugerait à propos d'adopter pour la connaissance exacte de l'heure dans tous les pays du monde en se réglant sur l'indication trompeuse d'une montre, susceptible en définitive de se déranger, alors que l'indication infaillible du cadran solaire donne partout l'heure naturelle qui se vérifie à chaque apparition du soleil sur les méridiens.

Les ressources scientifiques actuelles ne permettent plus de subordonner l'étalon sonore à une donnée purement conventionnelle ni à un type conservateur. L'intonation du *la* existe pour ainsi dire par elle-même dans tous les cabinets de physique à la 45e fourchette du nouveau tonomètre, et là où cet instrument n'aurait pas encore substitué l'ancien tonomètre, on a quand même le son 864 avec tous les moyens infaillibles de contrôle, car nous venons de voir précédemment qu'il forme aussi la 54e fourchette de l'ancienne combinaison tonométrique.

D'ailleurs, comme la différence au point de vue pratique entre les deux *la* 864 et 870 est complètement négligeable, on doit considérer le premier plutôt comme l'allié que comme le rival du second pour combattre ensemble les anciens diapasons

trop élevés qui restent obstinément en vigueur parce qu'il n'y avait aucune raison de les remplacer par une mesure incorrecte. Il n'en sera plus de même à présent. Que la mesure correcte 864 soit décrétée, et il ne lui faudra pas trois ans pour faire le tour du monde, sans préjudice aux victoires locales de son partner 870.

Pour terminer cette communication, déja longue j'aborderai un instant le point de contact important qu'offre la mise en pratique de la théorie du diapason avec l'enseignement musical de l'avenir.

Jusqu'ici, rien n'est plus abstrait que l'étude de l'art des sons. Dans les conditions actuelles le professeur ne dispose d'aucun appui pour l'explication des notes, des gammes, des clefs, etc. A ces mots *do*, *ré*, *mi*, ton d'*ut*, diapason, clef de *sol*, etc, l'élève se sent dans les nuages et conséquemment s'expose à des idées fausses ou tout au moins doit soumettre son intelligence à un double effort pour comprendre son professeur.

L'adoption du diapason théorique autorise au contraire à entourer toutes ces définitions vagues d'une détermination concrète. On pourrait parler à l'élève d'une échelle sonore ayant un commencement et plus ou moins une fin dans laquelle se classent les gammes successives, tel que j'en ai donné un spécimen à l'occasion de la publication de ma *Petite méthode pour apprendre la musique et le piano en peu de temps, etc.* où les diverses clefs sont remplacées par des chiffres significatifs qui font clairement comprendre leurs rapports entre elles et permettent d'assoir leur région grave ou aigüe sur des données palpables et intelligibles: Les notes rappellent un classement ordonné offrant prise à l'imagination et enfin toute la pédagogie musicale change d'aspect au grand profit de l'enseignement.

Il ne peut surgir de là que des perfectionnements éminemment désirables, sinon urgents.

Il n'est donc pas dit que l'adoption du *la* de 864 vibrations, si puéril que cette réforme puisse paraître aujourd'hui, n'ouvre une nouvelle ère à l'enseignement et au système vicieux de notation actuelle.

Par cette réforme, l'art est doté d'une base solide susceptible de faire entrevoir les lacunes de ses signes graphiques, et comme tout progrès ne se réalise que peu à peu, il est possible qu'un jour des musiciens, sachant que les clefs actuelles de *fa*, d'*ut*, de *sol* et son 8° se traduisent respectivement par les octaves VIII, IX, X et XI de l'échelle sonore, ils substituent ces chiffres romains aux caractères des clefs actuelles. De là à l'unité de lecture pour toutes ces régions, il n'y a qu'un pas, et, ainsi de simplification en simplification, on aboutira enfin à une notation parfaite et définitive dont on sera étonné d'être redevable à un point de départ en apparence aussi futile que la rectification du diapason normal.

CHAMPEL

« Il y auoit aupres de Champel la chapelle de sainct Pol, « sainct Laurens ou lon dict encores maintenant les Cres « sainct Laurens et plusieurs aultres chappelles, petiz temples « et hospitaulx que ne sont dignes destre remis en memoire, « auec ce que les noms dicelles sont demeurez et demeureront « a iamais aux places ou elles ont estees. » (*Chroniques de Genève*, par Bonivard, I, 3)

On a supposé que la chapelle de Saint-Paul, dont parle Bonivard en cet endroit, avait donné son nom à la colline de Champel : dans cette hypothèse, Champel ne serait autre chose qu'une forme patoise de Saint-Paul. Cette étymologie, proposée en 1844 par J.-J. Chaponnière (1), a été adoptée par M. Galiffe (2), et M. Amiel l'a consacrée dans la jolie pièce intitulée : le *Guide du Touriste à Genève* (3) :

Et Saint-Paul (Champel en patois)
Champ de bataille d'autrefois,
Riante lice,
Qu'un jour effraya le bûcher
Où Servet se vit attacher
Pour le supplice.

(1) Mémoires de la Société d'Archéologie de Genève, III. 230.
(2) Genève archéologique I, p. 15-16. Notices généalogiques IV, 476.
(3) Genève, 1858, réimprimé dans *La part du Rêve*, p. 86.

Comme il existe en France plus de cent localités du nom de Saint-Paul, sans que nulle part l'*au* de ce nom soit devenu *e*; — il se change volontiers en *ou*, *o*, et s'est changé en *a* dans l'Hérault (Moulin S.-Pal); — comme on ne cite pas une seule localité dont le nom commence par *chan=sanctus;* — M. Galiffe allègue Chambézy, qu'il identifie avec Saint-Bézier : mais il lui a été objecté qu'il n'y a pas de saint du nom de Bézier; — comme ces changements de *au* en *e* et de *s* en *ch* sont à peu près sans exemple dans la phonétique des dialectes français (1), l'étymologie indiquée par MM. Chaponnière et Galiffe laisse beaucoup à désirer au point de vue philologique.

Elle n'est pas plus satisfaisante au point de vue topographique. Si l'on admet en effet l'identification de Champel et de Saint-Paul, on est surpris de voir ces deux noms employés parallèlement dans les mêmes actes, et appliqués à deux lieux voisins, mais distincts. Dans une transaction du 20 mai 1368 entre le prieur de Saint-Victor et le Chapitre de Saint-Pierre, au sujet des limites de leurs dîmeries respectives (2), nous lisons d'une part : *ecclesia ac limites S. Pauli;* de l'autre, *via publica de Champez*. Dans le cadastre de 1477 (3), on a d'un côté : *tactae sancti Pauli*, *pratum sancti Pauli*, *capella sancti Pauli;* de l'autre : *furchae de Champel*, *villagium de Champel*.

(1) Dans notre patois, à la vérité, *s* et *ch* permutent ensemble. Dans le Céquélaino, *soixante-cha* est pour 67 : mais c'est dans le sens inverse que la permutation a lieu presque toujours : *sapelle*, *sapon*, *sarbon*, *clossi*, par exemple, dans la *Conspiration de Compesières*. San Pirou, San Zarman, San Zarvai gardent leur *s* dans ces deux textes et ne le remplacent pas par *ch*.

(2) Mémoires de la Société d'Archéologie de Genève, XVIII, 298.

(3) Mémoires de la Société d'Archéologie de Genève, VIII, 359, 360, 368.

On trouve même : *in predicta via tenden. de St° Paulo versus villagium de Champel* (1).

Le nom de Saint-Paul aurait donc été dédoublé, et l'on aurait simultanément employé les deux formes de ce nom, l'une patoise, l'autre latine, pour désigner les deux côtés de la localité : voilà la conséquence, bien invraisemblable, assurément, de l'hypothèse que nous discutons.

Les difficultés qu'elle soulève contrastent avec le caractère plausible et naturel d'une autre étymologie qu'on peut proposer pour le nom de Champel. Ce nom se rencontre dans plusieurs endroits de la France : Champel dans l'Ain, la Meurthe et la Moselle ; le Champel dans l'Ardèche ; Champeau, Champeaux, les Champeaux (ce n'est souvent qu'une forme moderne de Champel) dans douze ou quinze départements, sans parler de Champeil, Champeillon, Champillon, Champillet, Campel et Campeau. Nous possédons pour quelques départements des dictionnaires topographiques qui nous renseignent sur les formes anciennes de ces noms de lieu.

Champel (Moselle) paraît en 918 sous la forme *Campels*.

Champel (Meurthe) sous plusieurs formes : *Grangia de Canpes* (2) en 1147 ; *apud Campellas* en 1150 ; *Campellum* en 1159 ; *grangia de Campeiis, de Campellis* en 1163.

Champeaux (Dordogne), *Campelli*, en 1365.

Les Champeaux (Eure-et-Loir), *Campelli* en 1149.

(1) On fera ce chemin aussi petit qu'on voudra ; on ne fera jamais qu'il nous conduise à l'étymologie que je repousse.

(2) Cp. la première forme sous laquelle on rencontre (en 1267) le nom qui nous occupe : « piscariam quam Ep° Gebenn. consuetus erat facere in Arva a ruina de Champeiz inferius usque ad Rodanum. » Nous avons vu plus haut la forme Champez en 1368. Champey dans la Meurthe est Campels en 918, Champel en 1490.

Tout cela nous conduit à rattacher Champel au bas-latin *campellus*. Le Glossaire de Ducange nous montre que ce diminutif de *campus* n'est pas un mot rare; et de *campellus* à Champel la dérivation est si facile que nous ne voulons pas prolonger la discussion de cette petite question.

EUGÈNE RITTER.

RELATION HISTORIQUE

SUR

LES CULTES

A VERSOIX

DÈS LES ANCIENS TEMPS A NOS JOURS

PAR

Claudius FONTAINE-BORGEL

MESSIEURS,

A diverses reprises, j'ai eu l'honneur de vous exposer les phases de l'histoire politique du bourg de Versoix. L'accueil fait à cinq de ces publications, m'a engagé à les compléter par une Relation spécialement consacrée à l'*Histoire des Cultes* dans la dite localité (1).

(1) Voir mes « *Recherches historiques sur Versoix*. Genève, 1863.

« *De l'Instruction publique à Versoix,* antérieurement et depuis la réunion à la République genevoise. Genève, 1868.

« Notice sur la *Station, soit Bourgade lacustre de Versoix*. Genève, 1870.

« Notice sur les *Châteaux de Versoix, Fort de Saint-Maurice et Saint-Loup* (1022 à 1792). Genève, 1872.

« *Versoix-la-Ville dite la nouvelle Choiseul, Versoix-la-Raison, Versoix-le-Bourg* (1700 à 1846). Genève, 1876. »

Les trois derniers ouvrages ont été insérés dans les *Bulletins* de l'Institut National genevois.

Je n'ai pas la prétention de vous donner, sur cette matière, un travail parfait : vous comprendrez, Messieurs, les difficultés qu'il a fallu vaincre pour recueillir et grouper, sur un sujet aussi aride que délicat, tant de matériaux épars. En écrivant cette Relation, j'ai tenu à rester dans le simple rôle d'un chroniqueur et à vous en présenter les faits, avec la plus scrupuleuse impartialité.

I

Époque anti-chrétienne.

Genève a commencé par rendre un culte public au *Soleil*, dans la personne d'Apollon ; Versoix rendit *son premier culte* au dieu *Lunus*. Il paraît que les Versoisiens, en choisissant la *lune* comme leur dieu, ont voulu être d'accord avec *Spartien* (1) qui prétendait que ceux qui prenaient la lune pour une déesse et non pour un dieu seraient toute leur vie esclaves de leurs femmes, mais qu'au contraire ceux qui la tiendraient pour un dieu seraient toujours les maîtres.

Ce culte primitif est confirmé par divers sujets en pierres, bruts ou travaillés, provenant de l'emplacement de la station lacustre de Versoix. Ces sujets sont des croissants soit cornes, considérés par divers auteurs comme des emblêmes de la lune ou du soleil (Mithras, Mitra), que les Gaulois ornaient des

(1) *Spartien, Ælius Spartianus*, le premier des écrivains de l'histoire d'Auguste, vécut sous *Dioclétien* et *Constantin*. Considéré comme auteur des vies d'Adrien, Ælius, Verus Didius Julianus, Septime-Sévère, Pescennius Niger, Caracalla et Géta, cet auteur donne beaucoup de détails curieux sur les lois et les mœurs ; il a été traduit en français en 1806, par Moulines ; en 1844, par Legay et en 1847, par Baudement.

deux sexes, et dont l'emploi est signalé dans plusieurs stations lacustres de la Suisse et de l'étranger (1).

Le culte rendu à Lunus n'était point exclusif, ainsi que nous en avons un témoignage par les trouvailles faites au lieu dit *les Neys*, par un autel votif au dieu Pan, par le monument considéré comme druidique dit la *Pierre à Penny* et enfin par les inscriptions de plusieurs marbres gallo-romains, sujets dont nous allons nous entretenir.

Les Neys (2) (feuille XXX du Cadastre). Ce nom est donné au terrain qui comprend tout l'espace entre la rive droite de la rivière la Versoie, à son embouchure, et la limite communale de Genthod. Ma notice sur la *Bourgade lacustre de Versoix*, fournit divers renseignements sur l'origine de ce nom et les intéressantes découvertes faites sur cet emplacement, appartenant au IIe et IIIe siècle de notre ère, établissent qu'il a dû servir comme lieu de culte et de cimetière. Ce nom, écrit *Neys* dans la plupart des actes et registres, l'est parfois avec la même orthographe que le nom d'un ancien monastère, à Lyon : *Aisnay* ou *Ainay*.

Dans les *documents* d'Edouard *Mallet* (3), on trouve un acte

(1) M. Frédéric *Troyon*, dans sa *Description des tombeaux de Bel-Air, près Cheseaux-sur-Lausanne* (Lausanne, 1841), cite « des croissants incrustés sur une perle comme tout à fait propres au culte druidique.» et J.-D. *Blavignac* dans sa *Description de la cathédrale de Notre-Dame de Lausanne* (Lausanne et Genève, 1846) attribue au croissant la personnification allégorique de la lune.

(2) *Neith*, déesse égyptienne, identifiée aussi avec *Bouto* et *Isis*, représentant dans l'origine l'esprit divin qui présidait à l'univers (sagesse et science); la brebis était son emblême.

(3) E. *Mallet*, historien, naquit à Ferney-Voltaire, le 2 décembre 1805 et mourut à Genève, le 20 Mai 1856. Voir allocution prononcée le 12 Juin 1856, à la Société d'histoire et d'archéologie, par M. le docteur J.-J. Chaponière. Mém. et Doc., t. XI, p. 101.

de l'an 1113, par lequel l'évêque Guy, en reconnaissance de l'hospitalité qu'il a reçue dans le monastère d'*Ainay* et de la fraternité qu'il a contractée avec ses moines, leur donne l'église de Saint-Jean, près Genève, avec divers droits.

Le prieur du monastère de Saint-Jean eut, dans la suite, le patronat de plusieurs églises de notre contrée, entre autres Poully, Bourdigny, Vernier, Meyrin, Greilly, Meinier, Choulex, Collonge (Bellerive), Bardonnex, Confignon, etc. Posséda-t-il l'ancien communal dit des *Neys*, près Versoix?

Le petit *autel votif* dédié à *Pan*, provient de Versoix (donné par l'auteur au Musée épigraphique). — *Pan*, *Pen* ou *Penninus*, divinité des anciens Grecs, des Gaulois, l'était aussi des peuples de la Savoie, ainsi que l'a constaté le chanoine *Grillet*, dans son *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des Départements du Mont-Blanc et du Léman* (Chambéry, 1807) et dans sa *Notice des Dieux adorés dans la Savoie* (Chambéry, 1788). On croit que ce dieu était le même que *Jupiter Pœninus*; on l'identifie aussi aux deux divinités de l'Egypte *Osiris* et *Mendès*. Ce dieu dont le nom qui signifie *tout*, réunissait tous les caractères de la nature universelle: il veillait à la conservation des troupeaux. On le représentait avec des *cornes* sur la tête. Il était porteur d'une *houlette* ou d'une *flûte* à sept tuyaux, et la partie inférieure de son corps était semblable à celle d'un bouc. Cette description est en tous points conformes à celle du petit monument de Versoix. Les fêtes en l'honneur de ce dieu s'appelaient *lupercales;* on lui sacrifiait un loup, animal qui représente le mauvais principe (ou à défaut une chèvre ou bien un chien). Les lupercales ne furent abolies que dans le VI[e] siècle, après Jésus-Christ, par le pape Gélase. Le nom de loup est devenu un objet de vénération dans la paroisse catholique romaine de Versoix, puisque son église est placée sous le vocable d'un Saint portant ce nom.

Il est bon de rappeler ici que les Gaulois et les Romains, ornaient les enseignes des légionnaires de figures des animaux de leurs contrées voués en sacrifice à leurs dieux et qu'au nombre de ces symboles se trouvait le *lupus*, soit le loup.

La pierre à Penny ou Penni. Tel est le nom donné à un bloc erratique, le plus considérable de ceux qui existent dans notre canton et qui sert de limite avec le canton de Vaud au N. O., entre la commune de Versoix et celle de Mies (feuille XVI du Cadastre). Ce bloc a malheureusement subi les effets de la mine pour tirer profit des matériaux.

Il y a quelques années (1864), le propriétaire du champ où se trouve le bloc, M. le pasteur Félix *Bungener*, fit des fouilles dans toute la partie au levant, sans rien découvrir que des pierres et débris de briques. M. Bungener, dans sa petite brochure *Noël ou le Refuge*, dit que « Penny était un de ces « autels où le sang coulait ; aux deux sommets, se voient des « rangées de trous à destination inconnue, mais fréquents sur « les autels de ce genre ; le sommet forme un cercueil où « probablement était étendue la victime. »

Quoiqu'on ait remarqué sur divers monuments celtiques des traces de lettres ou signes magiques, des *croissants* gravés en creux et disposés en triangles, des excavations rondes disposées symétriquement en cercles, des spirales, des ciselures, caractères et figures symboliques, les marques ou empreintes auxquelles M. *Bungener* fait allusion, ne sont autre chose que des trous pratiqués dans l'intention de faire sauter le bloc. — M. *Troyon*, dans son admirable volume sur les habitations lacustres (p. 383), dit « que *le grand bloc de Mies*, appelé « *Pierre à Penni*, n'était pas fort éloigné des pilotis de « Coppet. Le nom de cet autel doit être rapproché de celui de « *Pennilucus*, nom de la station romaine située à la tête du

« lac, sur la *hauteur* couverte par le vignoble qu'on voit entre « Villeneuve et l'hôtel Byron. » J'ai mis le mot *hauteur* en italique, afin de mieux faire ressortir l'interprétation donnée au mot *Penn*, par un historien peu connu, je veux parler ici de M. Pierre *Gaud*, de Carouge qui, en 1866, a publié dans le *Bulletin* de l'Institut national genevois (n° 28, p. 158), une dissertation sur le passage des Alpes, par Annibal, l'an 218, avant Jésus-Christ, et dans laquelle le mot celtique *Penn*, signifie *tête* ou *sommet.*

Orelli, n° 44, fait mention d'un autel votif dédié par un centurion de la VIe légion, au *Jupiter Pœninus*. Cette légion, ramenée par Vespasien, l'an 70, après Jésus-Christ, de l'Espagne sur les bords du Rhin, prit en effet, le chemin des *Alpes péoniennes*. Le géographe *Ravennas*, t. IV, p. 783 (éd. Gronov, 1722), dit aussi « que le Valais est connu sous le « nom de *Vallis Pœnina* où le Jupiter *Pœninus* était la divi« nité adorée par les montagnards. »

On peut admettre, par ces indications, par la position du bloc de Penny, touchant la voie romaine de l'Etraz ou l'Etroz, entre les deux stations lacustres de Versoix et de Coppet, et la conservation par la *tradition* de cet ancien lieu dit, que là pouvait exister un autel druidique. Cependant, l'historien français *Boucher*, dans ses « *Annales de l'Aquitaine* » nous apprend que de son temps, au XIVe siècle, on avait conservé l'usage d'élever une grosse pierre, en mémoire de chaque bienfait obtenu du gouvernement. Cet auteur donne des preuves à l'appui de son assertion, ce qui fait penser à l'auteur de la « *Bretagne catholique* », qu'il serait peut-être bon de n'aller pas plus loin chercher l'origine de plusieurs de ces monuments.

La pierre à Penny, vient d'être vendue par M. Bungener fils, à la Société vaudoise des Sciences naturelles, à Lausanne.

Inscriptions gallo-romaines. Versoix a fourni à nôtre Musée épigraphique, sa bonne part de marbres gallo-romains. Dans cette partie de mon travail, je me bornerai simplement à constater les inscriptions qui attestent l'existence du culte païen.

Celle de *Decimus Valerius*, affranchi d'*Asiaticus Sissius*, indique ce personnage comme *Sextumvir* de la Colonie équestre, dont Versoix était une station importante. Le culte des dieux pénates ayant été étendu à tout le monde romain (an 7, avant J-C.), il y eut dès lors dans chaque ville, des magistrats formant un ordre analogue à celui des équestres qui participaient aux actes collectifs du gouvernement municipal, en même temps qu'ils étaient prêtres de ces dieux larres ou pénates. *Valerius* était donc un de ces prêtres attaché au culte d'Auguste déifié.

Le monument qu'*Aurelius Respectus*, fit placer sur la tombe de son fils, *Lucius Aurelius Respectus*, jeune avocat, citoyen du Valais, porte le D. M., *aux dieux mânes.*

Sur la colonne miliaire de Versoix placée sous Ulpius-Trajan-Auguste, le Germanique, il est ajouté au nombre de ses titres, celui de Souverain ou Grand Pontife (*Pontifex Maximus*). Les Pontifes, étaient ministres généraux du culte, soit les régulateurs et les conservateurs des rites sacrés. L'historien *Blanchet* affirme que les marbres romains offrant des noms d'empereurs, sans la qualification de *Pontifex Maximus*, doivent être considérés comme des preuves du fait que la foi chrétienne était connue et pratiquée par le Souverain qui les fit ériger.

Tous les monuments que je viens de citer, sont encore conservés au Musée épigraphique cantonal genevois.

M. J.-D. *Blavignac* dans ses judicieuses *Etudes sur Genève* et M. Henri *Fazy*, dans *Genève sous la Domination romaine*,

font remonter au commencement du VIe siècle de notre ère (522), la destruction du paganisme et la suppression des sacrifices aux idoles dans notre contrée et ils attribuent ce succès au zèle des évêques Maxime, Avit et Sigismond. Néanmoins, M. *Blavignac* ajoute que certaines croyances païennes restèrent parmi le peuple bien postérieurement au VIe siècle; Bernard de Menthon, mort en 1008, usa sa vie en luttant contre le culte de *Jupiter Pœnnin* et cet auteur cite une lettre de *Vincent de Ferrier* (XIVe-XVe siècle) (1), écrite au Général de son ordre, touchant le culte du *Soleil* dans les évêchés de Lausanne et de Genève. Ce même auteur dans sa *Description de quelques monuments celtiques situés dans les environs de Genève* (1847), s'exprime ainsi:

« L'on sait que les Celtes avaient une vénération profonde, « non-seulement pour les arbres, mais aussi pour des blocs « de pierre *isolés*. Au XVe siècle, le clergé de Genève luttait « encore contre les adorateurs de pierres; telle est du moins « l'opinion du célèbre *Abauzit*, sur un passage des statuts « de l'église de Genève où il est parlé des *Lapidarii*..... ce « n'est qu'en y érigeant des croix, que les curés parvinrent « à détourner de la pierre même la vénération dont cette der- « nière continuait d'être l'objet. »

Il ne faut donc point douter de cette puissance de la tradition, puisqu'à propos de la Bretagne, la *Vie de Saint-Mélaine*, écrite au VIe siècle, en fournit la preuve et qu'un moderne historien catholique de ce pays, avoue que cette tradition triomphe souvent de la religion elle-même et indique les

(1) *Vincent Ferrier*, un des trois saints de la Bretagne, canonisé en 1455, dominicain espagnol, naquit à Valence en 1357 et mourut à Vannes en 1419. Il prêcha en Espagne, en France, en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, en Allemagne, en Suisse et en Savoie.

nombreuses superstitions, héritage du paganisme, qui sont encore pratiquées de nos jours dans ce pays catholique par excellence.

II

Époque chrétienne.

J'ai relevé au sujet du lieu dit *les Neys*, la similitude existant entre le vocable de la paroisse catholique romaine de Versoix et le nom de l'animal voué en sacrifice au dieu *Pan*. Clément, disciple de saint Pierre, a rapporté l'usage de l'Église chrétienne d'opposer sa hiérarchie et ses rites à ceux du paganisme. Cette opposition existe pour plusieurs de nos anciennes églises rurales élevées à partir du commencement du xᵉ siècle. Il en fut de même pour Versoix où le christianisme établit son *premier lieu public de prière* en dehors du bourg (soit à Saint-Loup), et l'oratoire construit en ce lieu, placé sous le vocable d'un ancien évêque de Troyes au vᵉ siècle, Saint-Loup (1), de Toul.

Cette opposition à laquelle je viens de faire allusion par rapport au vocable de Versoix me rappelle cette démonstration de l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*, l'historien et philosophe *Dupuis*, « que le calendrier païen et que les « êtres physiques ou moraux qui y étaient personnifiés sont « entrés en grande partie dans le calendrier chrétien sans « trouver beaucoup d'obstacles. » En effet, Dupuis avait rai-

(1) Voir vie de saint Loup dans l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique*, par l'abbé *Rohrbacher*, Liége 1844, T. VIII, p. 8, 11, 15, 143, 312 à 314. Consulter également les vies des évêques saint Germain, saint Hilaire, sainte Geneviève. Il reste de ce personnage une lettre à Sidoine Apollinaire, insérée dans le *Spicilegium* de d'Achéry (tome V) et dans la *Collection des conciles* (tome I) Il mourut en 478.

son. Ainsi, à peu de distance de Versoix se trouve l'ancien village de Commugny, dont l'église catholique, convertie en temple depuis la Réforme, était dédiée à Saint Livres (*S. Liberii de Cugminie*, acte daté de Versoix le 10 des kalendes de septembre 1267). Ce saint a remplacé *Eleutheros* ou *Liber*. Eleuthère est une épithète donnée au dieu du vin *Bacchus* (*dieu Soleil*) que les Latins ont traduite par *Liber*, surnom pris de la liberté qu'inspire le vin.

Laissons Saint-Livres pour revenir à Saint-Loup.

Après l'état d'églises ou chapelles relevant du diocèse de Genève, selon la bulle d'Alexandre III, du 18 juin 1177, et le traité intervenu en 1179, entre l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune et Amédée, père du comte Guillaume II, au sujet de leurs droits respectifs sur Commugny et Versoix, un des plus anciens titres connus concernant l'église Saint-Loup, au-dessus de Versoix, date de 1191. C'est une transaction conclue à Thonon entre l'Église de Genève et le couvent du Grand Saint-Bernard, par l'amiable composition des évêques de Maurienne, Sion et Aoste et des abbés de Saint-Maurice et d'Abondance, au sujet de quelques églises contestées et de laquelle il résulte que l'église de Saint-Loup redevînt la possession du Saint-Bernard, que ses desservants nommés par le prévôt du Saint-Bernard ne pourront être refusés par l'évêque de Genève sans de justes motifs. Ces droits et priviléges de l'abbaye du Saint-Bernard sur l'église de Saint-Loup furent confirmés en 1286 par une bulle d'Honorius IV.

Un autre acte passé à Versoix le 10 des kalendes de Septembre 1267, est une approbation par l'évêque Henri, de l'échange fait le 12 août 1265, entre le comte Pierre de Savoie, l'abbé de Saint-Maurice et le prévôt du Grand Saint-Bernard, des églises de Commugny et de Saint-Loup, avec réserve des droits de l'évêché de Genève.

Près de l'église de Saint-Loup sur Versoix était un cimetière dont la tradition a conservé le nom de « *Champ du Cimetière* » au terrain destiné à cet usage. (Feuille XXVI du cadastre.)

On ne peut préciser l'époque où le *culte public* cessa d'être célébré à Saint-Loup, mais il est probable que par suite de l'extension du christianisme dans le bourg de Versoix et de la distance trop considérable qui séparait ce bourg de l'église paroissiale, on reconnut la nécessité d'y transférer ce culte. En effet, c'est ce qui eut lieu de 1268 à 1269, en exécution du testament d'Agnès de Faucigny, veuve du comte Pierre de Savoie, du 9 août 1268. En cédant Versoix à son frère Simon de Joinville, elle l'obligea à la fondation de l'église à l'entrée du bourg et la dota de dix livres de revenu annuel.

Jusqu'à cette fondation, nous n'avons recueilli que trois noms de desservants de l'église de Saint-Loup; le premier, *Anselme*, dans un acte de 1205, où il figure comme témoin; le second, *Nantelme*, dans un acte de 1257 et le troisième, *Pierre*, de Samœns, recteur, dans un acte du 11 février 1296, conservé aux Archives de Genève, acte en vertu duquel ledit recteur déclare consentir à ce que le Chapitre de Genève perçoive dans sa paroisse des dîmes engagées audit Chapitre par Simon de Joinville, sa femme et son fils, et cela jusqu'à ce qu'il puisse les racheter.

L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, dont les intérêts sont sauvegardés dans plusieurs actes se rapportant à Versoix, posséda au XIe siècle diverses terres en cette paroisse, entr'autres à la *villa d'Esgogia,* aujourd'hui Eccogia, près Saint-Loup (Feuille XVII du cadastre). On remarque en ce lieu une élégante chapelle reconstruite par les soins de la famille Girod et consacrée au culte romain en 1861 par Mgr Étienne Marilley, alors évêque de Lausanne et de Genève. Cette cha-

pelle, ornée de beaux vitraux, d'autels en marbre et de boiseries sculptées, est dédiée à Saint-Léon, pape (1); elle contient dans son caveau les dépouilles de plusieurs membres de la famille Girod. Exista-t-il jadis un oratoire à la Vierge à Eccogia ? Rien ne confirme semblable supposition; cependant il y a, à proximité d'Eccogia, un lieu dit (feuille IX du cadastre) encore désigné « *Sainte Marie.* »

A propos de la baronnie de Versoix, détachée depuis le VI[e] siècle du domaine royal de Commugny, M. *Gingins de la Sarraz*, dans son travail *de la cité et du canton des Equestres*, démontre la part active prise par le clergé pour le développement de cette paroisse. Dès la fin du XI[e] siècle, l'archevêque de Lyon, Burchard II, prévôt, puis abbé de Saint-Maurice d'Agaune, fait construire le château de Versoix, dans la paroisse de Saint-Loup, pour la protection et la défense du fisc de Commugny et des nombreuses possessions de cette abbaye dans le comté des Equestres et c'est dès lors que le *château de Versoix* devint le chef-lieu de ce fisc. Ce même ouvrage cite que l'autorité temporelle, ainsi que la supériorité atttachée à la prévôté et au titre d'abbé laïque du monastère de Saint-Maurice d'Agaune, était passée, vers la fin du XI[e] siècle, des rois de Bourgogne dans les mains de *recteurs* de la Transjurane et de ceux-ci aux comtes de Maurienne et de Savoie. Dès lors, la terre de Commugny et le *château de Versoix* formèrent dans le comté des Équestres, une enclave étrangère, tout comme la terre de Crans.

Rendue à l'autorité du diocèse de Genève, la paroisse de Versoix releva du décanat d'Aubonne dont le pays de Gex

(1) *Léon* était le prénom du fils de M. Girod, né à Eccogia le 30 avril 1824, mais inscrit à l'état civil de Gex ; il mourut à Rome le 6 mai 1854. Son cercueil a été transporté au caveau d'Eccogia le 16 mars 1864.

faisait partie. Dans le *Pouillé* du diocèse genevois du XIVe siècle, Versoix figure, sous le numéro 245, au nombre des paroisses imposées pour visites épiscopales, à une contribution de 40 livres.

L'église construite de 1268 à 1269, au bourg de Versoix, eut sans doute à souffrir des siéges, pillages et incendies que cette localité subit dans les années 1282, 1302, 1536 et 1589; néanmoins, elle fut toujours réédifiée sur l'emplacement qu'elle occupe *en partie*, encore aujourd'hui à l'entrée du village, du côté de Genève. Cet édifice ne présentait aucune particularité architecturale; il était entouré du cimetière local, par suite de l'abandon de celui de Saint-Loup. La cure se trouvait en face de l'église, sur l'emplacement actuel des maisons Dubois et Perrin. Il est fait mention du bâtiment curial, dans un certain nombre d'actes importants du commencement du XIVe siècle (1306).

Le culte catholique a été célébré sans interruption dans l'ancienne église de Versoix, jusqu'en 1537, époque où les Bernois, devenus possesseurs du Pays de Gex, rendirent exécutoire l'Édit de réforme. L'église de Versoix fut conséquemment livrée au culte réformé et tous les biens curiaux amodiés.

Ce brusque changement ne fut pas de longue durée, car le traité conclu à Lausanne, le 30 octobre 1564, rendit le pays de Gex au duc de Savoie. Dès lors, les catholiques rentrèrent dans leur église, tandis que ceux qui étaient restés fidèles à la Réforme, se trouvèrent réduits à célébrer leur culte dans une pauvre maison particulière jusqu'à ce que, par suite des persistantes persécutions dont ils devinrent l'objet, ils durent suspendre leurs réunions. En présence d'une telle situation, le colloque de Gex se vit forcé de placer les réformés de Versoix, sous la tutelle de la paroisse La Bastie-Colex et Ferney.

Ici commence une douloureuse période dans l'histoire politique et religieuse de Versoix.

Ayant donné dans une Notice spéciale, les détails de la construction du Fort de Saint-Maurice à Versoix, de sa prise et destruction par les troupes genevoises, en 1589, je me bornerai d'ajouter ici que cette prise fut facilitée par des circonstances d'intérêt à la fois politiques et religieux. Au moment où Charles-Emmanuel ménageait une surprise à Genève, il reçut spontanément la nouvelle de l'arrivée à Chambéry, du légat *a latere* le cardinal Cajetan, représentant du Saint-Siége et de l'Espagne, qui venait faire prévaloir l'élection d'un prince catholique au trône de France, à l'exclusion de Henri de Bourbon. Ce prince, intéressé à l'objet de la mission du cardinal, négligea ses entreprises contre les Genevois; aussi, ceux-ci en profitèrent-ils pour s'emparer de Versoix et le détruire.

Ce coup hardi devait être une source de terribles représailles de la part des troupes du Duc de Savoie, car, ensuite du retrait des troupes genevoises, et pour tirer vengeance de ce que la Seigneurie de Gex, avait été réduite par guerre à l'obéissance du Roi de France, elles envahirent le Pays de Gex où elles se livrèrent, dans la plupart des villages, aux plus atroces cruautés. Les registres de la Vénérable Compagnie et du Conseil rapportent, en ce qui touche Versoix, que le 13 Mars 1590, des paysans de Genthod entrèrent dans la ville, déclarant que leur temple se trouvait rempli de corps mutilés, rassemblés dans ce lieu par les soldats et que les chemins de Versoix à Collex étaient couverts de cadavres.

Genthoud (Jantou), qui faisait régulièrement partie de la paroisse de Versoix jusqu'à la Réforme, hormis trois ou quatre maisons, ne présentait plus qu'un amas de décombres, et, à Versoix, le pillage ne fut pas ménagé dans les familles enta-

chées d'hérésie ou ayant eu quelque rapport avec ceux de Genève. Aussi, en 1598, le pays épuisé par les guerres et les surprises, éprouva-t-il une grande joie à la nouvelle du traité de paix dit de Vervins. En 1642, les R. P. Jésuites font de Versoix leur objectif pour y établir un établissement d'instruction. Quoique protégés par le Prince de Condé, leur tentative échoua. Le Conseil de Genève eut à s'occuper de cet objet dans sa séance du 14 juin de la même année.

Nous avons vu que les Réformés de Versoix réduits à l'impuissance, avaient été joints à la paroisse de Colex-Fernex. Malgré cela, de 1599 à 1661, ils tentèrent la reconstruction de leur lieu de prières, tombé en ruines ; seul, le manque de fonds empêcha la réalisation de leurs espérances. En 1651, César Rey, pasteur dauphinois pour le service de Colex-Ferney et Versoix, entreprit d'obtenir une subvention en faveur de cette œuvre; à cette intention, il s'adressa en ces termes à la Vénérable Compagnie de Genève (1) :

A Bossi, ce 22 février 1661.

» Messieurs et très-honorés pères et frères,

« L'Eglise de Versœx que Dieu a consolé depuis quelques « années par mon ministère gémit sans cesse après son entière « restauration qu'elle ne peut espérer qu'elle ne voye le lieu « où elle avait le bien d'ouïr la prédication dans son premier « estat. Vous sçavez combien nous avons eu de peine pour « nous mettre à couvert pendant nos services et encore à pré- « sent nous les faisons dans une maison à loage dont nous « payons tous les ans 20 florins de voste monnoye. Et n'ayant « aucun fonds sommes obligés d'espuiser tout ce que les

(1) Voir Registres de la Compagnie des Pasteurs de Genève, 11 Décembre 1657, 15 Février, 29 Mars et 21 Juin 1661.

« bonnes âmes donnent à la boëte de nos poures au lieu de
« les conserver pour quelques passants nécessiteux auxquels
« par ce défaut ne pouvant rien ou peu doner, il semble que
« nous veuillons violer cette hospitalité charitable qui est
« tant recommandée. J'ay regardé (Messieurs et très-honorés
« pères et frères) assez exactement par quels moyens nous
« pourrions establir quelque chose de plus certain et de plus
« de durée, et n'ay rien trouvé qui nous donne plus d'espé-
« rance de quelque repos que de réparer les ruines de nostre
« temple qui a esté possédé autrefois longues années en paix.
« Nous désirons de travailler à cella avec toute la conduite et
« circonspection qui nous sera possible.

« Si vous nous assistez comme nous l'attendons de vostre
« zèle, avec quelque autre subvention de nos voisins, nous
« croyons avec toute certitude que celui qui a rallumé le
« flambeau de sa parole en ce lieu où il l'avait esteint en sa
« colère l'espace de vingt ans nous donnera ceste consolation
« de voir relever un lieu si nécessaire, qui rechauffera le zèle
« de nos peuples et leur donnera ample sujet de bénir Dieu
« de tant de tesmoignages de sa bonté et de se montrer reco-
« gnoissants du bien que vous leur aurez fait.....

« Rey, *past. de Versœx.* »

Ce courageux pasteur obtint quelque secours et entreprit immédiatement la construction du temple. Dans son saint zèle, le Curé de Versoix, qui avait à cœur de faire échouer une telle entreprise, adressa un mémoire au Conseil royal. Le Conseil adopta les conclusions du curé, et, par arrêt du 2 Août, il enjoignit au Commissaire chargé de l'exécution de l'Édit de Nantes, d'empêcher tous travaux et de ne tolérer aucun exercice de la Religion réformée, à peine de deux mille livres d'amende, qui deviendraient applicables à la réparation

de l'église catholique à Versoix. Les Réformés firent bonne contenance. Alors l'Evêque d'Annecy se mit de la partie, et, en 1662, le 2 Septembre, le Prince gouverneur de Bourgogne ordonna la rigoureuse exécution de l'arrêt. Cette fois, les protestants versoisiens s'exécutèrent en procédant eux-mêmes en 1666, à la démolition de leur bâtiment.

Cette mesure entrava le mouvement de la Réforme et ce mouvement reçut une nouvelle et plus rude atteinte vingt-trois ans plus tard, par la révocation de l'édit d'Henri IV, par Louis XIV. Le seul parti à prendre pour les réformés qui tenaient à résider en paix dans la paroisse était d'abjurer; aussi, dès l'année 1681, jusqu'à l'année 1780, les registres paroissiaux sont-ils émaillés d'actes d'abjuration. Le baptême catholique était même imposé aux nouveaux-nés, dont les parents professaient le culte réformé. Un acte du 6 novembre 1685, porte textuellement : « Un enfant appartenant à « Mathieu Servant, et Madeleine Durand, mariés, faisant pro- « fession de la religion prétendue réformée, est exposé dans « l'église de Versoix, pour satisfaire aux édits et déclarations « du Roi et reçoit le baptême : Parrain, Germain Persou; Marraine, Maurice Persou, présents : De Mareuil, Claude et « Bonnet Jean. Signé : Quisard, curé. »

Et un autre acte du 14 Juillet 1764 :

« Baptême d'un enfant naturel, appartenant à Marie Durand, « de la religion prétendue réformée, Suissesse du canton de « Berne. Signé : Quisard, curé de Versoix. »

A partir de la révocation de l'édit de Nantes, le curé de Versoix pouvait s'écrier sans crainte d'être contredit : « Charbonnier est maître chez lui. » La position lui était entièrement acquise, mais en revanche, elle était rendue d'autant plus difficile, lorsqu'il voulait exercer son ministère sur le territoire de Genthod, où il comptait toujours quelques catho-

liques employés dans les familles protestantes de cette paroisse très-attachée au protestantisme. Les registres du Consistoire de Genève, rapportent plusieurs surprises du curé de Versoix, auquel on aurait voulu interdire le port du viatique aux malades catholiques.

Le Versoisien, au temps de la Réforme, avait une certaine dose de philosophie et il est bon, à ce sujet, de reproduire ici une charmante anecdote extraite du *Moyen de parvenir*, curieux ouvrage publié à Genève, vers la fin du XVIe siècle :

« Du temps que la parole était de l'Évangile, les habitants « de Versoi avoient un ministre qui sans cesse leur reprochoit « leur ignorance et indécence de mœurs, leur reprochant « qu'il n'y avoit ni rime ni raison en leurs affaires, et si sou- « vent leur tint ces propos, qu'il en devint fâcheux ; tellement « que, la visitation étant, ils demandèrent un autre pasteur, « et ce, avec grande instance, disant que cettui-là leur était « insupportable. Le Consistoire averti, tant de la simplicité « de ce peuple, que de la façon du ministre trop rude pour « agréer à ce petit troupeau, leur en adjugea un autre, qui « fut averti. Cettui-ci les prêcha quelque temps par essai ; « puis, pour l'établir absolument, il fut question d'assembler « les habitants, pour savoir si ce nouveau venu leur serait « agréable. Ce qu'étant fait, et un de la compagnie des habi- « tants étant délégué pour parler au ministre, et lui faire « trouver bon qu'il demeurât, lui dit : « Monsieur, vous êtes « agréable à tous nous autres, tant par ce que vous êtes bel « homme, que principalement à cause qu'il n'y a ni rime ni « raison à tout votre fait. »

Le revenu curial de Versoix, consistait en une redevance annuelle de 200 livres payée par Collex, qui, comme Genthod avant la réforme, faisait déjà partie de la paroisse ; des dîmes sur les terres défrichées estimées à 10 livres, de la dîme sur

le blé et autres produits de la terre. Les revenus en faveur des pauvres étaient relativement très-faibles comparativement à la population assistée. Outre les biens fonds de l'hôpital de Versoix, le curé pouvait disposer de la moitié du produit d'une vigne située proche le temple de Genthod, léguée aux pauvres de Versoix et Collex par Jean-Philippe Pélissary, citoyen de Genève, par testament homologué le 24 Juillet 1660 par devant M. le Châtelain de Genthod. Les archives de Versoix possèdent (lettre O, n° 1) un acte notarié de quittance des curés de Versoix et Collex, du 14 Janvier 1727, Jacques Choisy, notaire, à Genève.

En 1758, M. Jannod, curé de Versoix, chercha à rentrer dans les droits auxquels son prédécesseur avait renoncé d'après la quittance que nous venons d'indiquer plus haut et s'adressa au Conseil de la République genevoise. Les registres du Conseil contiennent à ce sujet la délibération suivante, en date du 4 Mars 1758 :

« Lecture a été faite d'une lettre sans date, du sieur Janod, « curé de Versoix, adressée à Noble Dechapeaurouge, Secré- « taire d'État, tendante à revenir d'une transaction que son « prédécesseur a faite avec la Seigneurie au sujet de la dixme « de Genthod qu'il prétend avoir été extrêmement détériorée, « parceque diverses personnes qui avaient des vignes sur cette « dixmerie en ont arraché une partie considérable pour en « faire des prés, à moins que l'on ne préfère à luy donner « quelque indemnité, laquelle lettre a été remise aux Seigneurs « de la Chambre des Comptes pour examiner et rapporter n'y « ayant pas lieu de luy faire quand à présent aucune réponse. »

Le 28 Avril suivant, il fut accordé au Curé de Versoix, fl. 643.9 s., valeur de 300 livres de France, pour avoir ratifié la transaction passée entre la Seigneurie de Genève et Révérend Claude Garin, curé de Versoix, par devant M. Deharsie,

notaire, le 30 Juin 1740. (*Registre de la Chambre des Comptes, archives de Genève.*)

Au même Registre, nous retrouvons, à la date du 15 Décembre 1758, la mention de la comparution du Curé pour liquider la contestation concernant des novales qu'il prétendait lui avoir été enlevées par les dîmiers de la Seigneurie, sur le territoire de Machefer, autrefois appelé les Tuilières. Dans son mémoire, le curé base son droit sur une reconnaissance faite, en 1594, par M. Blondel, procureur général de la République, et un rapport d'experts. Environ deux ans plus tard, soit le 17 Juin 1760, l'avis a été d'autoriser le Commissaire général de transiger avec le Curé d'après convention dont je n'ai pu recueillir le texte.

Lorsque le curé de Versoix apprit que l'Assemblée Nationale avait décrété l'abolition des dîmes, il s'empressa d'écrire la lettre suivante au Conseil de la République genevoise :

« Magnifiques Seigneurs,

« L'Assemblée Nationale ayant décrété l'abolition des dîmes « en France a ajouté dans le même décret.... continueront « néanmoins les Évêques et les Curés français de jouir provi- « soirement de celles qu'ils possèdent dans l'étranger, sauf à « rendre compte.... Cependant, je n'ai pas cru devoir me pré- « senter pour percevoir celle de Malagny située sur les terres « de la République et dont la cure de Versoix a toujours joui « ainsi que de la pistole courante, sans auparavant avoir pris « l'avis des Magnifiques Seigneurs ; j'espère qu'ils auront la « bonté de m'honorer d'un mot de réponse pour me servir de « justification lorsqu'on me demandera compte de cet objet. »

« Versoix, 17 Juin 1791.

« Clerc, curé. »

Le Conseil, après lecture faite de cette lettre, arrêta :

« De demeurer provisionnellement à ce qui avait été résolu « relativement aux dîmes que perçoivent les Curés français, « chargeant les Seigneurs de la Chambre des Comptes de « faire séquestrer la dîme du Curé de Versoix entre les mains « du Sr Saladin admodiataire après en avoir fait constater la « valeur pour en tenir compte ainsi qu'il appartiendra.

« Noble Puerari a été chargé d'instruire le dit Curé de cette « résolution et de la faire connaître aussi au District de Gex « en lui faisant sentir que nous ne préjudicions point par là « à tout ce qui pourra être réglé dans la suite. »

La lettre au Directoire du District à Gex est du 22 Juin 1791. Le même jour, M. Puerari avisa le Curé de Versoix de la résolution prise par les Seigneurs de la Chambre des Comptes.

« Cette disposition, lui disait-il, que l'état présent des « choses nécessite ne nuira point à vos droits; l'objet ne « pourrait être confié en de plus sûres mains et vous ne « doutez pas, Monsieur, que nous nous prêterons volontiers « à tout ce que la justice et vos propres convenances pour« ront exiger. »

Les dîmes furent de fait abolies en Novembre 1791 par la Constitution genevoise, laquelle, au Titre IX, article XXXVIII, chargeait le Petit Conseil de transiger dans le terme de deux ans, dès le 22 Mars 1791, pour la réunion au domaine de la République de toutes les dîmes quelconques et de toutes les franchises de dîmes appartenant à des particuliers ou à des communautés sur le territoire de l'État et de passer les contrats nécessaires pour le paiement du prix des dites réunions. La dîme fut remplacée par la contribution foncière.

Les biens fonds, jadis possédés par l'hôpital de Versoix, portent encore aujourd'hui la dénomination de « *aux hôpi-*

taux » (1) (feuille XVII du Cadastre). Les registres de l'État-Civil désignent François Girod recteur de cet hôpital en 1747; ils contiennent aussi plusieurs actes de décès en cet établissement, de 1747 à 1764. Dans un rapport du 25 prairial an VIII, cette maison, signalée comme n'ayant plus de revenus, est convertie en écurie, louée à l'Hospice du Grand-Saconnex, par l'administration des hospices. Elle fut vendue à Gex le 21 Décembre 1814, adjugée à François Moccand, de Versoix, pour 432 florins, démolie et reconstruite sur son emplacement (maison n° 79, feuille XXXIV du Cadastre, n° 1124). Par délibération du 26 Février 1823, il fut arrêté que les biens fonds, soit 464 florins, 2 sols, formant le produit au 31 Décembre 1822 de la liquidation française de cet ancien hospice deviendraient la propriété des pauvres de Versoix ainsi qu'un legs de M. le professeur Marcet, de Malagny.

Les réunions de la Communauté, composée des Syndics, notables et propriétaires forains étaient tenues dans la cure et même dans l'église. Ces assemblées étaient annoncées par la sonnerie de la cloche. Les registres présentent les noms des syndics et procureurs de paroisse suivants :

Année 1737. Joseph Girod, François Servant, syndics.
» 1738. Samuel Girod, Barthélemy Rey, procureurs spéciaux de la paroisse.
» 1738. François Girod, Jean Servant, syndics.
» 1749. id. id.
» 1750. François Girod, syndic.

(1) Il existait près Versoix, *sous Malagny*, un hôpital de lépreux, soit *maladière de Genthod*, qui remonte au XIV[e] ou XV[e] siècle. Il y en avait également un à Collovrex. (Voir *Mém. et Doc. de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, Tome I, p. 101, et les *Recherches historiques sur Carouge*, que j'ai publiées en 1857.)

Année 1763. Jacques Servant, Gabriel Rousset, syndics.
» 1765. François Girod.
» 1766. Jacques Servant.

Quant aux principaux propriétaires forains on y trouve, en 1749, Mr François Humbert, conseiller et secrétaire d'Etat de la ville et république de Genève; en 1763, Mr Jacques Dunant, ancien capitaine au service du roi de Sardaigne, et Paul Lullin citoyen de Genève.

En 1738, l'état de la vieille église était si alarmant qu'on s'occupa de projets de restauration. Dans les comptes de la veuve de Marc Rousset (1738) (ex-procureur spécial de la Paroisse), figure le paiement de plans pour la reconstruction du clocher. Il ne reste pas d'anciennes cloches de cette église, la plus vieille ayant été emportée et fondue par les Genevois en 1536. Les registres paroissiaux ne mentionnent que la bénédiction de trois cloches : la première qui eut lieu le 28 Novembre 1669; elle fut présentée par Pierre Béroux et Julie Delétraz sa femme, au nom de St-Pierre, le prince des Apôtres et portait cette devise significative d'intolérance : « *Dominare in medio inimicorum tuorum ;* » la seconde eut lieu le 18 mai 1721, présentée par Claude Liebault, receveur au bureau de Versoix, et Germaine Duval son épouse, au nom de Ste Germaine; la troisième, le 10 Septembre 1738 pesait 224 livres; le sieur Colavin de Genève reçut 352 livres pour cette cloche, l'ancienne fondue, lui étant restée.

Après 1793, les cloches de l'église de Versoix subirent le sort commun de celles de la plupart de nos églises catholiques ; elles furent livrées à la fonte et le clocher dépourvu jusqu'en 1821, en posséda une donnée à la paroisse, par son curé Mudry. Cette petite cloche, fendue, est placée dans le clocher de la nouvelle église; elle porte cette inscription : « *Mon nom est J. Jacqueline. — J'ai pour parrain M. Jean-Baptiste Van-*

delle — Et pour marraine Madame Jacqueline Vandelle née Lany — Pour la plus grande gloire de Dieu — J. M. Mudry, curé de Versoix — 1821. — Dreffet, fondeur à Genève.

Lors de l'établissement de la Ville de Versoix (1768) nous avons vu, dans la notice consacrée spécialement à ce sujet, que Voltaire avait fait prévaloir auprès du duc de Choiseul son opinion de faire de cette localité une Ville de la Tolérance, et que cette tentative échoua à la Cour par suite des efforts du ministre Necker de Genève. Ici, les documents soit lettres de Choiseul que M. Henri *Fazy* a lu dans la séance de la Société d'histoire de la Suisse romande, du 25 Août 1862, démontreraient quelle inquiétude éprouva le clergé du diocèse, à la pensée que la liberté des cultes allait être accordée à la colonie naissante.

Si le clergé triompha, sa joie ne fut pas de longue durée: la Révolution française vint anéantir toutes ses espérances. A Versoix, pendant la période révolutionnaire (1792 à 1803), l'église fut convertie en *Temple de la Raison ;* au maître autel on substitua un piédestal portant le buste de la déesse Raison, buste qui ne fut enlevé qu'en 1816 par le curé Mudry ; l'enseignement religieux était donné en l'église par l'instituteur : pour sermon, il commentait les actions héroïques des défenseurs de la patrie et pour catéchisme, il faisait réciter les Droits de l'homme et du citoyen ainsi que l'Acte constitutionnel de la République (Archives de Versoix, Rég. A n° 26, certificat délivré au citoyen Sébastien-Honoré *Jullien*, instituteur de Versoix-la-Raison). Tous les ornements furent dilapidés, cachés ou vendus sauf un grand tableau à l'huile représentant le patron paroissial, St-Loup ; un peintre du nom de *Demini* le restaura en 1817. On le voit encore à l'autel de la chapelle. Un autre tableau, placé à la reprise du culte à l'autel de la Vierge, représentait la Providence tenant d'une main un flam-

beau et de l'autre gouvernant l'univers; quatre anges, symbolisant les quatre saisons, lui offraient les produits de la terre, blé, raisin, fruits et fleurs. Ce tableau, sans valeur, n'est plus à Versoix.

L'histoire paroissiale du culte catholique à Versoix se trouvera complétée par le rôle des curés qui ont desservi cette paroisse, rôle que j'ai accompagné de notes provenant de sources particulières et de divers actes des registres conservés à la Mairie.

1658. Jean Grobet, curé, ancien Économe du diocèse, chargé de faire recouvrer les biens du clergé.

1674. J.-C. De Conche de Livron, curé.

Dans un acte il signe *curé indigne* de Versoix.

Riolland, curé de Cessy, commis par Mgr de Genève (mariage du 28 Juillet 1679).

1683. Quisard, curé.

Révérend Claude Mathieu Dufour, de la Compagnie de Jésus.

1693. Pierre Hugonin, curé, docteur en théologie.

Nicolas Breton, prêtre religieux de la Compagnie de Jésus, missionnaire, résidant à Ornex — 1694, Août, Donat, curé de Pregny, M. le curé de Versoix absent; F. Arlène de St-Pierre, religieux carme.

1716. Louis Perrez, curé.

1723, Burdet, vicaire à Collex, excusant; 1733, Burdet, curé de Pregny; Père François capucin; Dupont, curé de Sauvernier; 1734, Anselme, prêtre capucin; Fr. Pierre-Marie de Talissieu, prédicateur, capucin.

Par requête du 9 septembre 1730, adressée à M. De la Briffe,

M. Perrez, curé, demandait son changement pour Saconnex-le-Grand.

1736. Claude Garin, curé, originaire de Virieux-le-Petit, en Valromais, décédé à Versoix, le 14 novembre 1757, enseveli le 16 près la grande porte de l'église, du côté de bise; présents: Gudin, curé de Vernier; Sassard, curé; Espa; *Terroux, vicaire de Versoix;* Fournier, vicaire de Mœns; Jannod, curé de Cessy; Gros, curé; Bastian, prêtre de Meyrin; Terroux, vicaire de Divonne; Rousset, ancien curé de Mœns, et Clerc, curé.

1741. 10 septembre; le père Léandre, excusant M. le curé absent; 1756, Bastian, vicaire; 1757. *Terroux, vicaire gardiateur.*

1758. Jean-Gaspard Jannod, curé, mort à Versoix, le 27 janvier 1781, enseveli le 28, présents: MM. Clerc, curé de Prévessin; Gros, curé de Bossy.

1763. Don Basile Brunier, de Faverges, en Savoie, bernardin de la maison de Tamier, décédé et enseveli à Versoix, le 16 juillet; — 1764, février; Jean-Claude Gros, curé de Bossy; septembre, Révérend Père Philibert Favre, religieux, capucin du couvent de Gex; 1771, Fournier, curé.

1781. Gros, Jean-Claude, curé gardiateur pendant 3 mois;

Fin novembre au 16 décembre; Martinier, capucin, prédicateur desservant; R. P. Félix, capucin.

1781. Joachim Clerc, curé.

1782, avril; Martinier, prédicateur; juin, Hugonet, curé de Fernex; 1783, novembre; 1784, février; Duproz, prêtre; 1784, janvier; Villiet, curé de Pregny; juillet, août; R. P.

Félix, capucin ; 1786, Fr. Eusèbe, prêtre capucin ; 1788, novembre, R. P. Edouard, capucin ; Jean-Baptiste Reverchon, curé de Sauvernier.

1792. Révolution française.

Paroisse déserte.

J. Clerc, ex-curé de *Versoix-la-Raison*, ne partit qu'en 1795, le 8 Vendémiaire, ainsi que le constate le passeport qui lui fut délivré à cette date par la municipalité de Versoix (Archives communales, Registre A, nº 26) : « Laissez passer *le citoyen Joa-« chim Clerc, ex-curé* de Versoix-la-Raison, Fran-« çais, âgé de 55 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, « tête chauve, sourcils châtains, yeux gris, nez aqui-« lin, bouche moyenne, visage ovale, menton rond, « front large, *bon patriote et bon républicain*, allant « dans l'étendue de la République *pour y vaquer à « ses affaires* et prêtez-lui aide et assistance en cas « de besoin. Délivré en la maison de Commune, par « Nous, Officiers municipaux et y avons apposé le « cachet de notre Commune près nos signatures et « celle de F^s^ Renard, secrétaire-greffier d'icelle et « signé par le susdit.

« Fait au bureau municipal de Versoix-la-Raison, « le 8 Vendémiaire, 3e année républicaine.

« (Signé au Registre) : CLERC. »

Sont venus successivement accorder en secret les secours de leur ministère à Versoix :

1795, Crufoy ; 1801, 1802, 1803 ; Bétems, missionnaire ; Guillot, ex-curé de Meyrin ; Dépommier, prêtre ; Modeste, prêtre ; Carrier, ex-curé de Bossy ; Ravaillard, prêtre.

Les registres communaux nous ont encore fourni les indications suivantes pour la période révolutionnaire :

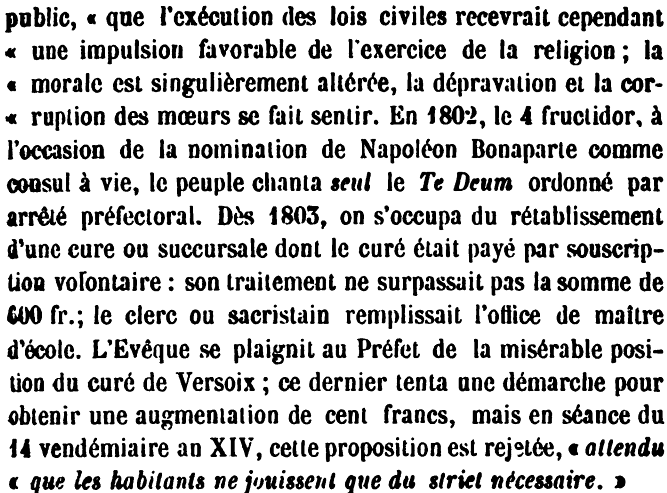
En 1792. Léonard-Anne Blanchet, prêtre natif d'Autun, en Bourgogne, et

En 1793. Charles Crivelli, ci-devant aumônier de l'ambassade de France en Suisse, habitent Versoix-Ville (Passeport, Reg. A, n° 22, page 70).

En 1793. Jean-Joseph Lautard, prêtre, du Département du Tarn, domicilié à Versoix, est obligé à partir n'ayant pas prêté le serment (Reg. A, n° 22, p. 73).

En 1795. Une ex-religieuse, nommée Catherine-Marie Changrin, née le 13 juin 1751, domiciliée à Versoix, chez le citoyen Joseph Majeur, se présente à la Municipalité de Versoix-la-Raison, pour obtenir un certificat de vie (n° 647, Reg. A, n° 26) et un de civisme (n° 648, même Registre), pièces qui lui furent délivrées sur l'attestation des citoyens François Soulié, ministre de santé ; Pierre Bugnard et Joseph Majeur, négociants (28 Germinal, an III). Son signalement est ainsi donné : Agée de 43 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, cheveux noirs grisaillés, sourcils et yeux noirs, nez régulier, bouche moyenne, menton saillant, front large, visage coloré. L'an VI elle devint l'épouse de Jean Majeur, frère de Jaques.

En 1800, on ne célébrait aucun culte public ; la commune était même privée d'une école. Un rapport de M. Mégard, maire, adressé au Préfet du Léman, le 25 prairial, constate ces faits et ajoute, en ce qui concerne la privation du culte



public, « que l'exécution des lois civiles recevrait cependant « une impulsion favorable de l'exercice de la religion ; la « morale est singulièrement altérée, la dépravation et la cor- « ruption des mœurs se fait sentir. En 1802, le 4 fructidor, à l'occasion de la nomination de Napoléon Bonaparte comme consul à vie, le peuple chanta *seul* le *Te Deum* ordonné par arrêté préfectoral. Dès 1803, on s'occupa du rétablissement d'une cure ou succursale dont le curé était payé par souscription volontaire : son traitement ne surpassait pas la somme de 600 fr.; le clerc ou sacristain remplissait l'office de maître d'école. L'Evêque se plaignit au Préfet de la misérable position du curé de Versoix ; ce dernier tenta une démarche pour obtenir une augmentation de cent francs, mais en séance du 14 vendémiaire an XIV, cette proposition est rejetée, « *attendu « que les habitants ne jouissent que du strict nécessaire.* »

En effet, la décision municipale était bien justifiée par le défaut de ressources. Dans une lettre de M. Mégard au Préfet du Léman, du 2 frimaire, an X (Correspondance A, n° 29, page 77, n° 247), il est question de l'établissement d'une école dirigée par le curé « La nécessité d'un semblable établisse- « ment promis depuis longtemps par le Gouvernement fran- « çais, dit M. Mégard, est suffisamment prouvée par l'igno- « rance de la jeunesse. Quant aux moyens de cette commune « pour faire face à cette dépense, elle n'en a aucun et la mo- « dicité de ses ressources l'empêche de suivre son impulsion « religieuse pour le rétablissement de son église. »

Dans le registre communal de correspondance (A, n° 27) se trouvent plusieurs lettres de 1803, se rapportant à la police des cultes et adressées par M. Louis-Auguste Brun, ancien Maire, au Préfet (n° 377). « *Le citoyen Bétems* a exercé les « fonctions du ministère dans le culte catholique. Le 3, pré- « sent mois, il m'a exhibé son adhésion au concordat et aux

« évêques de France souscrite à la Préfecture et dont vous lui « avez donné copie sous la date du 12 brumaire dernier. » Même registre, page 364, M. Brun répond à une lettre du Préfet du 15 thermidor an XI. Le Maire se plaint au Préfet des faux rapports déposés contre lui au sujet de désordres commis pendant le service divin. Il lui explique que s'étant rendu auprès du curé de Versoix qui était de Divonne, ce dernier a reconnu que M. le Maire était étranger aux scandales qui troublèrent le service divin, puis il annonce « que le 27 thermidor an XI, le « curé n'a pas osé s'en retourner de crainte qu'en « sortant il soit assassiné: c'était seulement une volée de coups « de bâton que ces messieurs de Versoix se proposaient de lui « administrer pour avoir parlé dans un de ses sermons contre « les banqueroutiers frauduleux et autres voleurs. » Même Registre, page 368, 17 pluviôse, an XII. — Au citoyen Préfet : Le maire annonce qu'une enfant a été trouvée le 9 pluviôse an XII, sur la route. Des soins lui ont de suite été prodigués et l'on pourvoit à une nourrice, le tout aux frais de la commune. A cette déclaration, le Maire ajoute: « Le *temporel* « étant en règle, *le plus essentiel reste à faire*, citoyen Préfet, « *puisqu'il est question de son salut et de savoir si elle sera* « *damnée oui ou non*. Je soumets cette *question délicate* à votre « haute sagesse et vous prie de me dire en réponse *comment* « *vous entendiez qu'elle soit baptisée* et quel nom vous voulez « qu'elle porte. » — La réponse est restée inconnue.

1804. Jean-Baptiste Cottin, recteur.

1806. Etienne Cathiard, recteur, né à Arry (Mont-Blanc).

1810. Jean-Jules Fuery, recteur.

M. Jules Callamand-Mandry de Versoix, a fait don

à la cure d'un portrait à l'huile de M. Fuery. Il est représenté tenant à la main la copie de son abjuration, ainsi conçue:

« Natus ego Genève, 19 Julii 1779, ab heresi ad « veritatem conversus; credo et profiteor unam « sanctam catholicam et apostolicam ecclesiam in« que Christum amen. Anathema maranatha. »

Je possède le portrait au crayon du même curé, encadré dans un petit ovale. Sur le derrière du cadre, on lit :

Qu, tu, tenta, mor, sor, pere
os, nc, tor, tali, te mit
h, nu, Salva, vi, mor, rede.
Si qui non ..at Dnûm Nûm J. C..
sit anathema maran atha,
ab alienis parce servo tuo Dni.

1816. Jean-Marie Mudry, curé, né à Biol (Savoie), en 1789.

En 1824, l'évêque dut rappeler à l'ordre ce curé dont les fréquentes relations avec une personne étrangère avaient éveillé l'attention publique. Sa révocation étant décidée, la nouvelle en fut transmise au Conseil d'Etat, et, dans sa séance du 19 janvier 1825, il est consigné ce qui suit :

« M. le Premier rapporte que M. Chanay, chanoine d'Esta« vayer, qui a desservi pendant quelques temps la cure de « Compesières, s'est présenté chez lui et lui a communiqué des « instructions confidentielles de l'évêque diocésain, en vertu « desquelles il devait se rendre à Versoix pour y signifier au « curé de cette paroisse qu'il eût à cesser toutes fonctions « pastorales et recevoir de cet ecclésiastique, en présence du « maire, les clefs de l'église, celles du tabernacle et les regis« tres ; que ces mêmes directions donnaient pour instructions

« à M. Chanay de se présenter à M. le premier Syndic et de « réclamer son appui pour l'exécution de cette mesure.

« M. le Premier ajoute qu'il a répondu à M. Chanay qu'il « n'était pas pour le moment dans le cas de concourir par « aucun acte d'autorité à la mesure dont il était chargé et « qu'il en référerait au Conseil.

« D. O. Le Conseil après s'être mis sous l'engagement de « discrétion, approuve la réponse qui a été faite par M. le Pre- « mier. »

Aussitôt qu'à Versoix on apprend la détermination de l'évêque Mgr Yenni, les habitants et la municipalité souscrivirent le 19 août une pétition à son adresse, afin d'obtenir le rappel de leur curé auquel ils témoignaient un profond attachement.

En effet, la paroisse de Versoix lui était redevable du rétablissement du culte, de la réparation de l'église (1), du don de tous les ornements nécessaires aux cérémonies et d'une cloche; prêtre instruit, animé d'un grand zèle, il avait été jusque là la consolation des malades, le secours des pauvres, le conseiller des malheureux, l'instituteur moral et religieux de la jeunesse: telles étaient les propres expressions de 550 pétitionnaires. L'Evêque resta sourd à leurs sollicitations et à leurs démarches; il parut même profondément irrité de la conclusion de leur adresse : « Si notre attente était trompée, di- « saient-ils, nos voix plaintives ne s'éléveraient que vers le « Dieu de bonté et de miséricorde et nous nous rappellerions « qu'un cœur juste est l'autel qui lui est le plus agréable et « que la voûte des cieux est le seul temple digne de la sagesse

(1) Dans un compte payé en 1824, au sieur Tissot, on trouve : 10 florins, prix de fournitures d'huile et blanc de Troie, pour faire du mastic à l'autel pour empêcher l'introduction des fourmis qui s'y étaient établies.

« qui le créa. » (Archives de Versoix, 1824, lettre O, nos 6 à 8, dossier n° 6.)

On voit par ces expressions que les rédacteurs de cette adresse n'avaient point oublié leur catéchisme républicain (*Conférences en forme de catéchisme pour la jeunesse de l'un et de l'autre sexe, dédiées à la Raison et à la Vérité*. Imprimées à Grenoble, chez Falcon, libraire, place de la Constitution, année 1794). *Demande :* Il ne faudrait donc aujourd'hui plus de temples, ni de bâtiments, ni décorations pour la Divinité? *Réponse :* Il est certain que si nous étions raisonnables, nous ne devrions pas avoir aujourd'hui d'autre temple que nous-mêmes et d'autre autels que la pureté et l'honnêteté de nos cœurs.

Une pétition en faveur de l'admission gratuite de M. Mudry à la bourgeoisie communale, signée des principaux habitants et de la municipalité, fût envoyée cette même année, 1824, aux très-honorés seigneurs, syndics et conseillers de la République et Canton de Genève, mais le Conseil d'Etat, *après avoir opiné* (sic), statua l'ajournement de cette demande. M. Mudry dût partir, laissant la paroisse de Versoix sans culte. Il publia à Lyon : *Les Derniers six mois de M. Mudry à la cure de Versoix* (imprimé chez M. J. M. Boursy, 1825, 59 pages in-8°). Ce recueil contient outre divers documents le *Discours d'adieux* du curé Mudry aux habitants de Versoix, du 15 Août 1824. La dédicace porte ces *vers du chant V* de la *Henriade*, de Voltaire :

Vous connaissez la Ligue et vous voyez ses coups,
Ils ont passé par moi pour aller jusqu'à vous.

Cet écrit excita l'indignation de l'évêque; il s'en plaignit au Conseil qui rapporta ainsi le fait dans sa séance du 8 juillet 1825 :

« M. le Premier communique au Conseil une lettre, en date « du 4 juillet, de l'évêque, dans laquelle Sa Grandeur, en lui « exprimant sa douleur et son affliction de la publication de « la brochure « *Les derniers six mois de M. Mudry, curé à* « *Versoix*, » signale au blâme du gouvernement de Genève « les déclarations fausses consignées dans cette brochure par « les préposés que la commune de Versoix lui a députés.

« M. le Premier rapporte qu'en lisant la brochure dont « s'agit il a éprouvé de la surprise en y voyant figurer des déli- « bérations du Conseil municipal de Versoix, relatives aux « communications qui ont eu lieu entre l'évêque et les princi- « paux notables catholiques de la ville de Versoix au sujet de « M. Mudry... Que Sa Grandeur, en s'adressant aux princi- « paux notables catholiques comme aux chefs de la commu- « nauté, les avait acheminés à se réunir pour s'occuper des « intérêts de la paroisse. M. le Premier ajoute qu'il avait « adressé aux adjoints de Versoix des observations sur l'in- « convenance de ces délibérations irrégulières, et que ces ma- « gistrats en avaient senti la justesse. »

D. O. Le Conseil approuve ce qui a été fait par M. le Premier.

De Lyon, le curé Mudry se rendit à Londres, où il abjura la foi romaine, se maria et devint pasteur de l'Église réformée de Savoie dans cette ville. Son départ causa beaucoup d'agitation à Versoix; le lieutenant de police qui en fit rapport en la séance du Conseil du 21 janvier 1825, dut mettre à la disposition du maire le poste de gendarmerie en station dans la commune pour réprimer les désordres. Peu s'en fallut que la paroisse catholique de Versoix passa au protestantisme. L'église resta fermée. Le 24 janvier 1825, le Conseil d'État fut avisé par le lieutenant de police que la tranquillité publique n'a pas été troublée à Versoix pendant la journée du dimanche. Que

M. Maire, curé de Confignon, s'étant présenté chez l'adjoint avec l'intention de célébrer le service divin, y renonça, d'après les observations qui lui furent faites par ce magistrat et quelques notables de la commune.

Le Conseil d'État invita l'ancien premier à écrire confidentiellement sur cet objet au chanoine Godefroi.

Six mois s'écoulèrent sans que le service divin soit rétabli, et, sur un exposé des circonstances fait par le premier syndic au Conseil du 10 juin 1825, une nouvelle demande fut expédiée à l'évêque qui, au commencement du mois de Juillet, annonça la nomination du desservant de Vernier, M. l'abbé Martin, au même emploi dans la paroisse de Versoix. La première messe, célébrée le 18 Juillet, attira un grand concours de paroissiens et, au mois d'août suivant, la tranquillité entièrement assurée, le nonce écrivait au gouvernement genevois pour lui manifester sa satisfaction de sa conduite à l'occasion du trouble religieux à Versoix.

Quant au curé Mudry, on n'entendit plus jamais parler de lui jusqu'au jour où les journaux de Londres nous apprirent sa mort, survenue en 1869.

Le desservant Martin eut, pour ses débuts, un conflit avec l'Autorité municipale à propos de la méthode de l'enseignement mutuel et de l'introduction du chant dans l'école laïque de Versoix établie depuis 1821. Deux hommes de sens, M. Louis Simond, maire, et M. Jean-Claude Pelletier, instituteur, surent anéantir les difficultés que le curé Martin opposa aux progrès de l'école communale placée sous la tutelle de l'État.

Pour raison de santé, M. Martin dut quitter la paroisse de Versoix au mois de Septembre 1825; il fut remplacé par le vicaire de Chêne, M. Folly, que l'évêque ne proposa pas comme curé en titre, « vu sa jeunesse et son peu d'expé-

rience, » écrivait-il au Conseil de Genève. Ce prêtre, qui lutta aussi contre les tendances de l'école locale, ne fonctionna que jusqu'en 1828. M. Chavin lui succéda jusqu'en 1829. Le 11 Mars, même année, M. Pierre-Emmanuel Moglia, chapelain de la prison pénitentiaire de Genève, prenait possession de la cure de Versoix.

M. Moglia, docteur en théologie, ancien attaché à la paroisse de St-Germain, resta curé de Versoix pendant vingt-six années, soit jusqu'en 1855. Ce prêtre publia diverses brochures et ouvrages théologiques ; il quitta Versoix pour remplir les fonctions de chapelain à l'hôpital des Sœurs de Plainpalais, où il mourut en 1869 et enseveli le 1er Mars, au cimetière catholique de cette commune. En 1869, une notice biographique résumait ainsi sa vie :

« M. Moglia était saintement jaloux des droits de la reli-
« gion, et, pour les défendre, il ne mettait pas en ligne de
« compte les désagréments qui pouvaient lui en survenir.
« Aussi *mérita-t-il la prison* de la part du gouvernement de
« 1847 pour avoir dit en chaire sa manière de voir sur la
« guerre du Sonderbund. Il obtint surtout l'animadversion
« des méthodistes de l'époque *pour avoir fait un feu de joie*
« avec des brochures injurieuses au Saint-Sacrement qu'ils
« avaient répandues dans la paroisse. Il eut aussi plus d'un
« conflit avec les autorités communales dans des questions
« où il avait engagé les intérêts de l'Église. Ses nombreux
« manuscrits ont été confiés à M. le chanoine Schwertfeger ou,
« à son défaut, à M. Cosandey, supérieur du séminaire dio-
« césain, et sa bibliothèque a été jointe à celle de M. Vuarin
« pour le clergé. »

Nous avons cité, dans notre brochure « *sur l'Instruction publique à Versoix* » les conflits qui surgirent entre M. le curé Moglia et l'Autorité communale de Versoix, à propos du mé-

lange des sexes à l'école primaire (1833) et de l'établissement d'une école confessionnelle dirigée, sous le patronage du curé, par des Sœurs de l'ordre de St-Joseph (1845-1848). Par suite de sa rébellion avec le gouvernement, son traitement fut suspendu dès le 14 Octobre 1847; il fut aussi rayé du Comité communal de bienfaisance dont il ne faisait partie qu'en qualité de curé de la paroisse. (Lettre du Département de l'Intérieur au maire, du 22 Juillet 1848.) Une députation des habitants de Versoix vint prier le Conseil d'État de révoquer son arrêté, mais vu la gravité des faits imputés à M. Moglia, le Conseil maintint sa décision. Ce ne fut qu'en 1852 que M. Moglia fit acte de soumission envers l'État par la lettre suivante adressée au Conseil le 4 Février :

« Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous adresser la présente requête pour vous prier de me réintégrer dans la position où je me trouvais avant 1847.

« Les tentatives de permutation qui ont été faites depuis cette époque ayant échoué, aucun ecclésiastique ne m'a remplacé à Versoix et j'ai continué à y remplir les fonctions pastorales, bien que je n'aie pas été payé.

« Je crois que la majorité de mes paroissiens m'est attachée; aussi mon intention est-elle de rester au milieu d'eux.

« Je voudrais voir régulariser la position exceptionnelle où je suis depuis quatre années, c'est pourquoi je vous prie, Messieurs, de retirer la mesure qui a supprimé mon traitement.

« Je fais cette démarche avec d'autant plus de confiance, que les motifs des actes pour lesquels mon traitement a été suspendu, ont été mal interprétés et qu'on a donné à mes paroles une portée trop grande, si on les a attribuées à un

esprit de révolte contre l'état de choses actuel. Ma conscience seule m'a guidé.

« Je n'ai jamais cessé et ne cesserai jamais de prêcher à mes paroissiens, par mon exemple aussi bien que par mes paroles, comme tous les curés du canton, l'obéissance à la Constitution et aux lois qui régissent le pays, à teneur du serment imposé à tous les prêtres qui entrent en fonctions.

« J'ai aussi la confiance, Messieurs, que les arrérages des quatre dernières années me seront remis.

« Veuillez agréer, etc.,

« *Signé :* MOGLIA. »

Cette lettre et le dossier relatif à l'affaire de M. Moglia furent renvoyés à l'examen de M. le conseiller Girard pour qu'il donne un préavis. En séance du 17 Février 1852, le Conseil d'État prit cet arrêté :

« Le Conseil d'État,

« Vu les pièces déposées à la Chancellerie relatives au ser-
« mon prononcé par le curé Moglia le 10 Octobre 1847;

« Vu l'arrêté du Conseil d'État du 14 Octobre 1847 sur la
« suppression du traitement du curé Moglia;

« Vu la lettre du curé Moglia du 4 février 1852 ;

« Considérant que le curé Moglia a subi la peine à laquelle
« il avait été condamné par le Tribunal correctionnel;

« Que cette peine et la suppression de son traitement dès
« Octobre 1847 ont suffisamment réprimé le délit dont s'était
« rendu coupable le curé Moglia;

« Considérant que dès 1847, le curé Moglia s'est conduit
« d'une manière convenable; que sa lettre du 4 février 1852
« est une garantie pour sa conduite future;

« Considérant que la peine ayant été proportionnée au dé-

« lit, il est de toute justice de faire cesser la suspension de « traitement du curé Moglia;

« Sur le préavis du Département de Justice et Police;

« Arrête :

« Le curé Moglia recevra son traitement dès le 1er Janvier « 1852. »

M. Moglia était un prêtre au caractère ardent et opiniâtre; aussi, en 1838 employa-t-il tout son zèle à l'érection de la nouvelle église dont la direction des travaux fut confiée à l'architecte Guillebaud et aux entrepreneurs MM. Guignard et Fendt. La dépense totale de l'édifice s'éleva à 85,327 florins 1 sol. Sa consécration au culte eut lieu le 12 Août 1841 par Mgr Pierre-Tobie Yenni.

On remarque à la frise, au-dessus de la porte d'entrée, les sculptures, dues au ciseau de Dorcière, qui symbolisent les quatre Évangélistes (St-Mathieu, l'ange; St-Marc, le lion; St-Luc, le taureau; et St-Jean, l'aigle).

Le grand tableau qui ornait le chœur, représentant l'Assomption, a été peint et donné par Mme Girod, de l'Ain, ancienne propriétaire du château de St-Loup. La tribune, supportant l'orgue donné par une famille polonaise (Skibniewska), avait été réclamée par M. Moglia, le 4 Janvier 1853, et ne fut construite qu'après la nomination et sur la demande de M. le curé Guillermin, le 15 Octobre 1865.

Le clocher de cette église possède trois cloches; l'une dont l'inscription a été donnée dans l'article relatif à l'ancienne église: Voici les inscriptions des deux autres :

Grande cloche. Mon nom est Emilie-Eugénie Gabrielle;
J'ai pour parrain, M. Gabriel Cirod, chevalier de Saint-Louis ;
J'ai pour marraine, Mme Emilie Girod, née Mégard ;

J'appartiens à la paroisse de Versoix ;
M. Vandelle, maire ; M. Moglia, curé ;
Faite par Georges Kervand, fondeur à Genève, 1844.

Moyenne. Mon nom est Joséphine Aline ;
J'ai pour parrain, M. Joseph Traitteur ;
J'ai pour marraine, Mlle Aline Traitteur ;
J'appartiens à la paroisse de Versoix ;
M. Moglia, curé ; M. Vendelle, maire ;
Faite par Georges Kervand, fondeur à Genève, 1844 (1).

C'est sous le pastorat de Mr Moglia qu'eut lieu la vente de l'ancienne Église et du Cimetière, ensuite de la décision municipale du 10 Novembre 1839, sous l'administration de Jean-Baptiste Vandelle, maire ; cette décision fut confirmée en séances des 26 septembre 1841 et 24 Mars 1842. Déjà, le 24 Décembre 1849, M. A. Cramer, Conseiller d'État, Président, écrivit à M. le Maire « que des considérations de décence « publique, ne permettaient pas que ce bâtiment et ce terrain « fussent appliqués en ce moment à tout espèce d'usage indistinctement ». Par délibération du 8 Avril 1835, le Conseil municipal était déjà d'avis de vendre l'ancienne Eglise et Cimetière, avec l'intention d'employer le produit de cette vente à l'acquisition du terrain pour la construction d'une nouvelle église, les ressources pécuniaires de la Commune étant épuisées, par suite de la construction de la maison communale.

La première mise aux enchères devait s'effectuer le 7 Juillet 1842 ; plus de cinquante habitants de Versoix se présentèrent à la Mairie et protestèrent énergiquement contre cette vente : MM. Benoît, Gabriel Rousset, François Sage, Martin Garon, François Hugelmann, parlant au nom de la grande majorité de

(1) L'orthographe des noms *Traitteur* et *Vendelle* est vicieuse ; on doit lire Trau**t**teur et V**a**ndelle.

la Commune, forcèrent le notaire à l'ajournement de la mise qui eut lieu sept jours plus tard. Ce jour, MM. Mâchard, Moglia et Christophe Delarue misèrent et l'adjudication fut tranchée en faveur de M. le curé Moglia, pour la somme de 2,450 fr. Une souscription communale couvrit les frais de cette acquisition, chacun s'étant fait un devoir d'y participer selon ses moyens ; Mme Girod-Mégard, souscrivit pour 1,027 fr. 39 c. Après avoir critiqué M. le curé Moglia, acquéreur, la Commune autorisée par l'État, *accepta la donation de ce même emplacement qu'elle avait fait vendre*. MM. Antoine Riondel, maire, et Vandelle, conseiller, furent délégués aux fins de signer l'acte dont le paragraphe IV renferme la clause suivante : « La Commune de Versoix devra *respecter en tous* « *points* les conventions intervenues entre M. Moglia et « M. Philibert-Louis Mâchard, fils de Jean Isaac, propriétaire, « demeurant à Versoix, par acte reçu Me Des Arts, notaire à « Genève, le 23 Juillet 1842, dont les délégués de la Com- « mune de Versoix déclarent avoir une parfaite connaissance « et prendre le lieu et place de M. Moglia, de telle sorte que « ce dernier ne puisse en rien être recherché au sujet des « dites conventions, la Commune de Versoix s'engageant de « relever et garantir M. Moglia, de toutes demandes ou recher- « ches qui lui seraient adressées à ce sujet. » La crainte de certains habitants de Versoix, pour de prétendus droits de M. Mâchard ou de ses successeurs n'est donc pas fondée. Tout se résume à ceci : M. le curé ne *pouvait revendre* l'emplacement qu'après l'avoir offert à M. Mâchard et sur son refus, M. le curé n'a pas revendu cet emplacement, il l'a transmis, donné. Aucune construction ne peut se faire ailleurs que sur la place où s'élève la chapelle ; dans ce cas, les murs ne pourront être élevés à plus de dix pieds au-dessus des murs de clôture. Une partie des murs est mitoyenne. Droit de jour

pour la maison au nord; les fenêtres doivent être munies de barreaux en fer espacés de 7 à 8 pouces. Les murs de l'église ne sont mitoyens au midi qu'à la hauteur des murs de clôture ; le mur sur la route appartient à la Commune. Rien ne peut être changé à la destination actuelle.

Cet emplacement a donné lieu à bien des contestations. Il était autrefois plus étendu ; il est fait mention de sa grandeur réelle dans une délibération du 11 Mars 1791. En 1807, un empiétement est fait par M. Majeur (partie entre l'église et la rivière, délibération du 24 Mai). Ce ne fut que par suite des exhumations qu'exigeaient l'enterrement des nouveaux morts, que le Conseil fit des démarches à ce sujet. La délibération du 9 Mai 1809, porte sa superficie à 418 mètres. Le Conseil réclame que vu sa petitesse et l'élévation progressive des eaux du lac qui est cause qu'après une fouille de 5 à 6 décimètres, l'eau filtre dans les fossés, le cimetière soit translaté, ce qui fut décidé le 12 Mai 1809. La parcelle désignée pour le nouveau cimetière *projeté* était située n° 67, section G, ancien cadastre. La délibération renferme cette réserve : « Pensant que pour ne pas jeter le trouble dans quelques consciences, *on laisserait subsister l'ancien, sans permettre qu'il y fut porté atteinte.* »

Grâce à la persévérance des habitants catholiques de Versoix et à la générosité de plusieurs familles protestantes, ces deux vieux souvenirs de notre commune lui ont été conservés. Sur le frontispice de la modeste chapelle on lit ces mots :

Les habitants de Versoix à la mémoire de leurs ancêtres.

Il y a quelques années, il avait pris fantaisie au curé Guillermin de changer le vocable de cette église et de lui substi-

tuer celui de Saint-Joseph. Pour assurer le succès de cette nouvelle consécration, il fit effacer la devise pour l'invocation :

Saint Joseph priez pour nous.

Plusieurs habitants protestèrent contre ce changement; leur persistance fut telle que le curé, sur l'invitation du maire, dut s'exécuter : l'invocation fut enlevée et l'ancienne et respectueuse inscription reprit sa place.

De cette ancienne église, les archives communales conservent les documents ci-après :

« Trois liasses de devis, suppliques et adjudication de travaux à l'église et au presbytère, de 1738 à 1766.

Les délibérations du Conseil municipal du 10 novembre 1839, du 26 septembre 1841, du 24 mai 1842. (Registre a, n° 24.)

Deux actes d'adjudication tranchées au profit de M. Moglia, curé de la paroisse de Versoix. N° 12, lettre E.

Un acte notarié, soit convention entre M. Mâchard, propriétaire à Versoix, et M. Moglia, curé à Versoix, du 23 juillet 1842, Des Arts, notaire.

Un état des souscripteurs de Versoix pour l'achat de l'église et du cimetière.

Un acte de donation par P. E. Moglia, curé de Versoix, en faveur de la commune de Versoix, du 21 février 1857, Jean Vignier, notaire, lettre E. N° 22. »

A M. le curé Moglia succéda, en juillet 1855, M. François *Duboin*, de Carouge, où il naquit le 29 mars 1804. Précédemment ce prêtre, chapelain des prisons en 1829, occupa le vicariat (1830) et la cure de Lancy (1834), puis celle de Romont (Fribourg). C'était un homme simple, de mœurs irréprochables, mais d'un esprit peu tolérant et d'un caractère devenu malheureusement acariâtre par suite d'une blessure à la jambe dont il souffrait en secret depuis la guerre du Sonderbund.

En 1862, ayant donné cours à sa vivacité dans plusieurs de ses sermons, 32 paroissiens pétitionnèrent auprès de l'autorité municipale pour obtenir son renvoi, mais leur démarche n'aboutit pas au résultat désiré, le maire ayant eu égard à l'état maladif et à l'âge de son voisin qui, dès lors, lui témoigna une vive sympathie. Dès ce moment de trouble, la santé du curé de Versoix fut violemment ébranlée, et le 20 septembro 1863, il rendait le dernier soupir. Enseveli à Versoix au pied de la croix du cimetière, on lit sur la modeste pierre qui orne sa tombe :

« *Son âme était dévorée du zèle de la maison de Dieu.* »

La cure passa à M. l'abbé François-Marie Guillermin, de Lancy, où il est né en 1829. Ce prêtre, formé par les soins du modeste et illustre évêque d'Annecy, Mgr Rendu, devint le secrétaire du savant prélat et l'héritier de tous ses manuscrits. Il en publia la vie en un volume imprimé à Paris en 1867, chez Charles Douniol, libraire éditeur. Depuis la mort de Mgr Rendu, et jusqu'à sa nomination à Versoix, M. Guillermin fut appelé à Genève comme abbé desservant à l'église de Notre-Dame.

En 1876, il dut subir trois mois de prison, le tribunal correctionnel de Genève l'ayant considéré comme le principal auteur du détournement de divers objets, propriété de la paroisse, placés dans l'église et qui avaient été enlevés à l'occasion de la mise de cette édifice à la disposition du nouveau culte catholique libéral. A partir de ce moment il n'a plus fonctionné à Versoix ; pendant son séjour à Ferney, auprès de Mgr Mermillod, la paroisse est desservie par M. l'abbé Bouvier.

Le culte romain est actuellement célébré dans la chapelle de

l'ancienne maison des sœurs de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul (1).

C'est sous le pastorat de M. Guillermin qu'eut lieu à Versoix, le 20 août 1865, la première visite épiscopale de Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, alors auxiliaire de Genève. Les registres du Conseil d'Etat de 1820, de 1834, etc., donnent mention détaillée de réceptions épiscopales au bourg de Versoix.

Le culte catholique libéral célébré dans l'église paroissiale, livrée depuis le 5 mai 1876, est desservi par un prêtre marié, d'origine française, M. Gustave Gaspard, élu le 30 avril 1876, par 21 suffrages sur 22 électeurs participants, et assermenté par le Conseil d'Etat en séance du 5 mai 1876. A la même date, le Conseil de paroisse du nouveau culte a été composé de MM. Deshusses François-Joseph, Berger Balthasard, Perrin Jean-Pierre, Cruz Jean-Louis, et Raignier Louis.

Reprenons maintenant l'historique de la paroisse protestante de Versoix que nous avions laissé à la fin du XVIIe siècle.

Nous avons vu que le colloque de Gex avait réuni la paroisse protestante de Versoix à celle de Collex. Jusque là le rôle des pasteurs qui ont desservi Versoix nous est fourni par l'*Histoire des églises réformées du pays de Gex*, de M. Ph. *Claparède.*

Année 1543. Antoine Marcourt.
15... Antoine Martin ou Martini.
1603. Pierre de Préaux.
1612. Jean Périer, de Lausanne.
1620. Jean Serralongue.
1621. ..... Aubert.
1623. Pierre Colins (Colinet).

(1) La Corporation des Sœurs de la Charité de Versoix a été dissoute par l'Arrêté législatif du 23 août 1875 et la Loi du 27 septembre 1876.

Quoique le rôle des pasteurs de l'an 1623 laisse le nom de la paroisse en blanc, Pierre Colins était vraisemblement ministre à Versoix, toutes les autres églises du bailliage se trouvant cette année-là pourvues de pasteurs.

1626. François Perreaud ou Perrault.
1637. David Piaget.

POUR COLEX ET FERNEX.

1618 à 1656. Joseph Piéron fils.
1657 à 1662. César Rey, de Trève en Dauphiné.

Nous avons vu que ce dernier pasteur, habitant Bossy en 1661, desservait à la fois trois paroisses, y compris Versoix, et que cet état de choses se prorogea jusqu'au commencement du XIX[e] siècle. Le même historien, plus haut cité, fait suivre à M. Rey les pasteurs suivants, d'après la nouvelle organisation du baillage, arrêtée dans une réunion de pasteurs tenue à Seigy, le 10 janvier 1663.

POUR GEX, DIVONNE, SESSY, COLEX, SACONNEX

Paroisses réunies à Fernex.

1662 à 1664. Samuel Rouph.
1664 à 1663. Pierre Roch, de la Tour.
1663 à 1667. César Rey, substitué.
1663 à 1634. Gabriel Helliot, id.
1667 à 1684. Pierre Roch, de la Tour.

PASTEURS DE FERNEX ET DE L'ARRONDISSEMENT DE GEX.

1797. Jean-Henri Hebray, de Genève.

1803. Antoine-Jean Perey.
1819. Albert Eymar, de Genève.
1824. François Cheyssière,
1825. Antoine Verren.
1827. Jean-Auguste Duminy.

Depuis **1815**, Versoix commença à faire officiellement partie de la paroisse de Genthod; les pasteurs qui s'y sont succédés sont:

MM.	Liotard,	1815 à 1818.
	Mouchon,	1818 à 1836.
	Eymar,	1836 à 1853.
	Coulin,	1853.

Le protestantisme a été régulièrement rétabli à Versoix, par les soins de M. le Pasteur Mouchon, à Genthod, qui se fixa ensuite à Versoix. En **1820**, acte fut passé le **14** Mars, par devant Me Richard et son collègue, Notaires à Genève (*Archives de Versoix, lettre E, n° 1*), pour l'achat d'une parcelle destinée à la sépulture des Réformés de Versoix (feuille **34** du Cadastre, n° **1,172**).

Déjà, pendant la Révolution française, cette même parcelle avait été convertie ***en Cimetière de la Raison ;*** de là son nom ***lieu dit au Domaine*** (aujourd'hui propriété de M. Paccard). Les corps des Réformés y ensevelis, furent transportés dans le Cimetière voisin, établi en **1825**, l'ancien étant devenu insuffisant.

En **1824**, M. ***Louis Simond***, ancien maire de Versoix, offrit gratuitement **81** toises, près la route de Sauvernier, mais M. Philippe-Gaspard Mouchon, pasteur (né à Genève en **1766**, décédé à Genève, le **29** Août **1843**), agissant tant en son propre et privé nom, qu'en celui de la Paroisse de Genthod, fit donation à la Commune de Versoix, du terrain nécessaire for-

mant le Cimetière, feuille 34 du Cadastre, n° 1,159. L'acte fut passé par devant M. Ami-Jean Des Arts, notaire, le 25 Janvier 1825. (*Archives de Versoix, lettre E, n° 2.*) A propos de l'établissement des murs de clôture et porte d'entrée, la Commission des Communes exprimait par lettre du 21 Septembre 1824, adressée à M. Louis Simond, maire, « que son désir était que l'utilité seule préside au plan de « cette clôture, en écartant tout objet ou ornement qui pour- « rait être réputé de luxe. » L'État contribua aux frais, pour la somme de cinq cents francs. Le 18 Janvier 1845, Mme Anne-Stéphanie Mouchon, épouse de M. Jean-Louis-René Vaucher, pasteur de l'Église réformée de Genève, fit donation à la Commune, d'une petite parcelle de terrain destinée à l'agrandissement du Cimetière; l'acte fut passé devant M. Des Arts, notaire à Genève. (*Archives de Versoix, lettre E, n° 18.*)

Ce cimetière fut abandonné en 1869, M. Théodore Vernes ayant fait don à la Commune de Versoix, d'un nouveau cimetière, situé chemin du Biolay et dans lequel il a fait transporter le corps de son père et celui de son épouse. Ce généreux donateur a pris à sa charge *tous les frais nécessités pour l'établissement du dit cimetière.* Les habitants protestants de Versoix, adressèrent en Janvier 1870, au Conseil municipal de cette Commune, une pétition couverte de 69 signatures, par laquelle ils réclamaient la réparation des murs de leur ancien cimetière et la clôture en maçonnerie, de la partie dont il avait été agrandi de 1868 à 1869, dans laquelle ont été faites plusieurs inhumations, cela en vue de la conservation de ce cimetière, propriété communale.

En 1835, M. Mouchon se procura un local, qui fut approprié pour le culte réformé (maison n° 30 *bis*, de Versoix-Bourg). La Chapelle est aujourd'hui convertie en appartements. Enfin, en 1858, on construisit le petit temple actuel,

sur le terrain d'enceinte de Versoix-Ville (feuille 21 du Cadastre, n° 663) (1). Il fut publié en 1859, le souvenir de la dédicace de cet édifice, qui eut lieu le 7 Novembre 1858. (Genève, 1859, broch. in-8°.)

Sur la Bible à l'usage du pasteur, on remarque ces lignes écrites à la main :

« Les habitants du bourg de Versoix, paroisse de Genthod, ont fait construire cette modeste chapelle à leurs frais communs. M. Th. Vernes en a donné le terrain ainsi que la cloche, plus une somme. Tous les principaux propriétaires l'ont fortement augmentée et enfin une collecte a été faite chez tous les protestants de Versoix, qui ont donné leur pitte avec plaisir.

« La première pierre contenant tous les documents intéressants de l'époque, a été scellée le 5 Septembre 1857.

« Notre excellent pasteur, M. Coulin, placé sur une estrade et entouré d'une foule, vu la circonstance, a prononcé une prière à l'unisson de tous les cœurs.

« La chapelle a été inaugurée le 7 Novembre 1858. MM. Wartmann et Sarrasin, ont prononcé des discours intéressants et M. le Pasteur Coulin après une très-belle invocation, a parlé et fait les prières qui respirent le sentiment chrétien qui l'anime.

« Cette précieuse Bible a été placée dans la chaire, par une humble paroissienne qui a demandé à Dieu avec effusion, qu'il voulut bien répandre sa bénédiction sur les fruits découlants de cette sainte parole »

R. Vernes de Luze, Octobre 1865.

La paroisse protestante possède une école enfantine, une école primaire dont elle pourvoit à tous les frais ; l'instruction

(1) Voir les Statuts pour la fondation de la chapelle protestante de Versoix, approuvés par le Conseil d'État, en 1862, et modifiés en 1865. ***Recueil des Lois***, tome LII, page 485 ; Arrêté du Conseil d'État, déclarant ***l'église*** de Versoix annexe de la paroisse de Genthod, ***Recueil des Lois***, tome LIII, page 56.



y est donnée gratuitement. Elle a aussi un asile pour les orphelins et enfants pauvres, dont la direction est confiée à une diaconesse.

Depuis 1876, elle est desservie par un pasteur auxiliaire, M. Louis-Théodore Vuarin, de Cartigny; elle cherche à se rendre indépendante de Genthod. Une pétition dans ce but, signée par 125 électeurs, a été récemment adressée au Conseil d'Etat.

Ce corps n'a pas adhéré aux vues des pétitionnaires, soit en raison des circonstances économiques du moment, soit en raison du fait que la paroisse actuelle de Genthod, y compris l'annexe de Versoix, n'a pas une étendue et une importance qui justifient cette augmentation de frais.

D'après ce que je viens d'exposer, il y a donc à Versoix trois cultes chrétiens pratiqués par : les catholiques romains au nombre de 759; les catholiques libéraux, 40; les protestants, 422.

Puisse cette population, malgré sa diversité de croyances basée sur le même Evangile, être conduite à l'unité par une bonne harmonie, afin d'arriver à la réalisation de cette pensée de Pascal: l'unité qui ne dépend pas de la multitude est tyrannie.

C. FONTAINE-BORGEL.

CHANTS RÉVOLUTIONNAIRES

PATRIOTIQUES ET SOCIAUX FRANÇAIS

ET

ÉPISODES POLITIQUES DE 1780 A 1877

PAR

Ferdinand RÉVILLON

> « L'humanité est comme le chariot d'Ézéchiel, qui avance toujours et ne rétrograde jamais. »
>
> P.-J. PROUDHON.

De tout temps, l'art musical et la poésie ont eu plusieurs genres; il en sera toujours ainsi.

Les Égyptiens avaient leurs *Linos*, Euripide en parle. Les Grecs eurent leurs chansons exprimant chacune leur genre; les *Jules* étaient consacrées à Cérès et à Proserpine, la *Philélie* à Apollon, les *Upinges* à Diane, etc.

Il est probable que les hymnes des Hébreux, tels que le *Cantique de Moïse*, après le passage de la mer Rouge, celui de *Débora*, ou en Grèce ceux d'Olen, d'Orphée, d'Eumolphe, et à

Rome, les *Assamenta* des Saliens, ainsi que le *Chant Arval* furent des chants guerriers ou de victoire, se rapprochant des nôtres quant au but.

Aristide en produisit à Jupiter, à Minerve, et enfin le *Chant Séculaire*, d'Horace, est un hymne de ce genre.

Des chansons d'amour chez les Grecs anciens, il ne nous reste rien. Il est cependant probable que ce peuple en vulgarisa quelques-unes d'Anacréon et de Stésichore. Il y avait la *Mélopée;* Aristote nous apprend par sa *poétique* que c'était un chant simple et uniforme employé par la tragédie.

Aristoxène, dans son *Traité de la Musique*, dit que les femmes de l'antiquité chantaient une sorte de complainte amoureuse (chanson de Calyce); d'où il est permis de conclure qu'il y avait des chants populaires.

Les chants et les chœurs populaires avaient aussi leur vogue.

Horace et Suétone racontent l'existence de musiciens ambulants en Grèce; le fait n'est cependant pas bien prouvé.

Mais, à propos de la mort de Tigellus, célèbre chanteur du temps d'Auguste, Horace parle de charlatans, mendiants, bâteleurs et gens de mauvaise vie, faisant métier de musiciens ambulants, venus de la Syrie à Rome, et fort recherchés du peuple.

Le grand poète latin comprend ainsi dans les premiers vers d'une de ses satires, les *Ambubajarum collegia*, chœurs de joueuses de flûte de la Syrie adonnées au libertinage. Juvénal, dans sa III[e] Satire, fait également mention de ces bandes Syriennes et des instruments à cordes obliques; il s'exprime ainsi : « Jam pridem Syrus in Tiberim defluxit Orontes, et « linguam, et mores, et cum *tibicine chorœas Obliquas*, nec « non gentilia tympana secum vexit, et ad circum justas « prostare puellas. » Il en fut de même dans l'antique Égypte

où la corruption était grande; l'Inde actuelle continue ces usages.

Les Romains, en général imitateurs des Grecs, firent donc de même; seulement, ils abandonnèrent un peu les genres voluptueux et critiques si goûtés par les Grecs, pour adopter le genre guerrier.

Au reste, les anciens n'avaient pas l'art d'écrire, qu'ils avaient déjà les chansons; leurs lois et leurs histoires, les louanges des Dieux et des héros furent chantées avant d'être écrites. De là vient, selon Aristote « que le même nom grec fut donné aux lois et aux chansons ».

Plaute, Térence et Catulle ne parlent de rien en fait de chansons. Cependant, il y avait à Rome, des hymnes religieux et le Chant nuptial; les refrains étaient chez les Grecs : ὦ Ὑμέναιε, ὦ Ὑμεν, chez les Romains : Talassî.

Ces deux peuples chantaient en chœur. Les chants orphiques, venus d'Orphée, sont pour, nous une preuve de cette source si reculée et si féconde.

Le chœur est donc, en quelque sorte, l'héritage du théâtre ancien, et le berceau de l'Art antique, surtout le chœur dit *Unisson*.

Après Susavion et Thespis qui, à notre connaissance, imaginèrent les premiers de placer des chanteurs les uns sur les tréteaux, les autres sur des chariots, nous voyons, à Athènes, Eschyle devenir acteur secondaire, élever le chœur et le Théâtre à une hauteur jusqu'alors inconnue.

Quant aux Romains, ils reproduisirent de préférence ce qui marqua au reste leur décadence, le laid; et Senèque trouva peu à dire !

Aujourd'hui le chœur représente déjà et représentera bien mieux encore plus tard une idée démocratique.

Autrefois, les chœurs masculins excitaient toujours l'en-

thousiasme; il en est de même à notre époque. N'a-t-on pas vu naguère encore de petits groupes, chantant des airs patriotiques, arriver à doubler, à tripler et à quadrupler leur nombre par la nature du chant révolutionnaire lui-même? Bien souvent les Bardes Ecossais ranimaient le courage de cette petite nation, si longtemps oppressée par l'Angleterre, en chantant ces paroles patriotiques :

« En avant, Montagnards, en avant! Soyez fiers de verser votre sang pour votre patrie; ils doivent espérer le laurier du vainqueur, ceux qui ont pour cri de veille : *La Liberté ou la mort!* »

Toujours elle célèbre l'anniversaire de la prise de la Bastille, et elle chante comme nous autres Français;

Allons, enfants de l'Hibernie,
Le jour de gloire est arrivé!...
. . . .

L'hymne ou la chanson patriotique a donc traversé tous les âges, et a servi à exciter les sentiments les plus nobles et les plus généreux et « a gravé », comme dit Villoteau, « le courage et l'amour des vertus sociales dans le cœur de l'homme ».

Il est vrai qu'en nous rapprochant des temps modernes, en un mot, au moyen-âge, le grand art comme les grands sentiments patriotiques restèrent en léthargie pendant bien des siècles. Jusqu'à Louis XVI, malgré une certaine unité d'opinion qui s'était déjà manifestée parmi la plupart des hommes éminents vivant sous la fin du règne de Louis XV et appartenant aux lettres aussi bien qu'aux arts et aux sciences, l'Art devenait en quelque sorte monarchique; il en conserva le caractère jusqu'à l'approche de la Révolution. Mais on arriva à renverser bien vite ce faux et bâtard système, et c'est au XVIIIe siècle qu'avec la liberté, l'Art devint grand; il

voulut être désormais Républicain, tant il est vrai, et nous le répétons, que pour faire naître de grandes choses, l'Art doit ne subir aucune pression et être démocratique.

Lors de l'Exposition française, en 1867, sous Napoléon III, n'a-t-on pas vu dans quel état d'énervement étaient tombés les musiciens français et Rossini lui-même, lorsqu'il fallut produire un chant patriotique en l'honneur de la France!

Hélas, il y eut loin de la *Marseillaise* et du *Chant du Départ*, à la production anodine de l'auteur de *Guillaume Tell!*

Il est vrai de dire que, sous le gouvernement du héros de Sedan, régnait en maître Offenbach, d'origine allemande, mais naturalisé français. Ce musicien marqua en France une époque de décadence et de corruption. La débauche, l'oisiveté gouvernaient en haut comme en bas, dans les deux couches sociales. L'Empire avait entraîné la masse inintelligente dans un gouffre, et l'Art se pervertissait peu à peu. Il fallait jouir, et la cour de Napoléon III donnait l'exemple. La chanson fine, spirituelle, avait fait place à l'opérette dont les couplets creux et souvent obscènes faisaient pâmer de joie la jeunesse dorée du faubourg Saint-Germain, aussi bien que celle des Tuileries, et l'ouvrier se délectait avec le *Pied qui r'mue* ou *Rien n'est sacré pour un sapeur !*

Offenbach et Thérésa tenaient le sceptre, Napoléon complétait le trio. L'empire tomba, et le peuple se releva ; c'est alors que l'on vit Offenbach (1), ainsi que le fit son collègue Richard Wagner, maltraiter la France républicaine; ce fut là une lâcheté de la part de ces musiciens.

Cependant, nous devons le dire, le milieu du XIXe siècle a été grand, tant par ses progrès dans les sciences que par ses découvertes dans la chimie, la physique et la mécanique ; quant

(1) Affaire Arbel (*Siècle*, Mars 1877).

à la littérature et à la poésie, la majorité des plumes célèbres, depuis le mouvement romantique, a été pernicieuse au développement et au progrès humain.

C'était bien assez que la génération actuelle se laissât enivrer, amollir par un débordement de luxe et de débauche, sans que la plupart des poëtes, comme A. de Musset, vînssent (en vers magnifiques, cela est vrai) chanter si hautement l'orgie et la volupté.

Un seul homme restera grand par son œuvre philosophique et son dévouement à la cause du prolétariat, cet homme, c'est Proudhon.

Après Proudhon, nous trouvons Eugène Sue et Claude Tillier, deux contemporains qui ont fait voir quel doit être le but moral de la littérature ; ils ont enseigné et moralisé le peuple, ils ont écarté le sentimentalisme religieux, ont fait toucher du doigt la plaie sociale de notre siècle, c'est-à-dire le bourgeoisisme, et ont, par cela même, atteint le but commandé à tout écrivain dont la conscience doit être sévère et les principes favorables au peuple.

La fin de ce siècle a été également féconde en événements sociaux, politiques et religieux, tels que l'anéantissement du pouvoir temporel des papes, l'unité de l'Italie et de l'Allemagne, la lutte et la victoire des protestants en Suisse sur le Vatican, enfin la fondation du principe Communaliste en France, et la guerre de sécession aux États-Unis, dont le résultat fut l'abolition de l'esclavage.

Mais passons.

Il est donc évident que, pour faire jaillir du cerveau des pages telles que celles de Rouget de l'Isle ou de Chénier, il faut se sentir entraîné vers un but, vers une idée ; il faut vivre en liberté, mais non sous un joug quelconque.

C'est l'enthousiasme qui a poussé la plume de ces grands

citoyens ; quelque restreint que puisse être le cadre, il faut un entraînement. Alors seulement, l'inspiration, cette mère du génie, peut faire naître des accents sublimes.

Rouget de l'Isle et J. Chénier ont donc été deux types inspirés par la Révolution. Nous allons revenir sur les principaux chants patriotiques de ces derniers ; mais, en attendant, reprenons d'un peu plus haut notre aperçu.

A l'époque où naissait réellement le théâtre, c'est-à-dire à la fin du XVIIe siècle, la société française, encore caduque, allait se tranformer, et l'art devait bientôt prendre sa place dans l'histoire.

La scène était véritablement le rendez-vous des cerveaux qui pensaient ; tous ceux qui s'occupaient de liberté philosophique précédèrent les hommes qui, un jour, devaient proclamer la liberté politique. Avant l'immortelle *Déclaration des Droits de l'Homme*, un grand poète avait dit :

« Les mortels sont égaux ; ce n'est pas la naissance,
C'est la seule vertu qui fait la différence. »

Dans les annales de la Tragédie, de la Comédie et du Drame se trouve en quelque sorte la marche de l'humanité.

Molière arrive ; il laisse à Corneille et à Racine le sceptre qui leur convient, leur abandonne les habits à ramages ou les manteaux constamment Grecs et Romains, et popularise la haute comédie en rehaussant la vérité.

Castigat ridendo mores, comme s'est écrié Santeuil.

Le grand Molière devient acteur, et c'est alors que Louis XIII dit aux comédiens : « Vous pouvez être gentilshommes. » Molière répond : « Oui, les comédiens sont mes camarades ! »

Les rondes d'enfant étaient très en vogue jusqu'au XIXe siècle, elles firent pressentir la chanson ; J.-J. Rousseau se plaisait à

partager ces plaisirs enfantins, et La Fontaine, cet Esope des temps modernes, resta jeune jusqu'à sa dernière vieillesse; Leibnitz faisait venir, dit-on, des enfants chez lui, et partageait les amusements de cet âge. Helvétius faisait de même.

Dans cette période se trouve Santeuil neveu qui composa ces chansons restées célèbres : *Au Clair de la Lune*, *La Mère Michel* et *Les Bossus*. On assure que la musique du *Clair de la Lune* est de Lulli, musicien attaché, comme on le sait, à la cour de Louis XIV.

Quant à la chanson bachique : *J'ai du Bon Tabac*, elle est attribuée à l'abbé de l'Atteignant.

On sait que, vers le XVI[e] siècle, l'Espagne et le Portugal reçurent les premiers envois du tabac, et que Jean Nicot, ambassadeur de France au Portugal, en 1560, en fit hommage d'une provision à Catherine de Médecis. Le tabac fut bientôt autorisé en France, d'abord sous le nom d'*Herbe à la Reine*, et Thomas Corneille dit un jour, par la bouche de Molière (dans la pièce du *Festin de Pierre*) :

> Quoiqu'en dise Aristote et sa docte cabale,
> Le tabac est divin, il n'est rien qui l'égale ;
> Et par les fainéants, pour fuir l'oisiveté,
> Jamais amusement ne fut mieux inventé.
> . . . .

Malgré les effets pernicieux produits par l'abus du tabac, au dire de certains médecins, fumer est aujourd'hui passé dans les mœurs de presque toutes les nations.

Quant à la chanson restée la plus célèbre, c'est très-certainement celle intitulée : *Ah ! vous dirai-je maman.*

L'auteur en est Dufresny, poète, musicien, peintre et architecte ; il naquit en 1648, et, fils d'une jardinière d'Anet, il

passait pour petit-fils d'Henri IV. Toujours brouillé avec la fortune et jaloux de son indépendance, Dufresny se défit en peu de temps de charges à la cour que lui avait données Louis XIV. Entr'autres chansons, il en fit une satirique contre le café ; tout Paris la répétait ; en voici un couplet :

La divine ambroisie
Que Jupin inventa,
Ce fut fève choisie
Que Vulcain rissola.
Momus la moulina
Pour réjouir la troupe.
Neptune l'inonda
La La.
Enfin Ganimedon
Don Don
La versa dans la coupe.

. . . .

A cette même époque, dit du Mersan, les demoiselles de l'Opéra chantaient : *L'Amour est un enfant trompeur...* et *Le Sopha*, de Crébillon fils, ainsi que *Les Bijoux indiscrets*, de Diderot, étaient en grande vogue.

Le XVIIe siècle avait été, il est vrai, le début de la prose et et de la poésie françaises ; les idées générales prirent peu à peu, depuis le *Roman de la Rose* et le populaire Villon jusqu'aux époques de La Fontaine, Molière, Racine, Corneille, Boileau, une forme régulière empreinte de récits merveilleux et pittoresques, laquelle féconda le germe national. Boileau avait en quelque sorte, continué Malherbe, et, plus tard, on applaudit aux éclatants génies qui enfantèrent l'*Encyclopédie*, monument littéraire qui fera la gloire éternelle de la France ; puis on voit Beaumarchais, non-seulement « jouer de la gui-

tare aux filles de Louis XV, » mais s'occuper de tout et s'illustrer par ses vers critiques ; de financier il devient député à la première Assemblée communale de Paris, vend des fusils et du blé, et, après avoir été accusé de concussion, meurt sans pouvoir se bien justifier ; Saurin, de son côté, faisait le beau parleur, et, pendant que Favart, Goldoni, Contat, Monvel et Lauraguais s'escrimaient au théâtre, il devenait publiquement l'insulteur du poète J.-Baptiste Rousseau dont Piron fit lui-même l'épitaphe ainsi conçue :

« Ci gît l'illustre et malheureux Rousseau ;
Le Brabant fut sa tombe et Paris son berceau.
Voici l'abrégé de sa vie,
Qui fut trop longue de moitié:
Il fut trente ans digne d'envie
Et trente ans digne de pitié. »

Bientôt on vit le peuple de Molière avancer, mais celui de Marivaux rester en arrière avec sa régence, ses boudoirs, ses petites maisons, ses ruelles et ses soupers fins.

Après que le grand Newton eût fait connaître ses immortels *Principes de la philosophie naturelle*, et que Leibnitz eût discuté sur l'*Analyse infinitésimale*, les Encyclopédistes formèrent déjà leur brillant arsenal ; mais les hommes de la métaphysique sensuelle essayèrent encore de se tenir en équilibre sur leurs talons rouges.

Le monde et les vers de Marivaux restèrent stationnaires comme les Watteau et les Boucher ; tout chez eux était faux. Ils peignaient, mais ne moralisaient pas ; ils réjouissaient, mais n'enseignaient rien. Le clergé commençait la lutte et avait sur le cœur ces vérités de Voltaire dont la philosophie était déjà redoutée :

« Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense.
Notre crédulité fait toute leur science. »

Louis XV, perdant peu à peu sa puissance temporelle, cédait au fanatisme en rochet ; cependant, ce fut au Théâtre même que se centralisèrent, à ces époques, les intérêts, les espérances de la littérature et de la poésie républicaines. C'est à la Comédie-Française que parurent les premières tragédies philosophiques, la comédie politique et le drame révolutionnaire.

Le jeune et malheureux poète Gilbert étonnait, pendant que, de son côté, le peuple commençait à satyriser les hommes au pouvoir; et, au moment de l'arrivée de B. Franklin à Paris, chacun chantait cette drôlerie :

Not' minist' n'est pas l'Pérou,
Et ce brave M'sieu d'Sartine,
De la galiot' de Saint-Cloud
N'a fait qu'un saut (sot) dans la marine.

C'est par son génie, par sa simplicité et par son amour pour la liberté, que Franklin devint l'idole des Parisiens et l'ami de Voltaire. Bien qu'il fût né à Boston, cet homme illustre accepta le titre de *bourgeois de Paris*.

Comme on va le voir, la France littéraire, la France badine parlait aussi bien guerre et finances.

Dugazon, surnommé *l'écureuil* du théâtre, chantait souvent, vers 1750, ou plutôt criait d'une façon stridente cette singulière page militaire que voici :

PROCLAMATION DU GÉNÉRAL BOURGOGNE

Sur l'air :

Où allez-vous, Monsieur l'abbé?
Vous allez vous casser le nez.

—

Messieurs, prêtez attention,
Voici la proclamation
Du bon roi d'Angleterre,
        Eh bien !
Il veut finir la guerre,
Vous m'entendez bien ;

C'est l'ouvrage d'un général,
Qui ne compose pas trop mal.
Pour calmer l'Amérique,
        Eh bien ?
Sa méthode est acquise,
Vous m'entendez bien.

Restez en paix dans vos maisons,
Gardez votre lard, vos moutons,
Vos blés, votre fromage,
        Eh bien !
Le tout pour votre usage....
Vous m'entendez bien.

Nous vous promettons du bon thé,
Des taxes, du papier timbré,
Car la mère patrie,
        Eh bien !
Vous aime à la folie,
Tous m'entendez bien.

Après Voltaire et Molière, regardés à juste titre comme deux poètes véritablement nationaux, et encore admirés aujourd'hui du monde entier, paraissaient, au XVIIIe siècle, les deux poètes Chénier, J.-J. Rousseau avec son *Contrat Social*, et le philosophe Condorcet; puis le pamphlet trouve bientôt, dans Paul-Louis Courier, un magnifique interprète, dont les traits acérés signalèrent bien souvent le mal. Courier eut, à juste titre, des admirateurs parmi la démocratie du commencement du XIXe siècle, comme il en a encore aujourd'hui.

Arrivons au début de 89; les luttes ardentes commençaient, les partis se formaient et les groupes s'organisaient. La Royauté avait fait son temps, car déjà, le 5 mai 1789, le Tiers-État, dès l'ouverture des États-Généraux, obtint, pour la première fois, une représentation qui le rendait supérieur en nombre aux deux autres ordres réunis.

L'aristocratie essaya de résister au sujet du vote par ordres et non par tête; elle fut vaincue. Les nobles protestèrent, le clergé s'en mêla, de fortes discussions eurent lieu, et enfin la Révolution commença le 17 juin.

Bientôt arrive le serment du Jeu-de-Paume, où tous les hommes énergiques jurent une union indissoluble entre eux, en déclarant qu'ils donneront à tout prix une Constitution à leur patrie.

M. Necker était renvoyé et M. de Calonne rappelé; on donnait l'ordre de tirer sur le peuple, et les hussards, ainsi que les dragons, soutenus par des gardes suisses, venaient sabrer et tuer les paisibles citoyens qui se promenaient aux Tuileries.

Quelques jours après la prise de la Bastille, le 22 juillet, Foulon, ex-commissaire des guerres et conseiller de Louis XVI, eut la tête tranchée en place de Grève pour avoir tenu cet

odieux propos : « Si la canaille n'a pas de pain, qu'on lui donne du foin ! »

On rapporte qu'un inconnu plaça, dans la bouche de l'exécuté, une poignée de foin aussitôt après la mort.

C'est à ce moment que Louis s'affubla de la cocarde tricolore.

En même temps, naissait réellement la Commune, vers la fin de juillet 1789. Un contemporain dit (1) : « .... Les électeurs se démirent de leurs fonctions et furent remplacés par cent vingt députés de districts, à raison de deux par district. Les nouveaux venus, destinés à former la Municipalité parisienne, prirent le titre de « *Représentants de la Commune de Paris.* »

Elle eut, pendant longtemps, une certaine puissance, mais elle fut immolée au 10 thermidor 1795.

Les 5 et 6 octobre, exaspérée, une grande foule de citoyens armés se porte à Versailles et force le roi à venir à Paris et à y rester.

C'est alors que l'on voit, au milieu de cette préface du grand drame révolutionnaire, Louis XVI faire cause commune avec les ennemis de la France à l'extérieur, la cour continuer ses intrigues, et Marie-Antoinette s'amuser ; tout ce monde se souciait fort peu du volcan sur lequel on marchait. La cour et les nobles ne voyaient pas le peuple qui allait se lever menaçant, punissant les traîtres, fondant la liberté et revendiquant ses droits.

Malheureusement, la bourgeoisie profita seule de la Révolution de 89, le travailleur n'y gagna rien, et le prolétaire resta ce qu'il est encore aujourd'hui, c'est-à-dire l'exploité.

Dès l'avènement de Louis XVI, Collé avait commencé à faire

(1) *Histoire de la Révolution française*, p. 54, ch. 3, E. Hamel.

sa chanson délicate et empreinte d'une excellente critique; elle débute ainsi :

« Or, écoutez, petits et grands,
L'histoire d'un roi de vingt ans,
Qui va nous ramener en France
Les bonnes mœurs et *l'abondance*.
D'après ce plan, que deviendront
Et les catins et les fripons ? »

. . . .

Sur l'Assemblée des notables, on fit également plus tard une chanson satirique, disant à M. de Calonne et à l'Assemblée leurs vérités ; ceci se passait de 1787 à 1788.

On fit également, en attendant le jugement du Cardinal de Rohan, qui était à la Bastille, un *Alleluia* fort comique.

Un peu avant la Révolution, une chanson avait été faite sur le curieux chevalier d'Eon, dont l'ambiguité du sexe a servi de prétexte à la risée publique; en voici la première strophe :

Du chevalier d'Eon
Le sexe est un mystère ;
L'un croit qu'il est garçon ;
Cependant l'Angleterre
L'a fait déclarer fille
Et prétend qu'il n'a pas
De trace de b......
Du père Barnabas.

. . . .

Puis apparaît, vers le milieu de 89, la ***Carmagnole des Royalistes*** :

Madame Veto avait promis (*bis*)
De faire égorger tout Paris, (*bis*)
Mais son coup a manqué
Grâce à nos canonniers ;

Dansons la Carmagnole,
Vive le son ! vive le son,
Dansons la Carmagnole,
Vive le son du canon !

Monsieur Veto avait promis (*bis*)
D'être fidèle à la patrie ; (*bis*)
Mais il y a manqué,
Ne faisons plus d'quartier.

Dansons, etc.

Antoinette avait résolu (*bis*)
De nous fair' tomber sur le cu ; (*bis*)
Mais son coup a manqué,
Elle a le nez cassé.

Dansons, etc.

Son mari se croyant vainqueur, (*bis*)
Connaissait peu notre valeur ; (*bis*)
Va, Louis, gros paour,
Du Temple dans la tour.

Dansons, etc,

Les Suisses avaient tous promis (*bis*)
Qu'ils feraient feu sur nos amis ; (*bis*)
Mais comme ils ont sauté !
Comme ils ont tous dansé !

Dansons, etc.

Quand Antoinette vit la tour, (*bis*)
Elle voulut faire demi-tour ; (*bis*)
Elle avait mal au cœur
De se voir sans honneur.
Dansons, etc.

Lorsque Louis vit fosseyer, (*bis*)
A ceux qu'il voyait travailler (*bis*)
Il disait que pour peu
Il était dans ce lieu.
Dansons, etc.

Le patriote a pour amis (*bis*)
Tout' les bonnes gens du pays ; (*bis*)
Mais nous nous soutiendrons
Tous au son des canons.
Dansons, etc.

L'aristocrate a pour amis (*bis*)
Tous les royalist' de Paris ; (*bis*)
Ils vous les *soutiendrons*
Tous comme de vrais poltrons !
Dansons, etc.

La gendarmerie avait promis (*bis*)
Qu'elle soutiendrait la patrie ; (*bis*)
Mais ils n'ont pas manqué
Au son du canonnier.
Dansons, etc.

Amis, restons toujours amis (*bis*)
Ne craignons pas nos ennemis ; (*bis*)
S'ils viennent attaquer,
Nous les ferons sauter.
Dansons, etc.

Oui, je suis sans-culotte, moi, (*bis*)
En dépit des amis du roi ; (*bis*)
Vivent les Marseillais,
Les Bretons et les lois !
Dansons, etc.

Oui, nous nous souviendrons toujours (*bis*)
Des sans-culottes des faubourgs ; (*bis*)
A leur santé buvons ;
Vivent les bons lurons !
Dansons la Carmagnole,
Vive le son ! vive le son !
Dansons la Carmagnole,
Vive le son du canon ?

Genève chante encore à cette heure sa légende de ***l'Escalade*** sur l'air de *la Carmagnole.*

La chanson critique, patriotique, ou même élégiaque a toujours répondu à un besoin ; Carnot, le conventionnel, n'essaya-t-il pas de se consoler de son exil à Magdebourg en chantant ce petit rien de Romagnesi :

Que ne peut-on rêver toujours !

. . . .

Le député à la Convention et poète Fabre d'Eglantine n'est-il pas l'auteur de cette célèbre romance :

Il pleut, il pleut, bergère ;

Bien qu'il fût Genevois, J.-J. Rousseau (1) n'a-t-il pas créé en France *Le Devin du Village ?*. . . . .

(1) A Paris, J.-J. Rousseau, bien que déjà philosophe, était copiste de musique à 50 centimes la page, lorsqu'il fit représenter à Fontainebleau, en 1752, son *Devin du Village.*

Enfin l'Italien Pergolèse n'a-t-il pas composé l'air : *Que ne suis-je la fougère ?...*

C'est dans la chanson que l'on voit la forme de notre esprit national ; celle appelée : *La Chanson de Roland* (776), offre bien la preuve de ce que nous avançons.

Les armées du moyen-âge allaient au combat avec ce chant qui semblait être le chant guerrier et national de la France, et se perpétua jusqu'à la fin du XIVe siècle, au milieu même des désastres du roi Jean.

Dans la célèbre bataille où périrent douze pairs de France, Roland, d'après la légende, dit à Ollivier qui était monté sur un arbre : « Je frapperai de ma bonne épée *Durandal*, et les payens mourront tous... » Ce fut quelques instants plus tard, et après être restés *trois* au combat, qu'en présence du traître Ganelon, Roland, engagé dans les montagnes de la Navarre, saisit son cor, et mourut en tirant un faible son. L'empereur Charlemagne se dirigea alors vers Roncevaux où son neveu Roland expirait.

Telle est la légende du glorieux et vaillant Roland, dont le nom fut si longtemps chanté par les troubadours.

La chanson séculaire de Roland fut remplacée, il y a près d'un demi siècle, par celle de Méhul et d'Alex. Duval.

CHANSON DE ROLAND

I.

Où vont tous ces preux chevaliers,
L'orgueil et l'espoir de la France.
C'est pour défendre nos foyers
Que leur main a repris la lance,



Mais le plus brave, le plus fort,
C'est Roland, ce foudre de guerre,
S'il combat, la faux de la mort
Suit les coups du cimeterre

Soldats français, chantons Roland,
L'honneur de la chevalerie
Et répétons, en combattant,
Ces mots sacrés : gloire et patrie !

II.

Déjà mille escadrons épars
Couvrent le pied de ces montagnes,
Je vois leurs nombreux étendards
Briller sur les vertes campagnes.
Français, là sont vos ennemis ;
Que pour eux seuls soient les alarmes ;
Qu'ils tremblent ! tous seront punis,
Roland a demandé ses armes.

Soldats, etc.

III.

L'honneur est d'imiter Roland,
L'honneur est près de sa bannière ;
Suivez son panache éclatant,
Qu'il vous guide dans la carrière.
Marchez, partagez son destin :
Des ennemis que fait le nombre ?
Roland combat, ce mur d'airain
Va disparaître comme une ombre.

Soldats, etc.

IV.

Combien sont-ils ? combien sont-ils ?
C'est le cri du soldat sans gloire ;
Le héros cherche les périls ;
Sans les périls, qu'est la victoire ?
Ayons tous, ô braves amis,
De Roland l'âme noble et fière.
Il ne comptait les ennemis
Qu'étendus morts sur la poussière.

Soldats, etc.

V.

Mais j'entends le bruit de son cor,
Qui résonne au loin dans la plaine ;
Eh quoi ! Roland combat encor ?
Il combat ! ô terreur soudaine ?
J'ai vu tomber ce fier vainqueur ;
Le sang a baigné son armure ;
Mais toujours fidèle à l'honneur,
Il dit, en montrant sa blessure ;

Soldats français ! chantez Roland,
Son destin est digne d'envie :
Heureux qui peut, en combattant,
Vaincre et mourir pour sa patrie.

En 1790, le souffle révolutionnaire augmentait ; un peintre, M. François, lut une ode en faveur du pacte fédératif (district des filles St-Thomas), et le vaudevilliste Piis chanta aussi au club du Palais-Royal des couplets qui nous ont été conservés et dont les premiers vers commencent ainsi :

« Les traîtres à la nation
Craignent la fédération, etc. »

Mais, c'est à l'occasion du pacte fédératif organisé au Champ-de-Mars, le 14 juillet 1790, que se chanta pour la première fois, le fameux « *Carillon National* » :

I.

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrates à la lanterne.
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrates on les pendra,
Le despotisme expirera,
L'égalité triomphera.

II.

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrates auront beau dire.
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrates on les pendra,
Le brigand prussien tombera,
L'esclave autrichien le suivra.

III.

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrates à la lanterne.
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrates on les pendra.
Et leur infernale clique
Au diable s'envolera.

Ce chant, ainsi que celui de la *Carmagnole*, se chantait partout, dans les rues comme autour des arbres de la Liberté,

jusqu'au 9 thermidor ; les paroles étaient souvent changées, mais l'air restait toujours le même.

Un peu plus tard, le vin et ce qu'on est convenu d'appeler la philosophie, prirent peu à peu la place du genre patriotique ; c'est alors que le Caveau ressuscita.

Quantité de Clubs se fondèrent, les émigrations commencèrent et se suivirent avec une fureur incroyable. L'année 90 fut fertile en poètes républicains de toute espèce, et l'on vit surgir un nombre incalculable de pièces, d'odes, de chansons patriotiques et politiques, ce qui indiquait parfaitement l'état des esprits.

Tous les jours, soit au club, soit au banquet, un auteur récitait avec plus ou moins de verve sa production, et l'enthousiasme des auditeurs était à son comble.

A ces agapes fraternelles, on rendait aussi hommage aux dames françaises sur leur patriotisme, par des couplets en leur faveur, et il était fort curieux de voir ces jeunes parisiennes travailler avec une infatigable ardeur à préparer le théâtre du patriotisme, à provoquer les enfants à savoir mourir pour la patrie républicaine, à repousser la trahison ou le déshonneur, et à chercher à fonder la grande, la vraie famille, celle de l'humanité parmi les pays civilisés !

La première société formant club commença en 1782, sous M. de Calonne. Un second fut fondé au Palais-Royal ; puis on en vit beaucoup s'établir en province. Enfin, Paris organisa plusieurs clubs, tels que celui des *Arcades*, celui des *Étrangers*, celui de la *Société Olympique*. Tous, sauf la *Société Olympique*, furent dissous en 1787.

Mais, lorsque les événements politiques commencèrent, les citoyens créèrent de vrais clubs révolutionnaires qui alors devaient avoir, peu de temps après, leur importance. Ainsi, le premier de ceux-ci, fondé après la convocation des Etats-

Généraux, fut le *Club Breton*, puis, celui des amis de la *Liberté* et de l'*Égalité*, et enfin le fameux *Club des Jacobins*. Vinrent ensuite celui des *Feuillants*, celui des *Cordeliers*, rival de celui des *Jacobins*, et dont Marat, Hébert, Anacharsis Cloots, dit l'*Orateur du genre humain*, et Camille Desmoulins fûrent les chefs. Il y eut encore le *Club de Montrouge* où allaient Mirabeau, Siéyès et quelques autres ; le duc d'Orléans en avait fait partie. Un autre club, ayant adopté les formes et usages maçonniques, était le *Cercle social* ou *la Bouche de fer*.

A Londres, vers 1789, Mackintosh avait aussi fondé le *club des amis de la Révolution*.

Divers clubs monarchiques peu avoués et d'autres peu révolutionnaires s'élevèrent encore en 93 sous les noms de *Club-Richelieu*, *Club de la Bibliothèque*, *des Mathurins*, *du faubourg Antoine ;* ce dernier était fort recherché. Tallien passait aussi pour avoir fondé le club de la *Société fraternelle* du Temple, en 1791. N'oublions pas le fameux *club des Enragés* dépassant celui des Cordeliers ; les principaux membres étaient Santerre, Henriot, Payan, Maillard, Voidel et St-Hurugue.

On peut citer aussi le Club du Panthéon ; Barras, son principal membre est celui qui joua un rôle actif dans l'émeute du 13 vendémiaire, et devint plus tard l'ami de Bonaparte.

Les clubs continuèrent pendant 91 à avoir leur influence sur la population révolutionnaire de la capitale ; la Commune de Paris et ses sections dépassèrent même pendant un certain temps le pouvoir de la Convention et donnèrent à ses chefs une puissance redoutable.

Chaque club avait ses partisans, ses enthousiastes.

Les révolutions de 1830, de 48 et de 70 ramenèrent chaque fois les réunions ou clubs. En 1848, un club, parmi tous ceux qui s'organisèrent, mérite d'être cité, c'est celui fondé au Conservatoire de musique, faubourg Poissonnière ; c'était

le *Club des artistes*, et Blanqui en était en quelque sorte le chef.

Lorsque les troubles de Juin éclatèrent, on vit une partie des habitués, non-seulement abandonner ce lieu de réunion, mais s'empresser de dénoncer ignominieusement au gouvernement du général Cavaignac les principaux chefs de ce club.

Avant la chute de Napoléon III, les clubs se rouvrirent, et c'est vers la fin de 1869 qu'eut lieu la première réunion publique (avec cartes) au Vaux-Hall.

Un hongrois, M. Horn, fut le premier organisateur.

Mais bientôt ces réunions se transformèrent en clubs, et c'est au Vaux-Hall qu'on vit s'établir la lutte entre les Socialistes modernes et les Economistes qui furent battus.

Puis se fondèrent les clubs du Salon de Mars et de la *Salle Molière* où le député Langlois affirma si hautement les idées de Proudhon.

Bientôt parut celui de la rue Aumaire où Ledru-Rollin et Delescluze défendirent le *Communalisme*, celui de la *Marseillaise* fondé par Rochefort et Flourens, celui des *Folies-Bergères* où Millière assassiné (fin mai 1871) se fit souvent entendre, celui de la *Reine-Blanche* où Tony Révillon éleva bien des fois la voix, celui de l'*Elysée-Montmartre* où Ferré et Louise Michel parlaient régulièrement, celui de la rue d'*Arras* où les Hébertistes et les Blanquistes se donnaient rendez-vous.

Bien d'autres clubs s'étaient également fondés dans tous les quartiers tels que Batignolles, Ménilmontant, Reuilly, Charonne, Montparnasse, Vaugirard, Gros-Cailloux, Neuilly, Mouffetard, Bercy, etc; l'Ecole-de-Médecine tenait aussi chaque soir son club. En 1871, il y eut également dans l'église Saint-Sulpice le club : *La Résistance*.

Par arrêt de l'an III, le Directoire porta un coup aux clubs existant sous la première révolution, en leur défendant de s'affilier et de correspondre, et on vit, avec le dernier club constitutionnel de *Clichy*, le droit de réunion s'éteindre peu à peu sous l'autorité du despote Napoléon Ier, qui s'emparait déjà sourdement de la position après que tous les révolutionnaires eussent été les uns bannis, les autres écrasés.

Le 18 brumaire frappa alors du même coup toutes les libertés conquises si difficilement.

En retournant en arrière, nous entrons en 1791, et nous voyons que l'Assemblée constituante avait été remplacée par la Législative, peu de temps avant que Louis XVI refusât la sanction à plusieurs décrets.

Apostrophé partout, traité de tyran, et soupçonné de trahison, le roi s'enfuit à Varennes où il est arrêté, puis de là ramené au Temple où il reste incarcéré.

Pendant ce temps, le 20 Juin 1792, une insurrection éclate sans succès ; mais le 10 Août, elle triomphe, et la République est proclamée le 22 Septembre 1792.

Après les journées de 92, lorsque l'armée Autrichienne eut repassé la frontière, Mlle Montansier acheta les arcades du café de Chartres. Barras habitait la même maison que cette dernière, dont le salon était le rendez-vous de tous les grands comédiens, Jacobins, sans-culottes, homme de lettres, femmes bas-bleus et réputations naissantes. C'est là que la petite Mars, alors toute jeune, eut son premier succès.

Mlle Montansier onvrit le *Théâtre-National* rue Richelieu, le plus grand de Paris, et beaucoup de pièces y fûrent représentées, entr'autres *La Mort de Marat*, 3 actes, de Féru. Molé représentait Marat, et Mlle Sainval, Charlotte Corday.

La Commune de Paris décida la fermeture de cette salle, le 15 novembre 93. C'est à cette même époque que Chantereine

devint bientôt le foyer conspirateur du premier Bonaparte, comme l'Elysée fut l'endroit où Napoléon III prépara son crime du 2 décembre 51.

Le premier discuta à Chantereine ses chances à l'empire, l'autre les discuta à l'Elysée, tous deux réussirent (1).

Cependant ce fut en 1791, au mois de Septembre, que la famille royale, c'est-à-dire Louis XVI, assista pour la dernière fois à une représentation de l'Opéra ; on donnait *Castor et Pollux*, de Rameau.

Mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'une année avant (en 1790), on avait exécuté à Notre-Dame *La prise de la Bastille*, hiérodrame de A. Désaugiers.

Donc, au théâtre, nous voyons la révolution paraître sur la scène française.

En faisant disparaître la royauté, et en tenant tête à l'Europe coalisée, le théâtre devient lui-même l'écho des idées nouvelles, et c'est ainsi que, comme le dit fort judicieusement un contemporain (2), « le drame se retrouve dans le drame. » Il semblait que la révolution littéraire voulait se faire.

Dans cette période, à l'exception des chants révolutionnaires, la chanson resta dans l'ombre, et, au milieu de la passion violente qui agite chaque être, en présence de ce choc immense où l'énergie morale le dispute à l'énergie physique, où l'on voit cet incroyable mélange du grotesque et du sublime, le théâtre devient un foyer d'excitation au patriotisme et au dévouement.

Marie-Joseph Chénier (3) avait fait jouer la tragédie de

(1) Ce fut également à l'Élysée que M. de Mac-Mahon, Président de la République française, et vaincu de Sedan, prépara son coup de main (16 mai 1877).

(2) 1 Vol. *Théâtre de la Révolution*, L. Moland.

(3) André Chénier, frère de celui-ci, expia sur l'échafaud (13 ventôse) ses insultes quotidiennes à la Révolution.

Charles IX ou *l'Ecole des Rois* (4 novembre 1789). Ce fut alors une solennité politique, et le succès fut immense.

Puis arrivèrent, en mars 91, les *Victoires cloîtrées*, drame en prose de Monvel, l'*Ami des Lois*, en Janvier 93, comédie de Laya ; cette dernière eut peu de représentations, parce qu'elle attaquait la Montagne et parodiait Marat. Santerre fit même braquer ses canons devant le théâtre dans le but de dissiper, à l'occasion, une manifestation réactionnaire.

Puis, le surlendemain de l'exécution de Marie-Antoinette, Sylvain Maréchal, auteur de diverses poésies, fit représenter le *Jugement dernier des Rois ;* prophétie en un acte et en prose. Sylvain, appelé « le berger, » finit par rédiger le Dictionnaire des Athées. »

Plus tard, Méhul donna : *Horiatus Coclès;* Porta, *Les Sans Culottes*, et Grétry, *La Rosière républicaine.*

Vers cette époque, 1791, la liberté des théâtres fut proclamée, et alors s'élevèrent de nombreuses salles de spectacle sur le boulevard du Temple. Aujourd'hui il n'en reste plus trace; l'ancien préfet de Bonaparte, M. Haussmann, s'étant chargé de balayer tous ces théâtres qui égayaient tant ce quartier.

C'est à cet endroit, près du théâtre des Délassements, que se trouvait la petite salle Nicolet dont M. Corse devint plus tard directeur et acteur.

On y joua pendant fort longtemps une pièce intitulée : *Madame Angot*, pièce dont voici deux curieux couplets :

Le Corse de Madame Angot
N'est pas le Corse de la Corse
Mais le Corse de Marengo.
Est bien le Corse de la Corse.

Le premier pour un peu d'argent
Amuse par sa comédie,
Et l'autre prend tout notre argent
Pour achever sa tragédie!

Le musicien qui illustra le plus la période révolutionnaire en dehors de Rouget de Lisle et de Méhul, fut Gossec.

Gossec fonda à Paris, en 1770, le concert des amateurs, et en 1773 le concert spirituel. Mais en 1784, par ordonnance royale, il organisa une école de chant sous la direction de M. de Breteuil; c'est ce qui donna à Gossec l'idée d'un Conservatoire, idée que réalisa plus tard la Convention.

Vers 1789, il était maître en chef (de musique) des gardes nationales de Paris, et plus tard il eut conjointement avec Méhul et Chérubini l'inspection générale du Conservatoire.

« Gossec se trouva associé, » dit A. Adam, « à toutes les fêtes nationales de l'époque; il composa une quantité innombrable de chants patriotiques. »

On lui doit en effet, entre autres belles productions, *l'Hymne à la Victoire, l'Hymne à l'Être suprême*, les chants apothéotiques pour Voltaire et Rousseau, et une marche pour les funérailles de Mirabeau.

Ce fut donc en quelque sorte à Gossec et aussi à Sarrette que l'on dut de former, dans cette période révolutionnaire, une musique pour le service des fêtes publiques; on peut dire ici que ce fut un honneur pour ces deux citoyens d'être arrivés à pourvoir aux besoins, et d'avoir contribué à la grandeur de leur pays, en fournissant à la levée de quatorze cent mille hommes, quatorze orchestres militaires, et de plus des orchestres pour les fêtes nationales.

Quant à Rouget de Lisle et à sa *Marseillaise*, l'histoire en est suffisamment connue, et nous nous abstiendrons ici de

commentaire sur le plus simple et le plus puissant chef-d'œuvre en ce genre.

Rouget de Lisle a écrit lui-même qu'il fit l'*Hymne des Marseillais* à Strasbourg, dans la nuit qui suivit la proclamation de la guerre du Rhin, fin Avril 1792: Rouget de Lisle lui donna d'abord le nom de : *Chant du Rhin*.

Qu'on nous permette ici une petite notice.

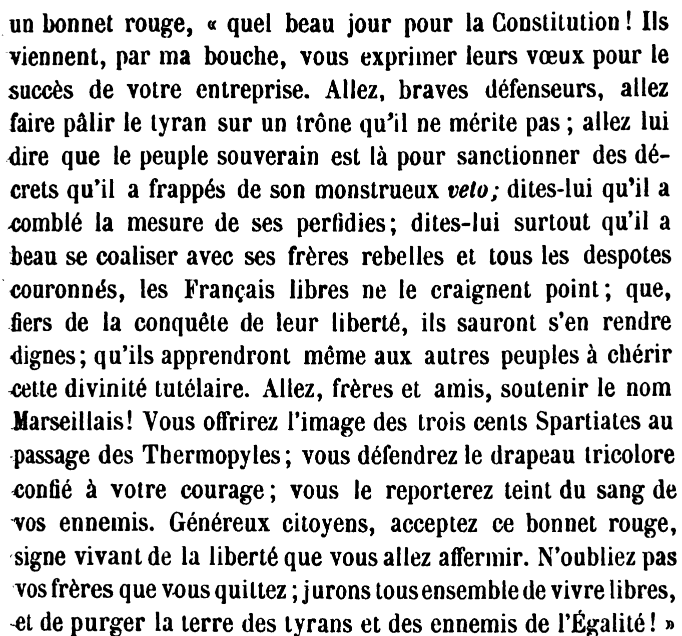
Lorsqu'éclata à Marseille le mouvement révolutionnaire, le chant de Rouget de Lisle était déjà connu des Marseillais. En effet, d'après les renseignements positifs, les premiers patriotes phocéens de cette époque importèrent la *Marseillaise* à Paris. Laissons parler M. Amédée Boudin (1) :

« La cour était dans la consternation ; car elle avait bien le pressentiment d'une catastrophe prochaine que les Girondins appelaient de leurs vœux, tout en en redoutant l'issue. Les chefs de clubs et de sections demandaient une direction active et unique. Dans ce but, on créa le *Comité insurrectionnel*, auquel Barbaroux promit, pour sa part, la coopération de ses compatriotes dont l'arrivée était impatiemment attendue. En effet, le Conseil général de Marseille avait décrété la formation d'un bataillon de 500 hommes pour le diriger sur Paris. Des milliers de volontaires se présentèrent, parmi lesquels on choisit..... »

Le Directoire du district fournit les fonds nécessaires à leur équipement et à leur expédition ; et, malgré l'ordre du ministre qui suspendait le départ des gardes nationaux, ils étaient tous réunis, le 2 Juillet 1792, autour de l'arbre de la liberté, sur le Cours St-Louis, prêts à se mettre en route. Une foule immense les saluait de ses adieux fraternels, et le président de la *Société populaire* cherchait par une allocution véhémente à surexciter leur patriotisme.

« Citoyens soldats, » s'écria A. Maillet, en élevant en l'air

(1) *Histoire de Marseille*, 1 vol., p. 499.



un bonnet rouge, « quel beau jour pour la Constitution ! Ils viennent, par ma bouche, vous exprimer leurs vœux pour le succès de votre entreprise. Allez, braves défenseurs, allez faire pâlir le tyran sur un trône qu'il ne mérite pas ; allez lui dire que le peuple souverain est là pour sanctionner des décrets qu'il a frappés de son monstrueux *veto;* dites-lui qu'il a comblé la mesure de ses perfidies; dites-lui surtout qu'il a beau se coaliser avec ses frères rebelles et tous les despotes couronnés, les Français libres ne le craignent point ; que, fiers de la conquête de leur liberté, ils sauront s'en rendre dignes ; qu'ils apprendront même aux autres peuples à chérir cette divinité tutélaire. Allez, frères et amis, soutenir le nom Marseillais ! Vous offrirez l'image des trois cents Spartiates au passage des Thermopyles ; vous défendrez le drapeau tricolore confié à votre courage ; vous le reporterez teint du sang de vos ennemis. Généreux citoyens, acceptez ce bonnet rouge, signe vivant de la liberté que vous allez affermir. N'oubliez pas vos frères que vous quittez ; jurons tous ensemble de vivre libres, et de purger la terre des tyrans et des ennemis de l'Égalité ! »

Électrisé par la parole vibrante de l'orateur, le bataillon sortit de la ville, traînant deux canons à la suite, et jetant dans les airs les magnifiques accents d'un hymne martial. Cet hymne, qu'un patriote de Montpellier avait le premier fait connaître dans un banquet à Marseille, était l'œuvre — musique et poésie — d'un généreux enfant des montagnes du Jura.

Il avait paru pour la première fois, le 23 Juin 1792, dans le *Journal des Départements méridionaux* et *des Débats des amis de la Constitution de Marseille* sous le titre de : *Chant de guerre aux armées des frontières.*

Chacun des cinq cents volontaires l'avait appris ; et, quand leurs cinq cents voix entonnèrent en chœur les strophes sublimes du poëte de la Révolution, il s'éleva de la terre au

ciel, dans la patrie des Phocéens, une immense et formidable clameur d'enthousiasme. Par tous les pays que traversait l'héroïque phalange, ce chant guerrier laissa tomber au milieu des populations, comme une longue traînée de feu qui devait embraser tous les cœurs. C'en était fait, la révolution avait trouvé son levier pour renverser le vieux monde sous le choc de ses jeunes et innombrables bataillons, et la *Marseillaise* suffisait pour immortaliser Rouget de Lisle (1).

LA MARSEILLAISE

CHANT NATIONAL DE 1792.

Paroles et musique de *Rouget de l'Isle* (2).

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé ;
Contre nous de la tyrannie
L'étendard (3) sanglant est levé. *(bis.)*
Entendez-vous dans les campagnes,
Mugir ces féroces soldats !
Ils viennent jusque dans vos bras,
Égorger vos fils, vos compagnes !

Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons,
Qu'un sang impur,
Abreuve nos sillons !

(1) Nous engageons le lecteur à lire l'éloge superbe de Rouget de Lisle par Félix Pyat.

(2) Le compositeur Litoff a, dans son ouverture des *Girondins*, brillamment orchestré et originalement développé l'œuvre de Rouget de Lille.
H. Berlioz a de même orchestré *La Marseillaise*.

(3) Rachel disait : Le *couteau* sanglant.....

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés? (*bis.*)
Français, pour nous, ah! quel outrage!
Quels transports il doit exciter!
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage?
Aux armes, etc.

Quoi! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers!
Quoi! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers! (*bis.*)
Grand Dieu! par des mains enchaînées,
Nos fronts sous le joug se ploîraient!
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées!
Aux armes, etc.

Tremblez, tyrans, et vous perfides,
L'opprobre de tous les partis!
Tremblez, vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix! (*bis*)
Tout est soldat pour vous combattre;
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux
Contre vous, tout prêts à se battre!
Aux armes, etc.

Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups;
Épargnez ces tristes victimes
A regret s'armant contre nous: (*bis.*)

Mais ce despote sanguinaire,
Mais les complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère!...

Aux armes, etc.

AMOUR SACRÉ de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs:
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs; (*bis.*)
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents;
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire!

Aux armes, etc.

Nous entrerons dans la carrière,
Quand nos aînés n'y seront plus;
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus! (*bis.*)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger, ou de les suivre!

Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons,
Qu'un sang impur,
Abreuve nos sillons!

(La dernière strophe est attribuee à André Chénier.)

LE CHANT DU DÉPART

HYMNE DE GUERRE

Paroles de *M.-J. Chénier*. Musique de *Méhul*

1794

UN DÉPUTÉ DU PEUPLE

La victoire en chantant nous ouvre la barrière,
La liberté guide nos pas,
Et du nord au midi, la trompette guerrière
A sonné l'heure des combats.
Tremblez, ennemis de la France!
Rois ivres de sang et d'orgueil!
Le peuple souverain s'avance;
Tyrans, descendez au cercueil!

La République nous appelle.
Sachons vaincre ou sachons périr;
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir!

UNE MÈRE DE FAMILLE

De nos yeux maternels ne craignez pas les larmes;
Loin de nous de lâches douleurs;
Nous devons triompher quand vous prenez les armes :
C'est aux rois à verser des pleurs!
Nous vous avons donné la vie,
Guerriers! elle n'est plus à vous;
Tous vos jours sont à la patrie :
Elle est votre mère avant nous!



La République nous appelle,
Sachons vaincre ou sachons périr;
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir!

DEUX VIEILLARDS

Que le fer paternel arme la main des braves!
Songez à nous, au champ de Mars;
Consacrez dans le sang des rois et des esclaves
Le fer béni par vos vieillards;
Et, rapportant sous la chaumière
Des blessures et des vertus,
Venez fermer notre paupière,
Quand les tyrans ne seront plus!

La République nous appelle,
Sachons vaincre ou sachons périr;
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir!

UN ENFANT

De Barra, de Viala, le sort nous fait envie,
Ils sont morts, mais ils ont vaincu.
Le lâche accablé d'ans n'a point connu la vie!
Qui meurt pour le peuple a vécu.
Vous êtes vaillants, nous le sommes:
Guidez-nous contre les tyrans;
Les républicains sont des hommes,
Les esclaves sont des enfants!

La République nous appelle,
Sachons vaincre ou sachons périr;
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir!

UNE ÉPOUSE

Partez, vaillants époux, les combats sont vos fêtes;
Partez, modèles des guerriers;
Nous cueillerons des fleurs pour en ceindre vos têtes;
Nos mains tresseront vos lauriers!
Et si le temple de mémoire
S'ouvrait à vos mânes vainqueurs,
Nos voix chanteront votre gloire,
Nos flancs porteront vos vengeurs.

La République nous appelle,
Sachons vaincre ou sachons périr;
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir?

UNE JEUNE FILLE

Et nous, sœurs des héros, nous qui de l'hyménée
Ignorons les aimables nœuds,
Si, pour s'unir un jour à notre destinée,
Les citoyens forment des vœux,
Qu'ils reviennent dans nos murailles,
Beaux de gloire et de liberté,
Et que leur sang dans les batailles
Ait coulé pour l'égalité.

La République nous appelle,
Sachons vaincre ou sachons périr;
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir.

TROIS GUERRIERS

Sur le fer, devant Dieu, nous jurons à nos pères,
A nos épouses, à nos sœurs,
A nos représentants, à nos fils, à nos mères,
D'anéantir les oppresseurs;
En tous lieux, dans la nuit profonde,
Plongeant l'infâme royauté,
Les Français donneront au monde
Et la paix et la liberté!

La République nous appelle,
Sachons vaincre ou sachons périr;
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir!

J. Chénier, ce nouveau poète de la Révolution, composa ce magnifique *Chant du Départ* en 1794, pour l'anniversaire du 14 Juillet.

Les deux jeunes Tyrtées auxquels Chénier rend un juste hommage, Barra et Viala, étaient, le premier, tambour dans l'armée révolutionnaire, le second, soldat dans la même armée.

Leur mort fut digne des temps antiques.

Joseph Barra avait treize ans, lorsqu'un jour de combat, cerné par vingt baïonnettes vendéennes, les royalistes lui disent : « Crie, vive Louis XVII, ou tu es mort ! » « Vive la République, » répond le jeune héros, et il tomba percé de coups.

La Convention vota à cette occasion une fête en mémoire de Barra, et décréta une pension à la mère.

Le second, J. Agricole Viala, âgé également de treize ans,

vit, un jour de bataille, les soldats républicains sur le point d'être écrasés par les Marseillais près de la Durance ; Viala saute sur une hache, court au bord du fleuve, et frappe sur le câble. Les décharges de mousqueterie pleuvent alors sur l'enfant ; mais, atteint mortellement après quelques minutes, il rend le dernier soupir en s'écriant : « Je meurs pour la République et la liberté ! »

Telle fut la mort de ces jeunes Spartiates.

Méhul fut à la hauteur de la situation ; sa musique restera éternellement un chef-d'œuvre.

Donc, les chants révolutionnaires la *Marseillaise* et le *Chant du Départ* exerceront éternellement leur empire. C'est en chantant le *Ça ira* et la *Marseillaise* que les soldats de la République gagnèrent en octobre 1793 la bataille de Watignies sur les Autrichiens (1).

Rachel, déclamant, il est vrai, plutôt qu'elle ne chantait, n'a-t-elle pas, en 1848, atteint le véritable *beau* en interprétant les sublimes strophes révolutionnaires de Rouget de Lisle ? n'a-t-elle pas remué tous les cœurs de ceux qui l'ont entendue ? Platon l'a dit : « Le Beau est la splendeur de l'Art. » Malgré les critiques de certains rhéteurs, la *Marseillaise* restera *le Chant national* français. Proudhon, qui a écrit tant de vérités, s'est cependant singulièrement trompé lorsqu'il a dit dans les *Principes de l'art* que « l'auteur de la Marseillaise n'a trouvé *ni pensées ni expression originales*, et l'on peut douter aujourd'hui, en relisant cette pièce, si le peuple qui l'adopta pour hymne national.. était mûr pour la liberté. »

(1) Le général Chancel expia sur l'échafaud le crime qu'il commit d'avoir abandonné Jourdan et Carnot cernés près de Maubeuge par l'armée du prince de Cobourg.

D'abord, que veut dire relire cette pièce ? on lit moins un genre de pièce comme celle-ci qu'on ne la chante.

Mais passons.

Ce qui est inadmissible de la part du philosophe, c'est de prétendre que Rouget de Lisle n'a trouvé dans son hymne « ni expression originale, ni pensée ! »

Ce que Proudhon ne sent pas, le peuple le comprend ; car, lorsque ce grand peuple de Paris descend dans la rue, lorsque, plein de colère, il exhale sa haine pour les rois et excite son enthousiasme pour la cause républicaine, c'est en chantant !

Lorsque les trônes de Charles X, de Louis-Philippe I[er], de Napoléon III se sont ébranlés, le chant de la *Marseillaise* ne sortait-il pas de toutes les poitrines ? Après l'assassinat du jeune Victor Noir par le prince Pierre Bonaparte, lorsque le 12 Janvier 1870, jour des funérailles de la victime, trois cent mille bouches chantèrent l'hymne de Rouget de Lisle depuis Neuilly jusqu'à la place de la Concorde, — seul moyen pacifique qui restât aux Parisiens de manifester leur haine des Bonaparte, — n'y avait-il « ni pensée ni expression » dans la musique et les paroles du poète-musicien ? ne furent-elles pas capables d'enflammer l'ardeur populaire ?

Pareil jugement de la part de Proudhon nous paraît complétement faux.

Un seul reproche peut être fait à Rouget de Lisle, cela au point de vue du citoyen, — c'est qu'il chanta toutes les réactions. Mais cette objection n'a rien à voir avec la grandeur de l'inspiration musicale et littéraire.

Ceci est de toute évidence, puisque les autres productions de l'auteur de la Marseillaise ont été, musicalement parlant, fort médiocres.

En 93, on donna au Théâtre national ; *Le triomphe de la*



République, de Chénier, *Le siége de Thionville*, de Jadin, et enfin l'*Apothéose de Marat*.

Ce fut le 21 Septembre 94 que le corps de Marat (1) fut porté au Panthéon ; le lâche Fréron (2) appelait Marat *son divin maître*. Mais le lendemain de Thermidor, il chanta avec la réaction et les renégats de la révolution, la romance de *Mont-Jourdain*.

On sait que Louis XVI fut exécuté dès le début de l'année célèbre, 93, le 21 Janvier, à 10 heures du matin, place de la Révolution ; Louis avait été condamné à mort à la majorité de cinq voix, après appel rejeté.

Onze mois plus tard, trois jours après la déprétrisation, le *Moniteur* donnait le récit de la journée appelée « *Fête de la Raison*. »

« Le 20 brumaire, an II, s'avance la déesse Raison ; c'est une belle femme (3) portée par quatre hommes, dans un fauteuil, entouré de guirlandes de chêne ; le bonnet de la Liberté est placé sur sa tête ; sur ses épaules flotte un manteau bleu, elle s'appuie sur une pique. »

La déesse arrive à la Convention, « précédée d'une musique guerrière frappant l'air des airs chéris de la Révolution, et suivie de jeunes orphelins défenseurs de la patrie ; ils chantent *une* hymne patriotique qu'on répète en chœur. »

Cette fête se passait le 10 Novembre, 93, à la ci-devant Métropole, l'an II de la République une et indivisible, dans la

(1) J.-P. Marat naquit à Neuchâtel (Suisse) ; il était médecin et habile physicien. Le 13 juillet 1793, il mourut assassiné par Charlotte Corday.

(2) Ce traître Fréron, député à la Convention, fit le 7 janvier 94 arrêter Maillet, grand-père maternel de l'auteur de cet opuscule. A la chute de Robespierre, Maillet fut enfermé à Ham, et Madame Maillet massacrée en 95, sous la Terreur blanche.

(3) Madame Maillard, célèbre actrice ; elle était, dit-on, fort belle.



Commune de Paris ; pour cette solennité, Chénier, député à la Convention, fit le chant suivant dont Gossec composa la musique :

I

Descends, ô Liberté, fille de la Nature,
Le peuple a reconquis son pouvoir immortel ;
Sur les pompeux débris de l'antique imposture
Les mains relèvent ton autel.

II

Venez, vainqueurs des Rois, l'Europe vous contemple ;
Venez, sur les faux Dieux étendez vos succès ;
Toi, sainte Liberté, viens habiter ce temple,
Sois la Déesse des Français !

III

Ton aspect réjouit le mont le plus sauvage,
Au milieu des rochers enfante les moissons ;
Embelli par tes mains, le plus affreux rivage
Rit environné de glaçons.

IV

Tu doubles les plaisirs, les vertus, le génie ;
L'homme est toujours vainqueur sous tes saints étendarts ;
Avant de te connaître il ignore la vie ;
Il est créé par tes regards.

V

Au peuple souverain, tous les rois font la guerre ;
Qu'à tes pieds, ô Déesse, ils tombent désormais !
Bientôt sur le cercueil des tyrans de la terre
Les peuples vont jurer la paix.

VI

Guerriers libérateurs, race puissante et brave,
Armés d'un glaive humain, sanctifiez l'effroi ;
Terrassé par vos coups, que le dernier esclave
Suive au tombeau le dernier roi !

Le 4 germinal (24 mars) 1794, les Hébertistes Ronsin (1), Vincent, Momoro, Ducroquet, Laumur, Mozuel, Ancart, Leclerc, Descombe, Hébert, le banquier Kock, Bourgeois, Pereyra, Proly, Desfieux, Dubuisson, Armand, Anacharsis Cloots et le général Quétineau furent condamnés à mort ; et, chose vraiment inouie, lors de l'exécution, le bourreau Sanson suspendit trois fois sur la tête d'Hébert le couperet ensanglanté avant qu'elle tombât.

Mais l'autoritaire Robespierre avait demandé à la Convention, 18 floréal, an II, afin d'écraser Chaumette, qu'une fête fût célébrée en l'honneur de *l'Etre suprême.*

Il fut en effet décrété que, le 20 prairial, la fête aurait lieu. Robespierre en fut nommé le président, et une grande pompe fut déployée dans cette circonstance.

Parmi les inscriptions placées aux Tuileries, celle-ci mérite d'être citée :

« La vertu ne s'imite pas ; chacun est vertueux à sa façon ! »

Robespierre descendit vers un monument de sapin et de toile peinte parodiant la Raison, et y mit le feu.

David, peintre et député à la Convention, avait été chargé de la décoration artistique de cette fête qui fut la principale faute commise par Robespierre.

(1) Ronsin avait fait représenter avec succès plusieurs pièces ; dans son *théâtre*, la tragédie intitulée : *la Ligue des Fanatiques et des Tyrans*, fut très-applaudie.

Le cortége se dirigeant vers le Champ-de-Mars où avait lieu la fête, escortait la Convention qui précédait un char traîné par huit bœufs portant les emblêmes de l'Agriculture.

Des hymnes se succédaient sur tout le parcours, et ce fut au Champ-de-Mars, devant une vaste montagne hérissée de rochers et de plantes sauvages que se chanta l'*Hymne à l'Etre suprême*, de Gossec, poésie de Desorgues que Napoléon 1er fit plus tard enfermer pour avoir publié une chanson finissant par ces deux vers :

Oui, le grand Napoléon
Est un grand caméléon.

Après le 9 thermidor, lorsque la jeunesse réactionnaire de Paris commençait à faire la guerre aux Jacobins, après le décret du 25 vendemiaire, an IV, défendant toute association et toute fédération, le royaliste de Souriguière de Saint-Marc fit paraître sa chanson : *Le réveil du peuple*, musique de Gaveaux ; elle était faite contre les vainqueurs de la veille et sortait d'une plume inconnue. Les Jacobins, restés fidèles à leurs idées, ripostaient par la *Marseillaise* à la réaction désireuse de populariser le chant de M. Souriguière qui, dix ans plus tard, obtint les honneurs des sifflets dans une tragédie *(Octavie)* réprésentée au théâtre français ; il en fut de même en 1809, dans *Vitellie*.

Le poète Lebrun fit à ce sujet ces quatre vers :

A tes tristes écrits,
Tu souris, Souriguère,
Mais, si tu leur souris,
On ne leur sourit guère.

Entr'autres hymnes patriotiques fort remarquables chantés à cette époque, bien que la musique ne mérite aucun éloge, il est bon de rappeler celui-ci :

VEILLONS AU SALUT DE L'EMPIRE.

Veillons au salut de l'empire,
Veillons au maintien de nos droits!
Si le despotisme conspire,
Conspirons la perte des rois!
Liberté! que tout mortel te rende hommage!
Tremblez, tyrans! vous allez expier vos forfaits.
Plutôt la mort que l'esclavage!
C'est la devise des Français.

Du salut de notre patrie
Dépend celui de l'univers;
Si jamais elle est asservie,
Tous les peuples sont dans les fers.
Liberté! que tout mortel, etc.

Ennemis de la tyrannie,
Paraissez tous, armez vos bras.
Du fond de l'Europe avilie,
Marchez avec nous aux combats.
Liberté! liberté! que ce nom sacré nous rallie!
Poursuivons les tyrans, punissons leurs forfaits!
Nous servons la même patrie,
Les hommes libres sont Français.

Jurons union éternelle
Avec tous les peuples divers,
Jurons une guerre mortelle
A tous les rois de l'univers.

Liberté! liberté! que ce nom sacré nous rallie.
Poursuivons les tyrans, punissons leurs forfaits.
On ne voit plus qu'une patrie
Quand on a l'âme d'un Français.

Jusqu'à l'an II, c'est-à-dire, 1794, la Révolution gouvernait à l'intérieur et repoussait la coalition à l'extérieur.

C'est le 1er Juin qu'eut lieu le combat naval du *Vengeur*. Les marins français, sous le commandement de l'amiral Villaret-Joyeuse, se voyant pressés, criblés de balles, enveloppés de toutes parts par la flotte Anglaise, firent une dernière décharge de canons à fleur d'eau, et furent bien vite engloutis. Ils tombèrent aux cris de *Vive la République!*

Sur ce triste épisode, Rouget de Lisle composa ces magnifiques strophes:

I

Le destin trahit nos exploits;
Nos agrès, nos mats sont en poudre.
Céder, se rendre, affreuses lois!
Amis, accourez à ma voix:
La honte ou la mort, que résoudre?...
Répondez, quel est votre choix!

Mourons pour la patrie (*bis*)
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie!

II

Ce pavillon dont sur les mers
Nous devions soutenir la gloire,
N'aura-t-il vu que nos revers?
A notre France, à l'univers,

Nous qui jurâmes la victoire,
Pourrons-nous accepter des fers ?

Mourons, etc.

III

Pourrons-nous, au joug des Anglais
Offrir une tête servile ?
Nous, hommes libres, nous Français !
Parmi l'opprobre et les regrets
Irons-nous vieillir dans leur île,
De leur mépris dignes objets ?

Mourons, etc.

IV

Oui, suivons un transport si beau !
Qu'un noble trépas nous honore ;
Pour nous, la vie est un fardeau :
Entr'ouvrons les flancs du vaisseau,
Et que nos mains, libres encore,
A tous nous creusent un tombeau !

Mourons, etc.

V

Pavillons, flammes, étendarts,
Signes de triomphe et de joie,
Brillez sur ces flottants remparts.
O liberté ! de toutes parts
Que ta bannière se déploie
Et charme nos derniers regards !

Mourons, etc.

VI

Voici le moment glorieux;
Notre immortalité commence;
Sur l'avenir fixons les yeux.
O terre où dorment nos aïeux
Chère patrie! O noble France,
Reçois nos suprêmes adieux!

Mourons, etc.

VII

Dormez du sommeil des héros,
Républicains fidèles,
Des palmes immortelles
Croissent pour vous du sein des eaux,
Dormez du sommeil des héros!
Aux simples pages de l'histoire
Aux cœurs sensibles des Français
La reconnaissance à jamais
Va commencer notre mémoire
Dormez du sommeil des héros!

Dans la musique du *Vengeur*, l'auteur, Rouget de Lisle, a montré beaucoup de vigueur et d'enthousiasme.

En 1848, l'auteur du *Chant des Girondins* se permit de dire dans son refrain: « Mourir pour la patrie, c'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie!.... »

C'était simplement du plagiat.

Au reste, en l'an II, il y eut un hymne national, dans lequel on lisait ce couplet possédant le même refrain:

« Où vont tous ces peuples épars ?
Quel bruit a fait trembler la terre
Et retentit de toutes parts ?
Amis, c'est le cri du Dieu Mars,
Le cri précurseur de la guerre,
De la guerre et de ses hasards.
Mourir pour la patrie (*bis*)
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie ! »

La mort de Robespierre, comme le raconte fort bien A. Esquiros, fut le résultat d'un piége odieux qui restera une éternelle honte pour les principaux instigateurs de ce drame inouï ; leur nom est déjà inscrit en lettres de sang dans l'histoire.

Tallien, Barère, Legendre, car ce sont ces trois hommes dont nous voulons parler, firent, le 9 thermidor 1794, décréter d'accusation Maximilien Robespierre.

Tallien, armé d'un poignard, dit en pleine Convention : « Je percerai le sein du nouveau Cromwell, si la Convention n'a pas le courage de condamner le tyran ! »

La majorité des conventionnels donna raison à Tallien ; la fureur des réactionnaires alla jusqu'à empêcher Robespierre de se défendre ! Dès ce jour, la révolution était vaincue.

Le lendemain, ce dernier s'échappa de sa prison et se rendit à l'Hôtel de Ville avec les quatre députés mis hors la loi ; là, une balle de pistolet lui fracassa la bouche. Mais bientôt pris de vive force, ainsi que ses amis et son frère qui voulut subir le même sort, les soldats de la Convention placèrent sur la fatale charrette ces corps la plupart mutilés, et les conduisirent à la mort.

Dans le trajet, les insultes pleuvaient sur Robespierre, et les femmes l'injuriaient ; c'était un spectacle horrible à voir cette foule ignoble et stupide, semblable à celle que renfermait

Versailles (fin mai 1871), s'acharner sur ces grands citoyens qui, calmes et résolus, allaient montrer au monde comment il faut mourir sur l'échafaud politique (1) !

Le rôle du misérable Tallien fut constamment un rôle tout particulier.

D'abord, il vota la mort de Louis XVI, fut élu membre du Comité de sûreté générale, s'opposa au décret d'accusation de Marat, se déclara le défenseur de Rossignol, et devint, par jalousie, l'ennemi juré de Robespierre; mais, il faut le dire, Tallien (2) subit l'ascendant fatal de la belle Madame de Fontenay, née Cabarrus, dont il devint plus tard l'époux.

On le retrouve, au 13 vendémiaire, parmi les défenseurs les plus ardents de l'Assemblée contre les Sections, et, dans le but de conserver son influence et une position, il en arrive à s'appuyer sur les coups d'Etat et les mesures arbitraires.

Il continue à faire partie du Conseil des Cinq-Cents et entretient des relations avec les Bourbons. Mais, repoussé par tous les partis en 1798, il se décide à suivre Bonaparte en Egypte ; puis, pris par les Anglais, à la suite d'une dénonciation du général Menou, il finit par être le policier de Bonaparte, et meurt en 1820, à Paris, dans une profonde misère.

Tel fut l'homme qui porta le dernier coup à la grande révolution.

La mort de Maximilien Robespierre donna matière à Rouget de Lisle de faire paraître (26 Juillet 1794), paroles et musique, le *Chant du 9 Thermidor*.

Cette poésie n'est qu'un long anathème à l'adresse de celui dont le nom restera si célèbre dans l'histoire de la Révolution

(1) Le lendemain, soixante-dix autres membres de la Commune périrent comme ceux-là sur l'échafaud.

(2) Fils d'un portier du marquis de Bercy.

française ; il en fut de même de J. Chénier avec son ***Ode sur la situation de la République.***

Comme nous l'avons dit plus haut, le Directoire avait supprimé le droit de réunion publique, et, quelques années plus tard, an VIII (1799), éclatait le 18 brumaire; c'était une ère fatale et nouvelle, inaugurée par le despote Napoléon Ier, celui dont Barbier a dit avec tant de vérité au sujet de la France de ***Messidor :***

« ... Quinze ans son dur sabot, dans sa course rapide,
Broya les générations ;
Quinze ans elle passa, fumante, à toute bride,
Sur le ventre des nations ;
Enfin, lasse d'aller sans finir sa carrière ;
D'aller sans user son chemin,
De pétrir l'univers, et comme une poussière
De soulever le genre humain ;
Les jarrets épuisés, haletante et sans force,
Près de fléchir à chaque pas,
Elle demanda grâce à son cavalier corse ;
Mais, bourreau, tu n'écoutas pas !
Tu la pressas plus fort de ta cuisse nerveuse ;
Pour étouffer ses cris ardents,
Tu retournas le mors dans sa bouche baveuse,
De fureur tu brisas ses dents ;
Elle se releva : mais un jour de bataille,
Ne pouvant plus mordre ses freins,
Mourant, elle tomba sur un lit de mitraille,
Et du coup te cassa les reins.

. . . .
. . . .
. . . .

Néanmoins, à l'occasion de la fête du 23 Thermidor (10 Août), J. Chénier composa en l'honneur du peuple de Paris ces magnifiques strophes :

CHANT DES VICTOIRES.
1794

I

Fuyant des villes consternées,
L'Ibère, orgueilleux et jaloux
A vu s'abaisser devant nous
Les deux sommets des Pyrénées.
Ses tyrans, ses inquisiteurs,
Dans Madrid vont payer leurs crimes :
D'injustes sacrificateurs
Deviendront de justes victimes.

LE CHŒUR.

Gloire au peuple français ! il a vengé ses droits :
Vivent la liberté, la patrie et les lois !

II

De Brutus éveillons les cendres ;
O Gracques, sortez du cercueil !
La liberté dans Rome en deuil
Du haut des Alpes va descendre !
Tombez, fanatiques impurs ;
Fuyez, impuissantes cohortes !
Camille n'est plus dans vos murs ;
Et les Gaulois sont à vos portes.

LE CHŒUR.

Gloire, etc.

III

Avare et perfide Angleterre,
La mer gémit sous tes vaisseaux ;
Tes voiles pèsent sur les eaux,
Tandis que nos vaillants efforts
Brisent ton trident despotique,
Vois l'abondance de nos ports
Accourir des champs d'Amérique.

LE CHŒUR.

Gloire, etc.

IV

Lève-toi, sors des mers profondes,
Cadavre fumant du *Vengeur*,
Toi qui vis le Français vainqueur
Des Anglais, des feux et des ondes !
D'où partent ces cris déchirants ?
Quelles sont ces voix magnanimes ?...
Les voix des braves, expirants,
Qui chantent du fond des abîmes !

LE CHŒUR.

Gloire, etc.

V

Fleurus ! Champs dignes de mémoire,
Monument d'un triple succès !
Fleurus ! Champs amis des Français,
Semés trois fois par la victoire !

Fleurus ! que ton nom soit chanté
Du Tage au Rhin, du Var au Tibre !
Sur ton rivage ensanglanté
Il est écrit : *L'Europe est libre !*

LE CHŒUR.

Gloire, etc.

VI

Rois conjurés, lâches esclaves,
Vils ennemis du genre humain,
Vous avez fui le glaive en main,
Vous avez fui devant nos braves ;
Mais, de votre sang détesté
Abreuvant ses vastes racines,
Le chêne de la liberté
S'élève aux cieux sur vos ruines.

LE CHŒUR.

Gloire, etc.

VII

Dans nos cités, dans nos campagnes,
Du peuple on entend les concerts :
L'écho des fleuves et des mers
Répond à l'écho des montagnes.
Tout répète ces noms touchants :
Victoire, *Liberté*, *Patrie !*
L'Europe se mêle à nos chants ;
Le genre humain se lève et crie :

LE CHŒUR.

Gloire au peuple français ! il a vengé ses droits :
Vivent la liberté, la patrie et les lois !

Aux accents guerriers d'une époque certainement glorieuse, succédèrent les refrains de caserne, la chanson bachique, épigrammatique, ainsi que le genre bouffon et burlesque, puis surgit la parodie dont Désaugiers fut un des maîtres. Enfin arriva le Caveau dont les membres chantaient leurs vers en vidant la coupe de Champagne, comme autrefois la Grèce et Rome buvaient les vins de Chio et de Falerne.

Avec Babeuf finit ce grand mouvement révolutionnaire, ou plutôt disparaissent la plupart de ces grandes figures qui laisseront dans le monde d'éternels souvenirs.

Babeuf fut décapité, an IV (1797), le 25 Mai; victime des fureurs réactionnaires, il posa le premier la question du *Droit à la terre*, et peut être regardé comme le père du Communisme. Ayant pris une part active aux événements du 1er Prairial, l'auteur du *Tribun du peuple* ne put sauver sa tête.

Le 5 Décembre de la même année, après avoir été nommé par le Directoire, général en chef de l'armée des côtes de l'Océan, armée destinée à agir contre l'Angleterre, Buonaparte vint à Paris, et y fut accueilli en triomphateur par le peuple et les deux Conseils.

En se rapprochant de notre époque, c'est-à-dire sous Louis-Philippe, on voit partout le nom célèbre de Béranger, fils d'un royaliste.

Fort épris de J.-J. Rousseau et collègue de Désaugiers au *Caveau* moderne, J. Béranger chanta l'Empire aussi bien que la République. Néanmoins, il sut élever la chanson politique jusqu'à la hauteur de l'ode.

Béranger aimait peu les Jésuites; aussi fit-il paraître en Décembre 1819 ces vers critiques et connus de tous:

LES RÉVÉRENDS PÈRES.

I

Hommes noirs, d'où sortez-vous?
Nous sortons de dessous terre.
Moitié renards, moitié loups,
Notre règle est un mystère.
Nous sommes fils de Loyola;
Vous savez pourquoi l'on nous exila.
Nous rentrons, songez à vous taire!
Et que vos enfants suivent nos leçons.

C'est nous qui fessons
Et qui refessons
Les jolis petits, les jolis garçons.

II

Un pape nous abolit;
Il mourut dans les coliques.
Un pape nous rétablit;
Nous en ferons des reliques.
Confessons, pour être absolus:
Henri Quatre est mort, qu'on n'en parle plus.
Vivent les bons rois catholiques!
Pour Ferdinand Sept nous nous prononçons:

Et puis nous fessons,
Et nous refessons
Les jolis petits, les jolis garçons.

III

Par le grand homme du jour
Nos maisons sont protégées.
Oui d'un baptême de cour
Voyez en nous les dragées.
Le favori par tant d'égards,
Espère acquérir de pieux mouchards.
Encore quelques lois de changées
Et pour le sauver, nous le renversons.

Et puis nous fessons, etc.

IV

Si tout ne changeait dans peu,
Si l'on croyait la canaille,
La Charte serait de feu,
Et le monarque de paille.
Nous avons le secret d'en haut ;
La Charte de paille est ce qu'il nous faut.
C'est litière pour la prêtraille ;
Elle aura la dîme et nous les moissons.

Et puis nous fessons, etc.

V

Du fond d'un certain palais
Nous dirigeons nos attaques.
Les moines sont nos valets :
On a refait leurs casaques.
Les missionnaires sont tous
Commis-voyageurs trafiquant pour nous.

Les capucins sont nos cosaques,
A prendre Paris nous les exerçons.
Et puis nous fessons, etc.

VI

Enfin reconnaissez-nous
Aux âmes déjà séduites.
Escobar va sous nos coups
Voir vos écoles détruites.
Au pape rendez tous ses droits ;
Léguez-nous vos biens, et portez nos croix.
Nous sommes, nous sommes Jésuites ;
Français, tremblez tous ; nous vous bénissons !
Et puis nous fessons, etc.

Béranger ne fut pas seulement satyrique, il fut patriote dans ces strophes que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs :

LES ENFANTS DE LA FRANCE.

1819

I

Reine du monde, ô France, ô ma patrie !
Soulève enfin ton front cicatrisé.
Sans qu'à tes yeux leur gloire en soit flétrie,
De tes enfants l'étendart s'est brisé.
Quand la fortune outrageait leur vaillance,
Quand de tes mains tombait ton sceptre d'or,
Tes ennemis disaient encore :
Honneur aux enfants de la France !

II

Pour effacer des coursiers du Barbare
Les pas empreints dans tes champs profanés,
Jamais le ciel te fut-il moins avare ?
D'épis nombreux vois ces champs couronnés.
D'un vol fameux prompts à venger l'offense,
Vois les beaux-arts, consolant leurs autels,
    Y graver en traits immortels :
    Honneur aux enfants de la France !

III

Prête l'oreille aux accents de l'histoire :
Quel peuple ancien devant toi n'a tremblé ?
Quel nouveau peuple, envieux de ta gloire,
Ne fut cent fois de ta gloire accablé ?
En vain l'Anglais a mis dans la balance
L'or que pour vaincre ont mendié les rois :
    Des siècles entends-tu la voix ?
    Honneur aux enfants de la France !

IV

Dieu qui punit le tyran et l'esclave
Veut te voir libre, et libre pour toujours.
Que tes plaisirs ne soient plus une entrave :
La liberté doit sourire aux amours.
Prends ton flambeau, laisse dormir ta lance ;
Instruis le monde, et cent peuples divers
    Chanteront en brisant leurs fers :
    Honneur aux enfants de la France !

V

Relève-toi, France, reine du monde !
Tu vas cueillir tes lauriers les plus beaux..
Oui, d'âge en âge une palme féconde
Doit de tes fils protéger les tombeaux.
Que près du mien, telle est mon espérance,
Pour la patrie admirant mon amour,
　　Le voyageur répète un jour :
　　Honneur aux enfants de la France !

De 1830 à 1848 où un certain groupe littéraire s'éleva contre le romantisme, Félix Pyat, l'auteur des pièces sociales, ***Diogène***, ***Le Chiffonnier***, ***Les deux Serruriers***, etc., fit, en 1838, un brillant éloge d'un grand poète français qui mourait ; nous voulons parler d'Hégésippe Moreau.

Un mouvement se produisait ; et, laissant le bourgeoisisme si bien chanté par Béranger, les esprits les plus jeunes et les plus éclairés commencèrent à réagir contre la classe gouvernante, en voyant le prolétariat face à face avec la menace permanente dont M. Thiers a toujours été la plus violente personnification.

C'est évidemment le régime de MM. Guizot et Thiers qui a gangrené la nation.

Qui a consolidé l'édifice-propriétaire ? Qui a voulu les armées permanentes et prétoriennes ? Qui a enfanté le spéculateur et le parasite ? Qui a fait naître cette espèce de ***féodalité industrielle?*** Qui a amené cette soif d'argent devenue aujourd'hui une marchandise ? Enfin qui a mené la France à l'Empire, à la débauche et à la décadence ?...

Oui, aujourd'hui la Ploutocratie règne malheureusement en souveraine, non-seulement en France, mais dans tous les pays



dits civilisés ; certains écrivains et beaucoup de journalistes français, sans morale ni conscience, n'ont pas craint de vendre leur plume, et de corrompus sont devenus corrupteurs.

Ce germe fatal s'est développé ; et, poussant de plus en plus le bourgeoisisme vers l'accumulation de la richesse par *tous les moyens*, il engendre d'un autre côté le paupérisme chez les salariés.

Tel est en ce moment le corps social !

Donc, le gouvernement de Louis-Philippe faisait tomber la France en décomposition, mais en même temps commençait chez certains hommes l'étude des questions sociales dont Hobbes, d'Holbach, Lamettrie, Diderot, Fourier et P.-L. Courier furent antérieurement les novateurs. Pierre Leroux, Proudhon, Lamennais, Bastiat, Ste-Beuve, Littré, Georges Sand, furent les héros de cettte époque, et plusieurs poètes se popularisèrent par la création de la *Chanson sociale* qui laissa de côté le Caveau.

On peut citer en cette occasion Voitelin et aussi le fabuliste et moraliste Lachambaudie, puis Gille dont le chant patriotique du Vengeur peut être placé à côté de celui de Rouget de l'Isle qu'on a lu plus haut :

LE VENGEUR.

L'amiral Villaret-Joyeuse
Avait quitté le port de Brest ;
L'escadre cinglait au Sud-Est ;
La mer était un peu houleuse.
Pour chercher un convoi sauveur
Amenant des blés d'Amérique,
Des marins de la République } *bis*
Etaient montés sur le *Vengeur*. }



Le onze, un gabier de vigie,
S'écria : voile sous le vent !
L'escadre se trouvait devant
La flotte Anglaise réunie.
D'un brouillard la sombre épaisseur
Couvrait l'Océan Atlantique :

Des marins de la République, etc.

Le lendemain, sur ces parages
Brillait un soleil radieux.
Et nos matelots tout joyeux
Se groupaient sur les bastingages,
Sur l'avant, les nôtres en cœur
Ont répété le chant magique (*La Marseillaise.*)

Des marins de la République, etc.

Aussitôt le combat commence :
Le destin apprête un beau succès ;
Mais, pour l'obtenir, les Anglais
Jettent de l'or dans la balance.
Le Français au fer ravageur,
Oppose un courage héroïque :

Des marins de la République, etc.

Sur les vagues cent boulets glissent
Et les mâts retombent brisés,
Et de mourants et de blessés
La cale et l'entrepont s'emplissent.
Plus l'assaillant y met d'ardeur,
Plus la défense est énergique :

Des marins de la République } *bis*
Etaient montés sur le *Vengeur*. }

« Pour que nul ne puisse le prendre,
« Clouons, dirent-ils, ce haillon
« Du double et brillant pavillon
« Que nous jurâmes de défendre ;
« Sauvons ce mât du déshonneur
« De voir l'étendard britannique. »

Des marins de la République
Etaient montés sur le *Vengeur*. } *bis*

« Que notre main sous nos pieds ouvre
« Une tombe, enfants ! mais morbleu !
« Feu bâbord ! tribord ! partout feu ! ! !
« Avant que la mer nous recouvre,
« Oui, saluons notre vainqueur ;
« Serrons-nous, c'est l'instant critique. »

Au cri *Vive la République !*
Sombra le vaisseau le *Vengeur*. } *bis*

Au Panthéon, sublime ouvrage,
Un jour le peuple souverain
En or gravera sur l'airain
Tous les noms de son équipage.
Son modèle, moindre en grandeur,
Sera placé sous le portique.

Car ces fils de la République
S'embrassaient tous sur le *Vengeur*. } *bis*

Si l'Hélicon place à son sommet Schiller et Gœthe en Alle-

magne, le Dante en Italie, et Shakespeare en Angleterre, la France y règne aussi avec ses trois grands poètes, Lamartine, A. de Musset, et Victor Hugo, l'exilé de 1851, qui, dans ses *Châtiments*, a écrit ces fameux vers sur Napoléon III :

LE MANTEAU IMPÉRIAL.

I

Oh ! vous dont le travail est joie,
Vous qui n'avez pas d'autre proie
Que les parfums, souffles du ciel,
Vous qui fuyez quand vient Décembre,
Vous qui dérobez aux fleurs l'ambre
Pour donner aux hommes le miel.

II

Chastes buveuses de rosée,
Qui, pareilles à l'épousée,
Visitez les lis du coteau.
O sœurs de corolles vermeilles,
Filles de la lumière, abeilles
Envolez-vous de ce manteau !

III

Ruez-vous sur l'homme, guerrières !
O généreuses ouvrières,
Vous le devoir, vous, la vertu ;
Ailes d'or et flèches de flamme,
Tourbillonnez sur cet infâme !
Dites lui : Pour qui nous prends-tu ?

IV

« Maudit ! nous sommes les abeilles !
« Des châlets ombragés de treilles,
« Notre ruche orne le fronton ;
« Nous volons dans l'azur, écloses
« Sur la bouche ouverte des roses
« Et sur les lèvres de Platon.

V

« Ce qui sort de la fange y rentre.
« Va trouver Tibère dans son antre,
« Et Charles neuf sur son balcon,
« Va ! sur ta pourpre il faut qu'on mette
« Non les abeilles de l'Hymète,
« Mais l'essaim noir de Montfaucon. »

VI

Et percez-le toutes ensemble,
Faites honte au peuple qui tremble,
Aveuglez l'immonde trompeur,
Acharnez-vous sur lui, farouches
Et qu'il soit chassé par les mouches,
Puisque les hommes en ont peur !

Deux personnalités qui ont également laissé un nom parmi les poètes sociaux sont : Camille Bernay avec ses satires, et Pierre Dupont avec ses chansons.

Pierre Dupont avait, avant 1848, compris ce qui devait se passer plus tard ; il avait pressenti ce qui arriva vingt-deux

ans après le coup d'Etat de 1851 : la lutte du prolétariat contre le bourgeoisisme.

Pierre Dupont, dès 1846, écrivait ces lignes :

LE CHANT DES OUVRIERS.

—

I

Nous dont la lampe, le matin,
Au clairon du coq se rallume,
Nous tous qu'un salaire incertain
Ramène avant l'aube à l'enclume,
Nous qui, des bras, des pieds, des mains
De tout le corps, luttons sans cesse,
Sans abriter vos lendemains
Contre le froid de la vieillesse,

Aimons-nous, et quand nous pouvons
Nous unir pour boire à la ronde
Que le canon se taise ou gronde
Buvons (*ter*)
A l'indépendance du monde !

II

Quel fruit tirons-nous des labeurs
Qui courbent nos maigres échines ?
Où vont les flots de nos sueurs ?
Nous ne sommes que des machines.

Nos Babels montent jusqu'au ciel,
La terre nous doit ses merveilles :
Dès qu'elles ont fini le miel,
Le maître chasse les abeilles !

Aimons-nous, etc.

III

Nos bras sans relâche tendus,
Aux flots jaloux, au sol avare,
Ravissent leurs trésors perdus,
Ce qui nourrit et ce qui pare :
Perles, diamants et métaux,
Fruit du coteau, grain de la plaine ;
Pauvres moutons, quels bons manteaux,
Il se tisse avec notre laine !

Aimons-nous, etc.

IV

Au fils chétif de l'étranger
Nos femmes tendent leurs mamelles,
Et lui, plus tard, croit déroger
En daignant s'asseoir auprès d'elles ;
De nos jours, le droit du Seigneur
Pèse sur nous plus despotique :
Nos filles vendent leur honneur
Aux derniers courtauds de boutique.

Aimons-nous, etc.

V

Mal vêtus, logés dans des trous,
Sous les combles, dans les décombres,

Nous vivons avec les hiboux
Et les larrons, amis des ombres,
Cependant notre sang vermeil
Coule impétueux dans nos veines ;
Nous nous plairions au grand soleil,
Et sous les rameaux verts des chênes.

Aimons-nous, etc.

VI

A chaque fois que par torrents
Notre sang coule sur le monde,
C'est toujours pour quelques tyrans
Que cette rosée est féconde ;
Ménageons-le dorénavant,
L'amour est plus fort que la guerre ;
En attendant qu'un meilleur vent
Souffle du ciel ou de la terre.

Aimons-nous, etc.

En 1849, Pierre Dupont composa le

CHANT DES TRANSPORTÉS.

I

Pendant que sous la mer profonde
Les cachalots et le requin,
Ces écumeurs géants de l'onde,
Libres, dévorent le fretin,

Nous autres, cloués à la rive
Où la bourrasque a rejeté
Notre barque un instant rétive,
Nous pleurons notre liberté.

Et cependant, ô sainte République,
Quoiqu'aujourd'hui de ton pain noir nourri
Chacun de nous pour ta gloire eut péri
Et mourrait encore sans réplique ;
Nous le jurons par l'Atlantique,
Par nos fers et par St-Merry (*ter*).

II

Sous les yeux du fort, sur la grève,
Quand nous errons le long du jour,
Nous berçant dans quelque doux rêve
Ou de République ou d'amour,
La vagues des plages lointaines
Apporte à notre simple écueil
Râles de mort et bruits de chaînes :
La démocratie est en deuil.

Et cependant, etc.

III

Glaive rouge de la Hongrie
Quel gant de fer t'aurait brisé ?
Un homme, traître à sa patrie,
Aux pieds du Czar l'a déposé ;

Au Sultan demandez asile
Kossuth et Bem au bras puissant,
Georgey, dans sa villa tranquille
Boit et mange le prix du sang !

Et cependant, etc.

IV

Les obus ont forcé Venise,
Le sage Manin est banni ;
Pardonnez-nous, Rome soumise,
O Garibaldi, Mazzini !
Quand Jésus a dit à St-Pierre :
L'épée au fourreau doit dormir,
Pourquoi voyons-nous son vicaire
Et ses cardinaux la rougir ?

Et cependant, etc.

V

Il nous vient du pays de Bade,
De Doullens ou de St-Michel,
Tantôt des bruits de fusillade,
Tantôt des plaintes vers le ciel.
Chez le Turc et sur la Tamise
On cherche l'hospitalité ;
Où donc est la terre promise,
Dieu d'amour et de liberté !

Et cependant, etc.

On sait que le Consulat fit disparaître, ***sous la République***, tout ce qui restait entaché de républicanisme ; c'est alors qu'après l'expédition du général Danican, expédition dirigée contre la Convention déjà réduite au silence, se produisirent les événements de Vendémiaire, an IV.

De là, la fortune du général Bonaparte, famille si fatale à la France !

Bientôt après, l'Empire le plus despotique du monde vint s'établir sur les ruines de la liberté, puis le sabre et l'autel gouvernèrent à leur guise.

Les mêmes procédés eurent lieu en 1848, à la suite des journées de juin ; la Chambre des députés, composée en majeure partie de réactionnaires, conspira elle-même contre la République, et tout citoyen affichant ses principes démocratiques était déjà signalé aux sbires. Mais cette inquisition devint bien plus terrible dès l'élection de Napoléon III à la présidence de la République. Bientôt arriva le coup d'État du 2 décembre 1851, où alors les listes de proscriptions étaient dressées d'avance ! En effet, chacun sait combien de milliers d'hommes furent les uns massacrés sur les boulevards, les autres jetés dans les prisons ou envoyés à Lambessa et à Cayenne ! Madame Pauline Roland fut du nombre de ces victimes.

L'empire vécut vingt ans, il est vrai, mais il s'écroula le 4 septembre 1870, au moment où Louis Bonaparte rendait lâchement son épée à Guillaume ; et, pendant que l'Espagnole régente Eugénie, protégée par le gouverneur Trochu, fuyait en Belgique rejoindre son fils, Bazaine et quelques généraux plus infâmes les uns que les autres, vendaient et livraient la France à l'étranger.

C'est alors qu'on ne chantait plus, car pendant six mois la consternation régnait partout !

La France était vaincue, mais l'Empire finissait comme il avait commencé, c'est-à-dire dans le sang.

Guillaume de Prusse, favorisé dans ses desseins de tuer la République française proclamée le 4 septembre 1870 par le peuple en armes, mais escamotée par MM. Jules Favre, Picard, Ferry et autres, vint faire le siége de Paris et força sans peine les membres improvisés de la *Défense nationale* à capituler, malgré la volonté qu'avaient les Parisiens de se défendre.

Les capitulards ayant à leur tête M. Thiers, devinrent un objet de haine et de mépris pour ceux qui sentaient leur cœur battre au nom de Patrie.

Il fallait non-seulement désarmer la France et surtout Paris, mais se venger en décapitant le parti démocratique; c'est ce que résolut la coalition monarchique et anti-républicaine formée à Bordeaux et de retour à Paris.

Tout était préparé; et le 18 mars 1871, l'armée reçut l'ordre de descendre dans la rue et de s'emparer de vive force des canons placés à Montmartre, canons appartenant aux citoyens de Paris.

La population comprit la provocation; et, à la suite de quelques coups de feu, la troupe fraternisa avec le peuple. C'est alors que le gouvernement abandonna la capitale et s'enfuit à Versailles.

Paris se rendit maître de la position, procéda à des élections et créa une sorte de Convention qui, pendant deux mois, siégea à l'Hôtel de Ville (1).

Mais en peu de temps, M. Thiers, fit appel à la province, réunit tous les gendarmes et les policiers en bataillons, et attaqua les Parisiens dont la défense s'organisait. Dès le premier

(1) En 1358, lors de la *Jacquerie*, Étienne Marcel, prévôt des marchands, allait établir à Paris le gouvernement communaliste, lorsqu'un bourgeois nommé Maillard assassina ce grand révolutionnaire.

combat, Flourens, à la tête des légions parisiennes, surpris dans une maisonnette des environs, eut la tête tranchée par M. D....., officier supérieur de gendarmes (1) ; Duval, fait prisonnier, trouva également la mort, et, malgré les efforts des Rossel, Delescluze et autres, Paris fut vaincu ; l'armée de Versailles entra dans la capitale le 21 mai 1871, et l'immolation des défenseurs de l'ancienne Lutèce dura huit jours consécutifs, sous les ordres suprêmes du maréchal de Mac-Mahon.

Paris se trouvait réellement dans une position unique, et cette révolution fut peut-être celle qui affirma le plus hautement ses principes.

Vingt-cinq à trente mille hommes, femmes et enfants trouvèrent la mort ou furent déportés ; plusieurs journalistes furent impitoyablement jetés au bagne (2).

Le 27 mai, Ch. Delescluze, le plus pur et le plus vaillant caractère de ceux qui prirent part à ce mouvement, périt sur la barricade du Château-d'Eau.

La plume se refuse à décrire les horreurs, les excès commis et ordonnés par les chefs de l'armée de Versailles. Chaque prévôt faisait sommairement fusiller de pauvres malheureux fédérés, des maisons entières composées d'ouvriers étaient signalées aux sbires, et tous ces prolétaires se voyaient passés par les armes sans autre forme de procès ; pendant toute cette période, les mitrailleuses ne cessaient de faire entendre leur sinistre chant aux quatre coins de Paris.

Sur la route de Versailles, M. de Galiffet, célèbre officier bonapartiste, faisait, pour son bon plaisir, fusiller les plus vieux prisonniers.

Carte blanche avait été donnée à l'armée pendant un certain

(1) Un jeune homme s'évada des rangs des fédérés et alla à Versailles divulguer la retraite de Flourens.

(2) Le jeune Maroteau y mourut.

laps de temps ; les maisons étaient fouillées, les femmes, les vieillards, les enfants eux-mêmes n'étaient point épargnés, et beaucoup de ceux qu'on n'assassinait pas en route, finissaient par trouver la mort soit à l'orangerie de Versailles, soit sur les pontons.

Aujourd'hui, les Conseils de guerre fonctionnent encore, et les capitulards, les avocats, les cléricaux tiennent la France entre leurs mains.

Que peut-il y avoir de plus fatal au pays !

Quoi de plus odieux et de plus avilissant pour une grande nation que de se laisser gouverner par des meutes policières et par le gendarme !

Le mot République semble encore être de trop à cette heure.

L'ère des coups d'État et des révolutions n'est pas fermée ; on l'a vu au 16 mai 1877.

La conspiration monarchique et cléricale avait ourdi sa trame dans l'ombre, et en un jour la guerre avait été déclarée à la France républicaine.

« Périsse la France plutôt que nos intérêts personnels », tel est le mot d'ordre des ennemis de la République.

Eh bien, non ! la France ne peut, ne doit pas périr. Elle saura tôt ou tard se débarrasser de la domination du sabre et du goupillon.

La vérité se fera jour, et les bourreaux finiront bien par trembler à leur tour !

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'EMPLOI DE LA PLANCHETTE

PRÉCAUTIONS A PRENDRE DANS SON USAGE,

GARANTIES A OBTENIR,

PAR

F. JANIN-BOVY

Nous trouvons dans l'ouvrage de Salneuve de **1841**, p. **84**, une description sommaire de la planchette. Je lis :

« Relativement à la *planchette*, nous nous bornerons à dire qu'elle se compose de trois parties distinctes : la table sur laquelle on colle le papier ; le genou, dont le mécanisme me permet de mettre la table dans un plan horizontal, puis de la faire mouvoir dans ce plan ; enfin, le trépied qui est la réunion de trois pieds fixés par des charnières à une tige solide qui supporte le genou.

« Cet instrument n'est soumis à aucune vérification ; il sera d'autant plus parfait qu'il réunira la légèreté à la solidité. Il

ne faut pourtant pas balancer à sacrifier la première condition à la seconde, car les désorientations produites par le peu de stabilité de la planchette jettent dans de grands embarras et occasionnent parfois une perte de temps considérable. »

Ma vieille et constante pratique de l'usage de la planchette me donne probablement le droit de présenter quelques observations sur l'ouvrage de Salneuve que je considère, en ce qui regarde la planchette, comme plus théorique que pratique. Ainsi :

Je ferai remarquer en première ligne que sur ma table, que je suppose bien plane et qui porte deux coulisses mobiles avec écrous servant à la fixer sur le trépied, je ne colle jamais le papier d'une manière complète. Je recommanderai de ne coller que des angles avec légèreté, si l'on tient à ce que la table ne souffre pas de l'action du papier qui se gode ou se retire suivant le degré d'humidité ou de sécheresse. Employez du carton de préférence au papier.

Cotez avec soin toutes vos lignes mesurées pour qu'elles ne subissent pas l'influence du retrait ou de la dilatation du papier ou du carton. Lors de la mise au net, vous pourrez corriger les différences trouvées.

En second lieu, il faut que le trépied qui porte les vis nécessaires pour mettre la table de niveau, une fois orientée, soit très solide, qu'il puisse résister ainsi que la table, à la rotation de l'alidade, lors de la visée des points à déterminer.

Une fois le niveau obtenu, on serre fortement la grande vis du genou.

Une vis commande l'engrenage qui servira, l'alidade placée, à suivre exactement la ligne de foi.

Il est certain que les désorientations produites par le peu de stabilité de la planchette sont essentiellement redoutables. Or, sauf la solidité de trépied, aucune autre mesure de précaution

n'est recommandée dans l'ouvrage de Salneuve, même dans sa dernière édition de 1869.

Pour corriger cet inconvénient capital, j'ai fait poser sous ma table de planchette une lunette de repère que je fixe sur un point immuable, dès qu'elle est exactement orientée.

Je m'assure de temps en temps par cette lunette, si la table est restée fixe pendant la durée des visées à la station. S'il y a eu mouvement constaté, il faut reconnaître si le mouvement provient de la lunette ou de la planchette, en replaçant l'alidade sur la ligne de foi. Dans le cas d'un mouvement de la table, on annulera toutes les lignes provenant d'une fausse situation et on les tracera à nouveau.

Il vaut mieux annuler les lignes fautives par un signe conventionnel plutôt que de les enlever avec la gomme élastique.

Les rayons partent de la station, tandis que toutes les lignes de foi sont tracées de toute la longueur de l'alidade.

Il est reconnu par tous les experts que, pour l'emploi de la planchette, la stabilité est une condition essentielle ; or, il est de fait que, si l'instrument est depuis longtemps en service, les vis laissent à désirer et que l'on aperçoit un ballottement sensible ; il faut donc, absolument, aider à ce service et parer à cet inconvénient très sérieux. Je crois avoir répondu à ce besoin par des contre-écrous adaptés à chaque vis déterminant le niveau et que je serre dès que la table est de niveau.

La planchette doit rester toujours parallèlement en harmonie avec toutes les lignes du plan à lever. Le point de situation doit se trouver exactement sur la ligne verticale qui passe par la station marquée sur la planchette orientée et le point correspondant sur le terrain. En un mot, que la planchette orientée d'après la ligne de foi ait une correspondance exacte entre le point sur le terrain et celui marqué sur le dessin.

On s'assurera de cette parfaite relation, tout en conservant la table orientée, par un fil à plomb placé dans des conditions presque rectangulaires. Il est essentiel, à mon avis, que cette précaution soit observée rigoureusement, quelle que soit l'échelle du plan.

Le levé général sera toujours plus exact et plus rapide.

Il est recommandé que les lignes de foi soient tracées sur toute la longueur de l'alidade ; or, il faut remarquer que si la table n'est pas parfaitement plane, la ligne pourra se trouver tracée quelquefois en dessous de l'alidade, qu'elle laissera donc à désirer, créera de l'incertitude chez l'opérateur qui sera très perplexe pour replacer la planchette d'après une ligne de foi peu certaine.

On obviera à ce danger, en faisant des piqûres aux extrémités de l'alidade et en donnant à ces piqûres, en vue d'éviter toute confusion, le nom de la station d'où cette ligne a été tracée. V. fig. 1.

Je désigne le point de station par un chiffre ou une grande lettre et les piqûres par de petites lettres. (V. fig. 1). Lors d'une nouvelle station sur cette ligne, la planchette pourra s'orienter facilement d'après des aiguilles placées sur ces piqûres. On ne s'occupera pas du tout de la ligne tracée au crayon et qui a pu dévier ; on ne tiendra compte que des piqûres notées.

Autre recommandation :

Il est parfaitement connu que toute règle en laiton noircit le papier avec une grande rapidité ; il est donc certain que si l'on fait plusieurs stations avec la planchette, muni d'une alidade en laiton, le papier sera promptement sali, les notes ou chiffres inscrits à peu près illisibles ; j'ai paré à cet inconvénient, en collant du papier à calque sous mon alidade, après décapage du métal avec un peu d'alcali volatil étendu d'eau.

Avec de l'alcool et de la gomme laque dissoute, on obtiendrait, je le pense, un vernis qui accomplirait la même besogne, répondrait heureusement au même service.

Grâce à ce procédé, j'ai pu travailler sur la même feuille de carton pendant bien des jours et cette feuille est restée vierge de toute trace noire, les lignes et les chiffres n'ont pas été effacés.

Lorsque le papier calque n'a plus la même adhérence sur l'alidade, qu'il disparaît en partie, je le remplace de nouveau par le même procédé. L'alidade munie de ce calque a, suivant mon expérience, plus de facilité à évoluer autour de l'aiguille de la station que sans ce secours.

Dans les opérations que je suis appelé à faire, j'ai soin de noter sur la ligne de foi toutes les longueurs mesurées intermédiaires ou finales ; je les inscris près des piqûres aux deux extrémités et au point d'arrivée. Cette inscription sur ce dernier point rappelle dans quel sens les mesures ont été prises. V. fig. 1.

Pour reprendre une nouvelle station sur une ligne de foi, je replace les aiguilles sur les piqûres extrêmes et sur la station. V. fig. 1. Ces aiguilles servent de jalons et facilitent l'orientation, puis, le fil à plomb observé dans des plans verticaux presque rectangulaires, permet d'arrêter la table et d'avoir l'aiguille de la station sur la ligne verticale partant du point correspondant sur le terrain.

Si je prends des mesures sur des sols en pente, je suis le terrain et note toutes les longueurs sur les lignes de même pente ; je fais le nivellement, puis, ayant tracé des arcs de cercle d'après les longueurs trouvées, je fixe, suivant la différence de niveau, l'angle de l'hypothénuse du triangle rectangle. V. fig. 2.

Sur cette hypothénuse, je marque le point final, ainsi que

tous les points intermédiaires qui peuvent servir aux recherches futures, enfin, je fais le rabattement sur la ligne de foi de tous ces points ramenés à leur distance réelle par leur projection sur cette ligne. V. fig. 2.

Par cette méthode, on a l'avantage d'exécuter la mensuration de ces lignes par des manœuvres ordinaires, avec une très grande simplicité et sans des précautions ou des moyens exceptionnels.

Ce système, observé par le général Dufour, a eu sa complète approbation. Il ne l'avait jamais vu suivre, avant l'époque où je le mettais en pratique, lorsque je levais en Juin 1872 le plan du quartier de la Ville de Genève, situé entre la rue de la Fontaine et la rue Verdaine.

Lorsque le point futur d'une station n'aura pas été déterminé d'une manière très exacte, par suite d'une intersection faite sous un angle trop aigu ; si l'on a déjà primitivement, arrêté un autre point D (V. fig. 1) situé dans une position plus favorable pour une intersection franche, une fois la planchette orientée et de niveau, vous placez une aiguille qui servira de pivot sur ce point D, vous le visez avec l'alidade et vous obtiendrez ainsi par l'intersection nouvelle, un point de station A beaucoup mieux assuré. Sur cette ligne que vous piquez, vous rappelez cette circonstance par les mots : Vu de D.

Un plan une fois levé sur le terrain, les lignes d'opération principales ou secondaires cotées, j'ai soin, dans le bureau, de reprendre l'ensemble de ce plan, de tracer les lignes de foi de toute leur longueur et les rayons depuis leur station, à l'encre bleue légère, et je note toutes les mesures inscrites. Celles-ci ont quelquefois des corrections à subir, quant au dessin, suivant le jour du levé, si le temps a été plus ou moins sec ou humide. Par cette mise au net, j'obtiens ainsi un plan qui doit

représenter exactement la forme du terrain avec les détails qu'ils s'agissait de lever.

Cette opération donnera la facilité de transformer le plan à des échelles différentes, tout en conservant la même exactitude.

Je suis convaincu que, si les géomètres utilisent peu la planchette dans leurs travaux de levé, c'est qu'il n'ont pas remédié aux inconvénients divers que je viens de signaler et que je crois avoir victorieusement combattus. En effet :

1° Par les contre-écrous adaptés aux vis destinées à placer la table de niveau, j'obtiens une grande stabilité.

2° La lunette de repère donne sécurité à l'opération en l'avertissant de toute déviation de la table.

3° Par les piqûres notées sur les lignes de foi, la ligne tracée au crayon n'est plus qu'une indication. Les piqûres sur lesquelles on replace les aiguilles permettent de se replacer exactement sur la vraie ligne.

4° Par le papier à calque ou un vernis sous l'alidade, j'évite qu'elle ne salisse le plan, qu'elle n'efface les lignes ou les cotes.

L'alidade étant rectifiée, toutes les fois que j'ai pris ces précautions, lors d'un travail avec ma planchette, j'ai réussi non-seulement à faire un plan exact, mais à l'exécuter d'une manière plus rapide que par tout autre procédé. Les vérifications sont aisées et constantes.

Des ingénieurs très expérimentés ont attribué au hasard les résultats que je signalais à leur attention ; or, comme les mêmes faits se sont représentés depuis, il faut bien admettre que les perfectionnements à l'emploi de la planchette que j'ai, le premier, créés et pratiqués, ont une grande importance.

Il est probable qu'ils ne sont pas connus dans des Administrations supérieures en Suisse, puisqu'elles prohibent l'usage de la planchette.

Non-seulement je crois cette défense injuste, mais inqualifiable. Elle annonce surtout peu de mérite et de connaissances pratiques chez les personnes qui ont provoqué cette interdiction.

Ma longue pratique, les plans difficiles que j'ai levés avec la planchette, me donnent le droit de protester contre une pareille mesure que je ne puis m'expliquer que par une ignorance complète des précautions que je signale et recommande. Je suis de plus autorisé à présenter cette remarque que des ingénieurs et des géomètres parfaitement qualifiés ont donné leur assentiment complet à ces améliorations successives que la pratique m'inspirait.

Je n'ai, jusqu'à ce jour, jamais trouvé de critiques sur ces divers points. Ils constitueraient donc bien un véritable progrès.

Genève, le 1er mai 1877.

F. JANIN-BOVY.

a ou de D

D

Ligne de foi.

L'ÉLÉPHANT BLANC

COMÉDIE EN UN ACTE.

M. LANGOUÉ.
M. LAIGRELET, son ami.
EDOUARD, son neveu.
Mme LANGOUÉ.
PÉRONNE, sa fille.
JULIE, domestique.

(Le théâtre représente un salon. Croisées dont les rideaux peuvent se fermer.)

SCÈNE Ire.

M. et Mme LANGOUÉ, LAIGRELET, PÉRONNE.

(Mme Langoué travaille près d'un guéridon. Péronne est assise à ses pieds sur un tabouret. MM. Langoué et Laigrelet sur le devant du théâtre.)

M. LANGOUÉ *à Laigrelet.*

Je te dis que tu ne le connais pas ; tu ne l'estimes pas à sa juste valeur, tu l'insultes. Il est très-doux, très-intelligent ; donne-lui une pomme, une gimblette, un rien, il se montrera éternellement reconnaissant. Oui, mais, par exemple, si tu lui piques le nez, si tu lui donnes à priser du poivre pour du tabac, cela s'est vu, il te gardera rancune, il pourra même songer à se venger, toutefois sans jamais abuser de ses moyens,

qui sont immenses. Mais là où il faut le voir, c'est lorsqu'il remplit ses fonctions de bourreau. Il appuie son genou sur la poitrine du condamné et lève....

PÉRONNE.

Ah! papa, quelle horreur!

Mme LANGOUÉ.

Mais, mon ami, de qui parlez-vous donc, pour l'amour de Dieu?

M. LANGOUÉ.

Eh! de l'éléphant. Tu sais bien que je m'occupe exclusivement de ce pachyderme proboscidien. *(Il emmène mystérieusement Laigrelet dans un coin.)* Ce que je ne peux pas te raconter devant Mme ma femme et Mlle ma fille, ce sont les folies amoureuses (*très-haut*) de l'éléphant.

Mme LANGOUÉ.

Encore l'éléphant! Voyons, mon ami, laisse pour un moment l'éléphant tranquille, et viens causer avec nous.

M. LANGOUÉ.

Comment! Cécile, tu as l'air de me reprocher l'exercice à un haut degré, à un très-haut degré, je m'en flatte, d'une vertu qui fait l'homme fort, vigilant, adroit, entreprenant!

M. LAIGRELET.

Toi! tu possèdes une vertu? Laquelle, s'il te plaît?

M. LANGOUÉ *(avec solennité)*.

La persévérance. Quand j'étais au collége, on nous apprenait qu'Apelle, un fameux peintre de l'antiquité, Cécile, avait

coutume de répéter à ses élèves qu'il ne fallait jamais laisser passer un seul jour sans tracer une ligne. ***Nulla dies, sine linea.***

M. LAIGRELET.

Jamais Apelle n'a dit cela.

M. LANGOUÉ.

Voilà bien toujours mon ergoteur! Eh bien! mettons que ce ne soit pas Apelle. C'est peut-être un autre peintre grec.

M. LAIGRELET.

Jamais, mais jamais aucun peintre grec n'a dit qu'il ne fallait laisser passer un seul jour sans tracer une ligne.

M. LANGOUÉ.

Cependant, Laigrelet, il me semble....

M. LAIGRELET.

Comment veux-tu qu'Apelle — qui était un peintre grec, tu en conviens toi-même, — pût parler en Français, qui n'était pas encore inventé? Il a pu dire : Coq a os, ver n'a os, ratte a patte et os et pie aussi, ou quelque chose d'approchant ; mais il n'a pas pu dire qu'il ne fallait jamais laisser....

M. LANGOUÉ.

Eh bien! tu as raison. Mais laisse-moi développer mon idée.

M. LAIGRELET.

Allons, parle, développe, pérore, expectore même, si tu veux. Ce n'est pas moi qui pourrait t'en empêcher.

M. LANGOUÉ.

Mais si, tu m'empêches d'expectorer. (*Langoué et Laigrelet se regardent. Jeu de scène.*)

M. LAIGRELET.

Tu vois bien que je ne t'empêche pas de parler. Mais il paraît qu'à présent le chat a pris ta langue.

M. LANGOUÉ.

J'ai lu dans le journal qu'il y avait au tir de Carouge, un éléphant dont les rédacteurs disent le plus grand bien. Il faut te dire que cet éléphant n'en est pas un. Je l'appellerai une éléphante, si ce mot était français. Bien que ce soit un peu loin, je veux aller voir miss Jack (c'est le nom de cet intéressant animal). Remarque en passant qu'animal n'a pas non plus de sexe en français. Tu vas venir avec moi. Allons, viens.

M. LAIGRELET.

Oui, si tu paies le tramway.

M. LANGOUÉ.

Oui, je paierai le tramway.

Mme LANGOUÉ.

Mon ami, ne nous fais pas trop attendre. Tu sais que Péronne et moi, nous avons des projets pour ce soir.

M. LANGOUÉ (*tirant sa montre*).

Nous serons ici à cinq heures, exacts comme des horloges électriques.

M. LAIGRELET.

Quand elles marchent. Ce qui ne leur arrive pas souvent.

SCÈNE II.

Mme LANGOUÉ, PÉRONNE, puis JULIE et ÉDOUARD.

PÉRONNE (*embrassant sa mère*).

Ah ! ma pauvre maman, comme papa est changé depuis une année que je ne l'ai vu. Il n'était pas comme cela, certainement, avant mon départ pour la pension !

Mme LANGOUÉ.

Hélas ! c'est depuis qu'il a fait la connaissance de M. Laigrelet.

PÉRONNE.

Le vilain homme. Que tu dois souffrir !

Mme LANGOUÉ.

Ton père faisait tout à l'heure l'éloge de la persévérance. Apprends, mon enfant, qu'il est une vertu qui lui est bien supérieure : C'est la patience, parce qu'elle touche à la charité. Mais laissons cela, nous ne devons pas juger ton père.

PÉRONNE.

Si nous tâchions, maman, de nous débarrasser de M. Laigrelet, qui est joliment bien nommé par exemple ! Qu'en penses-tu ? Hier, le jour même de mon arrivée, c'est à peine si j'ai pu embrasser mon père. Ce Monsieur ne l'a pas quitté. Il a déjeûné avec nous, il a dîné avec nous, et je crois même qu'il voulait coucher sur ce divan. Ce matin, il était à huit heures dans le cabinet de papa. Il a déjeûné avec nous, il

reviendra dîner. N'y a-t-il pas des lois qui punissent des choses pareilles ?

Mme Langoué (*souriant*).

On devrait peut-être en faire une. En attendant, notre devoir est de subir la présence assidue de ce Monsieur, puisque ton père le veut ainsi. J'espère, cependant, que cela ne durera pas toujours. Tu sauras, je peux te dire cela, que ton père est assez changeant dans ses idées. Il s'enthousiasme volontiers des choses et des personnes. Depuis qu'il a quitté son commerce, et tu sais comme il a bien et honorablement su conduire sa barque, il cherche les moyens d'employer son activité, qui est très-grande. Aujourd'hui, l'éléphant et M. Laigrelet sont en faveur. Demain...

Julie (*entrant mystérieusement*).

Madame, quelqu'un demande à vous voir.

Mme Langoué.

N'avez-vous pas demandé son nom?

Édouard (*passant la tête par la porte entr'ouverte*).

J'ai guetté depuis ce matin la sortie de mon oncle.

Péronne (*courant à lui*).

Édouard!

Édouard.

Péronne!

Mme Langoué.

Édouard! Oh! vous avez tort, Monsieur, de vous présenter ici, sans l'assentiment de M. Langoué... et le mien.

ÉDOUARD.

Ne me parlez pas aussi sévèrement, ma tante. Je serais trop malheureux, si je vous voyais en colère. Je sais bien que j'ai commis des fredaines... des fautes, si vous voulez. Mais je les ai expiées et je vous en demande encore pardon.

Mme LANGOUÉ.

Elles provenaient, il est vrai, un peu de ton bon cœur.

ÉDOUARD (*calinant*).

Je vous en demande pardon à genoux, s'il le faut.

Mme LANCOUÉ.

Mais, mon ami, tu ne sais pas que ces erreurs de jeunesse ne sont pas seules cause de ta disgrâce. Ton oncle a contre toi, contre tes projets...

ÉDOUARD (*à genoux*).

Dites nos projets. N'est-ce pas Péronne?

Mme LANGOUÉ.

Vos projets..., si tu veux. Il a pour te refuser Péronne des raisons qu'il estime invincibles. (*Laigrelet passe la tête par la porte.*)

ÉDOUARD (*se relevant vivement*).

Quelles sont-elles. Je veux que vous me les disiez.

Mme LANGOUÉ.

Viens dans le petit salon. Mon mari pourrait rentrer, et je ne veux point avoir de discussions avec lui.

SCÈNE III.

M. LAIGRELET, *puis* M. LANGOUÉ.

M. LAIGRELET.

Qu'ai-je vu? Un jeune homme à genoux devant Mme Langoué! Ah! ah! ah! C'est impayable, c'est délicieux. Voilà Langoué un homme complet. Il m'avait toujours semblé qu'il lui manquait quelque chose. C'est qu'elle est fort bien encore Mme Langoué, et j'ai pensé moi-même.... Ah! ah! ah! Quel âge peut-elle bien avoir? Elle doit naviguer dans la quarantaine. Mais elle est fort bien conservée, et les femmes, comme les hommes du reste, n'ont jamais que l'âge qu'elles paraissent avoir. Moi, Laigrelet, par exemple....

M. LANGOUÉ (*essouflé*).

Non, je n'ai jamais vu d'animal plus insupportable que toi. Tu es un cheval, un mulet, un butor.

M. LAIGRELET

As-tu bientôt fini ces appellations injurieuses tirées de l'histoire naturelle?

M. LANGOUÉ.

Non, cette fois-ci, tu ne m'empêcheras pas de parler, de dégonfler mon pauvre cœur et de raconter à tout l'univers ce que tu viens de me faire. Nous partons pour Carouge. Bon. Le tramway se préparait à partir; à peine cinq ou six petites minutes à attendre. Bon. Je monte et je choisis ma place. Bon. Laigrelet, naturellement, ne veut pas monter. Au moment où la voiture part, il s'élance. Une des banquettes était presque vide. Vous croyez que c'est celle qu'il va choisir. On voit bien que vous ne le connaissez pas. Il trouve moyen de s'asseoir,

moitié sur un vieux Monsieur très-gros et très-bien mis, moitié sur une jeune dame en toilette fort élégante. La dame crie, le vieux Monsieur se fâche et tente de repousser Laigrelet qui continue à chercher son joint. Il allait parvenir à s'insinuer grâce à sa maigreur, lorsque le conducteur fait arrêter la voiture et ne faisant ni une ni deux expulse violemment par les épaules cet animal, ce cheval...

M. LAIGRELET.

Est-ce que nous allons recommencer?

M. LANGOUÉ.

Ce mulet, ce butor, cette buse. Moi, frappé d'une légitime indignation, je demeure cloué à ma place. Mais je ne pouvais plus raisonnablement aller voir Miss Jack. La colère aurait nui à la justesse de mes investigations. Aussi, suis-je descendu au premier arrêt. Va-t-en au diable!

M. LAIGRELET.

Ah! c'est ainsi que tu me parles. Attends, attends. Je vais te dire tes vérités. Tu ne les auras pas volées. D'abord tu n'es qu'un ingrat. Depuis six mois que je te connais....

M. LANGOUÉ.

Pour mon malheur.

M. LAIGRELET.

Vois-tu! vois-tu! *(Il lui fait les cornes)*. Fi donc ingrat! Depuis six mois, je n'ai fait que te donner les plus charitables avis. Qui est-ce qui t'a ouvert les yeux sur ta véritable portée? Sur ton envergure?

M. LANGOUÉ.

Je vous prie de ne plus me tutoyer.

M. LAIGRELET.

Fi donc, ingrat! Monsieur se croyait encore joli garçon. Il avait encore des prétentions inimaginables pour son âge et son acabit. Qui est-ce qui a dit à Monsieur, qu'il était laid, très-laid?

M. LANGOUÉ.

C'est toi.

M. LAIGRELET.

Tu vois bien.

M. LANGOUÉ.

Je vous prie de ne plus me tutoyer.

M. LAIGRELET.

Fi donc, ingrat! Monsieur se croyait de l'esprit. Il faisait au dessert des plaisanteries.... Il appelait cela des plaisanteries! Il chantait des chansons, qu'il avait, disait-il, composées... Il appelait cela des chansons! Qui est-ce qui a dit à Monsieur qu'il était bête?

M. LANGOUÉ.

C'est toi.

M. LAIGRELET.

Tu vois bien.

M. LANGOUÉ.

Je vous prie de ne plus me tutoyer.

M. LAIGRELET.

Fi donc, ingrat! Monsieur parlait à tout moment, à tout venant de son honneur commercial, de sa loyauté, de sa rondeur en affaires, et patati et patata. Qui est-ce qui a prouvé à Monsieur qu'il avait fait faux poids comme les autres. Hein! Vendu pour bonnes des marchandises avariées, comme les

autres. Hein ! Enfin qu'il n'était qu'un filou, comme les autres ?

M. LANGOUÉ.

C'est toi.

M. LAIGRELET.

Tu vois bien.

M. LANGOUÉ.

Je vous prie de ne plus me tutoyer.

M. LAIGRELET.

Fi donc, ingrat ! Enfin, malgré les injures dont Monsieur vient de me régaler, malgré les épithètes chevalines et autres de moins bon goût encore, que Monsieur vient de lancer, qui est-ce qui va donner à Monsieur un dernier avis charitable ? C'est moi. Eh bien, le voici. Sa femme trompe Monsieur.

M. LANGOUÉ, *furieux.*

Des preuves.

M. LAIGRELET, *tenant la porte.*

Regardez, sur ce coussin, vous verrez encore les empreintes des genoux de l'infâme séducteur. Et maintenant, adieu, vous ne me reverrez plus jamais, jamais, jamais.

SCÈNE IV.

M. et Mme LANGOUÉ.

Mme LANGOUÉ.

J'ai entendu les éclats de ta voix. Qu'y a-t-il donc, mon ami ? Qui a pu te mettre si fort en colère ?

M. Langoué.

Madame! qui était là tout à l'heure, à vos genoux?

Mme Langoué.

D'où peut venir le ton avec lequel vous m'interrogez?

M. Langoué.

C'est le ton d'un mari, d'un homme outragé. Vous me trompez, Madame. Vous voyez que je sais tout.

Mme Langoué, *lui prenant la main.*

Henri, regardez-moi bien en face. Mets tes yeux dans mes yeux; ai-je l'air d'une femme coupable?

M. Langoué.

Que je suis bête, Cécile. (*L'embrassant sur le front*). C'est ce crétin de Laigrelet.

Mme Langoué.

Lorsque vous m'avez quittée, n'étais-je pas avec Péronne?

M. Langoué.

Je te dis que je suis une fichue bête. Et qu'on ne m'y reprendra plus. C'est égal, quand on vous dit de certaines choses... à brûle pourpoint, boum, on reçoit un drôle de coup dans la poitrine. Tu n'as jamais éprouvé cela, toi? Je suis tout en nage.

Mme Langoué.

A propos, es-tu bien sûr de l'affection de M. Laigrelet?

M. Langoué.

C'est fini, il ne reviendra plus.

Mme LANGOUÉ.

Bien sûr ?

M. LANGOUÉ.

Il me l'a dit. Où donc est Péronne ? Je l'ai vue à peine, hier et ce matin. Dis donc, Cécile, il me semble que notre Péronne est devenue bien jolie.

Mme LANGOUÉ.

Tu dis toi-même que tu l'as à peine vue. La pauvre enfant en était toute triste.

M. LANGOUÉ.

Cela sera bien facile à réparer.

Mme LANGOUÉ.

Il suffira d'un bon baiser sur ses deux joues.

M. LANGOUÉ.

Sais-tu qu'elle court sur ses dix-neuf ans, et qu'il est temps de songer à son établissement. Quel dommage qu'Edouard.....

Mme LANGOUÉ.

Tu sais qu'il est revenu d'Angleterre ?

M. LANGOUÉ.

Je ne le savais pas. Comment, il est à Genève ! Je te disais qu'il est dommage qu'Edouard ne puisse pas épouser Péronne. Ce serait un joli couple.

Mme LANGOUÉ.

Tu tiens donc toujours à tes idées ?

M. LANGOUÉ.

Plus que jamais.

Mme LANGOUÉ *(soupirant)*.

Ces enfants s'aiment pourtant.

M. LANGOUÉ.

C'est possible, c'est même probable; mettons sûr, si tu veux. Mais cela m'est bien égal. Jamais je ne permettrai à Péronne d'épouser son cousin germain.

Mme LANGOUÉ.

Je ne dis pas.... Tu as raison sans doute jusqu'à un certain point. Cependant la loi, qui est sage, je le suppose du moins, permet de semblables mariages.

M. LANGOUÉ.

La loi, la loi! oui, mais les naturalistes s'y opposent. Lis, Cécile, lis Hippocrate, Pline, Aristote, Buffon, Cuvier, Daubenton, Geoffroy St-Hilaire, Darwin, et mille autres, tu verras ce qu'il peut résulter de désastres, d'horreurs, de ces unions contraires à la nature.

Mme LANGOUÉ.

Sans doute. Mais les inconvénients que tu entends n'existent pas toujours.

M. LANGOUÉ.

Toujours, toujours. Cécile, si tu veux que nous vivions en paix, ne me parle plus de ce projet. Péronne peut user de son droit, et se marier dans un an, sans mon consentement. Mais alors, sais-tu ce qui arriverait? Je vais te le dire.

Mme LANGOUÉ.

Calme-toi, mon ami.

M. LANGOUÉ.

Jamais je ne la reverrai.

Mme LANGOUÉ.

Péronne est trop bonne fille, trop soumise....

M. LANGOUÉ.

Je les laisserai crever de faim.

Mme LANGOUÉ.

Vraiment, tu m'effraies.

M. LANGOUÉ.

Je serrerai les cordons de ma bourse plus fort que la corde ne serre le cou d'un pendu.

Mme LANGOUÉ.

Au nom du ciel!

M. LANGOUÉ.

Je dilapiderai ma fortune. Ou plutôt, non je la donnerai de la main à la main.... Tiens.... à Laigrelet. Edouard est à Genève? Tu l'as vu?

Mme LANGOUÉ.

Je l'ai vu.

M. LANGOUÉ.

C'est bien. Tu es maîtresse de faire ce que tu veux. Mais je te préviens que si jamais je rencontre Edouard chez moi....

Mme Langoué.

Que feras-tu ?

M. Langoué.

Un scandale, qui étonnera tout le quartier. Voilà, voilà. Tu es prévenue, Cécile. Tu sais que je suis violent, et que dans de certains moments, rien ne peut me retenir. Mais ne parlons plus de cela. Sais-tu à quoi je pense ?

Mme Langoué.

Non, mon ami.

M. Langoué.

Ce pauvre Laigrelet doit être bien malheureux de nous avoir offensés ainsi, toi et moi, sans le vouloir j'en suis certain. Il faut que tu me permettes d'aller le chercher, et de l'amener à dîner.

Mme Langoué.

Si tu le juges convenable (*à part*). A quelque chose malheur est bon. Pendant ce temps, Edouard...

M. Langoué (*revenant*).

Oui. Mais je ne sais pas du tout où il demeure, Laigrelet. Je ne sais même pas s'il a un domicile.... Où diable pourrais-je le trouver.... Je l'ignore.... Il reviendra peut-être. Bah ! c'est inutile de me déranger. Il fait bien chaud. Je vais me reposer dans le petit salon.

Mme Langoué.

N'y a-t-il pas quelque établissement, quelque cercle, quelque café qu'il fréquente habituellement ?

M. Langoué (*secouant la tête*).

Laigrelet ne va jamais au café sans moi.

Mme Langoué.

Mais il est bien obligé de manger?

M. Langoué.

Laigrelet ne mange jamais qu'avec moi, ou chez moi. Tu le sais bien.

Mme Langoué.

Ne se promène-t-il jamais ?

M. Langoué.

Laigrelet ne se promène jamais qu'avec moi. Oh! mais quel trait de lumière! Nous nous sommes déjà brouillés plusieurs fois, et dans ces occasions, il fait à grand pas, il me l'a dit, le tour du bois de la Bâtie. C'est un peu loin, mais j'ai le temps de le faire avant dîner. Au revoir.

Mme Langoué.

Au revoir, mon ami. Ne t'échauffe pas trop.

M. Langoué (*revenant*).

Comment crois-tu que je dois faire? Vaut-il mieux prendre par Plainpalais et le pont d'Arve, ou par la Coulouvrenière?

Mme Langoué.

En vérité, je ne sais...

M. Langoué.

Je prendrai par la Coulouvrenière. (*Il sort.*)

Mme Langoué.

Tu feras bien. Je voudrais à tout prix éviter une rencontre.



M. Langoué (*rentrant*).

Tout bien réfléchi, je prendrai par Plainpalais.

Mme Langoué.

Comme tu voudras.

M. Langoué.

J'aime mieux cela. Voici pourquoi. Nous demeurons à la rue du Mont-Blanc. Laigrelet a pris par ici, puis par là. C'est plus prudent d'aller en sens contraire. Je le rencontrerai peut-être près de la Brasserie, et nous pourrons prendre un verre de bière à ta santé !

Mme Langoué.

C'est cela. (*Elle écoute.*) Il est parti.

SCÈNE V.

Mme Langoué. Péronne. Edouard.

Mme Langoué.

Eh bien ! mes pauvres enfants.

Péronne.

Nous avons tout entendu. Mais ne m'as-tu pas dit, maman, que mon père avait l'esprit un peu changeant ? Je n'ai pas perdu toute espérance. Ne pourrait-on pas trouver des auteurs que l'on opposerait à ceux dont il a cité les noms !

Édouard.

Sans doute. Le proverbe dit : Hippocrate dit oui, mais Galien dit non.

PÉRONNE.

Va à la découverte, Édouard. Fais au besoin composer un ouvrage spécial. Nous avons le temps, je n'ai pas encore dix-neuf ans.

Mme LANGOUÉ.

Allons, Édouard, il faut nous quitter.

PÉRONNE

Oh ! pas encore, maman. Mon père mettra bien une heure avant de rencontrer M. Laigrelet.

Mme LANGOUÉ.

Je le crois, ma fille. Mais Édouard est venu sans sa permission. Je ne dois pas tolérer plus longtemps sa présence.

ÉDOUARD.

Au revoir, Péronne, car je ne puis consentir à te dire adieu.

JULIE.

Madame, le thé est servi.

PÉRONNE.

Une idée, maman. Fais apporter le thé ici. Édouard en prendra une tasse avec nous, sur le pouce. Tu consens. Allons Julie, dépêchez-vous. Mais dépêchez-vous donc, paresseuse. Vous n'êtes pas encore revenue. Je vais vous aider.

ÉDOUARD.

Comment voulez-vous, ma tante, que je renonce à Péronne ? Ce serait renoncer au bonheur.

Mme LANGOUÉ.

Je ne demande pas mieux, tu le sais, que de t'appeler mon fils. C'est un projet que nous avons longtemps caressé, ta pauvre mère et moi. Mais les longues espérances sont rarement réalisées.

PÉRONNE (*un plateau à la main*).

Vite, vite, assieds-toi là, maman. Toi, Édouard, voici ta chaise, et me voilà au milieu de vous. Figurez-vous qu'à la pension c'était toujours moi qui présidais les goûters fins de ces demoiselles. Comme Édouard est drôle! Il étend son beurre sur son pain, et son miel sur son beurre, avec une gravité, une méthode... Vous resterez vieux garçon, Monsieur, c'est moi qui vous le prédis.

M. LANGOUÉ (*à la cantonnade*).

Je te dis qu'une autre fois je t'y laisserai.

Mme LANGOUÉ.

Mon mari! Édouard, tu es bien cruel.

PÉRONNE (*détachant les rideaux*).

Cache-toi. Maman, laisse-moi faire.

SCÈNE VI.

Édouard caché, Péronne, Mme Langoué, M. Langoué. M. Laigrelet.

M. LAIGRELET (*son pantalon est déchiré*).

Je te dis que ton gouvernement n'en est pas un.

M. LANGOUÉ.

Qu'avais-tu donc à te mettre en affaire avec ce chien?

M. LAIGRELET.

Il me regardait en montrant les dents.

M. LANGOUÉ.

Ce n'était pas une raison pour lui flanquer un coup de canne.

M. LAIGRELET.

Je te dis que ton gouvernement n'en est pas un. Il ne suffit pas d'ordonner la muselière de temps en temps. Ah! bien, oui, la muselière! Parlons-en. Il devrait y avoir des hommes de l'art, chargés d'arracher les dents de tous les chiens.

M. LANGOUÉ.

Avec quoi mangeraient-ils?

M. LAIGRELET.

Avec quoi est-ce que tu manges, toi?

M. LANGOUÉ.

J'ai encore des dents, Laigrelet, pas beaucoup, mais j'en ai encore.

Mme LANGOUÉ.

Où donc as-tu rencontré M. Laigrelet?

M. LANGOUÉ.

Je vais te raconter cela. Tiens! vous preniez le thé? Qui aviez-vous donc avec vous.

PÉRONNE.

Nous t'attendions papa.

M. LANGOUÉ.

Ah! Et vous n'aviez pas mis la place de Laigrelet?

Mme LANGOUÉ.

Nous ne savions pas si tu nous le ramènerais.

M. LANGOUÉ.

C'est vrai. Moi je ne le savais pas non plus. Mais il y a une Providence, je ne peux pas m'empêcher d'y croire... quelquefois. Bref. Tu sais que je suis parti pour chercher Laigrelet, sans savoir précisément où je pourrais le rencontrer. Je comptais faire le tour du bois de la Bâtie, en commençant par Plainpalais et le pont d'Arve. Lorsque Laigrelet se brouille avec moi, il fait deux ou trois fois le tour du bois de la Bâtie; cette petite promenade lui fait du bien, calme ses nerfs, et il vient me toucher la main en me pardonnant les torts que j'ai pu avoir.

M. LAIGRELET (*à table mangeant la beurrée d'Édouard*).

Je t'ai pardonné jusqu'à septante fois sept fois.

M. LANGOUÉ.

Bref. J'étais à peine au bas de mon escalier que la Providence m'est apparue sous les traits d'un agent de police du poste de la rue Pécolat. Tenez, M. Langoué! m'a-t-il dit, voici une lettre pour vous. Elle est pressée. — Qui m'envoie cette lettre? — Lisez. — Je lis donc l'autographe que voici écrit au crayon et que je garderai précieusement dans mon album.

« Abandonneras-tu ton ami Laigrelet, dans le malheur? Bien que je connaisse ton caractère, il est impossible que tu puisses pousser à ce point l'ingratitude. Les agents de notre gouvernement (qui n'en est pas un, car il ne songe qu'à conspirer contre la liberté des citoyens), viennent de me f...icher au poste avec une brutalité sans exemple.., et je ne sais pas pourquoi. Je suis assis sur une chaise de paille, dans un taudis rempli de fumée, où je souffre toutes les tortures de l'âme et du corps. S'il te reste un atôme de cœur (mais tu n'en as plus) viens me tirer de cet enfer. Ton ami pour la vie. Laigrelet. »

M. LAIGRELET (*la bouche pleine*).

Je te pardonnais. C'est une autre fois à ajouter aux septante autres sept fois.

M. LANGOUÉ.

Bref. Cette lettre m'émut, je ne sais pas trop pourquoi, et, sans attendre l'agent, je me mis à courir de toutes mes forces. En approchant du poste, j'ai entendu les éclats de voix de Laigrelet. Il insultait le brigadier. J'entre et je vois Laigrelet, les yeux enflammés, rouge comme un coq et gesticulant à poings fermés. Il était si cocasse que le brigadier, oubliant sa dignité, et un Monsieur qui se trouvait là, tenant un petit chien en laisse, ne pouvaient s'empêcher de rire en se tordant les côtes. (*A Laigrelet.*) Qu'est-ce qu'il t'avait fait ce chien, pas plus gros que notre minon?

M. LAIGRELET.

Je te dis qu'il avait l'intention de me mordre.

M. LANGOUÉ.

Mais il avait une muselière.

M. Laigrelet.

Une muselière! une muselière. Je n'y crois pas à ta muselière. La muselière est une infâme plaisanterie. Et la preuve, vois plus tôt, c'est qu'il m'a déchiré mon pantalon, et qu'il m'aurait enlevé le mollet....

M. Langoué.

Si tu en avais eu.

M. Laigrelet.

Ah! si tu recommences à me dire des choses désagréables!

M. Langoué.

Bref. Voici comment la chose s'est passée, à ce que l'on m'a raconté. Laigrelet descendait la rue très-vite, sa canne à la main. Il rencontre, couché au soleil, un petit chien; il prend sa canne par le petit bout, et vlan.. Naturellement le chien se rebiffe, et lui saute dessus. C'était Médor, tu sais, le chien de Prunardier, l'épicier, notre voisin. Prunardier..., qui n'est pas commode. — Mais je me mets à sa place, voir battre son chien, qu'il soit innocent ou coupable, par un autre que soi-même, c'est excessivement blessant pour un homme de cœur, et même pour celui qui n'en a pas. Le chien, comme dit Buffon, est la plus noble conquête que nous ayons faite sur les animaux. Non. Je me trompe. Cette phrase célèbre se rapporte au cheval. Le chien n'a droit qu'à la glorieuse qualification d'ami de l'homme, mais c'est déjà bien joli. — Prunardier donc se fâche, Laigrelet se fâche. La querelle allait s'envenimer, et Laigrelet aurait passé un mauvais quart d'heure, quand un sergent de ville, qui se trouvait là par hasard, les engage à venir s'expliquer au poste. Naturellement Laigrelet résiste; mais le sergent de ville aidé de Prunardier...

M. LAIGRELET.

Et de son infâme maillon; car il me l'a mis à moi, Laigrelet, citoyen genevois. Cette affaire n'en restera pas là.

M. LANGOUÉ.

Bref. Ils t'ont bel et bien emmené au poste. Avant toute explication, Laigrelet a demandé une feuille de papier et un crayon du gouvernement. (Tu vois bien que nous en avons un. Qui donc, si ce n'est lui, pourrait fournir du papier et des crayons au poste de la rue Pécolat?)

M. LAIGRELET.

Ils sont propres, les crayons de ton gouvernement! J'ai dû le tailler trois fois.

M. LANGOUÉ.

Bref. Prunardier demandait dix francs de dommages et intérêts pour son chien battu et son temps perdu. Naturellement Laigrelet ne voulait pas. Il offrait dix sous, et, comme Prunardier refusait, notre ami s'est emporté de la belle manière. C'est à ce moment que je suis arrivé. J'ai répondu de lui, j'ai prié, j'ai supplié, j'ai donné les dix francs à Prunardier, chez lequel nous nous fournissons. (Il a dit que ce serait pour les pauvres. Je le crois capable d'une bonne action.) Et bref, nous voilà.

M. LAIGRELET.

Oui, oui, raconte à ta manière. Ce n'est pas comme cela que l'affaire s'est passée. Mais elle n'en restera pas là, je te le promets, et la vérité luira comme le soleil va luire dans la chambre, si je lève ce rideau.

PÉRONNE.

M. Laigrelet, M. Laigrelet !

M. LAIGRELET.

Que voulez-vous, Mademoiselle ?

PÉRONNE.

Le soleil me fait mal aux yeux.

M. LAIGRELET.

Je ne saurais le croire, Mademoiselle. Ce sont vos beaux yeux qui doivent faire pâlir le soleil.

M. LANGOUÉ.

Tu dis rarement des galanteries, toi, mais, quand tu t'y mets, il paraît qu'elles sont fortes. Tu te rattrapes d'un seul coup.

M. LAIGRELET.

Tu es jaloux, parce que je viens de montrer mon esprit. J'ai toujours pensé que tu en étais jaloux.

M. LANGOUÉ.

Mais tu ne devinerais jamais, ma chère amie, ce qui m'est arrivé en venant du poste ici ?

Mme LANGOUÉ.

Non, mon ami.

M. LANGOUÉ.

Je nage dans la joie, j'y nage littéralement.

Mme LANGOUÉ.

Qui est-ce qui peut te rendre si heureux ?

M. LANGOUÉ (*déroulant une affiche*).

Deux hommes collaient contre un mur une affiche. Ils ont bien voulu m'en céder une, en payant. Grand attraction, great attraction, gross attraction. On attend à Genève l'arrivée de la sublime, de l'incomparable ménagerie des illustrissimes dompteurs Bergeros et Bouveroni. Parmi les animaux admirables, pour ne pas dire fantastiques composant cette admirable collection, la plus belle de l'univers, brille de tout son éclat, un splendide éléphant blanc, qui fait actuellement les délices de la gracieuse ville de Coppet. — Tu comprends, ma chère amie, tout ce que ces mots magiques, un éléphant blanc, disent à mon cœur. Le chemin de fer va partir et je vais avec Laigrelet.

Mme LANGOUÉ.

Mais, mon ami, puisque cette ménagerie va venir, quel besoin de te déranger. Où dîneras-tu ? Attends à demain, tout au moins.

M. LANGOUÉ.

Non. Je ne pourrais pas manger, je ne pourrais pas dormis... Songer qu'il existe si près de nous un pareil échantillon de mon pachyderme favori... et que je ne l'ai pas vu ! Jamais, jamais l'Europe n'a contemplé un exemplaire de cette race. — Un éléphant blanc !

M. LAIGRELET.

Je parie qu'il n'est pas blanc. Il est blanchi à la céruse, au plâtre tout au plus.

M. LANGOUÉ.

Quel incrédule ! Mon Dieu quel incrédule. Tiens, regarde l'affiche. Il y a blanc sur l'affiche.

M. LAIGRELET.

Les affiches sont comme les muselières. Je n'y crois pas.

M. LANGOUÉ.

Allons, viens, viens, Thomas, viens voir! (*Tirant sa montre*). Nous avons le temps de prendre nos billets. En route, mauvaise troupe. Que je suis content. (*Il embrasse Péronne*). Un éléphant blanc ! (*Il embrasse sa femme*). Un éléphant blanc ! (*Il va pour embrasser Laigrelet*). Un élé...

M. LAIGRELET.

As-tu fini tes manières. (*Ils sortent*).

SCÈNE VII.

Péronne, Mme Langoué, Edouard.

EDOUARD.

Ma foi, ils ont bien fait de sortir. Je ne pouvais plus y tenir. (*Il rit*).

PÉRONNE.

Edouard, si tu veux me plaire, ne ris jamais de papa.

EDOUARD.

Je ne ris pas de mon oncle, Péronne, quoique franchement... Je ris de la rencontre que je viens de faire en la personne de M. Laigrelet. Ma tante, voulez-vous que je vous débarrasse de ce vilain personnage ?

Mme LANGOUÉ.

Avec plaisir, n'est-ce pas Péronne ? Mais comment ? Mon mari....

EDOUARD.

Ce n'est pas sur l'esprit de mon oncle que je veux agir. Mais gare au Laigrelet.

Mme LANGOUÉ.

Vraiment ?

EDOUARD.

Voici le fait. Je ne dirai pas, bref, comme mon oncle, mais en deux mots. J'arrivai l'autre jour ; en passant devant vos fenêtres, je levai les yeux au ciel, Péronne comprendra pourquoi.... lorsque je fus heurté par un individu qui s'écria : Est-ce bête de rester comme cela planté sur ses flûtes ! Je ne suis pas querelleur ; je portai la main à mon chapeau, en m'excusant, et j'allais continuer mon chemin. Au premier pas que je fis, je m'étendis tout de mon long. Oh ! ne craignez rien. Je ne me suis pas fait mal. Ma chûte avait une cause.... une canne que ce Monsieur m'avait fourrée entre les jambes.

PÉRONNE.

Quelle horreur !

EDOUARD.

Vous comprendrez, Mesdames, que lors même que l'on n'est pas querelleur, il y a des choses qui.... que.... Je me relevai prestement, et j'appliquai au quidam la plus belle mornifle que j'aie donnée de ma vie. Cette giffle le fit tourner sur lui-même, et me permit de choisir immédiatement un autre point de mire pour lui prouver que je n'avais pas la jambe plus cassée que le bras. Il reçut le coup en pleine cible, et fut donner du nez contre la porte de votre allée, dans laquelle il se précipita. Ce Monsieur....

PÉRONNE (*battant des mains*).

Etait M. Laigrelet, venant chez nous !

EDOUARD.

Précisément. Je ne voulais pas courir après lui. Je lui criai que nous nous retrouverions. Je crois même que je dis comme lui, que l'affaire n'en resterait pas là. A quelle heure vient-il ici, d'habitude ?

Mme LANGOUÉ.

De très grand matin. Au petit jour quelquefois.

EDOUARD.

Dussé-je passer la nuit, je l'attendrai. Je lui ferai une si belle peur (un homme si méchant ne peut être qu'un lâche) qu'il sera forcé de décamper. Si une seule fois ne suffit pas, je renouvelle la dose ; je le poursuis comme un cauchemar, comme la bête de l'apocalypse. Je l'empêcherai bien de venir pendant un jour ou deux. Ce temps vous suffira pour ouvrir les yeux de mon oncle. Je suis persuadé qu'au fond, il a du Laigrelet par dessus les épaules.

Mme LANGOUÉ.

Je l'espère, mais je n'ose pas trop le croire.

EDOUARD.

Cependant, ma tante, j'ai toujours connu M. Langoué pour un homme un peu vif, mais bon ; et Laigrelet est méchant comme une vipère. Honorable, et Laigrelet n'est qu'un parasite et un fripon, j'en suis sûr. Spirituel et Laigrelet est bête comme sa canne.

Mme LANGOUÉ.

C'est vrai. Si ton moyen ne réussit pas, je t'en indiquerai un autre.

EDOUARD.

Lequel, ma tante ?

Mme LANGOUÉ.

Ce que je vais te dire, tu le garderas pour toi.

PÉRONNE.

Alors, je suis de trop dans la conspiration.

Mme LANGOUÉ.

Eloigne-toi un moment (*à Edouard*). J'ai remarqué que les engouements de mon mari étaient doubles. Il s'éprend, il s'enthousiasme, devrais-je dire, pour une certaine chose, et en même temps pour une certaine personne. S'il se détache de la personne, il renonce à la chose, et....

EDOUARD.

Je comprends, ma tante. Laigrelet et l'éléphant sont attelés ensemble. Plus d'éléphant, plus de Laigrelet. Vivat! ma tante! Nous tenons notre succès par les deux bouts. (*Sortant un journal.*) Ayez soin de mettre ce soir, bien en vue, sur sa table de nuit....

M. LANGOUÉ (*à la cantonade*).

Arrive, arrive. Ah ! tu crois que cela se passera en douceur. (*Edouard disparaît derrière le rideau.*)

SCÈNE VII.

Les mêmes, M. Langoué, M. Laigrelet.

M. Langoué (*tenant Laigrelet au collet*).

Je veux te rouer de coups. Je veux t'écorcher vif et me rouler dans ta peau.

M. Laigrelet.

Laisse-moi donc tranquille ; tu vas déchirer mon habit.

Mme Langoué.

Que s'est-il donc passé ?

M. Langoué.

Tu vas en juger, Cécile. Les anges passent pour avoir de la patience ; Laigrelet lasserait la patience des anges.

M. Laigrelet.

Veux-tu lâcher mon habit ?

M. Langoué.

Non, je ne le lâcherai pas. Le guichet allait se fermer. Je n'ai que juste le temps de prendre nos billets. Je les paie, naturellement. Quand je suis avec toi, je prends des secondes, mais entre hommes, nous prenons les troisièmes.

M. Laigrelet.

Veux-tu lâcher mon habit ?

M. Langoué.

Non, je ne le lâcherai pas. D'abord, c'est plus économique, et puis dans les troisièmes, c'est plus gai, plus sans façon, on

rigole. Nous arrivons sur le quai. Je cherche un wagon. Je n'avais pas tourné la tête, que j'entends une discussion. Pardine ! Laigrelet s'était installé dans le compartiment des dames seules. Il ne voulait absolument pas descendre, sous prétexte qu'il est célibataire, et qu'il ne doit pas exister de priviléges dans notre Suisse.

M. LAIGRELET.

Veux-tu lâcher mon habit ?

M. LANGOUÉ.

Non, je ne le lâcherai pas. (*Il le secoue. Le collet lui reste à la main*).

M. LAIGRELET.

Tu me le paieras. (*Langoué contemple le collet. Laigrelet près du rideau. Edouard passe la tête et regarde Laigrelet avec des yeux furibonds*).

M. LANGOUÉ.

Cette fois c'est moi qui ai tort. Je te le paierai. L'employé, ne fait ni une ni deux, il empoigne mon Laigrelet par le collet de son habit (ce qui me fait penser que ce n'est pas moi qui l'ai déchiré tout seul)..... et le dépose par terre. Puis il ferme la portière, le train siffle, et adieu je t'ai vu. *(A Laigrelet*). Je te paierai ton habit. Mais tu vas tout de suite me rembourser le prix de ton billet. Entends-tu ? tout de suite. Voilà ton billet.

M. LAIGRELET (*troublé*).

Que veux-tu que j'en fasse ?

M. LANGOUÉ.

Paie m'en la valeur, vite. (*Il regarde le billet*). C'est un franc.... Allons vite.



M. LAIGRELET.

Toujours ingrat ! En t'empêchant de partir, je t'ai épargné de grandes dépenses. Tu aurais soupé à Coppet ; tu aurais été voir la ménagerie ; tu aurais couché à Coppet. Tu....

M. LANGOUÉ.

C'est peut-être vrai. Mais cela n'empêche pas....

M. LAIGRELET.

Je n'ai qu'une pièce de vingt francs sur moi.

M. LANGOUÉ.

Et les dix sous que tu offrais à Prunardier ? Donne-les moi à-compte.

M. LAIGRELET.

Je veux payer tout à la fois.

M. LANGOUÉ.

Ah ! tu crois m'échapper. Je vais chercher la monnaie. *(Il sort.)*

EDOUARD

(Il s'avance vers Laigrelet, avec la canne de Laigrelet en faisant le moulinet. Laigrelet recule.)

Hein !

M. LAIGRELET.

Au secours !

EDOUARD.

Si tu appelles, je t'assomme.

M. LAIGRELET.

Je ne vous connais pas. Que voulez-vous?

EDOUARD

Ah ! vous ne me connaissez pas. Alors nous allons faire connaissance. Ce que je veux — que vous décampiez d'ici, et que vous n'y remettiez jamais les pieds.

M. LAIGRELET *à Mme Langoué.*

Madame.

Mme LANGOUÉ.

Je ne veux pas vous cacher que vous me ferez plaisir.

M. LAIGRELET *(à Péronne).*

Mademoiselle...

PÉRONNE.

Je joins mes instances à celles de mon cousin.

M. LAIGRELET.

Puisqu'il en est ainsi. Puisque je suis méconnu... (*Edouard se cache*).

M. LANGOUÉ.

Voilà ta monnaie. Montre-moi tes vingt francs.

M. LAIGRELET.

Vous m'insultez, Monsieur. Je ne souffrirai pas de votre part ce doute ignominieux. Je quitte votre maison pour n'y plus jamais revenir et je secoue sur votre seuil la poussière de mes bottes.

M. LANGOUÉ.

Quelle mouche le pique?

M. Laigrelet.

Je quitte votre maison, mais en la quittant je vous dis : surveillez la bien. Il s'y passe de drôles de choses. Adieu Monsieur, adieu Madame, adieu Mademoiselle, adieu, rideau.

SCÈNE DERNIÈRE

Les mêmes moins Laigrelet.

M. Langoué (*à sa femme*).

Y comprends-tu quelque chose ? Il devait pourtant me rembourser le prix du billet, puisque je payais son habit.

Mme Langoué.

Laissons-là ce Monsieur !

M. Langoué.

Il doit être horriblement malheureux. Cécile, vois-tu, tu ne le connais pas, tu ne l'estimes pas à sa juste valeur et je vois... (*Il se précipite vers la fenêtre, tire le rideau, et se trouve en face d'Edouard*). Ah !

Edouard

Bonjour, mon oncle.

M. Langoué.

Quelle est cette mauvaise plaisanterie ?

Edouard.

Je me garderai bien de plaisanter, mon cher oncle. Voulez-vous m'écouter deux minutes seulement ?

M. Langoué.

C'est beaucoup.

EDOUARD.

Vous ne vous en repentirez pas. D'où connaissez-vous M. Laigrelet ?

M. LANGOUÉ.

Ma foi, à vrai dire, je ne sais pas trop. Je l'ai rencontré je ne sais où ; je le connais couci, couci. Ah ! je me souviens maintenant. Je commençais à m'occuper de l'éléphant. Je me promenais dans les Bastions. Je crois que j'allais à la bibliothèque consulter Buffon... ou Cuvier, je ne sais plus lequel. C'était Buffon ou Daubenton. Il faisait très-chaud. J'entends une discussion d'un Monsieur avec un cocher d'omnibus. Je prends parti pour le Monsieur ; il me remercie, je lui offre une chope. Nous entrons au café ; depuis ce moment, nous ne nous sommes guère quittés.

EDOUARD

C'est vous qui avez payé la bière ?

M. LANGOUÉ.

Oui.

EDOUARD.

Ce Monsieur vient déjeuner chez vous.

M. LANGOUÉ.

Oui.

EDOUARD.

Il y vient dîner?

M. LANGOUÉ.

Oui.

EDOUARD.

C'est donc un pique-assiette ?

M. LANGOUÉ.

Oui, je crois que oui.

EDOUARD.

Vous a-t-il emprunté de l'argent ?

M. LANGOUÉ.

Oui.

EDOUARD.

Vous l'a-t-il rendu ?

M. LANGOUÉ.

Non, je crois que non.

EDOUARD.

C'est donc un homme peu délicat.

M. LANGOUÉ.

Oui, je crois que oui.

EDOUARD.

Etait-il aimable avec vous ?

M. LANGOUÉ.

Non, je crois que non.

EDOUARD.

Vous disait-il des choses aimables ?

M. LANGOUÉ.

Non, mais il prétendait que c'était pour mon bien.

EDOUARD.

C'est donc un méchant ?

M. LANGOUÉ.

Oui, je crois que oui.

EDOUARD.

Je pourrais continuer longtemps encore, mon oncle. Vous en savez assez maintenant sur le compte de M. Laigrelet. Croyez-moi, c'est un homme taré.

M. LANGOUÉ.

C'est possible. On me l'a dit, mais je ne voulais pas le croire. C'est un savant, vois-tu, et il partage mon admiration pour l'éléphant.

EDOUARD.

Vous croyez encore à l'éléphant?

M. LANGOUÉ.

Comment n'y pas croire.

ÉDOUARD (*tendant le Journal*).

Lisez.

M. LANGOUÉ.

On nous écrit de Coppet : « Jamais pareille mystification n'a osé s'étaler au grand jour. On vous annoncera sans doute l'arrivée à Genève d'un éléphant blanc. Je ne vous dis pas : défiez-vous. Je vous dis, la mauvaise foi la plus insigne a procédé à la coloration de cet animal. » (*Avec stupeur*). — Comment un pachyderme doué d'une intelligence aussi remarquable a-t-il pu se prêter à une sophistication de cette nature. Je suis étonné. Hélas! dans le temps où nous vivons, on ne doit plus croire à rien.

PÉRONNE.

Nous te consolerons, mon père. Edouard t'aime.

M. LANGOUÉ.

Jamais tu n'épouseras ton cousin germain !

PÉRONNE.

Mais pourquoi, mon papa ?

M. LANGOUÉ.

Je ne veux pas des petits enfants noués, rachitiques, lymphatiques, raccornis, idiots.

PÉRONNE

Ce n'est que cela qui t'inquiète ?

M. LANGOUÉ.

Oui, ma fille. J'aime Edouard...

PÉRONNE (*bas*).

Eh bien ! Nous n'aurons point d'enfants.

M. LANGOUÉ.

Ah ! si tu me le promets ! Allons dîner.

L. VAUCHER.

RAPPORT STATISTIQUE

SUR

L'AGRICULTURE & L'INDUSTRIE

DU CANTON DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1875

ADRESSÉ AU

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU COMMERCE

PAR

La Section d'Industrie et d'Agriculture

DE L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Le présent rapport ne sera qu'un aperçu succinct sur l'état de l'agriculture et de l'industrie dans notre canton. Les documents relatifs à l'industrie étant les plus difficiles à se procurer, cette partie sera très-courte. Pour l'agriculture, je mettrai en comparaison les données de l'année 1874 avec celles que j'ai pu obtenir pour 1875, comme il l'est demandé dans la lettre de M. le Conseiller d'État.

Agriculture.

L'année 1875 s'était présentée sous l'aspect le plus favorable ; les mois de mars, d'avril et de mai avaient été beaux et secs. Les premiers travaux de la campagne s'étaient effectués dans de très-bonnes conditions. La gelée nous avait épargnés ; la vigne et les arbres fruitiers promettaient une abondante récolte. Les blés étaient sur le point d'être moissonnés, les épis étaient bien remplis et le grain était gros et pesant ; l'on pouvait compter sur un bon rendement, quand dans la nuit du 7 au 8 juillet, après une journée d'une chaleur tropicale, une colonne de grêle venant du sud-ouest s'est abattue sur une grande partie de notre canton, et sur les communes avoisinantes de la France. En moins d'une dizaine de minutes, les récoltes étaient saccagées.

Voici les noms des Communes qui ont le plus souffert : Genève, Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bardonnex, Bernex, Carouge, Cartigny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Cologny, Confignon, Dardagny, Eaux-Vives, Gy, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plainpalais, Plan-les-Ouates, Presinge, Puplinge, Russin, le Petit et le Grand Saconnex, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandœuvres, Veyrier, Vernier. Les autres communes ont eu très-peu ou pas de mal. Ce qui fait 38 communes fortement dévastées sur 10 d'épargnées. Le dégât a été évalué de 4 à 5 millions de francs. Le Grand Conseil, dans une de ses séances, a pris un arrêté, qui dégrève de l'impôt foncier toutes les propriétés dont les trois quarts de la récolte ont été détruits. Outre cela, une collecte s'est immédiatement organisée, pour venir en aide aux agriculteurs nécessiteux. Cette collecte a produit la somme de 211,940 francs, qui a été répartie d'après les bases suivantes :

1° Aux personnes que la grêle a mises dans une position gênée.

2° A celles qui se trouvent dans des conditions plus fâcheuses encore, dont la famille est nombreuse, et qui en cette occasion ne peuvent se passer de secours particuliers.

3° Aux ménages que le fléau a ruinés ou réduits à une condition voisine de la misère. (Les locataires ou fermiers sont compris dans ce classement.)

D'autre part, presque tous les propriétaires ont abandonné la moitié du fermage à leurs fermiers, quelques-uns même les ont exonérés du tout; mais c'est le petit nombre. Les fermiers qui se sont trouvés dans cette catégorie n'ont rien touché dans la répartition de la collecte.

Passons maintenant au rendement des récoltes.

Les prairies ont, comme l'année précédente, souffert de la sécheresse du printemps. La moyenne du rendement était en 1874 de 8 à 10 quintaux de 100 livres; en 1875, elle a été de 10 à 12 quintaux.

Les prix ont été les suivants: au moment de la fenaison en 1874, de 4 à 4 fr. 50 cent.; en 1875 de 4 fr. 75 cent. à 5 fr.; à la fin de l'année en 1874, de 6 à 6 fr. 50 cent.; en 1875, de 6 à 7 fr. En 1875, les regains ont été très-abondants, le rendement a été supérieur à celui du foin.

La récolte du blé a été très-irrégulière, suivant les communes, à cause de la grêle; dans quelques-unes la récolte n'a été que de 1 à 2 fois la semence; dans d'autres elle a atteint de 4 à 6 fois, soit de 480 à 720 livres à la pose de 27 ares. Le grain était de mauvaise qualité.

Les prix ont été les suivants: au moment de la moisson en 1874, de 25 à 26 fr. les 100 kil.; en 1875, de 27 à 28 fr.; à la fin de l'année en 1874, de 26 fr. 50 à 27 fr. 50. En 1875,

des blés vieux de 28 à 30 fr., et les nouveaux de 26 fr. 50 à 27 fr. 50 les 100 kilos.

La paille a été très-chère, de 4 fr. 50 à 5 fr. le quintal.

Le seigle n'est guère cultivé dans le canton que pour sa paille; une partie de cette récolte était déjà rentrée au moment de l'ouragan. Le prix de la paille est de 7 francs à 7 fr. 50 le quintal.

Les avoines n'ont pas donné de bons résultats.

Le prix était fin décembre: en 1874, de 25 fr. 50 à 26 fr. 50 les 100 kilos; en 1875, de 23 fr. 50, à 24 francs les 100 kilos.

Le blé noir ou sarrasin n'a pas donné une bonne récolte; l'automne, au moment de la floraison, ayant été trop chaud, cela a empêché la fécondation de s'accomplir d'une manière normale.

Le prix a été de 24 à 26 francs les 100 kilos.

Les pommes de terre ont donné une récolte assez irrégulière, suivant les communes. Elle a été généralement plutôt bonne que mauvaise. La maladie qui semblait vouloir les attaquer dans le courant de juillet et d'août, n'a pas fait les progrès que l'on redoutait. Le rendement moyen a été de 60 à 70 quintaux à la pose.

Le prix a été de 3 fr. 50 à 4 francs le quintal, c'est-à-dire le même qu'en 1874.

Une nouvelle variété de pomme de terre qui tend à entrer dans la grande culture, c'est l'early rose, espèce américaine, très-productive, résistant bien aux atteintes du *peronospora infestans*. Dans une petite culture, la variété early rose a donné un rendement de 520 livres à l'are, soit 140 quintaux à la pose de 27 ares.

De toutes les cultures, c'est la vigne qui a le plus souffert du terrible météore qui s'est abattu sur le canton dans le mois

de juillet. Dans les localités les plus maltraitées, l'on a récolté à peine un setier de 36 pots à la pose. Dans les autres la moyenne a été de 4 à 6 setiers, et dans les localités épargnées le rendement a atteint une bonne récolte moyenne soit de 30 à 40 setiers.

Les prix avaient débuté à un taux très-élevé, mais comme nos voisins du canton de Vaud ont fait une brillante récolte, ils ont fini par baisser; le prix normal s'est établi entre 50 et 58 cent. le pot fédéral, soit de 18 à 21 francs le setier. En 1874 le prix était de 55 à 61 cent. le pot, soit 20 à 22 francs le setier.

Le phylloxera vastatrix avait donné dans le courant de l'été de vives inquiétudes ; heureusement ses ravages n'ont pas été aussi grands qu'on l'avait craint un moment ; il n'est pas sorti de la commune de Pregny.

Voici, d'après le rapport de la Commission nommée par le conseil d'État, le nombre de souches arrachées et les frais occasionnés à l'État, soit pour l'arrachage, soit pour les indemnités payées aux propriétaires.

Le nombre des souches détruites a été de 54,340.

On a consommé 1,850 kilos de pétrole coûtant	850 fr.
» 2,400 » de goudron »	268 »
» 1,300 » de sulfo-carbonate de potasse, coûtant.....	2,001 »
Le couverture de chaux a demandé 58 mètres de chaux d'épuration, coûtant..................	724 »
1,377 quintaux de chaux grasse, coûtant......	2,073 »
3,000 kilos de polysulfure de calcium, coûtant.	570 »
La main-d'œuvre s'est élevée à..............	2,792 »
Divers......................................	124 »
Total.............	9,402 fr.

soit 17 centimes par souche.

On a traité de plus 4,980 souches basses, pyramides, treilles, etc., pour lesquelles il a été employé 864 kilos d'acide sulfurique, coûtant 240 francs, soit 5 centimes par souche.

Le total des dépenses faites à Pregny s'est élevé à environ.................................. 11,075 fr.

Les indemnités à........................... 27,440 »

Total......... 38,515 fr.

Ce chiffre ne représente que les dépenses faites jusqu'aux mois de juillet-août. Il faudrait y ajouter la somme considérable qui a été dépensée depuis pour arracher les vignes coupées en été, couvrir le terrain de toxiques, ainsi que pour diverses indemnités allouées aux propriétaires pour la valeur du bois des vignes qui a été brûlé par mesure de précaution, et enfin pour le loyer pendant deux ans des terrains dont on incendie la culture afin de pouvoir y surveiller les rejets de vigne, et la réapparition du phylloxera.

Quand on aura tout additionné, la somme dépensée jusqu'à ce jour par l'État de Genève pour une lutte dont profitent nos confédérés aussi bien que nous, ne s'éloignera pas beaucoup de cent mille francs.

En 1874, il a été arraché cinq vignes d'une surface totale de 3 poses, 53 toises, soit 70 ares; en 1875, il y en a eu 15, dont la surface totale ne m'est pas connue. Et l'on a constaté dans la même année 17 taches phylloxériques.

Outre la Commission fédérale et la Commission scientifique cantonale, le Conseil d'État a constitué quatre Comités locaux, qui sont chargés de surveiller les vignes de leurs arrondissements, et dans le cas de l'apparition du terrible puceron, d'en prévenir immédiatement la Commission scientifique. Ces Comités locaux se répartissent de la manière suivante: 1° entre Arve et Rhône; 2° entre Arve et lac et les deux autres se partagent la rive droite.

Une institution créée il y a trois ans entre les propriétaires de vignes du Canton, et qui continue à bien fonctionner, a pour but de faire examiner leurs vignes par un expert vigneron, qui donne des conseils sur la culture de ce végétal ; et pour encourager à une bonne culture, il a délivré des prix aux propriétaires ou aux fermiers des vignes les mieux entretenues. Les membres de cette association paient une contribution annuelle de 1 fr. 50 par pose de vigne. Cet argent sert à payer l'expert et à délivrer des prix.

Le rendement des autres récoltes, telles que les betteraves, topinambours et carottes, a été bon, mais ce sont des cultures de peu d'importance. Une plante qui n'est pas cultivée comme elle le mérite, c'est le topinambour, qui peut rendre de grands services pour l'alimentation du bétail et de l'homme. Aussi la Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut, pour tâcher de pousser à cette culture, a établi des prix qui seront délivrés en 1876. Le rendement du topinambour peut atteindre l'énorme quantité de 200 à 400 kilos à l'are, soit 108 à 216 quintaux à la pose.

Bétail.

Dans le canton de Genève, l'état sanitaire du bétail a été bon ; seulement au commencement de l'année la surlangue existait dans quelques étables, ce qui avait engagé le Département de l'Intérieur à supprimer temporairement le marché hebdomadaire au bétail de Plainpalais, mais cette mesure a été rapportée dans le courant de février ; depuis lors, l'état sanitaire a toujours été satisfaisant.

Le prix de la viande a été sensiblement le même que les années précédentes.

Au commencement de l'année, les prix des bestiaux de boucherie étaient les suivants :

Bœufs 1re qualité, de 75 à 80 fr. le quintal, viande nette ;
» 2me » de 70 à 75 fr. » »

Veaux 1re qualité, de 48 à 50 cent. la livre sur pied ;
» 2me » de 45 à 47 cent. » »

Moutons, de 75 à 85 cent. la livre, viande nette ;

Porcs, de 65 à 70 cent. » »

A la fin de l'année, les prix étaient les suivants :

Bœufs 1re qualité, de 83 à 90 fr. le quintal ;
» 2me » de 75 à 82 fr. » viande nette ;

Veaux 1re qualité, de 53 à 58 cent. la livre sur pied ;
» 2me » de 48 à 52 cent. » »

Moutons, de 75 à 85 cent. la livre, viande nette ;

Porcs, de 68 à 70 cent. » sur pied.

Voici le nombre des pièces de bétail que possède le canton de Genève, d'après le tableau dressé par le Département de l'Intérieur :

		1774	1875
		—	—
Chevaux		1,936	2,172
Juments		872	997
Poulains		14	19
Mulets ou Mules		16	15
Anes ou Anesses		238	234
Taureaux		107	103
Bœufs		716	689
Vaches		6,065	5,924
Élèves		805	741
Chèvres		1,518	1,469
Moutons	Communs	903	836
	Mérinos	257	275

Porcs. .	destinés	à l'engrais.	2,002	2,052
		à la reproduction.	262	179
	Race	anglaise.	213	162
		savoyarde.	267	224
		croisée.	1,784	1,845

D'après ce tableau, on peut voir que le nombre des chevaux a passablement augmenté dans le courant de 1875 ; cette augmentation est de plus de 11 0/0, tandis que, au contraire, le nombre des taureaux et des vaches a diminué de 7 0/0.

Dans le courant de l'année, il y a eu une exposition horticole et deux concours agricoles. L'exposition horticole a eu lieu les 22, 23, 24 et 25 avril, dans la salle du Bâtiment Électoral. Elle était organisée par la Société helvétique d'horticulture ; elle a parfaitement bien réussi. Elle a prouvé, encore une fois, que l'horticulture est toujours plus en progrès dans le canton de Genève, et que les amateurs ne reculent pas devant de fortes dépenses pour se procurer des plantes rares et nouvelles. Il y a eu 46 exposants et il a été délivré 10 prix d'honneur, 10 premiers prix, 18 seconds, 9 troisièmes et 11 mentions honorables.

Au mois de mai, le Cercle des Agriculteurs a organisé un concours de bétail dans la plaine de Plainpalais ; ce concours devait avoir lieu déjà en automne l'année précédente ; il avait été renvoyé à cause de la surlangue qui régnait dans ce moment.

A ce concours, il y a eu 202 têtes de bétail, savoir 88 vaches, 65 génisses, 23 taureaux, 24 porcs et 2 animaux gras.

Ces 202 animaux se répartissent entre 78 exposants.

Il y a été décerné 6 prix pour les taureaux et une mention honorable.

6 prix pour les vaches et une mention honorable ;
7 » les génisses et 7 mentions honorables ;
1 » animaux gras ;
4 » porcs mâles ;
4 » porcs femelles.

Le dernier concours était un concours de semences ; il a eu lieu au mois de septembre, dans la Halle aux Grains ; il était aussi organisé par le Cercle des Agriculteurs.

Il y avait 20 lots : dix-sept de blés, deux de seigle et un d'avoine. Il a été décerné six primes pour le blé, une pour le seigle et une pour l'avoine.

Le prix de la main-d'œuvre est resté le même que les années précédentes, le minimum a été de 60 centimes par jour, la semaine assurée, dans les mois d'hiver, pour atteindre un maximum de 3 fr. 50 c. au moment de la moisson. Dans ces prix, la nourriture n'est pas comprise, l'ouvrier étant nourri chez le propriétaire. Sans la nourriture, les prix sont calculés avec une augmentation de 2 francs de plus par jour. Dans le courant de 1873, le taux du salaire n'a pas beaucoup varié d'une semaine à l'autre pendant la belle saison ; il s'est maintenu entre 1 fr. 50 c. à 2 fr.

Depuis quelques années, nos agriculteurs ont compris l'importance du rôle que jouent les machines dans l'exploitation d'un domaine. Aussi nous voyons toutes les années le nombre des faucheuses et des moissonneuses s'accroître d'une manière sensible. Le nombre des faucheuses employées actuellement dans le canton est de 25 ; les moissonneuses sont beaucoup moins nombreuses.

Pour le battage des céréales, les machines à battre, soit à bras, soit à manège, sont aussi passablement employées. Mais, depuis deux ou trois ans, le battage au moyen d'un moteur

mu par la vapeur tend à s'établir. Il est exécuté par un entrepreneur qui possède les engins nécessaires.

En terminant cette première partie, je veux dire deux mots d'une publication qui rend de réels services à toutes les personnes qui s'occupent d'agriculture de près ou de loin : c'est l'*Agenda agricole*, de MM. Archinard et Westerweller, qui est maintenant à sa cinquième année, et qui est de plus en plus estimé, grâce aux utiles enseignements qu'il contient.

Industrie et Commerce.

L'année 1875 ressemble à celle de 1874 pour nos principales industries nationales, la bijouterie et l'horlogerie ; elle a été très-mauvaise. Les commandes ne sont pas arrivées, et plusieurs ateliers, s'ils ne se sont pas complètement fermés, du moins ont dû restreindre considérablement le nombre de leurs ouvriers. Ces bras ont eu à chercher de l'occupation dans d'autres industries, même plusieurs ont dû prendre de l'emploi comme manœuvres dans les chantiers de l'État.

L'horlogerie et la bijouterie de Genève passent maintenant par une mauvaise crise, et l'on fait tous les efforts pour tâcher de la conjurer. Il faut souhaiter que l'on arrive le plus vite au but.

Par contre, l'industrie du bâtiment est en voie de progrès; outre les deux bâtiments construits par l'État, l'École de Médecine, les Casernes et plusieurs Écoles municipales, on voit s'élever dans la ville et tous ses environs de nombreuses constructions.

TERRAINS VENDUS PAR L'ÉTAT DEPUIS 1870.

Années	Nombre des ventes	Surface	Prix minimum	Prix maxi mum	Prix moyen
		RIVE GAUCHE.			
		toises	francs	francs	francs
1870.....	6	520 30	301	301	301
1871.....	5	393 31	233	451	366
1872.....	16	106 03	301	551	412
1873.....	11	597 00	322	710	445
1874.....	2	787 00	340	850	480
1875.....	5	465 00	340	784	447
		RIVE DROITE.			
		toises	francs	francs	francs
1870.....	2	630 00	140	302	200
1871.....	2	702 00	175	351	200
1872.....	2	484 00	125	190	130
1873.....	2	805 00	125	400	200
1874.....	2	260 00	406	406	406
1875.....	2	276 00	465	465	465

Moyenne des prix payés actuellement aux différents ouvriers de l'industrie du bâtiment (ils sont les mêmes que ceux de 1874) :

Aux ouvriers serruriers.......... l'heure, 40 à 50 cent.
— — menuisiers .... 45 à 60
— — charpentiers................ 40 à 50

Aux ouvriers tailleurs de pierres	....	50 à 60
— — maçons	....	35 à 45
— — ferblantiers	....	40 à 50

La durée de la journée est de dix heures pour tous les ouvriers dans la belle saison ; elle est réduite à huit heures en hiver pour les maçons, tailleurs de pierres et charpentiers.

Il faut remarquer que ce sont les tailleurs de pierres qui sont le mieux rétribués, mais ils doivent fournir complétement leurs outils, et il ne leur est rien payé de plus pour cela. Il en est à peu près de même pour les menuisiers, mais ces derniers ne fournissent qu'une partie des outils. Les gypsiers et les couvreurs ont le même salaire que les charpentiers.

Depuis deux ou trois ans, beaucoup de petites industries se sont mises à employer l'eau comme moteur. Au moyen de la machine hydraulique, on peut avoir de l'eau dans tous les quartiers de la ville et à tous les étages des maisons. De cette manière, ces machines peuvent s'installer dans tous les locaux. Elles ont une force de un à deux chevaux-vapeur. L'eau dépensée par ces appareils est cédée à bas prix par la ville.

Une question qui, depuis une vingtaine d'années, a occupé plus ou moins le gouvernement de Genève, c'est la construction d'un chemin de fer sur la Rive-Gauche, pour rejoindre la Savoie. Enfin, en 1875, ce projet a commencé à recevoir un commencement d'exécution, en ce sens que le Département des Travaux publics a fait faire, par des ingénieurs étrangers au canton, des études sérieuses pour arriver à la construction de ce chemin de fer tant désiré, et si utile pour nos rapports commerciaux avec la Savoie.

La quantité d'or et d'argent que le Bureau de Garantie a contrôlée pendant l'année 1875 est la suivante (je reproduis comme terme de comparaison les chiffres de 1874) :

1874	1875.
864 boîtes de montres d'or, pesant 415 onces,	1,028 boîtes de montres or, pesant 457 onces.
Articles de bijouterie d'or, chaînes, etc., 4,127 onces.	Articles de bijouterie d'or, chaînes, etc., 2,452 onces.
Argenterie, 22 onces.	
Total des onces d'or contrôlées, 4,542 onces, au titre de 748 p. 0/0.	Total des onces d'or contrôlées, 2,909 onces, au titre de 748 p. 0/0.

Extrait du rapport de la Société des Amis des Beaux-Arts :

	1874	1875
Nombre des actions souscrites.......	570	581
— des billets d'entrée.........	2,521	1,811
— des exposants..............	135	135
— des numéros exposés........	730	690
— des numéros vendus........	105	95
Produit des numéros vendus.........	41,200	32,300
Somme mise en loterie.............	9,200	7,300

Faillites.

Les faillites ont été assez nombreuses en 1875. Il y en a eu 86, dont la moitié par des étrangers. En 1874, il y en avait eu seulement 58, ce qui fait une augmentation de 35 p. 0/0 sur l'année precédente. En outre, plusieurs faillites de 1875 ont présenté un passif très-considérable.

Pour juger du mouvement commercial, il faut consulter les rapports des banques, que nous n'avons pas encore, et qui vous sont envoyés directement.

Le Rapporteur,

Louis FATON, ingénieur.

RAPPORT

SUR

LA MARCHE DE L'INSTITUT

PENDANT L'ANNÉE 1875

I. *Section des sciences naturelles et mathématiques.*

La Section a eu la douleur de perdre cette année le Dr Duchosal, un de ses membres effectifs.

M. le Dr Julliard fils a été nommé ponr le remplacer.

MM. Duval, pharmacien à Saint-Julien, E. Risler, E. Testuz, pharmacien, et le Dr Mégevand ont été nommés membres honoraires.

Parmi les communications, nous signalerons celles de M. le professeur Vogt sur le phylloxera ;

De M. le Dr Prévost, 1° sur certains cas de ramollissement et de compression de nerfs dans les méningites ; 2° sur les poisons de divers champignons ;

De M. le Dr Fol, sur le développement de quelques mollusques ;

De M. Denis Monnier, 1° sur l'analyse spectroscopique dans les cas d'asphyxie par le charbon ; 2° sur deux puits des envi-

rons de Naples ; 3° sur ses tableaux circulaires pour l'analyse qualitative. La Section, vu l'intérêt et l'utilité de ces tableaux, a voté à leur auteur une somme de 350 fr. pour aider à leur impression ;

De M. Brun, 1° sur les minéraux du Sahara ; 2° sur le développement du protococcus de la neige des hautes régions ;

De M. le Dr Bouvier, sur la flore du Mont-Cenis ;

De M. le Dr Odier, sur un cas d'univoyance traumatique de l'artère radiale ;

De M. le Dr Julliard, 1° sur un kyste de l'ovaire ; 2° sur une nouvelle sonde de son invention ;

De M. le Dr Reverdin, 1° sur une blessure du crâne par arme à feu ; 2° sur un cas d'asphyxie par le charbon (analyse spectroscopique de M. D. Monnier) ; 3° sur un épithélioma de la région lombaire ;

De M. le Dr Haltenhoff, sur une exostose éburnée de l'orbite ;

De M. Bertrand, sur certaines propriétés des courbes ;

De M. le Dr Vulliet, sur quelques cas de fièvres typhoïdes avortées ;

De M. Lunel, sur le macropodius ;

De M. Doria, présentation d'une mâchoire de pycnodus ;

De M. le Dr Devrient, sur l'acide salicylique ;

De M. François Oltramare, travail lu par son père, M. G. Oltramare, sur la reproduction des fourmilières amazones.

II. *Section des sciences morales et politiques.*

La Section des sciences morales et politiques a tenu douze séances, y compris trois séances des membres effectifs.

Elle a entendu des communications : de M. Sené sur les *tables tournantes*, avec discussion sur les causes auxquelles on attribue ce phénomène ;

De M. de Colleville sur *les bons Templiers*, association internationale contre l'usage des liqueurs fermentées ; et sur les organisations néphaliennes ;

De M. le professeur Pierre Vaucher, une dissertation sur *l'enseignement de l'histoire* dans les écoles primaires ;

De M. Hermann Hammann, une communication sur les œuvres d'art et d'archéologie de l'ancienne Rhétie ;

De M. Charles Roumieux, une communication sur un supplément à l'*Armorial Genevois* de Blavignac, dans lequel sont décrites un certain nombre de médailles genevoises ;

De M. le grand rabbin Wertheimer, *la Kabbale*, étude historique et analytique de cette secte du Judaïsme ;

De M. Soldan, de Lausanne, *le tableau économique* de Quesnay, étude sur les idées de Quesnay et l'état économique de la France pendant les années qui ont précédé la Révolution de 1789 ;

De M. Vuy, une dissertation sur la capitulation du fort Sainte-Catherine ;

Les *Veillées Genevoises*, causeries de M. Lucien Dubois, dans lesquelles l'auteur a retracé les mœurs de Genève il y a trente ou quarante ans.

M. Fournet a fait une communication sur un projet d'exposition permanente à Genève.

Le Conseil municipal de la Ville de Genève ayant décidé d'ouvrir un concours sur les moyens de parer à l'insuffisance des logements à bon marché pour les ouvriers, le Conseil

Administratif a demandé à la Section de préparer un projet de programme pour ce concours. Ce programme, élaboré par une commission, a été adopté avec quelques modifications par le Conseil administratif, et lancé dans le public.

Pendant l'année, la section a perdu plusieurs de ses membres ; MM. Silva, docteur, Hermann Hammann, membres honoraires, Blavignac, membre émérite, Edgar Quinet et Blumer, président du Tribunal fédéral, membres correspondants.

Quatre membres correspondants ont été élus par la Section effective : MM. Jules Barni, député à l'Assemblée nationale française, ancien professeur à l'Académie de Genève, l'abbé Ducis, archiviste à Annecy, Guigue, ancien archiviste départemental de l'Ain, Jean Stierckler, archiviste à Zurich.

Quinze nouveaux membres honoraires ont été admis dans la Section : MM. Auvergne, Clift, Falleti, Favas, Fournet, Louis Freivogel, John Grand, Jacob, Pacherot, Portalès, Privat, Revuz-Poulin, Rosselet, Roumieux.

III. *Section de littérature*

La Section a eu cette année huit séances ordinaires et trois particulières.

Dans les séances ordinaires, elle a entendu un assez grand nombre de mémoires et beaucoup de communications littéraires suivies de discussions et conversations. De nouvelles recrues ont été faites en nombre relativement considérable.

M. le professeur Hornung a lu deux importants morceaux. La Section a voté l'impression du premier dans le Bulletin, dont il remplira un volume presque entier ; c'est une étude sur les ***Publicistes et Jurisconsultes***, principalement de la

Suisse romande. L'autre morceau, ***France et Allemagne***, sera l'introduction d'une étude plus considérable sur les caractères comparés de l'esprit latin et de l'esprit germanique.

M. le professeur Eugène Ritter a fait des communications sur d'anciens manuscrits français, sur un texte meilleur de la pièce déjà connue l'***Yver et l'Esté***, et d'autres pièces inédites ou non, entr'autres une ***Complainte d'amour***. Enfin, il a rendu compte de la nouvelle édition du livre de M. Blavignac sur les ***Empró*** et ***Rondes*** genevois.

M. Ch. Ritter, professeur à Morges, a parlé, à propos des notes marginales inédites de Sainte-Beuve sur un exemplaire de La Bruyère, des rapports d'esprit entre les deux écrivains. En outre, il a donné à la Section des détails sur le poète souabe ***Mœrike***, mort récemment.

M. le professeur A. Oltramare a lu un éloge de Ch.-L. Longchamp, digne du nom de cet ancien membre émérite. Cet éloge n'avait pu être lu à la séance générale, faute du temps nécessaire. En outre, M. Oltramare a fait une critique de la traduction en vers de quelques ***Eglogues*** de Virgile, envoyée à la Section par un Français d'un département voisin, M. A. Bouvier.

M. J. Vuy a lu plusieurs de ses poésies et de celles de son fils, également membre de la Section.

M. Carcassonne a bien voulu lire une pièce de vers, ***la Leçon d'astronomie***, et M. A. Scheler, professeur au Gymnase, a communiqué cinq poésies.

M. le professeur Wertheimer a intéressé la Section par une communication sur la ***Poésie Juive***, au moyen âge, accompagnée de la lecture de nombreuses pièces relatives au sujet.

M. le professeur Amiel a lu une étude achevée sur ***Madame***

de Staël, plusieurs poésies et quelques traductions où il s'est efforcé de rendre l'original allemand dans la forme même, et avec la plus rigoureuse exactitude.

M. le professeur Duvillard a présenté la traduction de la *Lénore* de Bürger, et d'une pièce grecque de Rangavi sur un sujet analogue, accompagnée d'un chant populaire qui en a donné l'idée au poète grec.

M. le professeur Droz a lu une notice sur la poésie polonaise avant Mickiewicz, et sur ce poète lui-même.

M. Guillemin, quoique étranger encore à la Section, a communiqué un toast poétique à la Suisse à propos des événements de la dernière guerre.

Dans les séances particulières, les membres effectifs ont eu à se prononcer sur le concours ouvert par la Section sur l'histoire du roman dans la Suisse de langue française. Le seul mémoire envoyé n'a pas été jugé suffisant, malgré certaines qualités. La Section a décidé de remettre le sujet au concours en le restreignant, et en prolongeant le terme jusqu'au 1er juillet 1877. En même temps, elle a mis au concours, pour le 1er mars 1876, la traduction en vers de quatre ballades : *les grues d'Ibycus* de Schiller, *Petit Roland* d'Uhland, *le fidèle Eckart* de Gœthe et *la Chanson du brave homme* de Bürger.

La Section a éprouvé plusieurs pertes considérables. MM. Moïse Hornung, membre honoraire, Adolphe Pictet, membre émérite, et Juste Olivier, membre correspondant, laisseront de vifs regrets.

IV. *Section des Beaux-Arts.*

La Section a tenu pendant l'année dix séances.

Elle a eu en premier lieu à juger les ouvrages envoyés au

concours qu'elle avait ouvert pour *la peinture sur faïence petit-feu ;* un panneau décoratif style Renaissance. Six panneaux ont été soumis au jury nommé par la Section ; tous ont été trouvés satisfaisants et récompensés. Un 1[er] prix de 200 francs a été décerné à M. Alfred Grison ; M[lles] Caroline Benoît et Louisa Chappuis ont obtenu deux seconds prix *ex æquo* de 100 francs chacun ; et le jury, voulant encourager les efforts faits par les trois autres concurrents, M[lle] Caroline Dufaux, MM. Jules Gaud et John Richard, a demandé d'augmenter de 150 francs la somme affectée à ce concours, afin de pouvoir décerner à chacun d'eux un prix de 50 francs.

La Section s'est occupée, dans plusieurs séances consécutives, d'élaborer un programme pour un concours de paysage ; le programme a été envoyé aux artistes dans le commencement du mois de juin et le prix unique de 1,000 francs doit être décerné cette année dans l'assemblée générale et publique de l'Institut. Ce programme admet au concours les artistes suisses et les artistes étrangers faisant de la peinture en Suisse. Le sujet à exécuter : *Un beau soir sur les rives du Léman*, a été proposé par la Section afin de mettre nos jeunes artistes genevois à même de développer leur talent en interprétant la nature de notre pays. Une innovation introduite par le programme de ce concours est que le jury chargé de juger les ouvrages sera nommé en partie par les concurrents ; en effet, ceux-ci doivent envoyer sous pli un bulletin de vote contenant les noms des artistes qu'ils désignent pour faire partie du jury.

M. Georges Becker a fait à la Section une communication sur les chansons françaises du XIII[me] au XVIII[me] siècle.

Enfin, la Section a décidé de publier une collection de gravures à l'eau-forte, publication annuelle à laquelle elle affecte

une somme de 800 francs pour la 1re année. L'appel adressé aux artistes suisses a été entendu; trente-cinq d'entre eux, résidant dans notre pays ou à l'étranger, se sont engagés immédiatement à coopérer à cette œuvre.

La Section a perdu trois de ses membres: MM. Daniel Gevril, peintre, membre effectif, H. Hammann et Blavignac, membres honoraires.

Il a été procédé au remplacement de M. Gevril; M. Loppé a été élu à une très-grande majorité.

La Section s'est accrue de dix nouveaux membres honoraires: MM. Nossek et Reymond, musiciens; Bourrit, Camusat et Darier, architectes; Kühn, Justin Dupont. Jules Gaud et Ravel, peintres; et Benoît-Muzy, graveur, professeur à l'Ecole d'art,

V. *Section d'Industrie et d'Agriculture.*

La Section a tenu neuf séances, dont trois de membres effectifs.

Elle s'est d'abord occupée d'une proposition de M. Dussaud pour qu'il soit fait une enquête sur l'état économique des communes rurales de notre canton. Des difficultés d'exécution seules ont empêché la réalisation de ce projet.

M. C. Fournet a lu un mémoire en faveur d'un projet d'exposition permanente, avec jardin d'acclimatation à établir à Genève; la Section s'est associée à ce projet par un vote sympathique.

Sur la demande de la Société d'utilité publique, la Section a nommé deux délégués chargés d'examiner la convenance de fonder à Genève un Collége commercial pour les jeunes filles.

M. Archinard a fait une communication sur la culture du

topinambour et continué la lecture de son mémoire sur *l'alimentation du bétail,* d'après les travaux des savants et agronomes allemands. Il a lu également deux notices, l'une sur *l'acide salicylique* et son utilité pratique ; l'autre sur *un pulvérisateur* destiné à projeter de l'eau ou autres liquides sur les divers végétaux cultivés dans les jardins et les vergers.

M. Faton a présenté un rapport sur la statistique agricole et industrielle de notre canton pendant l'année 1875, rapport demandé par le Département des finances ; ce rapport a été envoyé au Conseil fédéral.

M. Messaz a fait deux lectures, l'une sur le phosphore et son antidote la térébenthine ; l'autre sur le verre incassable et l'acide borique.

M. Chavoix a lu une notice sur le *nickelage* et l'avenir de cette industrie dans notre ville.

M. Gaberthuel a entretenu la Section des procédés qu'il emploie pour la conservation des substances alimentaires.

Dans une séance à laquelle étaient conviés de nombreux fabricants, il y a eu discussion sur l'état de la bijouterie à Genève et il a été proposé d'ouvrir un concours pour des objets ouvrés provenant de cette industrie. Ce projet est à l'étude, quoiqu'il ait suscité de l'opposition de la part de plusieurs des fabricants présents à la séance.

La Section a ouvert un concours pour la culture du *topinambour.* Elle a voté une somme de 100 francs, soit 50 francs d'indemnité à deux jeunes gens qui voudraient suivre les cours agricoles que le Conseil d'Etat du canton de Vaud fait donner à Lausanne pendant l'hiver. Une inscription ouverte dans ce but n'a eu aucun résultat.

La Section a continué de patronner la publication de



l'*Almanach de la Suisse romande*. Cet almanach a continué à être bien reçu du public, grâce à la direction que lui donne M. L. Archinard.

La Section a perdu trois de ses membres honoraires, MM. Christian Klauss, fabricant de creusets, M. Hammann, conservateur du musée Fol, et Birckel, ancien adjoint de la commune de Chêne-Bourg; MM. Aymar-Bression de Paris, Édouard Cunisse, inspecteur des télégraphes à Annecy, et H. Dupasquier, de Neuchâtel, membres correspondants.

Elle s'est recrutée de dix nouveaux membres: MM. Ch. Baud, horloger, Louis Coutau, Delesdeyrier, architecte, Justin Dupont, peintre sur émail, Fournet, Mazi dit Brizard, Ch. Matthey, Rodolphe de Niederhausern, Pernet, architecte, et Edouard Rossel, fabricant de bijouterie.

RAPPORT

SUR

LA MARCHE DE L'INSTITUT

PENDANT L'ANNÉE 1876.

I. *Section des sciences naturelles et mathématiques.*

Janvier. — Communication de M. le professeur C. Vogt sur diverses observations faites pendant son séjour à Roscoff;

De M. le docteur J.-L. Prévost sur un cas d'aphasie.

Février. — M. le docteur Odier. Plaie de l'arcade palmaire; ligature des deux bouts dans la plaie après l'application de l'appareil d'Esmark.

M. le docteur Vulliet. Un cas d'iodisme.

Mars. — M. le docteur d'Espine. Deux cas d'hypertrophie du cerveau avec sclérose.

M. le docteur Devrient. — Emploi de l'acide salicylique dans l'angine diphthéritique.

Avril. — M. le docteur D'Espine. Observation de méningite tuberculeuse débutant sans prodromes.

M. le professeur C. Vogt. Sur un crustacé parasite trouvé par M. de Loriol.

Mai. — M. le professeur Brun. Communication sur les cailloux brisés du désert saharien.

M. le docteur Reverdin. Sur les injections sous-cutanées du calomel dans la syphilis, et l'absorption du médicament.

Juin. — Rapport sur un album de champignons présenté par M. le professeur Brun.

Novembre. — M. le professeur C. Vogt. Communication sur quelques crustacés parasites.

Décembre. — M. le professeur Brun. Sur quelques espèces de champignons.

M. le professeur Zahn. Communication sur un cas d'embolies graisseuses.

La Section a reçu pendant l'année 1876 :

Membres honoraires: MM. Jean Müller, professeur; F.-W. Zahn, professeur ; Yung, préparateur; J. Walter, préparateur; Corcelle fils.

Membres correspondants : MM. Hayden, géologue, Etats-Unis; O'Marsh, professeur à Jale College.

II. *Section des sciences morales et politiques.*

La Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire a tenu 8 séances, dans lesquelles elle a entendu les communications suivantes :

De M. J. Vuy. Lecture du journal d'un instituteur de la fin du siècle dernier.

Du même. Une notice sur Rousseau et un testament de lui, d'une date assez ancienne; un manuscrit des *Statuta Sabaudiæ* d'Amédée VIII et un exemplaire du même ouvrage imprimé à Genève vers la fin du XV[e] siècle; quelques notes

sur une erreur historique de Lévrier à propos des derniers comtes du Genevois.

De M. Galiffe. Une étude sur l'origine du bonnet rouge comme emblême républicain pendant la première République française; une notice sur les premières montres fabriquées du temps des derniers Valois.

De M. Wertheimer. Les diverses modifications qu'a subies le calendrier chez les différents peuples avant d'arriver au calendrier grégorien.

De M. Sené. Quelques plaies pécuniaires de la société actuelle et les remèdes à y apporter : épargne, coopération, etc. La Section a décidé qu'elle discuterait chacune de ces questions.

De M. Lucien Dubois. Un nouveau chapitre de ses *Veillées genevoises*.

De M. Fontaine-Borgel. Un mémoire sur l'histoire de Versoix au point de vue religieux.

De M. Ferdinand Révillion. La Chanson politique française de 1789 à nos jours, au point de vue littéraire et musical.

La section voulant encourager les travaux sur l'histoire de notre canton a souscrit pour une somme de 500 francs à la publication de l'Histoire de Genève par M. James Fazy; en échange de cette somme, elle doit recevoir 25 exemplaires de l'ouvrage complet.

Elle s'est également inscrite pour une somme de 200 francs en faveur de la publication de *La Revue Suisse*.

Au mois d'avril 1876, elle a réélu tous les membres sortants du bureau.

En juin, elle a nommé M. Emile Golay, membre effectif, en remplacement de M. P. Vaucher, démissionnaire.

Elle a perdu pendant l'année : M. Wolowski, professeur à Paris, membre correspondant; MM. Martin-Franel, Vaucher-Crémieux et Justin Mermod, membres honoraires. 22 nouveaux membres honoraires ont été admis dans la section.

IV. *Section de Littérature.*

La Section a tenu 8 séances, 6 ordinaires et 2 de membres effectifs.

Elle a nommé 4 membres correspondants : MM. Fritz Berthoud et L. Favre, de Neuchâtel, Rodolphe Rey, de Genève, Herminjard, de Lausanne.

Elle a reçu 4 membres honoraires : MM. Auvergne, L. Vaucher, J. Beck et Edouard Champury.

Elle a décerné le prix pour le concours qu'elle avait ouvert sur la traduction en vers de 4 ballades allemandes. Le jury, composé de MM. Edouard Humbert, Charles Berthoud et J. Duvillard à conféré le prix *ex æquo* à Melle Berthe Vadier et à M. Louis Tognetti, tous deux de Genève, et à M. Abrassart, de Louvain; MM. Frédéric Caumont, de Bâle, Ph. Jäger, de Fribourg, J. Guillemin, de Châlons-sur-Saône, ont été mentionnés favorablement. — Trente concurrents avaient répondu à l'appel de la section. Le rapport a été présenté dans la séance générale du 15 juin 1876 par M. le Professeur Duvillard, et imprimé dans le 41e Bulletin.

Un second concours est ouvert pour l'année 1877, le sujet demandé est : une Etude sur *le Roman et les Romanciers dans la Suisse française*, à partir de Rousseau jusqu'au moment actuel. Le prix proposé est de 1200 fr.

Les séances ont été remplies par les lectures et communications suivantes :

M. le Professeur Hornung a rendu compte du livre de M. Lenthéric sur les Villes mortes du golfe de Lion ; M. le Professeur Giraud-Teulon y a joint des renseignements dus à sa connaissance du pays et à sa parenté avec l'auteur.

MM. les Professeurs Giraud Teulon et Droz ont parlé de l'Orient, l'un des Turcs de Constantinople et de Smyrne, l'autre des ridicules de la moderne Athènes.

MM. Droz, Guillemin et Carcassonne ont lu des poésies ; M. Champury a envoyé des vers, comme bienvenue.

M. Amiel a présenté quelques traductions poétiques qui ont paru depuis dans *les Étrangères*, *la Légende du vieux fer*, de Gœthe, et deux morceaux de Leopardi.

M. Ch. Ritter a parlé de G. Elliot et a présenté la traduction du portrait de Bulstrode.

M. le Professeur Vaucher a rendu compte à propos de 1848 de deux ouvrages importants, *les Cahiers* de Sainte Beuve publiés par Troubat, et *les Souvenirs* de Maxime du Camp. Il a lu aussi un mémoire sur les guerres de Bourgogne, à propos des vues de M. Dändliker sur le même sujet. M. Louis Vaucher a donné lecture de deux poésies : *les Domestiques* et *le Mari perpétuel*.

M. le Professeur Eugène Ritter a lu une note sur l'étymologie du mot Champel. Cette note et la comédie du *Mari perpétuel* seront insérées dans le Bulletin.

M. le Professeur Duvillard a lu la première partie d'une appréciation de la Grèce moderne, sous le double rapport matériel et littéraire.

M. J. Vuy a présenté la traduction poétique de deux pièces de Körner et d'Uhland. Il a communiqué aussi deux poésies de M. Morhardt.

La Section a entendu en outre un certain nombre de communications littéraires.

III. *Section des Beaux-Arts.*

Du 1er mars 1876 au 8 février 1877, la Section a tenu 12 séances, dont deux de membres effectifs.

Elle a entendu une communication de M. George Becker sur les différents genres de notation musicale.

Il a été donné lecture d'un mémoire de M. Charles Meerens, écrivain musical de Bruxelles, sur le diapason scientifique.

M. Burillon a montré des séries de gravures de Tiepold, de Marc Antoine, de Karl Dujardin, de Rembrandt.

M. Loppé a fait voir une collection de photographies d'après les dessins de Raphaël; M. Bourrit, architecte, une ou deux livraisons de photographies d'après les objets antiques qui font partie du musée national allemand à Munich.

M. Oberty-Place a exposé une collection de photographies prises en Algérie; M. Charles Darier a également montré une collection de photographies prises dans l'Inde. Chacune de ces exhibitions a été accompagnée de renseignements artistiques ou ethnographiques.

Au mois d'avril, les artistes qui avaient envoyé des tableaux pour le concours de paysage ont élu un jury qui a été complété par la Section. Le prix de mille francs a été décerné à M. Léon Gaud; M. Charles Vuillermet, de Lausanne, a obtenu une mention très-honorable et deux mentions honorables ont été accordées, la première à M. Eugène Bornand, de Moudon, et la seconde à M. Ferdinand Hodler, élève de l'école de Genève.

La Section a continué à s'occuper d'une publication de gra-

vures à l'eau-forte par des artistes suisses ou étrangers habitant Genève et d'autres cantons.

Dans le courant de cette année, la Section a perdu un de ses membres, M. Gignoux, architecte, longtemps membre effectif et devenu depuis quelques années membre émérite.

Elle a nommé 6 membres correspondants : MM. Charles Meerens et Vander Straaten à Bruxelles, Weckerlin à Paris, Robert Eitner à Berlin, C. F. Pohl, à Vienne, et Krauss, Alexandre fils, à Florence, écrivains musicaux. — Elle s'est recrutée de 14 nouveaux membres honoraires : MM. Falconnet, architecte, Ignel, sculpteur, H. Pollen, graveur-ciseleur, Ed. Jeanmaire, Steph., Clift, Th. Douzon, Ch. Giron, H. Hébert, Ferd. Hodler, H. Legrandroy, L. Pautex, A. Potter, Em. Robellaz et F. Séchehaye, peintres.

V. *Section d'Industrie et d'Agriculture.*

La Section a tenu 8 séances, 6 ordinaires et 2 de membres effectifs.

Elle a entendu des communications au point de vue industriel :

De M. Archinard sur la conservation des bois par les sels de plomb ; et sur un appareil pour diminuer la fatigue des attelages ;

De M. Faton, sur la coloration des bois sur pied ;

De M. Oberty-Place, sur le pain naturel des Arabes ou pain de Graham ;

De M. Janin, sur divers engins destinés à la sulfatisation ; et sur les grès bitumineux de Satigny et Dardagny ;

Au point de vue agricole, de M. Archinard sur le système

Gulisch pour la culture des pommes de terre et les résultats obtenus;

Deux rapports de M. Faton sur les résultats auxquels il est arrivé par la culture des graines envoyées de Paris par la Société d'acclimatation; rapport qui a été complété par des notes de M. Archinard;

M. Choquens a fait une communication sur la culture de la vigne par la méthode Trouillat, qu'il a fortement recommandée.

M. Faton a lu, au nom du jury, le rapport sur le concours ouvert pour la culture du topinambour. Un prix de 30 fr. a été décerné à M. Charles Archinard, de Troinex, un de 20 fr. à M. Dériaz, de Penay, et un de 15 fr. à M. Fuzay. Deux mentions honorables de 10 fr. chacune ont été accordées à MM. Atzenwiller et Antoine Martin. M. Louis Archinard a résumé les détails fournis par les concurrents, et fortement recommandé cette culture.

M. Grandchamp a présenté un certain nombre de plantes intéressantes.

M. Oberty-Place a exposé une série de photographies de l'Algérie, et un appareil photographique portatif servant à prendre sur place l'empreinte des fleurs difficiles à transporter.

M. Masi dit Brisard a montré une presse système Raguenau.

M. Schwarz, fabricant de poteries, a soumis à la section des semines en terre cuite destinées à constater si des graines sont aptes à germer.

M. Forestier, coutelier, a présenté une collections d'outils perfectionnés pour les horticulteurs.

M. Reichembach a exposé un calorifère à combustion lente, muni d'un régulateur automatique.

La Section a décidé d'ouvrir un nouveau concours pour la culture du topinambour, et d'allouer 200 fr. à la commission chargée de continuer les études pour la carte géologique, hydrographique et agronomique du canton. M. Risler a bien voulu s'adjoindre à cette commission.

La Section a offert un prix de 58 fr. pour le concours agricole qui a eu lieu à Plainpalais dans le mois de mai.

Elle a également voté une allocation de 100 fr. comme subside à un ou deux jeunes gens qui voudraient suivre les cours agricoles donnés à Lausanne pendant l'hiver. Son appel n'a amené aucune inscription.

Elle s'est inscrite pour participer à l'érection d'un buste de M. Aymar-Bression, l'un de ses membres correspondants.

Enfin, elle a continué à s'occuper de la publication de l'*Almanach de la Suisse romande*, dirigé comme les années précédentes par M. L. Archinard.

Quatre membres de la Section sont morts pendant l'année : MM. Van Houtte, horticulteur à Gand, membre correspondant, Breittmayer Gaspard, Blanc Joseph et Dentand-Jamin, membres honoraires. La section s'est augmentée de onze nouveaux membres honoraires.

INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Budget de l'exercice de 1877 à 1878, arrêté par l'Assemblée générale le 26 mai 1877

Recettes		Dépenses	
Dépôt à la Banque de Genève et petite caisse........................Fr.	957 05	Allocation annuelle à quatre sections Fr.	1,500 »
Solde de l'allocation de 1877 et premier semestre de l'allocation de 1878..................	5,000 »	Impressions, gravures, planches, etc	3,800 »
Produit présumé de la vente des *Bulletins* et *Mémoires*.............	400 »	Indemnités.......................	600 »
		Frais d'éclairage.................	70 »
		Frais de chauffage...............	50 »
		Prime d'assurance	26 90
		Frais de reliure (bibliothèque)......	200 »
		Expédition et affranchissement de paquets de livres pour échanges..	100 »
		Frais divers, imprévu.............	50 »
	Fr. 6,357 05		Fr. 6,396 90

Excédant présumé des dépenses sur les recettes.................... Fr. 39,85

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Genève. — Imprimerie Ziegler & Ce, rue du Rhône, 52.





